



SC-18/CONF.230/15-rev.2
Palembang, Indonésie, 27 juillet 2018
Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trentième session

Palembang, Province du Sumatra du Sud, Indonésie

23-28 juillet 2018

RAPPORT FINAL

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.

Liste des contenus

Point	Page
I. Ouverture par le Président sortant du CIC-MAB	4
II. Allocution d'ouverture	4
III. Rapport du Président sortant du CIC-MAB	7
IV. Election des membres du Bureau du CIC-MAB	9
V. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail	10
VI. Rapport du Secrétaire du Programme MAB	10
VII. Rapports sur les activités menées par les États membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima (PAL) et discussion sur les projets collectifs thématiques et de recherche	13
VIII. Mise en œuvre du Plan d'action de Lima (PAL)	24
IX. Forum des Jeunes du MAB 2017 et perspectives d'avenir	26
X. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions / modifications / renommage des réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)	28
A. Nouvelles réserves de biosphère	29
B. Extensions, modifications, renommage des réserves de biosphère	33
C. Retraits volontaires	34
XI. Mise en œuvre du « Processus d'Excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »	35
XII. Rapports d'examen périodique et suivi d'informations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)	37
XIII. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques	43
I. Sélection des Bourses du MAB pour les jeunes scientifiques (MAB YSA)	43
II. Amélioration du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques	44
XIV. Stratégie de communication du MAB et plan d'action	47
XV. Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)	48
XVI. Partenariats public-privé (PPP) pour les réserves de biosphère: partage des meilleures pratiques	51
XVII. Date et lieu de la 31^{ème} session du CIC-MAB	53
XVIII. Questions diverses	53
XIX. Adoption du rapport	54
XX. Clôture de la session	55
Annexe 1 : Liste des participants	57
Annexe 2 : Document SC-18/CONF.230/8	85
Annexe 3 : Extrait de la décision sur le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial », du rapport du 29^e Conseil du MAB	112

Annexe 4 : Document SC-8/CONF.230/10	116
Annexes 5 : Déclaration de Palembang	182
Annexe 6: Document SC-18/CONF.230/15 - Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB); Feuille de route (mai 2018 – août 2020)	186

1. La 30^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est tenue à Palembang, Province de Sumatra du Sud (Indonésie), du 24 au 28 juillet 2018. La session ordinaire du CIC-MAB a été précédée d'une conférence internationale d'une journée intitulée « Forum international sur les réserves de biosphère à l'appui des ODD », organisée par les autorités indonésiennes.

2. Parmi les 380 participants figuraient les représentants des membres ci-après du Conseil du MAB élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 38^e et 39^e sessions : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, France, Haïti, Honduras, Indonésie, Japon, Kenya, Madagascar, Mexique, Nigéria, Oman, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Turquie et Viet Nam. Assistaient à cette session, en qualité d'observateurs, les États membres suivants : Belgique, Burkina Faso, Égypte, Équateur, États unis d'Amérique, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Kazakhstan, Luxembourg, Maldives, Mozambique, Myanmar, Panama, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Serbie, Slovénie, Sri Lanka et Thaïlande.

3. La liste complète des 380 participants figure à l'Annexe 1 du présent rapport.

I. Ouverture par le Président du CIC-MAB

4. M. Didier Babin, Président sortant du Conseil international de coordination (CIC-MAB), a déclaré la session officiellement ouverte. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres ainsi qu'aux délégations présentes en qualité d'observatrices, et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la session.

II. Observations préliminaires

5. M. Shahbaz Kahn, Directeur du Bureau de l'UNESCO à Jakarta et représentant de la Directrice générale, a accueilli les distingués organisateurs et participants à la 30^e session du CIC-MAB et a exprimé sa gratitude aux autorités indonésiennes pour leur attachement aux idéaux de l'UNESCO et leur détermination en faveur de ses programmes. Il a ensuite lu le message adressé au CIC-MAB par la Directrice générale, Mme Audrey Azoulay, dans lequel celle-ci exprimait sa grande satisfaction de voir la session du CIC-MAB se tenir à nouveau en Asie, après la réunion qui s'était déroulée sur l'Île de Jeju (République de Corée) en 2009, et félicitait le Secrétariat du MAB et le Bureau de Jakarta pour l'excellente organisation de la présente réunion. Depuis 2017, des progrès majeurs avaient été accomplis grâce aux activités menées par les États membres : le développement considérable du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et son soutien continu à la mise en œuvre des ODD. Elle soulignait également la complémentarité des différents dispositifs de désignation de l'UNESCO (réserves de biosphère, sites du patrimoine mondial, géoparcs mondiaux de l'UNESCO), qui étaient appelés à travailler ensemble en vue de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

6. Dans son message, la Directrice générale souhaitait aussi la bienvenue à la République de Moldova et au Mozambique, qui avaient décidé d'adhérer au Programme MAB en présentant la candidature de leur première réserve de biosphère au sein du RMRB, et invitait l'ensemble des 120 États membres contribuant au Programme MAB à coopérer à travers leurs frontières. Elle appelait également l'attention sur les temps difficiles et semés d'obstacles que traversait l'UNESCO, et qui avaient conduit l'Organisation à engager un dialogue financier avec ses États membres. Elle formait le vœu que l'Indonésie joue un rôle important dans ce dialogue et parvienne à obtenir les ressources nécessaires pour aider le Programme à mettre en œuvre son Plan d'action de Lima. Elle concluait en souhaitant à tous une réunion fructueuse et en remerciant à nouveau les autorités indonésiennes et les donateurs pour le soutien qu'ils avaient apporté à l'organisation de la 30^e session du CIC-MAB ainsi qu'à une série de projets de coopération Sud-Sud comprenant également des réserves de biosphère.

7. M. Clüsener-Godt, dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et de Secrétaire du Programme MAB, a exprimé sa gratitude aux distingués organisateurs de la réunion du CIC-MAB à Palembang ainsi qu'à tous les participants ayant accepté avec plaisir l'invitation de se rendre en Indonésie. Il a conclu en souhaitant à tous des débats fructueux et des séances de travail passionnantes.

8. M. Bambang Subiyanto, Vice-Président de l'Institut indonésien des sciences (LIPI), a salué l'ensemble des organisateurs et des participants de la réunion du CIC-MAB au nom du Président du LIPI, M. Laksana Tri Handoko. Il a rappelé à l'assistance que le Comité national indonésien du MAB avait pour mission d'assurer le fonctionnement du Programme MAB et du réseau de réserves de biosphère correspondant en Indonésie, appuyant ainsi la réalisation des ODD dans le pays, notamment en veillant à ce que le fragile équilibre entre la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique puisse se maintenir dans le temps, en garantissant l'équilibre entre l'utilisation des ressources naturelles et le développement humain. Il a expliqué en quoi le concept de réserve de biosphère était très utile à cet égard, puisqu'il permettait de mobiliser le soutien scientifique indispensable, les dispositifs de conservation appropriés et les orientations nécessaires aux fins de la gestion des ressources naturelles –autant d'éléments qui, tous ensemble, favoriseraient la réalisation des ODD. La contribution des sciences de la durabilité comprenait également les sciences sociales et citoyennes, ce qui devait renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion des écosystèmes et améliorer leurs conditions de vie. Il a appelé l'attention sur le rôle moteur du LIPI dans l'appui logistique apporté au Comité du MAB et sur la mobilisation de partenaires à la fois publics et privés. Il a rappelé à l'assistance que l'Indonésie comptait déjà 11 réserves de biosphère et espérait en ajouter trois autres à l'occasion de la présente session du CIC-MAB, se disant convaincu que de nombreuses autres désignations suivraient. Il s'est dit enfin persuadé que la réunion relancerait l'application du Plan d'action de Lima, en bénéficiant à tous, aux communautés comme à l'environnement.

9. M. Wiratno, Directeur général de la Conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, représentant de M. Siti Nurbaya Bakar, le Ministre indonésien de l'environnement et des forêts, a commencé par exprimer sa fierté quant au fait que la ville de Palembang ait été retenue pour accueillir cette importante réunion internationale. Il a remercié le Programme MAB, le Gouverneur de Sumatra du Sud, le Comité national indonésien du MAB, l'Institut des sciences et tous les autres partenaires ayant participé à l'organisation de la réunion. Le représentant du Ministre a formé le vœu que la 30^e session du CIC-MAB contribue sensiblement à la réalisation des objectifs relatifs à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Il a rappelé que l'Indonésie était la plus grande nation archipélagique du monde et qu'elle totalisait 120,6 hectares de terres, dont 63 % avaient été désignés comme forêts domaniales et contribuaient à offrir de multiples bienfaits aux êtres humains.

10. M. Wiratno s'est dit persuadé que la réunion pouvait susciter une meilleure compréhension des modèles de développement durable dans la région, en mettant un accent particulier sur les outils de gestion des écosystèmes constitués de paysages et de la diversité culturelle et biologique, en vue de prolonger notre existence sur une terre fragile sans cesser de tirer parti de ses avantages pour la prospérité de l'humanité. Il a exprimé son plein soutien aux objectifs des réserves de biosphère concernant la préservation des ressources indispensables à la vie. Il a également mis l'accent sur le plan d'action en trois volets de l'Indonésie concernant la mise en œuvre des réserves de biosphère : a) gestion écosystémique des paysages afin d'intégrer la gestion des terres, de l'eau et de la biodiversité en vue de leur utilisation durable ; b) autonomisation des institutions, aspects juridiques et ressources humaines visant à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles ; c) intégration d'approches scientifiques et socio-culturelles fondamentales aux fins de la conservation et de la gestion durable des ressources biologiques, de la terre et de l'eau.

11. Il a indiqué que le Gouvernement indonésien rédigeait actuellement deux règlements relatifs à la gestion des zones tampons des réserves de biosphère afin d'améliorer leur statut juridique aux alentours des zones protégées. Le représentant du Ministre a rappelé que l'Indonésie figurait parmi les pays de « méga-biodiversité » et qu'en cas de dégradation ou de mauvaise gestion de ses grandes zones de forêt tropicale humide, les conséquences pouvaient conduire à une catastrophe écologique au niveau mondial. Selon lui, l'application du concept de réserve de biosphère était donc essentielle et devait engendrer des bénéfices en matière de développement durable ainsi qu'une amélioration continue du bien-être social dans la région.

12. Il a confirmé qu'en ce qui concernait l'Indonésie, le concept de réserve de biosphère offrait un exemple parfait du moyen d'améliorer la gestion des écosystèmes de paysages et de mobiliser activement les parties prenantes (pouvoirs publics, centres de recherche, universités, sociétés privées, ONG et communautés). Selon M. Wiratno, à l'ère de la mondialisation, la mise en réseau et la coopération locales, nationales et internationales étaient indispensables pour améliorer le bien-être de la population, atténuer la pauvreté et maintenir la santé et la qualité de l'environnement. Il a rappelé que l'Indonésie comprenait 11 réserves de biosphère et qu'elle présentait cette année trois nouvelles candidatures, tout en soulignant que toutes les réserves de biosphère d'Indonésie disposaient d'un statut de zone protégée concernant leurs zones centrales et qu'elles

représentaient cinq grandes biorégions sur les sept que comptait le pays. Il a conclu en souhaitant à tous de fructueux débats.

13. Dans son discours de bienvenue, le Gouverneur de la province de Sumatra du Sud, S. E. M. Alex Noerdin a accueilli l'ensemble des délégués et participants à Palembang et remercié le Secrétariat du MAB d'avoir choisi cette ville pour tenir sa réunion. Il a décrit l'Île de Sumatra en appelant particulièrement l'attention sur le potentiel que représentaient ses riches ressources naturelles en matière de développement et d'investissements nationaux ou étrangers. Palembang était également la plus ancienne ville d'Indonésie et avait été la capitale du Royaume de Sriwijaya, plaque tournante du commerce des ressources naturelles mais aussi centre d'échanges culturels et universitaires. Il a expliqué que cette richesse en ressources naturelles devait être gérée et protégée de manière pérenne de façon à produire des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, en application des objectifs de développement durable établis par le Gouvernement de la province de Sumatra du Sud.

14. Il a confirmé l'engagement de son Gouvernement en faveur de l'établissement de la réserve de biosphère de Berbak-Sembilang, qui couvrait 110 000 hectares d'écosystèmes intacts de forêts marécageuses de tourbe et 60 000 ha de forêts marécageuses d'eau douce, de mangroves et de forêts de plaine, et abritait une grande biodiversité d'importance considérable pour la province de Sumatra du Sud, l'Indonésie, voire le monde entier. À ses yeux, cette réserve de biosphère aurait des retombées positives, non seulement pour l'environnement mais aussi sur les plans social et économique (sur le bien-être social, en particulier). Il a souligné que son Gouvernement participait activement à la réalisation des ODD, notamment en encourageant la croissance économique verte (en faveur de laquelle un Plan directeur avait déjà été promulgué) et en appliquant les orientations de l'Accord de Paris en matière de changement climatique. Il a informé les participants qu'un conseil de gestion de la réserve de biosphère proposée avait déjà été constitué.

15. M. Noerdin a finalement exprimé l'espoir que cette réunion aboutisse sur la formulation de recommandations et propositions qui seraient applicables aux différentes réserves de biosphère dans le monde et viendraient appuyer leur fonction de modèle de développement durable. Palembang était fière d'accueillir, en plus des Jeux asiatiques qui se tiendraient en août 2018, une manifestation aussi prestigieuse que la réunion du CIC-MAB, laquelle permettait d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la ville et la province de Palembang. M. Noerdin a ensuite officiellement ouvert la réunion du CIC-MAB.

III. Rapport du Président sortant du CIC-MAB

16. Le Président sortant du CIC-MAB, M. Babin, a remercié les autorités indonésiennes nationales, provinciales et locales ainsi que le Comité national indonésien du MAB pour leur chaleureuse hospitalité et pour l'aide apportée à l'organisation de cette session du CIC-MAB. Après avoir officiellement ouvert la session, il a présenté son rapport sur les réalisations accomplies au cours des deux dernières années, qui avaient marqué une période particulièrement exigeante pour le Programme, avec le lancement de la

nouvelle Stratégie pour 2015-2025 et du Plan d'action de Lima ainsi qu'avec la mise en œuvre de la stratégie de sortie. Le Président sortant s'est félicité de la nouvelle approche adoptée à l'issue des débats animés tenus lors de la 29^e session du CIC-MAB, et a exprimé l'espoir que l'on poursuive les efforts déployés pour améliorer le RMRB et promouvoir la fonction de modèle et d'espace d'expérimentation des réserves de biosphère en vue d'instaurer une société plus durable. Il a souhaité la bienvenue à M. Clüsener-Godt dans ses nouvelles fonctions de Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et de Secrétaire du Programme MAB. Il lui a également souhaité, à titre personnel, beaucoup de succès et de courage pour accomplir sa nouvelle mission. Par ailleurs, le Président sortant a remercié les trois anciens directeurs de la Division présents lors de la réunion, MM. P. Bridgewater, N. Ishwaran et T. Schaaf, pour le rôle moteur qu'ils avaient joué avec leurs équipes respectives et pour leur contribution au développement du Programme depuis sa création par le visionnaire Michel Batisse au début des années 1970.

17. Depuis sa création, le Programme MAB s'était placé au centre du débat relatif à une forme de développement en harmonie avec la biosphère, et il pouvait être fier de constater que l'importance de ce débat était aujourd'hui universellement reconnue. Le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que les Directives techniques, la stratégie de communication et la communauté en plein essor des jeunes du MAB seraient là pour nous guider, nous inspirer et nous aider à transmettre à la prochaine génération une planète préservée. Le Président sortant a ensuite expliqué qu'il s'était attaché à promouvoir le rôle joué par le Programme MAB et son RMRB en faveur du développement durable et des questions connexes liées à la biodiversité devant diverses instances internationales, notamment le Conseil économique et social (ECOSOC) et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, grâce à un rapport établi avec l'aide du Secrétariat et portant plus particulièrement sur les ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17.

18. Le Président sortant a rappelé sa participation à une table ronde sur la mise en œuvre de l'ODD 15, organisée au titre du Mécanisme de facilitation des technologies pendant le Forum sur la science, la technologie et l'innovation (juin 2018, Siège de l'ONU), lors de laquelle le rôle du Programme MAB avait été largement reconnu. Il a également évoqué la proposition qu'il avait soumise au Mécanisme de facilitation des technologies concernant l'établissement d'un partenariat avec le RMRB visant à développer et mettre à l'essai des projets de science, de technologie et d'innovation à l'échelle réelle et en collaboration avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques concernés, en vue de faciliter la mise en œuvre de tous les ODD, partout et au bénéfice de tous. Par ailleurs, il a indiqué qu'une manifestation parallèle était organisée conjointement par le Secrétariat du MAB et l'Association internationale pour les valeurs humaines en marge de la présente réunion, afin d'échanger des expériences entre collègues de réserves de biosphère situées au Nigéria, au Canada, en Afrique du Sud et en Norvège.

19. Le Président sortant a souligné que cette reconnaissance extérieure était primordiale, mais qu'elle devait s'accompagner d'une reconnaissance interne, au sein de l'UNESCO, du rôle du Programme dans les domaines de la biodiversité et des ODD. À cet égard, la participation de la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour les sciences exactes et naturelles envoyait un signal très positif. Il a en outre suggéré de saisir les occasions qui se présenteraient au cours des deux prochaines années pour poursuivre le travail entamé et consolider les résultats obtenus. Ainsi, il importait de participer activement

à la session plénière de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019. Le Président sortant a également évoqué la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se déroulerait à Beijing en 2020, et en préparation de laquelle un forum des jeunes du MAB pourrait être organisé en 2019 afin que ces derniers puissent définir, avec d'autres forums des jeunes, leur position et la vision de l'avenir qu'ils veulent, et contribuer ainsi à orienter l'accord relatif à la biodiversité pour l'après-2020. Pour finir, le Président sortant a chaleureusement remercié tous les membres du Bureau du CIC-MAB pour la collaboration efficace menée pendant son mandat de deux ans.

IV. Election des membres du Bureau du CIC-MAB

20. Le Président sortant a invité les membres du Conseil à proposer des candidats pour la présidence du Conseil du MAB. Suite à la candidature de Mme Enny Sudarmonowati proposée par l'Indonésie, et appuyée par le Nigéria, la République de Corée, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Viet Nam, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Japon, la France, l'Allemagne, le Honduras, les Émirats arabes unis, le Pérou et la Slovaquie, Mme Enny Sudarmonowati a été élue par acclamation. La Présidente entrante a pris la parole pour inviter les participants à proposer des candidats aux postes de vice-présidents et de rapporteur. La Suède (groupe I), l'Estonie (groupe II), le Honduras (groupe III), le Nigéria (groupe Va) et le Soudan (groupe Vb) ont été élus par consensus. La Suède a été nommée par le Conseil comme Rapporteur

21. La nouvelle composition du Bureau du Conseil du MAB est la suivante :

- Présidente : Mme Enny Sudarmonowati (groupe IV)
- Vice-présidents :
 - Suède (groupe I), étant également Rapporteur
 - Estonie (groupe II)
 - Honduras (groupe III)
 - Nigéria (groupe Va)
 - Soudan (groupe Vb)

22. Dans son discours d'investiture, la Présidente du CIC-MAB nouvellement élue a remercié le Président sortant pour son dévouement et ses réalisations. Elle a confirmé qu'elle adhère au Programme MAB depuis qu'elle était étudiante, et qu'elle s'était engagée pour sa revitalisation en Indonésie au début de l'année 2000. Elle a exposé la voie qu'elle souhaitait suivre, notamment l'amélioration de la reconnaissance des RB et la consolidation des liens entre le MAB et d'autres initiatives et programmes internationaux, la promotion de la fonction de modèle de développement durable des réserves de biosphère, le renforcement des activités de communication, la mobilisation de ressources à l'appui des réserves de biosphère, et la contribution de la science à la mise en œuvre des ODD dans les réserves de biosphère. Elle a précisé que ces priorités seraient inscrites dans la Déclaration de Palembang, qui devait être adoptée par le CIC-MAB à sa 30^e session. Elle a conclu en remerciant le Secrétariat du MAB pour l'organisation de la réunion et l'assistance fournie pour le déroulement des séances, ainsi

que le Bureau de l'UNESCO à Jakarta et toutes les autorités indonésiennes concernées pour l'appui apporté à l'organisation de la réunion.

V. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

23. L'Australie a demandé des éclaircissements concernant la « Déclaration de Palembang » proposée par l'Indonésie. La Présidente a indiqué que cette déclaration serait examinée le vendredi, lors de la séance consacrée aux « Questions diverses ». En l'absence d'autres commentaires, l'ordre du jour et le calendrier de la session ont été adoptés.

VI. Rapport du Secrétaire du Programme MAB

24. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire du Programme MAB a souligné que le « Secrétariat du MAB » était constitué par l'équipe basée au Siège ainsi que par tous les collègues des bureaux hors Siège, par exemple le Bureau de l'UNESCO à Jakarta (Indonésie) et d'autres, et que sa mission était d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme. Il a ensuite présenté le document SC-18/CONF.230/4, qui a fourni au Conseil un aperçu général du développement du MAB depuis sa dernière session tenue à Paris en juin 2017. Le rapport était accompagné d'une présentation de diapositives disponible en ligne, tout comme les autres documents du CIC-MAB. Le Secrétaire a indiqué que le RMRB s'étendait à l'heure actuelle sur une superficie de 735 450 187 hectares et comptait plus de 250 millions d'habitants, abritant ainsi une riche diversité culturelle et biologique. En outre, les aires centrales étaient autrefois prédominantes, mais de récentes évolutions avaient fait que les zones de transition étaient désormais plus nombreuses, car elles permettaient de promouvoir le développement durable.

25. Le Secrétaire a informé le Conseil que lors de la 39^e session de la Conférence générale, tenue en novembre 2017 à Paris, de nouveaux États membres avaient été élus membres du Conseil international de coordination du Programme MAB. En outre, la résolution 38 C/DR.2, qui visait la mise en place d'un fonds fiduciaire (AfriBioFund) pour le financement durable du Réseau des réserves de biosphère d'Afrique placé sous la conduite du Secrétariat du MAB, avait été approuvée.

26. Le Secrétaire a rappelé que le nouveau processus d'excellence et de renforcement avait été adopté par le CIC-MAB à sa 29^e session dans le cadre du suivi de la stratégie de sortie. Ce processus avait pour objet de s'assurer que toutes les réserves de biosphère souhaitant demeurer au sein du RMRB seraient devenues pleinement opérationnelles avant fin 2020 et auraient soumis au Conseil les rapports périodiques attendus avant fin 2019 au plus tard.

27. Le Secrétaire a également indiqué que la 24^e session du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère s'était tenue en février 2018 et que ses recommandations avaient été communiquées en temps voulu par le Secrétariat au Bureau du MAB et à tous les États membres concernés. Sur ce point, le Secrétaire a invité le Conseil

du MAB à remercier sincèrement, pour le travail de grande qualité et professionnel accompli, les membres du Comité, qui avaient entrepris d'énormes tâches supplémentaires concernant la mise en œuvre du Processus d'excellence et de renforcement du MAB. Il a relevé à cet égard en s'en félicitant la décision de la République de Moldova et du Mozambique de rejoindre les 120 États membres déjà participants en soumettant leurs propositions respectives de création d'une nouvelle réserve de biosphère.

28. Le Secrétaire a fait observer que le Programme MAB avait pour la toute première fois organisé un Forum des jeunes sur le MAB. Tenu en septembre 2017 dans la Réserve de biosphère du delta du Po (Italie), le Forum avait rassemblé 282 jeunes délégués représentant 142 réserves de biosphère de 85 pays différents. Le Secrétaire a noté aussi avec satisfaction que les jeunes participants au Forum s'étaient engagés à être des acteurs du changement sur leurs territoires respectifs, comme il en serait rendu compte de manière plus détaillée à un stade ultérieur de la réunion.

29. Le Secrétaire a indiqué que le projet « Les économies vertes dans les réserves de biosphère (GEBR) : un moyen de réduire la pauvreté, préserver la biodiversité et favoriser le développement durable en Afrique subsaharienne », financé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), s'était achevé avec succès en décembre 2017. Il a ajouté que le projet intersectoriel coordonné par le MAB « Appliquer le modèle des réserves de biosphère transfrontières et des sites du Patrimoine mondial pour promouvoir la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable de ses ressources naturelles (BIOPALT) » avait été lancé lors de la Conférence internationale sur le lac Tchad, tenue le 26 février 2018, et était déjà considéré comme un projet-phare de l'UNESCO.

30. Le Secrétaire du MAB a expliqué ensuite que la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique approuvée par la Conférence générale à sa 39e session mentionnait dûment le Programme MAB et le RMRB. Il a déclaré qu'en 2018, le Programme MAB et le RMRB avaient continué de prendre part à plusieurs événements qui jouaient un rôle important dans les efforts internationaux en faveur de la biodiversité et allaient aider à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), à travers en particulier leur contribution à l'IPBES, au Forum des jeunes de l'ECOSOC et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

31. Les efforts relatifs à la communication et à l'image de marque du MAB devaient être poursuivis au sein des divers réseaux, notamment les réseaux régionaux et thématiques, et lors de leurs réunions régulières, qui représentaient une composante essentielle du programme en rapport étroit avec les besoins des réserves de biosphère et des États membres dans certaines régions. Le Secrétaire a expliqué comment leurs activités pouvaient être renforcées grâce à des projets tels que les projets BRESEP (dans la région Amérique latine et Caraïbes) et EVAMAB (en Afrique). Il a aussi informé le Conseil de l'élaboration des « Directives techniques pour les réserves de biosphère », conçues pour aider les États membres dans l'établissement et la gestion des réserves, qui seraient présentées de manière plus détaillée dans le courant de la semaine.

32. Le Secrétaire a également informé les États membres de la production du « Rapport d'Activité Biennuel du MAB 2016-2017 » et a remercié le Comité national autrichien du MAB pour son soutien financier et son aide lors de la préparation de ce rapport. L'Autriche a exprimé sa volonté de soutenir le programme MAB dans le futur.

33. Il a enfin informé la réunion que, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance établie par la Conférence générale à sa 38e session, les questions liées à la gouvernance du Programme MAB seraient également examinées en tenant compte du rôle du CIC-MAB vis-à-vis du Bureau du MAB, l'amélioration du dialogue entre le CIC-MAB et le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère en vue d'une application renforcée des décisions au niveau national, la nécessité d'une meilleure prise en compte de ces décisions dans les rapports et d'un travail sur les projets de décision préalablement aux réunions du CIC-MAB, l'amélioration de la visibilité du Programme MAB, notamment sur les pages Web de l'UNESCO, et autres aspects.

34. Le Secrétaire a conclu en soulignant une fois encore que, malgré l'ampleur du travail déjà accompli, il restait beaucoup à faire pour renforcer la contribution des réserves de biosphère à l'intégration des processus relatifs au développement durable.

35. Au cours de la brève discussion qui a suivi, le Délégué du Royaume-Uni a souhaité qu'il soit fait mention de la reconnaissance du Conseil pour le travail accompli par le Comité consultatif. Il a souhaité obtenir de plus amples informations sur les projets menés en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, conformément au document C/5 de la Conférence Générale. Il a accueilli l'appel du Secrétaire pour un programme de recherche pour le Programme MAB, qui rééquilibrerait l'objet de ce programme scientifique intergouvernemental des sites vers la recherche – qui doit être en soutien aux sites. Enfin, il a demandé que, dans les années prochaines, tout rapport sur la mise en œuvre du PAL préparé pour la Conférence Générale soit transmis au CIC du MAB, accompagné d'un résumé du progrès effectué vis-à-vis des cibles identifiées dans le C/5.

36. Le représentant de la France a appuyé la proposition du Royaume-Uni. Il a souligné l'importance des travaux statutaires et proposé l'établissement d'une grille d'évaluation commune pour tous les pays qui permettrait une analyse plus homogène du travail du Comité consultatif, en évitant des appréciations différentes selon les régions. Il a demandé aussi que le rapport du Comité consultatif soit transmis plus tôt de façon que l'on dispose de plus de temps pour en prendre connaissance.

37. Dans sa réponse, le Secrétariat du MAB a dit que la présidence du Comité consultatif pouvait être invitée à intervenir. S'agissant des projets menés en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, il a rendu compte de la diminution des ressources financières et humaines par rapport à ce qu'elles étaient dans le passé. Il a toutefois fait observer que ces projets allaient soutenir les réserves de biosphère dans ces régions. Au sujet de l'affaiblissement du volet recherche du Programme MAB, le Secrétaire a reconnu que les activités statutaires et de gestion avaient pris largement le dessus. Il a suggéré de soulever la question lors des discussions à venir sur les orientations techniques pour s'interroger sur les moyens de mobiliser davantage de ressources pour la recherche. Enfin, le Secrétaire a souscrit à la proposition de la France tendant à améliorer la cohérence dans le travail du Comité consultatif.

38. Le représentant de l'Autriche a pris la parole afin de fournir plus de détail sur le « Rapport d'Activité Biennuel du MAB 2016-2017 ». Il a mentionné que c'est le troisième rapport biennuel co-financé par le Comité MAB autrichien et mis en page en Autriche par l'un des éditeurs de livres de photographie les plus récompensés dans le monde, Lois, Lammerhuber. Ce rapport a été préparé dans le cadre d'une excellente et très intense

coopération avec le Secrétariat du MAB à Paris. Il a souhaité souligner le rôle de deux personnes : Maria Rosa Cardenas et Vincent Van Ryssegem. Ils ont accompli le travail extrêmement ardu de répondre aux souhaits et idées urgents et parfois excentriques de l'artiste. Sans leur engagement, ce rapport d'activité n'aurait jamais pu être fini. Pour conclure, le représentant de l'Autriche souhaiterait souligner que c'était un plaisir pour le Comité MAB autrichien de produire le rapport d'activité pour la Communauté MAB. L'Autriche se tient toujours prête à soutenir le programme MAB de l'UNESCO, de manière aussi efficace que possible, et aussi longtemps que leur ministère fournira un budget au Comité MAB.

VII. Rapports sur les activités menées par les États membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima (PAL) et discussion sur les projets collectifs thématiques et de recherche

39. La Présidente du Conseil du MAB a invité les États membres à présenter les activités qu'ils avaient mises en œuvre au niveau national, régional et international depuis la 29^e session du Conseil du MAB. Elle a également invité les réseaux régionaux et thématiques à fournir des rapports sur leurs activités. L'Australie, le Nigéria, la République de Corée, le Royaume-Uni, la France, l'Indonésie, le Honduras, la Slovaquie, la Suède, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Japon, l'Autriche, le Pérou, Madagascar, Oman, la Colombie, l'Azerbaïdjan, l'Allemagne, le Mexique, Haïti, l'Estonie, le Soudan, la Fédération de Russie, le Viet Nam, la Côte d'Ivoire, ont pris la parole. A la suite de ces rapports, le Président a invité les observateurs qui le souhaitent à faire des remarques. L'Égypte, l'Equateur, l'Italie, le Ghana, la Slovénie, l'Inde, les Maldives, les Etats Unis d'Amérique, le Burkina Faso, l'Iran et le Sri Lanka ont pris la parole.

40. Six réseaux régionaux ont également pris la parole : l'Égypte pour ArabMAB, le Mexique pour IberoMAB, la République de Corée pour le Réseau des réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN), la France pour EuroMAB, le Nigéria pour AfriMAB, et le Vietnam pour le Réseau des réserves de biosphère d'Asie du Sud est (SeaBRnet). Trois réseaux thématiques ont également pris la parole. La Suède a rendu compte des réseaux thématiques NordMAB et de l'Entreprise sociale dans les réserves de biosphère (ESBR). Enfin, la République de Corée a pris la parole afin de présenter le rapport du Réseau mondial des Réserves de biosphère insulaires et côtières.

41. Plusieurs États membres ont remercié l'Indonésie d'avoir accueilli la 30^e session du Conseil du MAB et ont félicité M. Sudarmonowati pour son élection en tant que nouveau Président et M. Clüsener-Godt pour sa nomination en tant que nouveau Secrétaire du Programme MAB. Plusieurs pays ont également remercié M. Babin, le Président sortant, ainsi que le précédent Bureau pour les efforts qu'ils ont déployés pour diriger le Programme MAB jusqu'à l'adoption du Plan d'action de Lima et la mise en place du Processus d'excellence.

42. Un grand nombre de rapports ont évoqué le potentiel des réserves de biosphère en tant que laboratoires de la durabilité où le Programme 2030 et les ODD peuvent être mis

en œuvre. Voici un résumé des rapports fournis par les États membres. Le rapport complet est disponible sur le site Web du MAB, si soumis.

43. L'**Australie** a indiqué que le processus d'excellence est entrain d'être mis en œuvre avec succès dans le pays, mais que deux réserves de biosphère risquaient de ne pas respecter le délai l'année prochaine en raison des consultations extensives nécessaires avec les communautés locales et les communautés aborigènes.

44. La délégation a souligné l'importance de mettre l'accent sur les accords environnementaux multilatéraux axés sur la biodiversité, ainsi que sur d'autres initiatives des Nations Unies telles que l'IPBES, et noté qu'il était encourageant de voir l'UNESCO coordonner les travaux de quatre agences des Nations Unies (UNESCO, FAO, PNUD et ONU-Environnement) dans le contexte de l'IPBES.

45. Les représentants des réserves de biosphère australiennes se réuniront en mars 2019 pour envisager l'avenir du MAB en Australie. D'autres pays ont été invités à faire part de leurs expériences.

46. La **République de Corée** travaille sur de nouvelles propositions d'inscription et l'extension des réserves de biosphère, dans le cadre de l'amélioration des critères et du formulaire de candidature de la réserve de biosphère dans les Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB). Le pays encourage continuellement la certification et la commercialisation de la marque réserve de biosphère, ainsi que l'écotourisme local.

47. Les délégués ont également rendu compte d'une formation organisée pour l'EABRN en septembre 2017 et des ateliers nationaux bisannuels pour les gestionnaires de réserves de biosphère. Parmi les autres activités importantes figurent des études politiques visant à renforcer les systèmes juridiques et de gouvernance pour les réserves de biosphère dans le pays.

48. Le **Royaume-Uni** a fait savoir que ses six réserves de biosphère étaient toutes incluses dans des politiques nationales ou régionales. Quatre d'entre elles participent à deux projets de coopération financés par la Commission européenne avec des réserves de biosphère du Canada. Les projets mettent l'accent sur les synergies entre le patrimoine culturel et naturel et sur le tourisme. Une collaboration étroite a également été mise en place avec la République d'Irlande.

49. Toutes les réserves de biosphère ont développé l'image de marque de leurs produits locaux et collaborent actuellement avec des universités.

50. Le Vice-Président du Comité national et une Chaire UNESCO du Canada publieront un livre en 2019 sur les réserves de biosphère à travers le monde. Parmi d'autres activités de collaboration internationale, le projet des Communautés Bleues, financé par le Fond de Recherche des Défis Globaux (Global Challenges Research Fund) est le plus important. Ce projet permet de renforcer les capacités et les compétences en science marine et la planification marine dans cinq réserves de biosphère de l'Asie du Sud-Est pendant quatre ans.

51. La France a rendu compte de le pays a élaboré une nouvelle stratégie pour ses 14 réserves de biosphère dans le but de mettre en œuvre les ODD dans l'ensemble du

réseau. La stratégie est basée sur la Stratégie de communication mondiale du Programme MAB et sur son Plan d'action.

52. Après le succès de l'initiative du Forum des jeunes, le pays collabore avec une association de jeunesse qui sera bientôt intégrée au Comité français du MAB.

53. La France conduit par ailleurs différentes activités de collaboration avec la République de Moldova, le Maroc et la Tunisie.

54. L'**Indonésie** a attiré l'attention des participants sur les questions majeures de la dégradation des écosystèmes et de la perte de biodiversité. Afin d'aborder ces problèmes, le Gouvernement a mis au point des programmes stratégiques pour les réserves de biosphère qui renforcent l'aspect juridique des systèmes de gestion des réserves de biosphère, développent et mettent en œuvre une gestion intégrée et un plan d'action, mettent en valeur la coopération et le réseautage, impliquent les parties prenantes multiples, y compris la promotion de la coordination locale et du renforcement des capacités, l'amélioration des investissements dans les services écosystémiques et la mise en place d'un système de financement durable.

55. L'Indonésie a pour ambition de créer de nouvelles réserves de biosphère et renforcer les capacités des réserves existantes, notamment par la mise en œuvre du Plan d'Action de Lima et de la Feuille de Route Stratégique du Comité National de 2016-2025.

56. Le **Honduras** a remercié l'UNESCO, le Programme MAB et la coopération allemande pour leur soutien, qui permet au pays de poursuivre ses activités dans la région, en particulier dans la Réserve de biosphère transfrontalière Trifinio-Fraternidad, qui est partagée entre **El Salvador** et **le Guatemala**.

57. Le soutien économique et technique mis en place a aidé à renforcer les programmes de formation, d'inclusion et de développement durable, et a consolidé le développement et la gouvernance à l'échelle locale.

58. Le pays porte maintenant son attention sur la création du Comité national. Les comités de gestion des quatre réserves de biosphère du pays ont déjà été créés. Le pays s'emploie aussi à créer de nouvelles réserves de biosphère qui incluront des écosystèmes vitaux.

59. La **Slovaquie** a indiqué qu'elle avait renforcé ses quatre réserves de biosphère en mettant en place un programme de restructuration et en mobilisant les parties prenantes. Elle a mis l'accent principalement sur l'amélioration des trois réserves de biosphère qui doivent présenter leurs examens périodiques, étant convaincue qu'elles répondront aux exigences du Cadre statutaire. La Slovaquie a également souligné sa participation à la campagne #ProudtoShare. Elle a affirmé que la Stratégie de communication mondiale du Programme MAB et son Plan d'action avaient été examinés par l'ensemble de ses réserves de biosphère.

60. La **Suède** prépare deux nouvelles propositions de réserves de biosphère, qui devraient être soumises cette année. Le pays travaille sur une nouvelle structure organisationnelle pour le programme national MAB dans le but de renforcer ses réserves de biosphère, d'accroître le soutien au Réseau et de mobiliser des fonds.

61. Le pays s'est également efforcé d'améliorer la communication dans le Réseau grâce au kit d'outils de communication du MAB. La Suède a lancé une initiative intitulée « Biosphère pour la Baltique » - un effort conjoint de coopération qui réunit neuf réserves de biosphère dans sept pays de la mer Baltique pour mettre en œuvre l'ODD 14.

62. Le pays collabore en outre avec les écoles pour promouvoir l'Education en vue du développement durable à travers l'activité « Biosphere Challenge 2018 », en collaboration avec le Programme d'action mondial de l'UNESCO pour l'Education en vue du développement durable.

63. **L'Espagne** a proposé de créer une Journée mondiale des réserves de biosphère afin d'améliorer la visibilité du programme. L'année dernière, le pays a adopté son Plan d'action en vue de la création de son Réseau des réserves de biosphère espagnol.

64. L'Espagne a fait savoir qu'elle avait mis en place une stratégie d'écotourisme pour ses réserves de biosphère et qu'une marque « Réserve de biosphère » avait été lancée et appuyée par un cadre juridique. Cette marque sera apposée sur les produits fabriqués dans les réserves de biosphère, afin que les consommateurs puissent les reconnaître facilement. Les produits seront ensuite vendus sur des plates-formes en ligne. Enfin, l'Espagne a évoqué l'élaboration d'un catalogue sur le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine géologique.

65. **L'Afrique du Sud** a présenté une nouvelle réserve de biosphère lors de cette session du Conseil. Le Comité national du MAB, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Harare, a organisé un atelier régional de renforcement des capacités en août 2017 sur la manière dont le Programme MAB pourrait contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Quelque 35 participants d'Afrique australe y ont participé.

66. Le pays apporte également son soutien au Lesotho et à Eswatini pour créer leur première réserve de biosphère, ainsi qu'une assistance technique aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour les aider à soumettre leurs dossiers de propositions de nouvelles réserves de biosphère. Un novembre 2017, un atelier sur la Stratégie de communication du MAB a été organisé dans la Réserve de biosphère de Vhembe.

67. Le **Japon** a fait part de l'enquête du Comité national MAB réalisée auprès de toutes ses réserves de biosphère sur les activités liées au Plan d'Action de Lima et en a sorti une analyse simple. Comme nouvelles initiatives, le Japon a partagé ses expériences concernant les recherches menées par des étudiants sur l'évaluation des ODD dans les réserves de biosphère à travers des projets communautaires et des échanges internationaux d'étudiants. Il a demandé à l'UNESCO de l'aider à partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques nationales sur les besoins des réserves de biosphère.

68. **L'Autriche** coopère avec les réserves de biosphère du Brésil, du Pérou, de la Grèce, de l'Espagne, du Royaume Uni, de l'Allemagne et de la Suisse.

69. Le Comité MAB autrichien a apporté une contribution importante à l'élaboration d'un projet de recherche sur « L'eau dans les systèmes montagneux » mené par l'Académie

autrichienne des sciences. Ce projet de recherche devrait appuyer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en Autriche.

70. Le Comité du Programme autrichien sur l'Homme et la biosphère (MAB) a publié une note d'orientation relative à l'utilisation des énergies renouvelables dans les réserves de biosphère autrichiennes, afin que les régions en question puissent orienter et accompagner la « transition énergétique » du pays et devenir des modèles en matière de durabilité sociale et écologique dans la production des énergies renouvelables.

71. Le **Pérou** a fait état des mesures prises pour renforcer l'écomarketing et améliorer la gouvernance, à savoir l'introduction de nouvelles règles d'organisation au sein du Comité national, conformément au Plan d'action de Lima et au Programme 2030. À la suite du Forum des jeunes du MAB en Italie, le pays organisera, en collaboration avec l'Équateur, le premier Forum des jeunes du réseau IberoMAB. Celui-ci se tiendra du 5 au 8 décembre 2018 dans la réserve de biosphère transfrontière de Bosques de Paz. Le pays a également mis à jour son plan d'action et sa stratégie de communication, avec l'appui du projet Réserves de biosphère en tant qu'outil de gestion des zones côtières et des îles dans le Pacifique Sud-Est (BRESEP) financé par le gouvernement flamand.

72. **Madagascar** a informé le Conseil du projet d'exploitation durable des pêches mené sur la côte ouest du pays, dans l'océan Indien et au Mozambique. Ce projet, d'une valeur de 4 millions de dollars des États-Unis, vise à asseoir la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté des communautés vivant sur le littoral et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans deux réserves de biosphère existantes et une future.

73. Le Comité a également été informé qu'une quatrième réserve de biosphère était en cours de nomination, et que trois autres réserves potentielles avaient été repérées.

74. **Oman** a indiqué la création en 2016 d'un Comité national du MAB, travaillant actuellement à dresser une liste de réserves de biosphère potentielles, en collaboration avec le Programme MAB de l'UNESCO. Le Comité s'attache également à développer l'écotourisme dans les aires protégées.

75. La **Colombie** a remercié le gouvernement flamand pour l'appui fourni dans le cadre du projet BRESEP, ainsi que le gouvernement espagnol. Plusieurs réunions et ateliers ont été organisés en Colombie, notamment la réunion du réseau IberoMAB qui s'est tenue à Santa Marta en mai 2018 à l'occasion de laquelle les participants ont adopté le plan d'action IberoMAB.

76. Une nouvelle nomination est en cours dans la région de Chocó, sur la côte Pacifique, qui abrite une biodiversité exceptionnelle. Les activités des réserves de biosphère de Colombie sont principalement axées sur le développement durable, l'atténuation des changements climatiques, la gestion de la biodiversité et les économies vertes. Le pays a également informé le Conseil de ses démarches visant à mettre les réserves de biosphère au cœur des politiques nationales.

77. L'**Azerbaïdjan** a indiqué que les zones protégées couvraient désormais 10 % du territoire national (un taux supérieur à la moyenne mondiale). Le pays a mentionné plusieurs initiatives en cours, notamment la préparation de nouveaux projets portant sur les réserves de biosphère, la mise en place d'un projet de recherche scientifique, la publication

d'ouvrages sur le développement durable, le lancement de programmes de licence, de master et de doctorat, et la réalisation d'opérations de sensibilisation auprès des enfants vivant dans les réserves de biosphère, par le biais des médias.

78. L'**Allemagne** a indiqué qu'un nouveau Comité national avait été nommé en mars 2018. Le pays est en train de mettre en œuvre la Stratégie MAB et le Plan d'action de Lima dans ses réserves de biosphère, en tant que modèles de développement durable. Le Comité était également présent aux côtés de l'UNESCO durant la COP23, à Bonn.

79. En tant que membre du Conseil international de coordination (CIC), l'Allemagne soutient les projets de réserves de biosphère à hauteur de 100 millions d'euros. Elle a mis en avant plusieurs initiatives en cours de réalisation, telles que le partage des bonnes pratiques en matière de surveillance des oiseaux dans les réserves de biosphère africaines et la lutte contre le braconnage. Elle cherche également à nouer de nouveaux partenariats avec les pays du Sud, et vient d'entamer une collaboration avec le Ghana.

80. Le pays a également attiré l'attention sur les résultats concluants d'une réunion sur les énergies renouvelables, qui s'est récemment tenue dans la réserve de biosphère de Bliesgau.

81. Enfin, l'Allemagne a félicité l'Italie pour l'organisation du premier Forum des jeunes du MAB en septembre 2017 et a noté qu'une activité similaire pour les jeunes des RBs de langue allemande aura lieu dans le pays en 2019.

82. Le **Mexique** a fait savoir qu'il s'employait activement à réviser la gouvernance dans ses réserves de biosphère. Il a mentionné un projet en cours visant à créer une réserve de biosphère transfrontière avec le Guatemala dans la forêt ombrophile maya, qui ferait de celle-ci la deuxième plus grande réserve après l'Amazonie. Il a indiqué que les plans de gestion de toutes les réserves de biosphère étaient en cours de révision, en particulier en ce qui concerne les zones de transition. Il a également attiré l'attention sur les travaux actuellement menés avec la chaire UNESCO sur les réserves de biosphère et l'environnement urbain et sur la promotion de ce modèle dans tout le pays.

83. **Haïti** a remercié l'Espagne pour son soutien dans la création de deux réserves de biosphère. Le pays a également souligné l'importance du soutien (technique et financier) de la coopération allemande au niveau de la réserve de La Selle qui est actuellement une réserve de biosphère transfrontière, partagée avec la République dominicaine.

84. Le délégué a ensuite formulé le souhait de recevoir un soutien technique de la part d'autres réserves de biosphère ayant déjà une expérience de la gestion des réserves de biosphère transfrontières.

85. Haïti a également annoncé le lancement d'un nouveau projet de reforestation de la réserve de biosphère de La Selle, financé par l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement. Le délégué a mis l'accent sur la revitalisation du Comité national MAB et sur l'organisation de réunions binationales entre les Comités nationaux MAB d'Haïti et de la République dominicaine en 2017 et 2018.

86. L'**Estonie** a déclaré que son unique réserve de biosphère couvrait désormais 10 % de son territoire. Ces dernières années, la réserve s'est principalement concentrée sur

la recherche de solutions au niveau local (avec la participation d'ONG, d'entrepreneurs, etc.). Le pays a présenté quelques projets liés à l'écotourisme et à la mise en place de solutions énergétiques durables, projets financés par le programme LEADER de l'Union européenne. L'Estonie a également mis en avant sa coopération avec d'autres pays du Réseau des îles et zones côtières et de la mer Baltique, notamment la Suède. Enfin, les principales réalisations du Comité estonien pour le Programme MAB ont trait à des problèmes économiques, sociaux et culturels. Les principaux défis restants sont quant à eux liés à la coopération ainsi qu'au renforcement de l'intérêt scientifique pour les réserves de biosphère. Dans cette optique, le pays a organisé deux conférences scientifiques consacrées à la recherche marine et aux études sociales.

87. Le **Soudan** prépare actuellement des propositions de désignation visant à couvrir de nouveaux écosystèmes. Après restructuration, le comité du MAB travaille désormais à améliorer la communication et la visibilité du Programme MAB à travers le pays. Du reste, le comité a noué d'excellentes relations avec des agences aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, ainsi qu'avec le Programme hydrologique international (PHI).

88. Le Comité national du MAB a évalué une proposition de réserve de biosphère transfrontière entre le Soudan et l'Éthiopie.

89. Le comité promeut également un programme consacré à la jeunesse et inspiré du Forum des Jeunes du MAB.

90. La **Fédération de Russie** a exprimé ses difficultés à participer pleinement au sein d'EuroMAB en raison de la vaste taille du réseau. Le pays célèbre actuellement le centenaire de son système de zones protégées. Alors que la Russie partage déjà une réserve de biosphère transfrontière avec le Kazakhstan, les deux pays partageront une deuxième réserve de ce type. En outre, la Fédération de Russie a insisté sur le rôle primordial de deux secteurs dans la poursuite de l'action pour les réserves de biosphère : l'économie verte et le développement urbain durable. Le pays a également exprimé son soutien en faveur de l'initiative du Forum des Jeunes et, plus largement, a souligné l'importance de l'engagement des jeunes. Enfin, la Russie a manifesté sa gratitude envers l'Indonésie pour l'organisation de la 30^e session du CIC-MAB.

91. Le **Viet Nam** a axé sa présentation sur le besoin de coopération entre les réserves de biosphère, notamment par le biais d'échanges. Le pays a insisté sur la nécessité d'élaborer des plans de gestion afin d'encourager le partage d'informations et d'expériences. Le Viet Nam a également souligné l'importance de l'éco-certification et de la publication de livres à ce sujet.

92. La **Côte d'Ivoire** a déclaré travailler à la préparation de deux nouvelles réserves de biosphère. Le pays a mis l'accent sur le rôle de la gouvernance locale et a renforcé les pouvoirs des comités locaux. À cette fin, plus de 300 micro-projets sont mis en œuvre dans les deux réserves de biosphère du pays en faveur des communautés locales, avec le soutien de partenaires au développement. La Côte d'Ivoire a également informé le Conseil qu'elle accueillera la 6^{ème} réunion générale du réseau AfriMAB en 2019.

Rapports du réseau régional et thématique

93. L'**Égypte** a présenté les activités réalisées par le réseau **ArabMAB**. À l'occasion d'une réunion organisée en Algérie en 2017, le réseau a adopté le Plan d'action de Lima et la nouvelle stratégie du MAB. Des modifications et justifications de la structure légale du réseau ArabMAB ont également été adoptées. Le réseau ArabMAB a entrepris une série d'initiatives, parmi lesquelles : la coopération avec le réseau AfriMAB et le PHI, la promotion d'activités liées à l'économie verte, l'appui d'une gouvernance efficace, la création d'un atlas, l'amélioration de la communication, la documentation des savoirs traditionnels, ou encore la participation accrue des femmes et des jeunes. La coopération avec le réseau AfriMAB a eu comme résultat immédiat la création d'AABRIL qui est la plateforme arabo-africaine pour la gestion durable des réserves de biosphère. La Côte d'Ivoire a apporté son soutien à cette initiative.

94. Le **Mexique** a mis en avant les activités du réseau **IberoMAB**, dont il assure la présidence. En octobre 2017, la Colombie a accueilli un séminaire sur l'identité visuelle des réserves de biosphère et l'économie verte à Cartagena de Indias. Elle a également accueilli la 18^e réunion d'IberoMAB, qui s'est tenue à Santa Marta en mai 2018. À cette occasion, le réseau a adopté le plan d'action IberoMAB et convenu de renforcer la participation des jeunes. Les futures activités se concentreront sur le renforcement des capacités, en vue de réduire les risques de catastrophe.

95. La **République de Corée** a présenté les activités du **Réseau des réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN)**. Le 7^{ème} atelier de formation sur le suivi et l'éducation écologique pour le développement durable dans les réserves de biosphère a été organisé en septembre 2017 à Beijing en Chine, ensuite dans la Forêt de Gwangeung et au Mont Sorak en République de Corée. Lors de la 15^e réunion du réseau qui s'est tenue à Almaty, au Kazakhstan, du 29 mai au 2 juin 2018, les représentants ont discuté de la stratégie de l'EABRN pour le Plan d'action de Lima, de l'engagement des jeunes, et de la coopération entre les réserves de biosphère. La réunion a également permis de souligner le développement de lignes directrices pour l'écotourisme dans les réserves de biosphère.

96. La **France** a rendu compte des activités du **réseau EuroMAB**, dont la dernière réunion a rassemblé des représentants de 36 pays. La prochaine réunion se tiendra dans la Réserve de biosphère de la Baie de Dublin (Irlande) sous le thème « Des solutions locales aux problèmes mondiaux ». La réunion abordera trois thèmes pour ses sessions de travail : (i) inspirer les gens pour qu'ils s'impliquent ; (ii) créer un sentiment d'appartenance pour renforcer le réseau, et ; (iii) habiliter les acteurs pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

97. Le **Nigéria**, qui préside le réseau **AfriMAB**, a rendu compte des activités menées par son réseau. Ces dernières ont mis l'accent sur l'organisation de la 5^e session d'AfriMAB, qui s'est tenue dans le pays en septembre 2017. Cet événement a aidé à renforcer les capacités des comités du MAB à la fois au niveau national et sous-régional en ce qui concerne le plan de gestion des réserves de biosphère. En outre, le nouveau Bureau d'AfriMAB a été créé, qui se compose de quatre pays coordonnateurs : la Côte d'Ivoire pour l'Afrique de l'Ouest, le Kenya pour l'Afrique de l'Est, le Cameroun pour l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud pour l'Afrique australe.

98. Le Viet Nam a présenté les activités menées par le **Réseau des réserves de biosphère de l'Asie du Sud-Est (SeaBRnet)**. La 11^e réunion SeaBRnet a été organisée par le Comité national Thaïlandais du MAB en mai 2018 pour explorer, concevoir et

promouvoir la durabilité locale par le partage d'expériences entre réseaux - et promouvoir le concept de RB comme outil efficace de développement économique et social durable.

99. La **Suède** a présenté les activités du **Réseau NordMAB**, un sous-réseau pour la coopération nordique au sein du RMRB. Les pays nordiques membres sont le Canada, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Norvège et la Suède. Les objectifs du réseau consistent à renforcer la coopération au sein de la région nordique, à mettre sur pied des partenariats de collaboration avec le secteur privé et à promouvoir l'inclusion des connaissances traditionnelles et locales. La Suède a mis en avant un projet phare intitulé « Students on ice », qui a pour mission de sensibiliser les jeunes du monde entier à l'importance des régions polaires et d'encourager des initiatives contribuant à la durabilité mondiale.

100. La Suède a également présenté les activités du Réseau « **Social Enterprise and Biosphere Reserve (SEBR)** », qui est ouvert à toute réserve de biosphère souhaitant participer à des entreprises socialement responsables dans leur région, avec une attention particulière pour les entreprises sociales et les entreprises sans profits privés qui réinvestissent leurs profits au bénéfice de la société et de l'environnement.

101. Dans le cadre de ce réseau, le premier rapport biennal OASIIS a été publié. OASIIS (Ouvrir l'accès aux sources de revenus indépendantes et durables) vise à accroître l'impact des entrepreneurs sociaux sur le développement durable en recueillant de nouvelles données et en offrant des opportunités aux entrepreneurs sociaux dans l'ensemble du RMRB. Le rapport montre qu'OASIIS enregistre un chiffre d'affaires de 11 millions de dollars des États-Unis au sein des économies locales des réserves de biosphère, et que les entrepreneurs sociaux ont créé plus de 500 opportunités d'emploi et de formation dans ces régions.

102. La **République de Corée** a fait part des activités du Réseau mondial des réserves de biosphère des îles et zones côtières. Lors de la 7^{ème} réunion du réseau, tenue en 2017, Jeju, Minorque et le Programme MAB de l'UNESCO ont signé un protocole d'accord sur les activités du réseau des cinq prochaines années (2018-2022). Les deux projets de recherche ont été conduits suivant les stratégies des réserves de biosphères des îles et des zones côtières concernant le changement climatique. La 6^{ème} formation pour les gestionnaires des réserves de biosphère des îles et des zones côtières sera organisée par le programme MAB de l'UNESCO et le gouvernement de la Province de Jeju au début d'octobre 2018. Elle portera sur l'adaptation au changement climatique et sur la promotion du développement durable.

Observateurs

103. L'**Égypte** a noté que les effets de plusieurs plans et projets de développement nationaux ont affecté les fonctions de conservation de la réserve de biosphère d'Omayed, en particulier les deux zones centrales. Le Comité national du MAB et l'EEAA ont mis à jour et ont effectué les modifications nécessaires aux zones centrales et de transition. Ces amendements ont été approuvés par le Comité international consultatif pour les réserves de biosphère en février 2018. Le Comité national a révisé et soumis le dossier de candidature pour le site de Jabel Qatrani en vue de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

104. Chaque année, le Ministère égyptien de l'enseignement supérieur offre six bourses à de jeunes chercheurs pour promouvoir la recherche scientifique sur les réserves de biosphère du pays. Le pays a également souligné les résultats importantes d'un atelier récent sur le Renforcement de la Science des TIC pour le développement durable, organisé en collaboration avec la Commission nationale pour l'UNESCO dans la réserve de biosphère d'Omayed.

105. Des représentants du Comité national ont participé à la 9ème réunion d'ArabMAB et à l'atelier thématique sur « Gouvernance, gestion financière et économie verte », qui s'est tenu en Algérie en mai 2017.

106. **L'Équateur** a invité les pays ibéro-américains à participer au 1er Forum des jeunes IberoMAB, qui aura lieu du 5 au 8 décembre 2018 dans la réserve de biosphère transfrontalière de Bosques de Paz, entre l'Équateur et le Pérou. Les deux pays organisent conjointement l'événement en suivant les directives établies par le 1er Forum des jeunes MAB organisé en Italie en 2017. L'événement vise à offrir un forum aux jeunes pour démontrer leur engagement envers le programme MAB et vise à inclure les jeunes impliqués dans la gestion et la vie des réserves de biosphère ibéro-américaines.

107. **L'Italie** a informé le Conseil que le Comité national du MAB du pays a été reconstitué et présente trois nouvelles candidatures à la 30e session du CIC du MAB. Le pays a approuvé des directives nationales pour les réserves de biosphère, y compris des objectifs, des priorités, des indicateurs et des processus de suivi pour promouvoir un développement socioéconomique et respecter la conservation des écosystèmes. Le pays a également rendu compte des résultats positifs du 1er Forum des jeunes du MAB organisé en 2017 dans la réserve de biosphère du delta du Pô, en Italie. La première réunion nationale des réserves de biosphère italiennes aura lieu en octobre 2018.

108. Le **Ghana** a indiqué que son PAL national serait lancé en août 2018. Le soutien des partenaires devrait contribuer à la mise en œuvre effective de ce plan d'action. Le Ghana a noté qu'il a également participé à des activités de coopération et de partage d'expériences avec la Réserve de la biosphère de l'île de Principe (Sao Tomé-et-Principe) et la réserve de biosphère de Schalsee (Allemagne). Les activités se concentrent sur le recyclage du verre, l'implication des femmes et le renforcement des capacités des communautés respectives. Les critères de nomination des réserves de biosphère ont également été développés en collaboration avec le Ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture

109. La **Slovénie** a établi un plan d'action annuel en accord avec le PAL et présentera son premier rapport d'activité à la fin de l'année.

110. Les trois réserves de biosphère du pays ont présenté une proposition de projet conjointe visant à promouvoir et à sensibiliser le public aux réserves de biosphère du pays. La Slovénie s'emploie également à promouvoir la coopération transfrontière avec l'Italie et la Croatie.

111. En outre, le pays travaille en étroite collaboration avec les écoles et les jeunes. Trois jeunes représentants de la Slovénie ont participé au 1er Forum des jeunes du MAB et ont depuis œuvré pour accroître l'engagement du public à travers le pays.

112. L'**Inde** a exprimé sa volonté de travailler à la création d'une nouvelle réserve de biosphère transfrontière. Il a mis l'accent sur la mise en réseau et la mise en œuvre des ODD à travers son PAL national. Les activités menées dans ses réserves de biosphère visent à apporter des avantages tangibles aux communautés locales. Le pays a également souligné la nécessité de jouer un rôle de premier plan dans l'élimination des déchets plastiques. Enfin, l'Inde a souligné son engagement à transformer ses aires protégées en réserves de biosphère et initier le processus pour inclure sept réserves de biosphères nationales dans le réseau mondial des réserves de biosphère.

113. Les **Maldives** ont reconnu le rôle important joué par les réserves de biosphère dans la conservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. Depuis sa nomination, les habitants de la réserve de biosphère de l'atoll de Baa ont bénéficié des avantages économiques découlant de la conservation des ressources naturelles. Les principaux avantages proviennent principalement de l'écotourisme. Le site travaille en accord avec les ODD et le PAL sur les activités incluant la participation des jeunes, le renforcement des capacités, le développement du plan de gestion et la coopération avec les universités et les centres de recherche. En outre, un projet est en cours pour étendre les réserves de biosphère aux Maldives.

114. Le pays a exprimé sa préoccupation concernant l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique lors de la réunion.

115. Les **États-Unis d'Amérique** ont exprimé leur engagement envers le Programme MAB, malgré le retrait de 18 des 47 réserves de biosphère du pays. Il a souligné sa détermination à aller de l'avant avec la mise en œuvre des activités du Programme MAB.

116. Le **Burkina Faso** a élu un nouveau Comité national du MAB composé de représentants du gouvernement national et de la société civile.

117. Les activités entreprises au cours de la dernière année comprennent des formations, la promotion des produits forestiers, la gestion des pâturages et la prévention des incendies de forêt. Le délégué a remercié les partenaires techniques et financiers qui ont soutenu les activités susmentionnées (GIZ, UE, Banque Mondiale, universités et instituts de recherche nationaux, Université du Michigan, etc.).

118. La **République islamique d'Iran** a indiqué que neuf de ses réserves de biosphère ont présenté des examens périodiques au cours des dernières années. Le PAL a été traduit en persan et a été présenté lors d'un atelier à différentes parties prenantes. Le pays travaille actuellement sur une proposition pour une éventuelle réserve de biosphère transfrontalière avec l'Arménie.

119. La réserve de biosphère de Hamoun a besoin d'une action urgente pour faire face aux conséquences d'importantes sécheresses. Le plan de gestion a été adapté pour faire face à ce problème critique. Le pays a demandé aux organisations internationales et aux États membres un soutien économique et technique pour s'attaquer à cette question urgente.

120. Le **Sri Lanka** a expliqué que l'une de ses réserves de biosphère, qui se trouve dans une ancienne zone de conflit, se rétablit progressivement, neuf ans après la fin du conflit. Le pays a souligné l'importance des efforts visant à résoudre les confrontations entre

les populations humaines et de singes et à résoudre les problèmes liés à la gestion des déchets. Le Sri Lanka travaille à la préparation d'une réserve de biosphère et d'un géo parc situés près de la capitale du pays.

VIII. Mise en œuvre du Plan d'action de Lima (PAL)

121. Dans le cadre de l'examen de ce point, le Secrétariat du MAB a d'abord présenté les informations recueillies via le formulaire en ligne qu'il a élaboré et adressé aux Comités nationaux du MAB, aux responsables des réserves de biosphère et aux points focaux, afin de faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima. Au total, environ 150 formulaires ont été soumis, dont 77 % par des réserves de biosphère. Les principaux résultats sont les suivants :

Tableau 1. Comment évalueriez-vous, dans l'ensemble, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des éléments du Plan d'action de Lima dont vous ou votre groupe de parties prenantes avez été chargés ?

Progrès réalisés	Excellents	Bons	Limités	Nuls	Ne sait pas
Pourcentage de répondants	7,4	40,9	49,0	1,35	1,35

Tableau 2. Quel a été l'impact, au regard de la vision et de l'énoncé de mission du MAB, des initiatives prises par votre groupe de parties prenantes pour mettre en œuvre le Plan d'action de Lima ?

Impact	Important et positif	Assez important et positif	Limité mais positif	Nul	Négatif	Ne sait pas
Pourcentage de répondants	22,1	30,2	44,3	2,7	0	0,7

Tableau 3. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima

Difficultés	Aucune	Quelques unes	Nombreuses	Ne sait pas
Pourcentage de répondants	0,65	60	38,7	0,65

122. D'après les informations reçues, parmi lesquelles 76 brefs descriptifs faisant état des réussites et des enseignements tirés, le Secrétariat du MAB a constaté que la mise en œuvre du Plan d'action de Lima avait fortement progressé partout dans le monde. Il est

également ressorti clairement que la majorité des parties prenantes s'était heurtée à des difficultés, notamment à un manque de ressources financières et humaines.

123. En ce qui concerne les prochaines étapes à franchir, et dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de Lima prévue pour 2020, le Secrétariat du MAB a estimé nécessaire de disposer d'un outil d'enquête plus fin, permettant notamment des recoupements avec les indicateurs de performance du Plan d'action et les ODD pertinents, tout en sachant qu'un tel outil exigera des données supplémentaires de la part des parties prenantes. Le Secrétariat a également noté la nécessité de définir des modalités efficaces pour la structuration et le partage des expériences réussies et des enseignements tirés, ainsi que d'envisager la possibilité d'un programme/projet de soutien extrabudgétaire pour les pays ayant besoin d'aide dans la mise en œuvre le Plan d'action.

124. Enfin, le Secrétariat du MAB a informé le Conseil qu'un aperçu complet des résultats de l'enquête figurait dans l'édition de juillet 2018 du Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, disponible sur le site Internet du MAB, de même que la version actualisée de la feuille de route présentant le descriptif des activités menées par le Secrétariat du MAB dans le cadre du Plan d'action.

125. Le Conseil du MAB a été invité à débattre des expériences présentées, des enseignements tirés et des bonnes pratiques constatées, et à formuler des orientations et recommandations pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de Lima et des outils et processus connexes de compte-rendu et d'évaluation.

126. Les membres du Conseil ci-après se sont exprimés sur ce point : France, Indonésie, Kenya, République de Corée, Royaume-Uni, Afrique du Sud, Soudan, Australie, Fédération de Russie, Japon, Suède et Pérou. Plusieurs membres du Conseil ont salué le rapport d'enquête et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima. La France a souligné l'importance de faire le lien entre ce point et celui sur la stratégie/plan d'action du MAB en matière de communication, ainsi que le rôle prépondérant que les réseaux régionaux du MAB sont appelés à jouer. La France a également souligné l'importance de discuter de l'évaluation du PAL lors de la prochaine session. L'Indonésie et la République de Corée ont insisté sur les avantages qu'il y aurait à ce que les comités nationaux du MAB et les réseaux du MAB élaborent leur propre stratégie et plan d'action en application du Plan d'action de Lima. Le Soudan a souligné le rôle des médias dans la promotion de la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, tandis que le Kenya a plaidé en faveur de la participation d'un vaste éventail de parties prenantes (agences gouvernementales, organisations non gouvernementales, entreprises...). Le Japon a aussi évoqué les partenariats avec des entreprises et avec des acteurs internationaux, et le Pérou a pris note avec satisfaction de la coopération internationale, par exemple avec l'Allemagne, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action de Lima.

127. La Fédération de Russie a rappelé combien les langues nationales importaient dans la réalisation d'enquêtes, et qu'un fort soutien ministériel en faveur des réserves de biosphères était d'une grande aide dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, et l'élaboration des rapports à cet égard. Le Royaume-Uni a fait observer que l'enquête aurait recueilli un plus grand nombre de réponses si le délai pour les soumettre avait été plus

important, et si les formulaires avaient été adaptés en fonction des différents groupes de parties prenantes Et que la demande de cas de réussite, bien qu'elle soit bonne , devrait inclure les contributions spécifiques de cas de réussite à la mise en œuvre des actions du LAP. L'Australie a suggéré l'idée que l'UNESCO collabore avec le PNUD sur la question des liens entre le Plan d'action de Lima et les ODD, et a estimé que l'énoncé de mission de la Stratégie du MAB/du Plan d'action de Lima n'était peut-être pas tout à fait visionnaire. La Suède a rappelé que les rapports sur les réserves de biosphère suédois étaient établis, avec succès, sur le modèle fourni par le Plan d'action de Lima.

128. S'agissant de la meilleure manière de progresser dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et la préparation de l'évaluation à mi-parcours de celle-ci, plusieurs membres ont souligné qu'il importait que le Secrétariat du MAB facilite le partage d'expériences entre les parties prenantes à cet égard, car il était souvent difficile pour elles de transposer le Plan d'action de Lima dans leur contexte local. Aucune position claire ne s'est dégagée, au sein du Conseil, concernant la meilleure façon de rendre compte des progrès de la mise en œuvre du Plan d'action de Lima au regard des indicateurs de performance. Par conséquent, le Conseil a chargé le Secrétariat du MAB de consulter le Bureau du MAB sur les modalités et le processus à suivre en vue de faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, mais aussi des actions connexes en matière de compte-rendu et de partage d'informations. Dans ce contexte, il a été suggéré d'organiser des entretiens approfondis.

129. Pour conclure, le Secrétariat du MAB a remercié le Conseil de ses contributions et de son soutien, ainsi que d'avoir mesuré l'utilité des premières informations recueillies par l'intermédiaire de l'enquête – autant d'éléments qui l'aideront à faire rapport à son tour au Conseil exécutif de l'UNESCO. Le Secrétariat du MAB a par ailleurs évoqué les possibilités et les limites de l'UNESCO s'agissant de donner accès, à la communauté du MAB au sens large, à un espace en ligne ouvert pour la présentation de comptes-rendus. Enfin, il s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte de collaborer avec le Bureau en vue de faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et des actions connexes en matière de compte-rendu et de partage d'informations.

IX. Forum des Jeunes du MAB 2017 et perspectives d'avenir

130. Le secrétariat du MAB a présenté un rapport synthétisant les principaux résultats du premier Forum des jeunes du MAB ainsi que les acquis d'une série d'analyses qui ont été effectuées par les organisateurs du Forum. L'ensemble de ces documents fournit les éléments de base pour les débats et les décisions du Conseil concernant le futur de l'implication de la jeunesse dans le programme MAB et son réseau mondial de réserves de biosphère. Ce rapport a été renforcé par une présentation de diapositives et d'un clip vidéo.

131. Le secrétariat a rappelé au Conseil que le Forum des jeunes du MAB en 2017 rentrait dans le cadre des efforts entrepris par l'UNESCO pour garantir que les jeunes gens des deux sexes s'impliquent dans les politiques et les programmes qui les touchent directement, et s'engagent dans des actions en faveur de la paix et du développement durable dans leurs pays et leurs communautés. Il a rappelé aussi que ce premier Forum des jeunes du MAB a été organisé pour offrir aux jeunes qui ont à cœur les territoires spéciaux

dans lesquels ils vivent, une opportunité d'être acteurs du MAB et du développement durable de leurs communautés, dans l'esprit du Plan d'action de Lima. Les principaux aspects de l'organisation de l'événement, ses résultats (déclaration finale et plan d'action) ont ensuite été illustrés, mentionnant aussi les actions de suivi déjà entreprises depuis lors :

- Participation de jeunes du MAB au Forum des jeunes de l'UNESCO à Paris (Octobre 2017) ;
- Événement collatéral des Jeunes du MAB au Forum des Jeunes de l'ECOSOC à New York (Janvier 2018) ;
- Création d'associations de jeunes du MAB en France, en Italie et au Soudan;
- Organisation de camps d'été de jeunes du MAB (Mont Viso entre France et Italie, Indonésie, etc.).

132. Sur la base d'informations recueillies durant cette session du Conseil, il apparaît que beaucoup d'autres activités ayant les jeunes pour cible sont en voie d'être organisées, comme le Forum des jeunes du MAB du réseau IberoMAB co-organisé par l'Equateur et le Pérou en décembre 2018, le Forum des jeunes germanophones du MAB en Allemagne en septembre 2019, ou encore le Forum des jeunes suggéré par la France qui aurait pour objet la préparation de la Conférence des Parties de la CBD qui se tiendra en Chine en 2020. Venant à la question des actions à entreprendre pour renforcer l'implication des jeunes dans le programme MAB, ce rapport a enfin souligné que le Conseil du MAB pourrait prendre en considération :

- D'encourager les réserves de biosphère à impliquer davantage les jeunes dans leur gouvernance et à soutenir des projets ayant les jeunes pour acteurs et bénéficiaires (qui devraient faire l'objet de questions spécifiques dans les rapports périodiques);
- De recommander aux comités nationaux du MAB d'établir des points focaux pour la jeunesse et d'apporter leur soutien à des réseaux / associations de jeunes du MAB;
- De demander au secrétariat du MAB d'établir un mécanisme de coordination et de promouvoir la présence des jeunes du MAB dans tout forum/réseau/événement/projet significatif ;
- De demander aux réseaux thématiques et régionaux de renforcer la présence et la participation de jeunes dans leurs réunions et leurs activités.

133. Durant le débat qui a suivi, les membres du Conseil du MAB ont exprimé leur appréciation et leur soutien à toute initiative future impliquant davantage les jeunes du MAB. Le délégué de l'Estonie a soulevé la question de savoir comment le réseau des jeunes du MAB pourrait être structuré et formellement organisé, et à quels niveaux ? Le délégué de France a souligné dans son intervention l'importance cruciale de travailler aujourd'hui avec les jeunes, et confirmé que son pays avait déjà entrepris des mesures pour la création et le soutien d'une association française des jeunes du MAB (Co'MAB) impliquée directement dans le comité national français et des activités pour la mise en œuvre des ODD en France. Il a aussi encouragé tous les acteurs du programme MAB à s'engager davantage avec les jeunes, à l'intérieur du MAB ainsi que dans tout autre cadre pertinent. En ce sens, il a enfin réitéré sa suggestion qu'un Forum des jeunes se tienne en 2019 comme événement de préparation de la 15^{ème} Conférence des Parties de la CBD qui se tiendra en Chine en 2020, en vue d'impliquer les jeunes dans la préparation de documents de travail pour cette

Conférence. Il a enfin souhaité que plusieurs membres du Conseil apportent leur soutien à cette initiative, et que les moyens nécessaires à son organisation puissent être mobilisés.

134. Le délégué de la Colombie a félicité le secrétariat et le bureau de Venise pour les efforts accomplis pour l'organisation de ce tout premier Forum des jeunes du MAB, et a accueilli avec enthousiasme les initiatives de suivi déjà entreprises par d'autres états-membres comme l'organisation du Forum des jeunes du MAB du réseau IberoMAB à Loja, Equateur, en décembre 2018, le Forum des jeunes germanophones du MAB en Allemagne en 2019. A la vue des résultats du premier Forum global des jeunes du MAB, il a invité les membres du Conseil à modifier leur perception de la question de l'implication des jeunes et de prendre davantage en considération les bénéfices qui en découleront pour le programme. Il s'est posé aussi la question de savoir comment mobiliser davantage de ressources humaines jeunes au sein du secrétariat, en particulier en soutien des activités impliquant les jeunes ? Il a enfin suggéré que des liens soient établis avec les forums des jeunes du patrimoine mondial, et que des thèmes comme la paix et la lutte à l'extrémisme violent soient pris en compte lors de prochains forums des jeunes du MAB.

135. Le délégué de la Fédération de Russie a félicité le Bureau de Venise pour ses efforts incessants en soutien de cette initiative, et remercié l'Italie pour l'aide financière fournie, dont ont bénéficiés des jeunes participants de son pays. Il a souligné que ces jeunes, une fois de retour du Forum, ont été très actifs dans la diffusion des résultats du Forum en Russie, au travers d'articles et de rapports ainsi qu'en prenant contact avec des associations de jeunes nationales. Il a enfin informé le Conseil des discussions sur l'implication des jeunes qui se sont tenues au sein du Réseau des réserves de biosphère de l'Est asiatique (EABRN) lors de sa dernière réunion au Kazakhstan, ayant porté notamment sur l'organisation possible d'un forum des jeunes de l'EABRN dans un futur proche.

136. Dans sa réponse, le Secrétaire a rassuré le Conseil quant au soutien que le secrétariat du MAB apportera à tout effort entrepris en vue de renforcer l'implication des jeunes dans le programme, en mobilisant notamment des ressources disponibles au travers de programmes comme le Programme des jeunes cadres de l'UNESCO, ou encore tout autre programme soutenu par les états-membres en faveur de l'emploi au sein de l'organisation de jeunes cadres provenant de pays en développement.

137. Les observateurs ont été invités à soumettre des commentaires par écrit en raison de contraintes de temps.

X. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions / modifications / renommage des réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

138. Lors de la présentation de ce point, le Secrétariat s'est reporté au document SC-18/CONF.230/8, qui indique qu'à sa 24^e session, tenue au Siège de l'UNESCO du 5 au 8 février 2018, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère a examiné 27 propositions, dont 24 nouvelles propositions, une (1) proposition soumise pour la deuxième fois, et trois demandes d'extension/modification ou de redéfinition des zones de réserves de biosphère existantes.

139. Le Bureau du MAB s'est réuni en préparation de la 30^e session du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB). Il a décidé que pour les sites où le Comité consultatif avait émis une recommandation favorable, cette recommandation serait transmise au Conseil sans aucune modification.

140. Dans certains cas, le Comité consultatif a recommandé de solliciter des informations supplémentaires auprès des États membres (la date butoir ayant été fixée au 30 juin 2018). Le Bureau a examiné les informations supplémentaires effectivement reçues par le Secrétariat du MAB jusqu'à cette date. Les recommandations qu'il a formulées à l'issue de cet examen ont été présentées par oral et sur écran au CIC-MAB à sa 30^e session.

141. Compte tenu des recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère figurant dans le document SC-18/CONF.230/8, et des délibérations supplémentaires du Bureau tenues les 24 et 25 juillet 2018, le CIC-MAB a pris les décisions ci-après.

A. Nouvelles propositions

142. **Arly (Burkina Faso).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

143. **Mont Huangshan (Chine).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

144. **Mont Kumgang (République populaire démocratique de Corée).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

145. **Khangchendzonga (Inde).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

146. **Berbak-Sembilang (Indonésie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

147. **Rinjani-Lombok (Indonésie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

148. **Kopet Dag (Iran).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

149. **Quirimbas (Mozambique).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

150. **Maasheggen (Pays-Bas).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

151. **Réserve de biosphère de Charyn (République du Kazakhstan).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

152. **Réserve de biosphère de Zhongar (République du Kazakhstan).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

153. **Réserve de biosphère de Suncheon (République de Corée).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-18/CONF.230/8 sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

154. Le représentant de l'Indonésie a adressé ses félicitations à la République populaire démocratique de Corée pour la désignation du Mont Kumgang et à la République de Corée pour la désignation de la réserve de biosphère de Suncheon comme sites du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), en formant l'espoir que cette désignation permettrait aux deux communautés de la péninsule coréenne de vivre en harmonie durable avec la nature et favoriserait une paix pérenne entre les deux pays. L'Indonésie espère que cette impulsion leur permettra de renforcer leur collaboration, notamment en ce qui concerne les réserves de biosphère (développement, recherche, débats...), mais aussi d'autres domaines. Elle compte que la collaboration potentielle des deux pays au forum du MAB servira de pont entre eux et leur permettra de former une vision de paix et de prospérité commune, ainsi que de coopérer plus étroitement l'un avec l'autre. Elle se déclare prête à collaborer avec eux dans leurs futurs projets.

155. En réponse à ces félicitations, les délégations de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont remercié l'Indonésie pour son soutien en faveur de la paix et du développement durables de leurs pays respectifs et de la péninsule coréenne.

156. **Montagnes de l'Oural (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Le Comité consultatif avait recommandé d'approuver le site. Le Bureau a accueilli avec satisfaction les informations complémentaires fournies par les autorités suite aux encouragements du Comité consultatif, à savoir des renseignements au sujet de l'établissement d'un Conseil de coordination de la réserve de biosphère et des informations actualisées concernant la création de la structure de gestion de la réserve de biosphère

axée sur la participation directe des parties prenantes, ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration du plan de gestion. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

157. **Betung Kerihun Danau Sentarum Kapuas Hulu (Indonésie)**. Le Conseil du MAB a salué cette proposition bien rédigée et de grande qualité. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir les documents prouvant que les activités minières n'ont aucun impact néfaste sur la réserve de biosphère proposée, ainsi que les documents juridiques et dispositions légales garantissant que seules sont menées dans l'aire centrale des activités compatibles avec la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

158. **Mont Peglia (Italie)**. Le Conseil du MAB s'est félicité de cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir des renseignements complémentaires sur le statut juridique des régions du Sistema Territoriale di Interesse Naturalistico Ambientale (STINA) et un plan de gestion détaillé de la réserve de biosphère proposée.

159. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Il a prié les autorités de transmettre le plan/la politique de gestion de la réserve de biosphère proposée au Secrétariat dès que possible et au plus tard le 30 septembre 2018.

160. **Val Camonica – Alto Sebino (Italie)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir la justification du fait que les parties nord et est de la réserve de biosphère ne sont pas entourées de l'aire de transition pour des raisons d'ordre topographique (bassin fluvial) et écosystémique (région montagneuse). Il a en outre accueilli favorablement les informations fournies sur l'impact du tourisme, et pris acte du projet de réaliser des études socioéconomiques dans la réserve de biosphère proposée ainsi que d'associer les compagnies d'énergie aux activités de cette dernière.

161. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

162. **Tsimanampesotse-Nosy Ve Androka – Madagascar**. Le Conseil du MAB s'est félicité de cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir une carte révisée compatible avec les activités prévues dans le décret de création de l'aire protégée de catégorie V de l'UICN et le zonage de la réserve de biosphère, ainsi qu'une explication claire des raisons pour lesquelles les évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) des compagnies minières ne sont pas disponibles. La carte fournie a été jugée satisfaisante. Les autorités nationales ont expliqué que les EIE n'étaient

effectuées qu'une fois le permis d'exploitation octroyé aux compagnies concernées, ce qui n'était pas encore le cas.

163. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Il a par ailleurs noté que le statut de réserve de biosphère viendrait renforcer la gestion durable du site concernant l'impact éventuel des activités d'exploitation minière.

164. **Prout inférieur (République de Moldova)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir le projet de plan de gestion complet de la réserve de biosphère indiquant précisément comment les autorités chargées de la gestion de l'exploitation pétrolière seront impliquées dans la gestion de la réserve de biosphère.

165. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

166. **La rivière Mura (Slovénie)**. Le Conseil du MAB s'est félicité de cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir le projet de plan de gestion complet de la réserve de biosphère précisant la manière dont les acteurs du secteur industriel pourraient être impliqués dans cette dernière afin de réduire les impacts négatifs, des informations plus détaillées concernant la structure de gestion participative pour la gouvernance globale de l'aire proposée, ainsi que la justification de l'absence de zones tampons autour de certaines parties des aires centrales.

167. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

168. **Marico (Afrique du Sud)**. Le Conseil du MAB a salué cette proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités nationales à la demande du Comité consultatif, à savoir des précisions sur le concept d'« activités agricoles axées sur la conservation » et des renseignements sur les mesures visant à limiter l'impact du tourisme dans l'aire centrale.

169. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

170. **Ponga (Espagne)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir des éléments détaillés prouvant que les activités de chasse n'ont aucun impact sur la fonction de conservation de l'aire centrale.

171. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

172. **Gombe Masito Ugalla (République-Unie de Tanzanie).** Le Conseil du MAB s'est félicité de cette proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités nationales à la demande du Comité consultatif, à savoir des précisions concernant la structure de gestion du site et des renseignements sur les mesures visant à limiter les impacts sociaux et environnementaux des camps de réfugiés.

173. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

174. **Wadi Wurayah (Émirats arabes unis).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les éléments additionnels envoyés par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir les signatures d'approbation manquantes, les indicateurs relatifs à la participation des femmes, le complément d'information concernant les projets de développement durable qui étaient prévus et les éclaircissements au sujet des mesures qui seraient prises pour remédier aux

175. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil **a approuvé** le site.

176. **Chocó Andino de Pichincha (Équateur).** Le Conseil du MAB s'est félicité de cette nouvelle proposition. Le Comité consultatif a recommandé dans le document SC-18/CONF.230/8 de différer l'examen du site compte tenu de la forte population de l'aire centrale (158 000 personnes), mais le pays a soumis des informations indiquant que ce chiffre élevé était erroné. Le recensement officiel (2010) confirme que la population permanente de l'aire centrale s'élève au total à 110 individus. Les principales activités de ces derniers sont l'écotourisme et la recherche.

177. Le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires envoyées par le pays et a convenu de leur exactitude. Le Bureau a félicité le pays de ses efforts considérables pour rectifier l'erreur commise et du fort engagement manifesté par la population locale et les autorités régionales et nationales.

178. Les informations reçues étant jugées satisfaisantes, le Conseil **a approuvé** le site.

B. Extensions, modifications, renommage des réserves de biosphère

179. **Réserve de biosphère de la forêt de Thuringe – extension et changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de Vessertal-Thuringe (Allemagne)).** Le Conseil du MAB s'est félicité de cette extension et du changement de nom de la réserve de biosphère déjà existante, et a accepté toutes les recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8 sans y apporter aucune modification. Le Conseil du MAB **a approuvé** le site.

180. **Réserve de biosphère du Tessin – Val Grande Verbano – extension et changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de la vallée du Tessin (Italie)).** Le Conseil du MAB a salué cette extension et le changement de nom d'une réserve

de biosphère existante et a souscrit à toutes les recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8 sans y apporter aucune modification. Le Conseil du MAB **a approuvé** le site.

181. **Réserve de biosphère de la Terre du léopard – changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de Kedrovaya Pad (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette extension et ce changement de nom. À la lumière des recommandations du Comité consultatif contenues dans le document SC-18/CONF.230/8, le Bureau du MAB a examiné les informations additionnelles envoyées par les autorités à la demande du Comité consultatif, à savoir des explications sur le fait qu'il n'y ait pas de zone tampon adjacente à la partie sud de l'aire centrale. Selon les renseignements communiqués par les autorités, la raison en est qu'il s'agit d'une aire marine bordant la mer, sur laquelle la réserve de biosphère (Parc national de la Terre du léopard) n'a pas autorité.

182. Au vu des informations fournies, le Bureau n'a pu se faire une idée claire du statut de l'aire marine bordant la partie sud de l'aire centrale dont il est fait état dans la réponse des autorités. Il a recommandé l'envoi d'une carte de zonage plus claire, l'aire en question semblant être de nature terrestre. Il a recommandé aussi que les responsables de la réserve de biosphère s'attachent la coopération des autorités chargées de l'aire marine/terrestre située dans la partie sud de cette aire centrale afin de s'assurer que celle-ci ne sera pas menacée, et envisagent la possibilité de définir une zone tampon. Il a demandé qu'une carte de zonage plus claire ainsi que des explications détaillées sur les aspects susmentionnés et un rapport sur les progrès accomplis soient fournis au Secrétariat du MAB d'ici le 30 septembre 2018.

183. Le Conseil a décidé que l'examen de la proposition d'extension et de changement de nom **soit reporté**.

C. Retraits volontaires

184. Le Secrétariat du MAB a reçu des lettres de retrait volontaire de cinq sites australiens, un site américain et un site néerlandais. Le CIC-MAB a pris note en conséquence de ce que les réserves de biosphère suivantes ne font plus partie du Réseau mondial des réserves de biosphère :

- Promontoire de Wilson, Australie
- Hattah Kulkyne et Murray Kulkyne, Australie
- Yathong, Australie
- Barkindji, Australie
- Prince Regent, Australie
- Forêt expérimentale de San Dimas, États-Unis d'Amérique
- Waddenzee, Pays-Bas

185. Le Conseil du MAB ayant approuvé 24 nouvelles réserves de biosphère et le retrait de 7 réserves, le RMRB compte désormais 686 réserves de biosphère dans 122 pays, dont 20 sites transfrontières. Deux nouveaux pays ont rejoint le RMRB : la République de Moldova et le Mozambique.

XI. Mise en œuvre du « Processus d'Excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »

186. En juin 2017, à sa 29^e session, le Conseil du MAB a adopté un processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial (voir annexe). Il a décidé de mettre un terme à la « stratégie de sortie » en 2020 et d'instituer ce processus afin que les réserves de biosphère puissent servir de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD).

187. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-18/CONF.230/9 contenant des informations actualisées sur les sites visés par le processus d'excellence, ainsi que sur ceux qui ne satisfont pas aux critères et qui n'ont pas été inclus dans la stratégie de sortie (pour la période 2014-2017).

188. Le Secrétariat a informé le Conseil que tous les sites visés par le processus d'excellence avaient été en contact avec le Secrétariat. L'ensemble des sites concernés par l'échéance de septembre 2017 avaient fourni des informations qui avaient été examinées par le Comité consultatif à sa dernière session en février 2018. Les sites visés par le processus d'excellence étaient indiqués clairement dans le tableau de couleurs qui serait présenté par le Secrétariat lors de l'examen du point 12 relatif à l'examen périodique et au suivi. Le nombre de sites concernés par le processus d'excellence serait actualisé après la session du Conseil conformément aux décisions qui seraient prises.

189. Le Secrétariat a rappelé d'autre part que, comme le Conseil le lui avait demandé à sa dernière session, il avait passé en revue l'ensemble des recommandations formulées par le Conseil du MAB en 2014, 2015 et 2016 pour les sites qui n'étaient pas concernés par la stratégie de sortie et n'étaient donc pas visés par le processus d'excellence. Neuf sites de huit pays ne répondaient pas aux critères, n'avaient pas fourni de données suffisantes pour que le Conseil puisse déterminer s'ils répondaient aux critères ou avaient été invités à envoyer des informations complémentaires.

190. Le Secrétariat a indiqué que, dans la majorité des cas où les sites ne satisfaisaient pas aux critères ou avaient été priés de fournir des informations complémentaires, cela était dû à des problèmes de zonage ou de gouvernance.

191. Plusieurs pays ont remercié le Secrétariat du rapport présenté. Un certain nombre de délégués ont pris la parole pour se dire d'avis que le processus d'excellence ne devrait pas prendre fin en 2020. Il devrait être poursuivi et amélioré pour faire en sorte que chaque site soit conforme aux critères et qu'un soutien soit apporté aux réserves de biosphère qui en avaient besoin, y compris par l'intermédiaire du Réseau mondial. Plusieurs délégués ont déclaré que ce travail devrait être articulé avec l'élaboration des directives techniques. La France a suggéré qu'un groupe de travail chargé de cette question soit créé aussi rapidement que possible, avant la prochaine session du Conseil, et a exprimé son souhait d'en faire partie. Cette proposition a reçu l'appui de plusieurs pays, dont l'Australie, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Fédération de Russie, le Honduras, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Slovaquie. Un délégué s'est dit favorable à ce que cette question soit traitée au sein des groupes de travail déjà constitués pour élaborer les directives techniques. Le groupe de travail concerné formulerait des orientations supplémentaires en vue

d'améliorer la mise en œuvre du processus d'excellence, sans rien modifier au Cadre statutaire.

192. Un délégué a fait observer que certains sites risquaient d'avoir des difficultés à achever leur rapport d'examen périodique d'ici 2020. Il a d'autre part posé la question de ce que pourrait être la procédure concernant les sites résolus à s'acquitter de leurs obligations et faisant des progrès mais se trouvant dans l'incapacité d'achever leur rapport avant le 30 septembre 2019. Un délégué a mentionné l'absence d'orientations claires concernant le processus d'examen périodique et la nécessité d'échéances claires. La Présidence du Comité consultatif a pris la parole pour dire son soutien à la poursuite du processus d'excellence et a insisté sur les ressources disponibles en matière d'expertise et de bonnes pratiques qui pourraient être mobilisées au sein des réserves de biosphère et du Réseau mondial. Plusieurs délégués se sont déclarés satisfaits des travaux du Comité consultatif. Un délégué a relevé le besoin de renforcer ce dernier, sur le plan des capacités comme des ressources, de même que le Secrétariat, dont la charge de travail allait croissant. Ce délégué a aussi fait état de la nécessité de prêter une attention particulière aux sites côtiers et marins, ainsi qu'aux sites urbains en ce qui concerne le zonage. Un autre délégué a noté la spécificité des réserves de biosphère transfrontières pour ce qui est du zonage. Certains délégués ont jugé également nécessaire que le Comité consultatif, au moment de formuler ses recommandations concernant certains pays, tienne compte de la législation nationale afin de ne pas créer de difficultés. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité que des sites bénéficient d'activités de renforcement des capacités dans le cadre du processus. La France a dit qu'il importait de mettre en place un système d'alerte pour les sites confrontés à des difficultés et des défis, et a demandé au Secrétariat de réfléchir à un éventuel mécanisme d'alerte et à le présenter au Conseil du MAB à sa prochaine session.

193. Le Mexique a déclaré avoir reçu deux recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère une recommandation l'invitant à remplacer la dénomination « réserve de biosphère mexicaine » par une autre afin d'éviter toute confusion avec la dénomination utilisée par l'UNESCO. Le pays a déclaré l'inconvénient que représentait une recommandation de modifier la loi mexicaine. Le Mexique a rappelé que la réunion de 1995 recommandait que les pays incluent la catégorie de réserve de biosphère dans leur législation. S'agissant de la seconde observation de l'inclusion de la zone de transition dans les plans de gestion des 14 réserves, le gouvernement mexicain déclare que ces réserves ont été approuvées en 2006, y compris toutes les zones et que la zone de transition a été incluse dans les plans. Le Secrétaire du Programme MAB a répondu qu'une lettre de la Délégation du Mexique auprès de l'UNESCO avait été reçue à ce sujet et qu'il y serait répondu dans les prochains jours. Le Secrétaire a expliqué en outre qu'il ne s'agissait que d'une recommandation technique des experts du Comité consultatif et qu'il avait été pris bonne note de la position du pays.

194. Le Conseil a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc sur le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » afin de tirer parti des possibilités offertes par ce processus au-delà de 2020.

195. Ce groupe de travail a pour mission :

- de continuer d'étoffer le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » et de faire progresser sa mise en œuvre ;
- de préparer les éléments qui alimenteront les débats et permettront au CIC-MAB de statuer, à sa 32e session (2020), sur le processus d'excellence et sa mise en œuvre.

196. Le groupe de travail a été invité par le Conseil à prendre en compte la décision prise par celui-ci à sa 29e session concernant la « stratégie de sortie », ainsi que les enseignements tirés et résultats obtenus de cette stratégie et du processus d'examen périodique en général.

197. Il a également été invité à présenter ses conclusions et recommandations au Conseil du MAB, à sa 31e session, afin que celui-ci en débattenne et envisage les suites à leur donner en vue de mieux orienter le processus.

198. Le Conseil a par ailleurs demandé au Secrétariat d'appeler les États membres à désigner, au plus tard début septembre, les représentants qu'ils souhaiteraient voir siéger au groupe de travail ad hoc.

199. Le groupe de travail se composera des membres suivants :

- 2 membres du CIC-MAB par groupe régional de l'UNESCO
- Président du CIC-MAB
- Président du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère.

200. Le Secrétariat a indiqué qu'après approbation des recommandations d'examen périodique et de suivi par le Conseil du MAB, 64 sites dans 31 pays étaient encore visés par le processus d'excellence. Des délégués se sont félicités des progrès déjà accomplis et souligné la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre du processus d'excellence.

XII. Rapports d'examen périodique et suivi d'informations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)

201. Le Secrétariat a présenté les recommandations concernant l'examen périodique et celles concernant le suivi à l'aide des tableaux figurant aux annexes I et II du document et proposant un code de couleurs (rouge pour les sites qui ne répondaient pas aux critères, vert pour les sites qui répondaient aux critères et bleu pour les sites qui devaient envoyer des informations supplémentaires). Il était clairement précisé dans une colonne si le site faisait partie du processus d'excellence.

202. Le Secrétariat a signalé que les informations supplémentaires reçues avaient été examinées par le Bureau du MAB et a attiré l'attention sur les cas pour lesquels la recommandation finale avait été modifiée par le Bureau pour approbation par le Conseil.

203. Le Secrétariat a indiqué que depuis la dernière session du CIC-MAB, il avait reçu 82 rapports et 57 comptes rendus de suivi de la part de 49 pays, dont 67 rapports et comptes rendus de suivi fournis par 31 pays dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'excellence.

204. Le Conseil s'est félicité de la fourniture des rapports d'examen périodique ainsi que des informations de suivi et a fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif figurant à l'annexe 4 (Document SC-18/CONF.230/10).

205. S'agissant des sites concernés par le processus d'excellence qui n'avaient pas envoyé les informations requises avant le 30 juin 2018, le Conseil a demandé que les données manquantes soient fournies d'ici au 30 septembre 2018.

206. Après examen par le Bureau des informations supplémentaires demandées par le Comité consultatif, le Conseil a pris les décisions ci-après pour les sites suivants :

207. **Réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe (Allemagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les éclaircissements apportés sur les raisons pour lesquelles certaines des aires centrales n'avaient pas de zone tampon. À la lumière des informations fournies, et reconnaissant que les autorités s'employaient à établir des zones tampons, le Conseil les a encouragées à poursuivre l'établissement des zones tampons et les a priées de présenter des informations actualisées d'ici le 30 septembre 2019.

208. **Réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara (Monténégro).** Le Conseil a prié les autorités nationales de soumettre, le 30 septembre 2018 au plus tard, conformément aux règles et échéances du processus d'excellence, les informations demandées par le Comité consultatif, afin que l'on puisse déterminer si le site satisfait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère :

- Les signatures de tous les membres participant à l'Organe de coordination et un exemplaire du protocole de coopération ;
- Justifier pourquoi certaines aires centrales ne sont pas entourées de zones tampons dans la partie nord et sud ;
- Soumettre une nouvelle carte de zonage montrant la réduction de la taille du parc national de Durmitor et les zones nouvellement protégées ;
- Le plan d'action de la réserve de biosphère.

209. **Réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales (Pologne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations additionnelles fournies par les autorités. Il s'est félicité de la création de zones tampons adjacentes aux zones centrales et entourant celles-ci, comme le veut le Cadre statutaire.

210. Il a également accueilli avec intérêt les informations détaillées concernant la fonction de développement de la réserve de biosphère et la participation des communautés locales à cet égard. Il a en outre encouragé les autorités à mettre en place le conseil social afin d'impliquer les communautés locales, et de soumettre un rapport actualisé à ce sujet le 30 septembre 2019 au plus tard. Il a également considéré les informations relatives à la gestion de la partie polonaise de la réserve. Le Conseil a été d'avis que le site **satisfait aux critères**.

211. **Réserve de biosphère transfrontière de Tatra (Pologne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations additionnelles reçues, notamment les renseignements concernant la stratégie d'éducation du parc national de Tatra national et un document récapitulant les objectifs d'une politique de gestion de la réserve de biosphère.

Toutefois, le Conseil n'a reçu aucune information au sujet de l'établissement d'un organe de coordination de la réserve associant les autorités, des représentants des communautés locales et d'autres parties prenantes, ainsi que des représentants d'entreprises, comme requis par le Comité consultatif. Le Conseil a également demandé que des renseignements concernant la révision du schéma de zonage élargissant la zone de transition aux régions inhabitées contiguës à la réserve de biosphère de façon à favoriser le développement soient présentés d'ici le 30 septembre 2018. Le Conseil a estimé ne pas être en mesure de déterminer **si le site satisfait ou non aux critères.**

212. **Réserve de biosphère de Tchernye Zemli (Fédération de Russie).** Le site étant concerné par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Conseil a demandé que les renseignements ci-après soient fournis d'ici le 30 septembre 2018 :

- un projet de plan et de politique de gestion complets portant sur l'intégralité de la réserve de biosphère ;
- les actions entreprises pour mettre en place un organe de coordination global pour la réserve de biosphère associant les autorités, les communautés locales et d'autres acteurs, accompagnées d'informations détaillées sur les mécanismes mis en œuvre pour favoriser leur implication ;
- la révision du schéma de zonage avec une zone tampon efficace pour les aires centrales ou la justification de son absence, ainsi qu'une carte de zonage claire indiquant les limites de la réserve.

213. **Réserve de biosphère de Sayano-Shushensky (Fédération de Russie).** Le Conseil a demandé que les renseignements réclamés par le Comité consultatif soient fournis d'ici le 30 septembre 2018 :

- Confirmation de l'extension de la zone de transition,
- Justificación du zonage actuel,
- Communautés locales incluses depuis le dernier rapport, en date de 2017.

214. **Réserve de biosphère des Lacs de Smolensk (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli avec gratitude les informations relatives au zonage et à la révision des zones, assorties d'une carte en anglais indiquant la délimitation des zones de la réserve de biosphère, qui ont été fournies par les autorités. Il a estimé que la manière dont les trois zones étaient délimitées n'avait pas été suffisamment justifiée, en dehors des principales activités d'exploitation, et qu'il subsistait certaines anomalies comme la présence de zones de transition dans les aires centrales. Il a prié les autorités de reconsidérer le zonage de façon à le mettre en conformité avec les critères du Cadre statutaire et d'envoyer tous les éléments manquants d'ici le 30 septembre 2018.

215. **Réserve de biosphère transfrontière des Tatras (Slovaquie, rapport national).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités pour justifier la manière dont la partie occidentale de l'aire centrale était effectivement protégée par une zone tampon, ainsi que le résumé en anglais du plan d'action. Il a également pris connaissance des renseignements relatifs à l'association des acteurs locaux à la gouvernance de la réserve de biosphère. Sur la base de ces informations, le Conseil a considéré que le site **satisfait aux critères** et a prié les autorités d'envoyer une carte du zonage faisant apparaître l'existence de zones tampons d'ici le 30 septembre 2018.

216. **Réserve de biosphère des Carpates orientales (Slovaquie, rapport national).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les explications concernant la manière dont l'aire centrale au centre et au sud de la réserve de biosphère est entourée par une zone tampon. Sur la base de ces informations, le Conseil a considéré que le site **satisfait aux critères** et a prié les autorités d'envoyer une carte du zonage faisant apparaître l'existence des zones tampons d'ici le 30 septembre 2018.

217. **Réserve de biosphère de Camili (Turquie).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction la carte corrigée du zonage fournie par les autorités et le fait que celles-ci acceptent de créer une structure de gouvernance formelle de la réserve de biosphère qui réunirait les autorités responsables de l'aire centrale et des zones tampons ainsi que d'autres acteurs locaux (p. ex. Union de villages) qui participeraient directement à la gestion et à la prise de décisions. Il a demandé que des informations actualisées sur la création de cette structure soient fournies d'ici le 30 septembre 2019.

218. **Réserve de biosphère transfrontière des Carpates de l'Est (Ukraine, rapport national).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations additionnelles fournies par les autorités, notamment une carte globale de zonage de la réserve de biosphère conforme aux prescriptions du Cadre statutaire. Il a aussi pris connaissance avec intérêt des renseignements détaillés sur l'implication des communautés locales dans les efforts de développement et la gestion de la réserve de biosphère. Il s'est félicité de la création d'un "Conseil de coordination de la partie ukrainienne de la réserve de biosphère transfrontière des Carpates de l'Est", comprenant des représentants du Parc naturel national d'Uzhansky, du Parc naturel régional de Nadsiansky, des communautés locales, des autorités locales, des utilisateurs des terres, des entreprises de tourisme, des producteurs et d'autres acteurs de la partie ukrainienne de la Réserve de biosphère transfrontière des Carpates de l'Est. Il s'est félicité aussi du projet de plan/politique de gestion globale pour la réserve de biosphère. Sur la base de ces informations, le Conseil a considéré que le site **satisfait aux critères**.

219. **Réserve d'Apalachicola (nouveau nom de l'ex-Réserve de biosphère de la Plaine de la Côte du Golfe Centrale, États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a remercié les autorités des éclaircissements apportés concernant l'absence d'une zone tampon autour de l'aire centrale dans certaines parties de la zone est et le long de la zone terrestre à l'ouest et au nord de la réserve de biosphère. Il a encouragé les autorités à établir des partenariats et à conclure un Mémorandum d'accord avec les villes, propriétaires fonciers et sociétés forestières en vue de la création d'une zone tampon et d'envoyer au Secrétariat une carte du zonage faisant apparaître les trois zones d'ici le 30 septembre 2018.

220. Il a d'autre part pris note de la demande tendant à modifier le nom de la Réserve de biosphère de la Plaine de la Côte du Golfe Centrale pour la rebaptiser Réserve de biosphère d'Apalachicola en référence à son trait le plus remarquable : le système fluvial et estuarien de l'Apalachicola.

221. **Réserve de biosphère de la Baie des Glaciers-Île Admiralty (États-Unis d'Amérique).** Cette réserve de biosphère étant concernée par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Conseil a invité la réserve et les autorités américaines à présenter des informations additionnelles et à mener à terme l'examen périodique et le zonage d'ici le 30 septembre 2018.

222. **Réserve de biosphère de la forêt de Guánica (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni des éclaircissements concernant la superficie de chaque zone (et la superficie totale de la zone de transition, à savoir 39,78 km²), ainsi que des informations plus détaillées sur la gestion des 700 000 touristes qui visitent chaque année l'aire centrale, et sur l'impact de ces touristes sur la réserve de biosphère. Il a également pris acte des renseignements concernant la proposition de plan/politique de gestion de la réserve de biosphère.

223. **Réserve de biosphère de la Côte de Virginie (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations fournies au sujet du zonage. Il a pris note de ce que des accords de protection des sols, ou accords de servitude, remplissent des fonctions analogues aux zones tampons dans ces aires et sont conclus sur une base volontaire par des propriétaires privés. À la lumière de ces explications, le Conseil a demandé à la réserve de biosphère d'envoyer une carte du zonage faisant apparaître les trois zones conformes au cadre statutaire d'ici le 30 septembre 2018.

224. **Station biologique de l'Université du Michigan (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a remercié les autorités des explications fournies par elles et de leur volonté de demeurer membre du Réseau mondial. Il les a encouragées à poursuivre les activités en cours et à établir des partenariats, ainsi qu'à définir une vision pour la réserve. Il a invité les autorités à établir un nouveau rapport périodique, assorti d'un zonage approprié en prenant modèle sur le zonage conforme de plusieurs réserves de biosphère américaines avec le concours du Secrétariat du MAB et des membres du Comité consultatif, let de le soumettre le 30 septembre 2019 au plus tard, pour examen et décision finale par le Conseil du MAB.

225. **Réserve de biosphère du massif du Velebit (Croatie).** Le Conseil a remercié les autorités croates d'avoir communiqué une nouvelle carte de zonage du site ainsi que des lettres d'appui à l'extension de la zone de transition, ainsi que l'avait recommandé le Comité consultatif. Il a en outre prié les autorités de fournir, avant le 30 septembre 2018, un complément d'information sur la zone de transition séparée représentée sur la carte ainsi que la justification du zonage.

226. **Réserve de biosphère de Kiskunság (Hongrie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni la carte de zonage définitive et a considéré que le site **satisfait aux critères**.

227. **Réserve de biosphère du complexe de Moyenne-Volga (Fédération de Russie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni des explications détaillées concernant la structure de gestion globale de la réserve de biosphère et la participation des différentes parties prenantes, y compris les populations locales, à la gestion du site. Il a considéré que la réserve de biosphère **satisfait aux critères**.

228. **Réserve de biosphère d'Okskiy (Fédération de Russie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir transmis un plan de gestion en russe accompagné de résumés en anglais. En revanche, il a relevé qu'aucun élément attestant d'une coopération scientifique de grande ampleur n'avait été communiqué, malgré la demande formulée par le Comité consultatif en ce sens. Le Conseil a prié les autorités de fournir, avant le 30 septembre 2018, des informations actualisées sur les progrès accomplis en vue de la création de zones tampons ainsi que les renseignements manquants.

229. **Réserve de biosphère de Pechoro-Ilychskiy (Fédération de Russie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni le plan de gestion de la réserve de biosphère ainsi que des éléments relatifs à sa fonction de développement, et a considéré que le site **satisfait aux critères**.

230. **Réserve de biosphère de Sokhondinskiy (Fédération de Russie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni le plan de gestion du site ainsi qu'une carte de zonage utilisant la terminologie normalisée (aire centrale, zone tampon et zone de transition) définie par le Cadre statutaire.

231. **Réserve de biosphère de Tsentral'nolesnoy (Fédération de Russie).** Le Conseil a remercié les autorités d'avoir fourni le plan de gestion du site.

232. **Réserve de biosphère d'Organ Pipe (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a pris note avec gratitude des lettres reçues des autorités concernant les travaux en cours, l'initiative de l'International Sonoran Desert Alliance de soumettre une proposition de désignation, ainsi que l'intention de la réserve de biosphère de rester membre du Réseau mondial et de présenter, avant le 30 juin 2019, une proposition de désignation pour le site d'Organ Pipe, prévoyant notamment un changement de nom.

233. Le Conseil a encouragé les autorités à solliciter des orientations et un appui auprès du Secrétariat du MAB, au besoin, afin que la proposition de désignation soit conforme aux critères et soumise au plus tard le 30 septembre 2019.

234. **Réserve de biosphère de Dinghushan (Chine).** Le Conseil a pris acte avec gratitude des informations communiquées concernant : (i) une révision du plan de zonage visant à étendre la superficie de la réserve de biosphère et à y inclure des villages et populations locales en conséquence ; (ii) les mesures prises pour associer les autorités et les populations locales ainsi que d'autres parties prenantes à la gestion du site, et les informations détaillées sur les mécanismes mis en place à cette fin ; (iii) les progrès des initiatives prises pour renforcer le développement durable.

235. Cependant, le Conseil a estimé que la révision du système de zonage n'était pas achevée, puisqu'elle n'avait pas été approuvée par les autorités et n'était pas accompagnée d'une carte de zonage révisée. Cette réserve de biosphère étant incluse dans le processus d'excellence et d'amélioration du RMRB, le Conseil a demandé que les informations énumérées ci-dessus lui soient communiquées avant le 31 décembre 2018.

236. **Réserve de biosphère de Wuyishan (Chine).** Le Conseil a noté avec satisfaction que les autorités chinoises avaient fourni le complément d'information demandé par le Comité consultatif, à savoir les raisons pour lesquelles les aires centrales n'étaient pas entourées de zones tampons et de transition qui les protégeraient efficacement. En outre, des précisions avaient été données quant à la mise en place de politiques relatives aux plantations visant à éviter toute incidence néfaste sur la biodiversité forestière. Le Conseil a considéré que le site **satisfait aux critères**.

237. La France a mentionné la nécessité de mettre en place un système d'alerte pour les sites rencontrant des difficultés et des difficultés et a demandé au secrétariat de réfléchir à un éventuel processus d'alerte à présenter lors de la prochaine session du Conseil du MAB..

238. Le Conseil a pris connaissance des 80 sites de 31 pays qui répondaient aux critères, notamment des 23 sites de 13 pays qui étaient concernés par le processus d'excellence, et les a félicités.

XIII. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

239. Le Secrétariat a présenté le document SC-18/CONF.230/11, dans lequel il a rappelé qu'à sa 29^e session, du 12 au 15 juin 2017, le CIC-MAB avait adopté les nouveaux critères et conditions de sélection des lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques, qui tiennent compte du Plan d'action de Lima pour les réserves de biosphère et des Objectifs de développement durable (ODD) pertinents. Le Conseil était également convenu d'améliorer la visibilité des réalisations et des effets du Programme des bourses du MAB pour jeunes scientifiques, ainsi que de mobiliser des ressources financières supplémentaires à cette fin.

I. Sélection des Bourses du MAB pour les jeunes scientifiques (MAB YSA)

240. La partie I du document, qui contient une liste des lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques sélectionnés selon les nouveaux critères et conditions, a été présentée par l'ancien Président, M. Didier Babin.

241. Le Secrétariat du MAB avait reçu vingt-neuf (29) candidatures recevables de dix-neuf (19) pays, dont quatre (4) concernant des femmes.

242. M. Babin a rappelé les critères relatifs à l'attribution des bourses, concernant notamment la stratégie actuelle du MAB, le Plan d'action de Lima et la mise en œuvre des ODD. Ces aspects avaient été pris en compte pour évaluer les candidats. Il a en outre souligné que le montant total des fonds disponibles pour les bourses était de 30 000 dollars des États-Unis, généralement répartis entre six (6) candidats. Cette année, ce montant serait partagé entre sept (7) candidats, car deux candidats s'étaient classés ex æquo à la sixième place.

243. À propos de la liste définitive des lauréats, M. Babin a indiqué qu'un bon équilibre avait été maintenu sur le plan de la représentation des sexes et des régions, bien que, comme l'avait souligné le Bureau, deux régions en particulier semblent sous-représentées dans le nombre de propositions reçues: les États arabes et l'Europe et l'Amérique du Nord. Il a conclu en déclarant que des efforts devaient être entrepris pour améliorer la promotion des bourses du MAB pour jeunes scientifiques dans ces régions afin d'obtenir davantage de candidatures à l'avenir.

244. Des observations ont été formulées par le délégué de la Colombie, qui a souligné que les critères devaient spécifiquement mentionner le Plan d'action de Lima et concorder avec le processus d'excellence. Il a par ailleurs invité les membres à intensifier leur collaboration avec les universités et autres instituts de recherche, et a proposé de donner aux jeunes scientifiques la possibilité de mener leurs projets en plusieurs phases, échelonnées sur plusieurs années. Il a en outre demandé de repousser l'âge limite des candidats à 35 ans, si c'était possible, de façon à se rapprocher de la définition du qualificatif « jeune » acceptée actuellement à l'UNESCO et au sein du système des Nations Unies. Le

Secrétariat a précisé que les critères et conditions révisés avaient été adoptés par le Conseil du MAB à sa précédente session.

245. Le Secrétariat du MAB a ensuite présenté le document SC-18/CONF.230/11. Pour que les membres du Bureau puissent évaluer les candidatures bien à l'avance, le Secrétariat a proposé d'inclure dans les recommandations du Conseil la pratique suivante : chaque membre du Bureau évalue les bourses du MAB pour jeunes scientifiques deux fois au cours de son mandat, une fois en tant que membre du nouveau Bureau, au bout d'un an de mandat, et une fois en tant que membre du Bureau sortant. Le Conseil n'a formulé aucune objection à cette proposition.

246. Le Conseil du MAB a ensuite approuvé la liste des lauréats des bourses 2018 du MAB pour jeunes scientifiques. Les gagnants et les titres de leur recherche sont les suivants :

Classement	Nom	Pays	Région	Sexe	Titre de l'étude
1.	Esteban BRENES MORA	Costa Rica	Amérique latine et Caraïbes	Homme	Comprendre l'écologie des populations et l'habitat possible du tapir de Baird, espèce en danger, dans les réserves de biosphère de Savegre et de La Amistad au Costa Rica
2.	Ryu KUM HYOK	République populaire démocratique de Corée	Asie et Pacifique	Homme	Évaluation de la fonction de service de l'écosystème forestier et des moyens de la renforcer dans la réserve de biosphère du Mont Myohyang
3.	Chung Song RI	République populaire démocratique de Corée	Asie et Pacifique	Homme	Étude fondamentale sur l'évaluation des fonctions de la réserve d'oiseaux migrateurs de Mundok et la préparation d'une proposition de désignation du site en tant que réserve de biosphère côtière en République populaire démocratique de Corée
4.	Angelina SHARAPON OVA	Fédération de Russie	Europe et Amérique du Nord	Femme	Gestion des paysages restaurés : évaluation de la restauration des zones humides dégradées de la réserve de biosphère de la plaine inondable de la Volga-Akhtuba à l'aide d'indicateurs biologiques
5.	Thuy Linh NGUYEN	Viet Nam	Asie et Pacifique	Femme	Atténuer le conflit entre populations humaines et éléphants dans la réserve de biosphère de Dong Nai afin de favoriser la conservation des éléphants et des moyens de subsistance durables pour les populations locales
6-7.	Somaya GHORABA	Égypte	États arabes	Femme	Évaluation de la dégradation environnementale des zones humides du Burullus en tant que réserve de biosphère possible selon la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, au moyen de la télédétection
6-7.	Abena Dufie WIREDU BREMANG	Ghana	Afrique	Femme	Effets de l'utilisation des sols et des modifications du couvert végétal sur la qualité de l'eau : étude de cas sur la réserve de biosphère du lac Bosomtwe

II. Amélioration du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques

247. La partie II du document contenait une note conceptuelle de projet intitulée « Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques : aider les jeunes à aider la planète ».

248. Le Secrétariat a rappelé qu'à sa dernière session, le CIC-MAB avait adopté les nouveaux critères et était convenu d'améliorer la visibilité et de renforcer les effets du Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques, et que c'était pour cette raison que cette note conceptuelle avait été rédigée (jointe en annexe au document).

249. L'objectif à long terme du projet proposé était d'offrir aux jeunes scientifiques davantage de possibilités et de capacités pour mener, dans les réserves de biosphère, des études et recherches scientifiques tenant compte du Plan d'action de Lima et contribuant à la réalisation des ODD, afin de renforcer les réserves de biosphère en tant que « sites d'excellence » et « sites d'apprentissage du développement durable ». Le projet prévoyait en outre d'augmenter le montant des bourses et le nombre de bourses octroyées chaque année, et permettrait aux lauréats de présenter leur projet de recherche dans une vidéo ou sous une autre forme à diverses occasions, telles que les réunions du CIC-MAB, des réseaux régionaux et des réseaux de jeunes, et autres manifestations pertinentes.

250. Cette note était illustrée par de brefs exemples soulignant que l'objectif principal était d'adopter une approche intégrée pour accroître le nombre de jeunes scientifiques récompensés et leur permettre, dans le même temps, de participer à des activités de promotion et de diffusion via différents modes de communication (conférences, messages vidéo, messages sur les réseaux sociaux, etc.).

251. Par conséquent, le Conseil a été prié de formuler des observations sur ce document en vue de son approbation.

252. L'Estonie est revenue sur l'introduction donnée par le Président sortant concernant les critères, lesquels limitaient, d'une façon ou d'une autre, les candidatures émanant des pays développés, et donc le nombre de candidats examinés issus de la région Europe et Amérique du Nord. L'Italie a fait savoir qu'elle était favorable au Programme de bourses ainsi qu'à l'augmentation du nombre de jeunes scientifiques récompensés, même si la mise en place d'un fonds-en-dépôt à cette fin restait une question délicate. Ils demandaient par conséquent au Secrétariat de donner un complément d'information sur ce point.

253. Le Secrétariat a précisé que le fonds-en-dépôt était un mécanisme de financement possible, mais qu'il convenait d'étudier d'autres options. Il a donc prié le Conseil de formuler des recommandations concernant d'autres possibilités, peut-être plus faciles à mettre en œuvre.

254. La déléguée de l'Égypte a indiqué qu'elle souscrivait à la note conceptuelle, rappelant qu'elle avait elle-même bénéficié de cette bourse en 1991 et que cela avait changé à jamais le cours de sa carrière. La France a confirmé son soutien au Programme de bourses et s'est félicitée des nouvelles procédures mises en place, bien qu'un sujet de préoccupation demeure, à savoir la note conceptuelle et ses incidences budgétaires. Ils ont insisté sur le fait que le budget proposé de 360 000 dollars des États-Unis répartis sur quatre ans était un montant important qui aiderait à multiplier par quatre le nombre de scientifiques récompensés, mais exprimaient des doutes quant à l'opportunité de sa couverture par un fonds-en-dépôt.

255. Le Secrétariat a répondu en rappelant au Conseil que cette note avait été élaborée en application de la décision formulée par le CIC-MAB à sa 29^e session, qui demandait au Secrétariat de préparer une note conceptuelle, laquelle a été présentée au CIC-MAB et examinée pour la première fois par ce dernier à sa 30^e session. Le Secrétariat a également précisé que le montant proposé ne comprenait pas seulement les attributions de bourses, mais aussi les autres activités promotionnelles telles que les publications, les vidéos, la plate-forme de mise en réseau et de discussion, justifiant le montant proposé. Il a enfin précisé qu'à l'issue de l'examen et des recommandations du CIC-MAB, ce programme serait transformé en un document de projet pour les donateurs potentiels.

256. Le délégué du Royaume-Uni pour le MAB a souligné le fait que le programme devait aborder la recherche de manière plus générale, le Programme de bourses pour jeunes scientifiques n'étant pas sa seule composante. Il a également fait part de sa conviction que les activités promotionnelles étaient importantes mais qu'elles n'avaient pas forcément besoin d'un fonds-en-dépôt pour être mises en œuvre, compte tenu en particulier de la possibilité d'atteindre une meilleure visibilité grâce aux réseaux existants avec des investissements supplémentaires mineurs. Selon lui, un fonds-en-dépôt serait prématuré et le CIC-MAB devrait réfléchir plus largement sur la recherche au sein du Programme MAB.

257. Le Secrétaire a répondu que le Secrétariat avait été chargé de travailler sur l'amélioration du Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques, et qu'un besoin de financement avait été identifié. Il a également précisé qu'une approbation était nécessaire pour se voir confier la mission de chercher des partenariats et des financements et bénéficier d'un soutien à cet effet.

258. La Colombie a suggéré d'utiliser les plates-formes existantes telles que celles utilisées par le Secteur ED pour appeler à soutenir la recherche, en précisant qu'il existait des besoins spéciaux en matière d'appui à la recherche dans les réserves de biosphère. La Côte d'Ivoire a appuyé la référence faite par le Royaume-Uni à une vision plus large des activités de recherche au sein du Programme MAB, même s'il est clair qu'aujourd'hui, l'UNESCO ne dispose pas en soi des ressources pour soutenir la recherche.

259. Le Secrétaire a indiqué au Conseil que les financements étaient importants mais que d'autres moyens devraient également être envisagés, tels que le réseau d'anciens élèves, qui n'avait pas été assez mis à profit par le passé. Des fonds supplémentaires seraient par ailleurs utilisés pour assurer le suivi de l'impact du programme et de son « histoire », ainsi que pour lancer davantage de projets de recherche collaborative mettant l'accent sur les besoins régionaux et sur les nouvelles priorités telles que celles inspirées par le Processus d'excellence et de renforcement pour la sélection des candidats. Il s'est dit convaincu que la collecte de fonds devrait être facilitée par l'accent mis actuellement sur la mobilisation des jeunes. Le Secrétariat a pris note de toutes les remarques faites et a confirmé que la note conceptuelle serait affinée sur cette base, et qu'elle serait ensuite utilisée pour mobiliser des fonds à l'appui de sa mise en œuvre. Il a enfin assuré le Conseil que des rapports seraient présentés sur tout nouveau développement pertinent.

260. L'Italie a demandé une approbation plus formelle de la note conceptuelle. La République de Corée, rappelant que le programme avait une longue histoire, a approuvé la note conceptuelle sans modifications, se disant convaincue que sa mise en œuvre aiderait à améliorer la participation des jeunes. Le Royaume-Uni a précisé que le Secrétariat n'avait

pas besoin de l'aval du CIC-MAB pour collecter des fonds et créer un fonds-en-dépôt, et a donc suggéré que le contenu de la note conceptuelle soit approuvé séparément des considérations budgétaires et du fonds-en-dépôt proposé.

261. La Suède a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans la direction indiquée dans la note conceptuelle et a confirmé son approbation. La France a salué les travaux accomplis par le Secrétariat pour élaborer la note conceptuelle mais a confirmé que, selon elle, l'approbation du CIC-MAB sur les aspects budgétaires n'était pas une pratique courante et qu'elle ne devrait pas être demandée. La Côte d'Ivoire a fait part de son plein soutien à la note conceptuelle. La Colombie a exprimé son soutien à la note conceptuelle et a rappelé la possibilité de la présenter à la prochaine conférence des donateurs qui se tiendra au Siège de l'UNESCO les 12 et 13 septembre 2018.

262. L'Autriche a approuvé le contenu du document, qui renforcerait le Secrétariat dans son approche des donateurs. L'Australie a adopté le même point de vue, demandant au Secrétariat d'interagir régulièrement avec le Bureau et éventuellement de rendre compte de ses efforts à la prochaine session du CIC. Le Nigéria et l'Espagne ont convenu d'appuyer la suggestion faite par le Royaume-Uni de séparer le contenu de la note conceptuelle, qu'ils ont approuvé, et les aspects liés au fond-en-dépôt, qui auraient besoin d'être affinés. L'Afrique du Sud a rappelé la Déclaration du premier Forum des jeunes du MAB, qui prévoit comme l'une de ses priorités la participation des jeunes chercheurs à des échanges et à des travaux de recherche collaborative, et a appuyé la proposition faite par le Nigéria et l'Espagne.

263. Enfin, le CIC-MAB a globalement approuvé la note conceptuelle et a encouragé le Secrétariat à assurer le suivi de mobilisation des financements appropriés pour le Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques et tenir le Bureau informé.

XIV. Stratégie de communication du MAB et plan d'action

264. Le Secrétariat a souligné la nature collaborative de l'élaboration et de la conception de la stratégie de communication mondiale et du plan d'action. Elle a chaleureusement remercié les commissions nationales pour l'UNESCO de leur soutien, en particulier celles du Canada et du Luxembourg, ainsi que les bureaux régionaux de l'UNESCO, les membres du Conseil du MAB, les membres du Comité consultatif, les comités nationaux du MAB, les réserves de biosphère pilotes et les collègues du Secrétariat du MAB.

265. Durant la présentation, le Secrétariat a invité Hans Thulstrup (Bureau de l'UNESCO à Jakarta), Vongani Maringa (Comité national sud-africain du MAB), Catherine Cibien (Comité national français du MAB) et Ève Ferguson (Réserve de biosphère de Manicouagan Uapishka - Canada) à faire part de leurs expériences et à formuler des observations sur des aspects spécifiques de la stratégie de communication.

266. Le Secrétariat a mis en lumière les principaux enseignements concernant les cinq grands changements qui doivent se produire pour communiquer efficacement. Le deuxième enseignement clé est la nécessité d'une histoire cohérente racontée de manière

convaincante. L'histoire aide à bâtir la confiance dans un message cohérent. La stratégie fournit des orientations pour appliquer ce principe dans chaque réserve de biosphère. L'histoire peut servir les trois objectifs principaux - INSPIRER, AUTONOMISER, APPARTENIR - pour créer des activités de communication et renforcer l'adhésion à la vision du MAB.

267. Le Secrétariat a indiqué que chaque stratégie de communication comprenait 6 piliers intégrés dans la stratégie mondiale du MAB. Une formule a été testée pour raconter une histoire instructive et efficace en une minute. Quatre publics clés que chaque réserve de biosphère souhaite impliquer ont été identifiés (chefs de communautés, entreprises locales, enfants et jeunes, et résidents locaux). La stratégie fournit des orientations sur les moyens d'atteindre ces publics avec des messages spécifiques qui fonctionnent pour eux, et qui sont testés au niveau mondial. Des activités sont proposées pour chaque objectif en vue d'atteindre chacun de ces quatre publics. L'évaluation de l'impact et de l'efficacité des activités de communication est essentielle. La campagne vidéo #ProudToShare a servi d'exemple pour illustrer cet aspect. Enfin, les activités prévues pour 2018-2020 ont été présentées, notamment la production, par chacune des réserves de biosphère, d'une vidéo #ProudToShare, des ateliers de renforcement des capacités (stage de formation des formateurs comme en Namibie) ainsi qu'un programme de mentorat.

268. L'Australie, la Colombie, la France, le Soudan, le Pérou, la Fédération de Russie, la Suède et le Royaume-Uni ont pris la parole pour féliciter la Secrétaire de son excellente présentation et exprimer leur soutien à la stratégie. Plusieurs délégués ont mis en avant le succès des vidéos et l'importance de leur production. Il a été mentionné que les réunions des réseaux régionaux représentaient des opportunités de mettre en œuvre la stratégie. La France a indiqué que la stratégie de communication était pleinement conforme au Plan d'action de Lima et qu'elle devrait être utilisée pour faire rapport sur sa mise en œuvre. Le Soudan a reconnu la stratégie des publics cibles, sur la base des travaux de recherche menés dans le pays, comme un moyen efficace d'informer ces publics sur les valeurs des réserves de biosphère et de créer un sentiment d'appropriation. Le Pérou a fait savoir qu'il allait appliquer la stratégie dans sa réserve de biosphère de mangrove.

269. Dans ses réponses aux questions, le Secrétariat a indiqué que les vidéos étaient disponibles sur la chaîne YouTube de l'UNESCO ainsi que sur le site Web du MAB de l'UNESCO. Il a été prévu de traduire la stratégie en espagnol et le Secrétariat sollicite le soutien des pays pour la traduire dans d'autres langues (comme cela a été fait pour le kit d'outils sur la communication et la visibilité). Elle a également indiqué que la stratégie serait envoyée aux pays et mise en ligne comme un document vivant qui serait actualisé avec des études de cas et des histoires supplémentaires.

270. Le Conseil du MAB a adopté la stratégie de communication et le plan d'action.

XV. Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)

271. Le Secrétariat du MAB a présenté ce point en se rapportant au document SC-18/CONF.230/13. Rappelant qu'à sa 29e session, le CIC-MAB avait décidé de l'élaboration

de directives techniques pour les réserves de biosphère, il a rendu compte des avancées réalisées jusqu'à présent à cet égard.

272. Le Secrétariat du MAB a indiqué au Conseil que 47 candidatures avaient été reçues de 23 États membres, et que tous les experts présentés avaient été intégrés au groupe de travail. Compte tenu des débats du CIC-MAB à sa 29e session, ainsi que des critères de représentation régionale, de savoir-faire, de préférences thématiques et de parité entre les sexes, le groupe de travail a été divisé en quatre sous-groupes : Zonage des réserves de biosphère ; Gouvernance des réserves de biosphère ; Politiques, gestion et plans d'affaires ; et Gestion et suivi des données.

273. Le groupe de travail a tenu sa première réunion virtuelle le 6 juillet 2018, et sa première tâche a consisté à examiner les projets de mandat et de feuille de route élaborés par le Secrétariat du MAB, en vue de les soumettre au Bureau du MAB, pour approbation par décision du Conseil à sa 29e session. Le Bureau du MAB a approuvé les documents annexés au présent rapport, intitulés « Directives techniques pour les réserves de biosphère » et « Feuille de route (mai 2018 – août 2020) », le 25 juillet 2018.

274. Ensuite, le Secrétariat du MAB a présenté les documents mentionnés ci-dessus au Conseil du MAB, afin que celui-ci approuve la composition du groupe de travail et fournisse des orientations et recommandations concernant le mandat et la feuille de route.

275. Le Président a invité les membres du CIC-MAB à exprimer leurs points de vue. Plusieurs délégués ont pris la parole.

276. La représentante de la République de Corée s'est félicitée des progrès accomplis par le Secrétariat du MAB. Elle a proposé de mettre en place une synergie entre le groupe de travail sur les Directives techniques et le processus d'excellence, afin d'éviter les redondances. Elle a suggéré que les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère participent au groupe de travail afin de le faire profiter de leur expérience et de leur savoir-faire.

277. Le représentant de la Côte d'Ivoire a félicité le Secrétariat du MAB pour le travail accompli. Il a indiqué que son pays proposait la participation de deux experts au groupe de travail, un botaniste et un gestionnaire de site, mais que leurs noms ne figuraient pas sur la liste des experts. La Côte d'Ivoire aimerait participer au groupe de travail.

278. Le représentant de l'Australie a indiqué que son pays, nouveau membre du CIC-MAB, trouvait le processus trop bureaucratique et se demandait pourquoi créer un tel groupe de travail, qui ne faisait qu'ajouter une couche supplémentaire aux organes techniques du Conseil. Il s'est par ailleurs interrogé sur la clause de résiliation du groupe de travail. Il a par ailleurs demandé pourquoi tous les experts étaient intégrés au groupe de travail, sans sélection. Le représentant a dit partager l'avis exprimé par la République de Corée concernant la synergie avec les autres organes du Programme MAB. Il s'est dit favorable à l'éventualité d'élargir le mandat du groupe de travail, et a suggéré d'accroître la représentation des régions Amérique latine et États arabes.

279. Le représentant de l'Allemagne a remercié le Secrétariat du MAB pour les travaux bien organisés et structurés qui ont été réalisés au sujet du groupe de travail. Rappelant qu'un membre du Comité consultatif participait au groupe de travail, il a proposé que le

mandat de ce dernier précise, aux points 5.1 et 5.2, comment accroître la synergie avec le Comité consultatif. Le groupe de travail participerait au futur groupe de travail sur la mise en œuvre du processus d'excellence, tout en sachant que les deux groupes de travail ont des objectifs différents.

280. Le représentant de la France a exprimé son engagement en faveur de la mise en œuvre des Directives techniques et a remercié le Secrétariat du MAB pour les travaux effectués dans ce but. Il a suggéré que les membres du Comité consultatif soient consultés à un stade précoce du processus d'élaboration de ces directives, ce qui ne manquera pas de renforcer les réserves de biosphère. Il a demandé qu'un autre groupe de travail soit constitué pour la réflexion sur le processus d'excellence.

281. Le représentant du Mexique a lui aussi félicité le Secrétariat pour ses travaux. Il s'est étonné de la faible représentation de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC) au sein du groupe de travail. Le savoir-faire de la région sur les questions relatives au MAB et aux réserves de biosphère n'est plus à prouver et devrait être pris en compte. Le représentant du Mexique a par ailleurs proposé qu'un sous-groupe sur le nouveau programme de recherche du MAB soit créé au sein du groupe de travail.

282. Le représentant de l'Estonie a rappelé combien le besoin d'élaborer des directives techniques pour les réserves de biosphère s'était fait sentir depuis longtemps. Il a dit souscrire au point de vue de la République de Corée concernant la synergie avec le Comité consultatif, ainsi que de la France au sujet du processus d'excellence.

283. Le représentant du Royaume-Uni s'est dit favorable à la proposition de l'Allemagne préconisant de faire mention de la contribution du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère aux points 5.1 et 5.2 du mandat du groupe de travail. En ce qui concerne le nouveau groupe de travail sur le processus d'excellence, il a proposé d'attendre les premiers résultats à la prochaine session du Conseil du MAB, avant de discuter de comment ils pourront être considérés dans le travail du groupe de travail sur les Directives techniques. En ce qui concerne le sous-groupe sur le programme de recherche proposé par le Mexique, le Royaume-Uni considère qu'il convient de se concentrer d'abord sur les domaines prioritaires, et que la question pourra être examinée plus tard.

284. Le représentant du Soudan a salué l'importance des Directives techniques et souligné qu'il était nécessaire d'assurer la cohérence avec les autres composantes du Programme MAB. Il a aussi demandé que la région États arabes soit davantage représentée au sein du groupe de travail.

285. Le représentant de l'Afrique du Sud a estimé que le Secrétariat du MAB avait bien fait de retenir tous les experts proposés par les États membres. Il a proposé d'accorder un délai supplémentaire (10 jours) pour que les régions sous-représentées proposent d'autres candidatures.

286. Le représentant d'Haïti a appuyé les commentaires du Mexique concernant la faible représentation de la région LAC au sein du groupe de travail, et soutenu sa proposition d'accroître le nombre d'experts pour une meilleure représentation régionale. Il a par ailleurs

exhorté les pays à déployer davantage d'efforts pour accroître la représentation des femmes.

287. **En réponse à ces interventions, la représentante du Secrétariat du MAB** a rappelé aux États membres qu'à sa dernière session (2017), le Conseil du MAB n'avait pas sollicité la participation du Comité consultatif au groupe de travail sur les Directives techniques, raison pour laquelle elle n'était pas prise en compte ; le Bureau du MAB en avait toutefois déjà souligné la nécessité. Ceci étant dit, elle a précisé que le Président du Comité consultatif avait participé à la réunion présentielle du groupe de travail, organisée en marge de la session du CIC-MAB, l'après-midi du 25 juillet. Le Secrétariat du MAB assure les États membres que la synergie qu'ils demandent sera prise en compte dans la version révisée du mandat du groupe de travail. La représentante a fait observer que tous les experts proposés par les États membres ayant été retenus, le déséquilibre constaté en termes de représentation géographique et de parité entre les sexes était à imputer aux candidatures reçues des États membres, étant donné que personne n'avait été exclu.

288. En conclusion de la discussion, le **Conseil** :

- **a décidé** de procéder à un deuxième appel à candidatures pour le recrutement d'experts au groupe de travail sur les Directives techniques pour les réserves de biosphère, dans le souci d'obtenir un meilleur équilibre en termes de représentation régionale et de parité entre les sexes. Il a prié le Secrétariat du MAB d'adresser aux États membres, avant la fin de la première semaine d'août, un courrier les invitant à désigner d'autres experts. Les noms, CV et préférences thématiques devront être adressés au Secrétariat du MAB au plus tard le 30 août 2018, de façon à ne pas ralentir les travaux du groupe de travail, qui ont déjà commencé ;
- **a approuvé** le mandat et la feuille de route du groupe de travail, qui mentionne la synergie de ce dernier avec le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère.

289. Les observateurs ci-après se sont exprimés :

290. L'Italie a remercié le Secrétariat du MAB et a fait savoir qu'elle proposerait des experts pour les sous-groupe 2 (Gouvernance des réserves de biosphère) et 3 (Politiques, gestion et plans d'affaires) en gardant à l'esprit le principe d'équité.

291. L'Égypte a elle aussi exprimé son soutien au groupe de travail et s'est félicitée de la synergie qui sera mise en place avec le Comité consultatif.

XVI. Partenariats public-privé (PPP) pour les réserves de biosphère: partage des meilleures pratiques

292. Le Secrétariat du MAB a présenté le point XVI de l'ordre du jour sur les meilleures pratiques de partenariats public-privé (PPP) pour les réserves de biosphère, soulignant l'importance de renforcer et de créer de nouvelles opportunités de partenariats et d'alliances avec le secteur privé.

293. La présidente du CIC-MAB a ensuite invité à ce que les cas réussis soient partagés avec le public.
294. Un représentant d'Asia Pulp & Paper (APP) a expliqué que la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil - Bukit Batu était la première réserve de biosphère au monde à être co-initiée et co-gérée par le secteur privé.
295. Certaines des activités qui ont été mises en œuvre avec succès dans la réserve de biosphère sont les suivantes: atténuation des conflits homme-faune; restauration des habitats fauniques; protection de l'habitat des espèces en péril; collaboration avec les communautés locales sur la patrouille forestière, permettant une identification et une prévention plus rapides de la déforestation; établissement des bio-villages; et création de moyens de subsistance alternatifs grâce à des programmes d'agroforesterie.
296. Les projets futurs consistent à accroître la collaboration avec d'autres parties prenantes et à soutenir d'autres réserves de biosphère - Berbak Sembilang, dans la province de Sumatra du Sud.
297. Une deuxième présentation a été faite par l'Initiative sur le commerce durable (IDH) - Indonésie. IDH travaille dans la réserve de biosphère Berbak-Sembilang ainsi qu'avec diverses îles indonésiennes (Sumatra, Sulawesi, Kalimantan, Papouasie, entre autres). Leurs approches sont conçues pour faire de la durabilité, de la niche à la norme sur les marchés traditionnels, ce qui a un impact sur les objectifs de développement durable. L'IDH se concentre sur la création d'un impact positif sur la déforestation, les revenus et les salaires, les conditions de travail, les substances toxiques et le genre.
298. Toutes les parties prenantes de l'IDH mènent la conception conjointe, le cofinancement et le prototypage de nouvelles approches économiquement viables pour réaliser une croissance verte et inclusive à grande échelle dans les secteurs des produits de base tels que l'huile de palme, le cacao, le café, la pâte et le papier, l'aquaculture et les épices.
299. Une troisième présentation a été faite par le chef de la Regence de Musi Banyu Asin, qui a présenté les travaux de la Regence sur «L'autonomie de l'énergie par la transformation des petits exploitants».
300. Le programme met l'accent sur l'amélioration de la bonne gouvernance, le renforcement de la résilience économique, l'autonomisation des communautés et la réduction de la pauvreté; et une gestion optimale et responsable des ressources naturelles avec un accent particulier sur la protection de l'environnement.
301. Le représentant de la Commission allemande auprès de l'UNESCO a présenté, via une conférence Skype, le partenariat entre Danone Waters Allemagne et les 16 réserves de biosphère de l'UNESCO en Allemagne.
302. Le partenariat a débuté en 2008 et différentes activités ont été menées dans toutes les réserves de biosphère allemandes: construction d'un bassin de drainage pour réduire la charge en éléments nutritifs dans le lac Schaalsee, restauration des écosystèmes de plaines inondables et des étangs; production de matériel éducatif; irrigation

économisant l'eau pour un jardin d'herbes communes; recherche scientifique sur la manière de nettoyer efficacement les eaux côtières, entre autres projets.

303. La dernière présentation a été faite par le représentant du Comité national allemand du MAB qui a présenté les résultats de l'Atelier international "Réserves de biosphère et énergies renouvelables" organisé dans la réserve de biosphère de Bliesgau en septembre 2017 et qui a montré comment les énergies renouvelables sont liées aux partenariats public-privé.

304. Les réserves de biosphère sont bien placées pour promouvoir les énergies renouvelables, en tant que régions modèles pour le développement durable; Ce sont des lieux d'innovation, de participation, de création de valeur locale, de négociation d'intérêts et d'éducation.

305. Trois études de cas concrètes ont été présentées: Plan directeur "Protection à 100% du climat" dans la réserve de biosphère de Bliesgau en Allemagne; développement de nouvelles sources d'énergie dans la réserve de biosphère de Kafa en Éthiopie; et un projet entre la réserve de biosphère de Schwabian Alb (Allemagne) et une société de fournisseurs d'énergie reliant les énergies renouvelables et la protection des abeilles et de leurs habitats.

306. Après les présentations, le Secrétariat du MAB a invité les États membres à continuer d'apporter des idées et des suggestions pour renforcer les partenariats public-privé pour les réserves de biosphère afin de mettre en œuvre les ODD 2030 et le Plan d'action de Lima 2016-2025.

XVII. Date et lieu de la 31^{ème} session du CIC-MAB

307. Le Secrétariat du MAB a proposé que la 31^e session du Conseil du MAB se tienne soit en juin 2019 au Siège de l'UNESCO à Paris, France. Le Secrétariat en informera tous les membres du Conseil du MAB une fois la date déterminée. Le Nigéria a exprimé son intérêt pour accueillir la 32^{ème} session du Conseil, l'Afrique n'ayant jamais accueilli le CIC-MAB, même si une décision devait être prise par le prochain CIC-MAB en 2019.

XVIII. Questions diverses

308. La première partie de la session a porté sur la déclaration de Palembang, issue de la Conférence internationale sur les réserves de biosphère intitulée « Engager les parties prenantes vers l'autonomisation des communautés » qui s'est tenue en juillet 2018. Après la lecture de cette déclaration par l'Indonésie, plusieurs pays ont formulé des commentaires et des suggestions.

309. L'Afrique du Sud a suggéré, au nom d'AFRIMAB, que l'Indonésie soit félicitée pour cette belle initiative. Il a également recommandé que l'harmonisation entre le programme MAB et les autres programmes de l'UNESCO soit soulignée.

310. L'Égypte a suggéré que la déclaration de Palembang mentionne le premier forum des jeunes du MAB et le programme scientifique du MAB.

311. L'Australie a indiqué que le CIC-MAB a uniquement à prendre note de la déclaration de Palembang et à la saluer, mais pas à l'approuver. La France a soutenu ce point de vue de l'Australie. En conclusion, la déclaration de Palembang a été notée et bien accueillie.

312. La deuxième partie de la session a été consacrée à la motion présentée par la France sur la nouvelle stratégie en matière de biodiversité. Cette motion est formulée comme suit:

- Le CIC du MAB, réuni pour sa 30^{ème} session du 23 au 28 juillet à Palembang (Sumatra du Sud, Indonésie) a souhaité mettre en avant l'importance du programme MAB et de son Réseau Mondial de 686 Réserves de Biosphère dans 122 pays pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et de sa vision pour 2050 « Vivre en harmonie avec la Nature ».
- Au moment où la communauté internationale s'apprête à négocier un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en lien avec l'agenda des Nations Unies pour 2030, le CIC-MAB insiste sur la contribution essentielle que joue le MAB et son RMRB notamment sur les aires spéciales de conservation, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en lien avec la biodiversité et les écosystèmes, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique, l'implication de la jeunesse et l'égalité des genres.
- Aussi le CIC souhaite que les Etats-parties à la CBD et l'Unesco facilitent la prise en compte des activités et des expériences du programme MAB et du RMRB dans la préparation et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

313. La Colombie, l'Allemagne, Haïti, la Slovaquie et le Nigéria ont soutenu cette motion et le CIC-MAB l'a approuvée.

314. Le dernier point de la session portait sur l'initiative de la Colombie concernant l'organisation d'une réunion importante qui se tiendrait dans le cadre de l'IPBS au siège de l'UNESCO, à Paris en 2019. La Colombie a suggéré que cette initiative soit mentionnée dans le rapport du MAB-ICC. La France a soutenu la proposition de la Colombie.

XIX. Adoption du rapport

315. Mme Johanna Mac Taggart (Suède), la rapportrice du Conseil, a présenté, section par section et paragraphe par paragraphe, le projet de rapport de la 30^{ème} session aux délégations des membres et observateurs. Un petit nombre de modifications, d'additions et de suppressions ont été demandées par les délégations.

316. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, les ajouts et les suppressions proposés pendant l'examen du rapport le 27 juillet 2017, le dernier jour de la

XX. Clôture de la session

317. Mme Flavia Schlegel, Sous-directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, a fait une déclaration par message-vidéo lors de la séance de clôture du CIC-MAB. Elle a félicité la présidente du Conseil nouvellement élue, Mme Sudarmonowati et les nouveaux membres du Bureau pour leur nomination.

318. Elle a également remercié tous les délégués pour leur travail remarquable, M. Didier Babin et les anciens membres du Bureau pour leur contribution remarquable au programme MAB.

319. Au nom de l'UNESCO et de son Secteur des sciences exactes et naturelles, elle a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement de l'Indonésie, de la Province de Sumatra du sud, ainsi qu'au gouvernement local de Palembang pour avoir accueilli avec succès cette 30^{ème} session du Conseil international de coordination.

320. Elle a également félicité tous les pays qui ont soumis avec succès de nouvelles propositions de réserves de biosphère, y compris deux nouveaux pays, la Moldavie et le Mozambique.

321. Mme Schlegel a déclaré que l'UNESCO était également fière des progrès du "processus d'excellence", des résultats du Forum des jeunes du MAB et du développement du projet BIOPALT. Elle a également félicité les États membres pour l'adoption de la stratégie de communication mondiale et du plan d'action du MAB, et les a encouragés à continuer à partager leurs histoires et leurs réalisations sur #ProudToShare.

322. Le secrétaire du MAB a exprimé ses sincères remerciements au gouvernement indonésien pour avoir accueilli la 30^e session du CIC-MAB, ainsi qu'à la nouvelle présidente, aux membres du conseil du MAB et à tous les délégués pour leur travail important et leur soutien continu au programme MAB.

323. Il a remercié tous les collègues du Programme MAB travaillant à Paris et dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO, ainsi que les interprètes pour leur travail acharné.

324. Le chef de la Regence de Musi Banyu Asin, M. Dodi Reza Regent Alex Noerdin, a déclaré que le gouvernement de la Regence avait déployé des efforts importants pour préserver l'environnement, réaliser un développement durable et préserver le patrimoine culturel du parc Sembilang.

325. Il a également souligné que cette réunion était une excellente occasion d'échange d'idées avec d'autres pays et a réitéré son engagement à protéger la réserve de biosphère Berbak-Sembilang.

326. La présidente du Conseil a clôturé la 30^e session du CIC-MAB en notant qu'il s'agissait d'une session fructueuse. Elle a déclaré que ces résultats positifs étaient possibles grâce au travail important et aux contributions de tous les membres et observateurs du CIC-

MAB. Elle a également exprimé ses sincères remerciements aux membres du Bureau, au Secrétariat du MAB, au personnel de soutien technique et aux interprètes.

Annexe 1. Liste des participants / List of participants

MAB ICC Members / Membres du CIC

+86 15805598550

MAB

Australia / Australie

Prof. Bridgewater Peter
Institute of Applied Ecology, University of
Canberra
Canberra 2601
Australia
peter.bridgewater@canberra.edu.au
+61423252967

Mr Li Zhihong
Director
Changbai Mountain Protection Development
Zone, Erdao Baihe Town ANTU COUNTY,
YANBIAN, JILIN 133613
People's Republic of China
cbsdavid@outlook.com
+86 18804330016

Austria / Autriche

Mr Köck Günter Dr.
MAB National Committee
Austrian Academy of Sciences
Vienna 1010
Austria
guenter.koeck@oeaw.ac.at
+43 664 2053444

Mr Wang Ding
General Secretary of China MAB
7th South Donghu Road, Wuchang District
Wuhan 430072
People's Republic of China
wangd@ihb.ac.cn
+86 2768780178

Azerbaijan

Mr Ahmadov Emil
Third Secretary (Consul)
Embassy of the Republic of Azerbaijan
Jl. Karang Asem Tengah Blok C5 No. 20
Kuningan Timur
Jakarta Selatan 12950
Indonesia
jakarta@mission.mfa.gov.az
+62 21 25554408

Mr Xu Longwei
Huangshan Administrative Committee
Tangquan, Tangkou Town Huangshan City
245800
People's Republic of China
526944486@qq.com
+86 13905599729

China (People's Republic of) / Chine (Republique populaire de)

Mr Chen Youlong
Deputy Director of Huangshan District
People's Government
Gantang Town, Huangshan District
Huangshan City 245700
People's Republic of China
1506088642@qq.com
+86 13956267298

Mr Zheng Yiguo
Chief of the Nature Conservation Office
Changbai Mountain Protection Development
Zone, Erdao Baihe Town Antu Country,
Yanbian, Jilin 133613
People's Republic of China
cbsdavid@outlook.com
+86 18243373677

Colombia / Colombie

Mr Hu Xinting
Mt. Huangshan Administrative Committee
Tangquan, Tangkou Town Huangshan City
245800
People's Republic of China
412183342@qq.com

Mr Soto Boutin Luis Armando
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Colombia to
UNESCO
1 Rue Miollis
75015 Paris
Colombia
luis.soto@cancilleria.gov.co
+33783085189

+492283052620

Côte d'Ivoire

Mme Gauze Nee Touao Kah Martine
Directrice du Centre de Recherche en
Ecologie, Point focal MAB et Patrimoine
Mondial Côte d'Ivoire
08 BP 109 - ABIDJAN 225
Côte d'Ivoire
mtahoux@yahoo.fr / mtgauze1@gmail.com
+225 07 92 16 41

Estonia / Estonie

Mr Kokovkin Toomas Dr
Vabrikuväljak 8 Kärda 92411
Estonia
toomas@pelagis.eu
+3725023075

France

Mr Babin Didier
Président MAB France
24 Chemin de Borderouge
Auzeville CS52627
Castenet Tolosan 31326
France
didier.babin@mab-france.org

Ms Cibien Catherine
Director MAB French Committee
24, chemin de Borderouge, Auzeville CS
52627 Castanet-Tolosan 31326
France
mab@mab-france.org
catherine.cibien@mab-france.org
+33 6 70 00 21 40
+33 5 61 73 57 02

Germany / Allemagne

Ms Engels Barbara
Konstantinstr. 110 Bonn 53179
Germany
Barbara.Engels@bfn.de
+4928884911780

Ms Gnittke Inka
Head of Division
Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz,
und nukleare Sicherheit
Robert-Schumann-Platz
Bonn 53175
Germany
Inka.gnittke@bmu.bund.de

Haiti / Haïti

Mr Philippe Joseph Emmanuel
Coordonateur du Comite national du MAB
4 rue Pacot, Port-au-Prince HT 6110
Haiti
mangofil@gmail.com
+509 3701 7358 / +509 4896 1594

Honduras

Mr Bueso Hernandez Arnaldo
Colonia Brisas de Olancho, Boulevard
Santa Fe, Apartado Postal 3481
Comayagua 12101
Honduras
direccionejecutiva@icf.gob.hn
+50433644067 / +50422230078

Ms Ferreira Catrileo Susana Patricia
Colonia Brisas de Olancho, Boulevard
Santa Fe, Apartado Postal 3481
Comayagua 12101
Honduras
sferreira@icf.gob.hn
+50496172503

Mr Ramirez Aldana Roberto Alejandro
Ambassador Permanent Delegate of
Honduras to UNESCO
1 rue Miollis, Bonvin 4.22
75015 Paris
France
dl.honduras@unesco-delegations.org
+33145682845

Indonesia / Indonésie

Ms Sudarmonowati Enny Prof. Dr
Deputy for Life Science, the Indonesian
Institute of Sciences-LIPI, Chair of the
Indonesia MAB National Committee
Sasana Widya Sarwono Building, Jl.
Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta
12710
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr A. Muslim
Vice Rector IV
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia

mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

+622518325854

Mr Abrinsyah Muhammad
Head of Planning, Research and
Development Agency of Luwu Timur
Regency
Jl. Soekarno - Hatta Malili 92981
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Ali Fauzan
Secretary I
Sasana Widya Sarwono Building, Jl.
Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta
Selatan 12710
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Absori Afan
Head of SPTN Regent II Berbak Sembilang
National Park
Jl. Yos Sudarso KM 4 Sejinjang Jambi,
Indonesia 36149
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6274131257

Mr Allo Noel Layuk
Head of BKSDA of Central Sulawesi
Jl. Prof. Moh. Yamin, Palu Selatan Palu,
Sulawesi Tengah, Indonesia 94111
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Achmadi Anang Setiawan
Director of Communication and
Disemination of the Indonesian MAB
Programme National Committee, LIPI
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Jaunda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281322441469

Mr Andono Ardi
Kepala Bidang Teknis Konservasi Taman
Nasional
Jl. Banin No. 6 Kedamin Hilir, Putussibau
Selatan, Kalimantan Barat 78714
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628122302554

Ms Afidah Dewi
Finance Manager
Crown Palace Blok B 16, jl. Prof. Dr.
Soepomo No. 231 Jakarta Selatan 12870
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Anggraeini Endang
Kepala Sub Bagoan Keuangan, Badan
Koordinasi Wilayah
Jl. Kalimantan No. 42 Jember 6812
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr. Ahmadi Mohamad
Head of the Forest Management of Region
IX - Jl. Dr. Setiabudi No. 201. Sronol Kulon
Semarang, Jawa Tengah Indonesia 50263
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Apip
Secretary III
Sasana Widya Sarwono Building, Jl.
Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta
Selatan 12710
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Aldianoveri Irena
Head of the Forest Protection Section
Jl. Bandara Juanda Surabaya, Jawa Timur
61253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org

Ms Aprianti Tine
Dosen Fakultas Teknik Universitas Sriwijaya
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org

+622518325854

Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Ardana Wira Ari
Belantara Foundation
Boutique Office, Lt. 3, Jl. Timor No. 6,
Menteng, RT.9/RW.4 Gondangdia,
Menteng, Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Asmani Najib
Special Staff of the Governor of South
Sumatra on Climate Change
Jl. Kapten A. Rivai No. 3, Sungai Pangeran,
Ilir Timur 1 Palembang, Sumatera Selatan
30121
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Ariani Dina
General Support
Dimo Space Buiding, 3th Floor, Jl. Timor
No. 6 Gondangdia, Menteng Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Astanto Purwowidi
Belantara Foundation
Boutique Office, Lt. 3, Jl. Timor No. 6,
Menteng, RT.9/RW.4 Gondangdia,
Menteng, Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Ariesabeth Joice Evelyn
Regional Development Planning Agency of
Central Sulawesi Province
Palu Palu, Central Sulawesi 28294
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Astuti Inggit Puji
Dra. Senior Researcher
PKT Kebun Raya Bogor, Jl. Ir. H. Juanda
No. 13 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Arifin Harianto
Project Coordinator ITTO Cibodas
Biosphere Reserve
Jl. Raya Cibodas Po Box 3 SDL Cipanas
Cianjur, West Java 43253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Badiah
Head of National Park Management for
Bogor Region, Gunung Gede Pangrango
National Park
Jl. Raya Cibodas Po Box 3 SDL Cipanas
Cianjur, WestJava 43253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Ariyanti Regina
Head of Infrastructure and Regional
Development Division
Jl. Kapten A. Rivai No. 23, Sungai
Pangeran, Ilir Timur 1 Palembang, South
Sumatra 30127
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Ban Martinus
Economic and Development Assistant,
Regional Secretary of Manggarai Barat
District
Jl. Frans Sales Lega Labuan Bajo, NTT
86554
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Arlan Yuyu
Manager Operational PT.PRP - APP
Sinarmas

Mr Basunando
Forestry Agency East Java Province
Jl. Bandara Juanda East Java 61253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Bisri Aria
Balai Informasi Teknologi, LIPI
Jl. Sangkuriang No. 10 Bandung 40135
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Budi Iwan Stia
Dean of Public Health Faculty
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Buhafiah Siti
Regional Development Planning Agency of
Central Sulawesi Province
Palu Palu, Central Sulawesi 28294
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Bustang
Jl. Sungai Bongka Ampana, Central
Sulawesi 94683
Indonesia
togean.tnkt@gmail.com
+62 8127451694

Ms Cahyani Moon
Head of Division of Development Area
(Conservation)
Jl. Merdeka Barat No. 3 Jakarta Pusat
10110
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281314592920

Mr Cahyo Nugroho
cahyo.nugroho@fauna-flora.org

Mr Chandra Edward
Head of Environment and Land Affairs of
South Sumatra
Lorok Pajo, Ilir Barat I Palembang, Sumatra
Selatan 30126

Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Daeng Matta Firda Puspita
Data and Monitoring Officer
Dimo Space Buiding, 3th Floor, Jl. Timor
No. 6 Gondangdia, Menteng Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Darwin Ismail
Head of Subdivision of Regional and
Environmental Development
Jl. Kapten A. Rivai No. 23, Sungai
Pangeran, Ilir Timur 1 Palembang, South
Sumatra 30127
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Dewi Desi Elvera
Head of Sub Division Fasilitation of
UNESCO
Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628129006745

Mr Dwiatmoko Sujarwanto
Head of Development Planning, Research
and Development Agency of Central Java
Province
Jl. Pemuda No. 127-133 Semarang, Jawa
Tengah Indonesia 50132
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Emilia Fransisca
Forest and Land Rehabilitation Analyst
Jl. Dr. Setiabudi No. 201, Srandol Kulon
Semarang, Jawa Tengah Indonesia 50263
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Fachrurrozy
Lecturer
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org

+622518325854
Indonesia

Ms Garniati Leuserina
Associate Expert
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Halimi Entis Sutisna
Vice Chairman of LPPM Division of
Community Service
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Hamzah Abang
Head of Economic Planning Department
Jl. D.I. Pandjaitan No. 22 A Putussibau,
West Kalimantan 78124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Bambang Subiyanto
Deputy Head of the Indonesian Institute of
Sciences
Sasana Widya Sarwono Building, Jl.
Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta
Selatan 12710
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Harisson
Head of Health Office Kapuas Hulu
Regency
Jl. Diponegoro No. 27 Kapuas Hulu 78124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Hasan Marleni
Directorate of Conservation Area
Manggala Wanabakti Building Blok VII 7th
floor, Jl. Gatot Subroto, Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854
Indonesia

Mr Hasibuan Genman Suhefti
Natural Resources Conservation Agency of
South Sumatra, Directorate General of
Natural Resources and Ecosystem
Conservation, MI
Jl. Kol H Burlian Km 6 No 79 Pundi Kayu
Palembang 30153
Indonesia
genmans73@gmail.com
+6281286319877

Mr Helmi
Head of Tanjung Puting National Park
Jl. HM. Rafi'i Km. 2, Pangkalan Bun
Kotawaringin Barat, Kalimantan Tengah
74112
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281341112323

Mr Hendrian
Secretary of Development Planning Agency
of South Sumatra
Jl. Kapten A. Rivai No. 23, Sungai
Pangeran, Ilir Timur 1 Palembang, South
Sumatra 30127
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Heryanti
Head of the Natural Resources
Conservation Section
Jl. Dr. Setiabudi No. 201, Srandol Kulon
Semarang, Jawa Tengah Indonesia 50263
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Hidayat Ade Bagja
Gunung Gede Pangrango National Park
Jl. Raya Cibodas Po Box 3 SDL Cipanas
Cianjur, West Java 43253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Holisoh Siti
Finance Manager
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Indarto Kholid
Head of Meru Betiri National Park, Ministry
of Environment and Forestry
Jl. Sriwijaya No. 53 Kramat, Kanjangan,
Sumbersari Kabupaten Jember, Jawa
Timur, Indonesia 68124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Indayani Elvie
Diplomat
Jl. Pejambon No. 6 Jakarta Pusat 10110
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Irawati Santi
Marketing
Crown Palace Blok B 16, jl. Prof. Dr.
Soepomo No. 231 Jakarta Selatan 12870
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Iskandar Iskhaq
Faculty of Math and Science
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Ismailyaningsih Siti
Staff Division of Infrastruktur and Regional
Development
Jl. Pemuda No. 127-133 Semarang, Jawa
Tengah Indonesia 50132
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Iswadi Agung
Research Fellow
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Iswarayoga Nyoman
Director of External Affairs
Rukan Akasia, Blok III No. 1 Pangkalan
Kerinci, Kabupaten Pelalawan Riau 28300
Indonesia

mab-lipi@mab-indonesia.org
+628111284868

Mr Iwan Iwan
Head of Division PKHKA
Jl. Bandara Juanda Surabaya, Jawa Timur
61253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628666549

Mr Jaemuna
Head of Environment Services Wakatobi
Regency
Jl. Motika Wangi-Wangi Selatan Wangi-
Wangi, Wakatobi 93791
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Jailani
Staf Humas, Setda Kapuas Hulu
Jl. Antasari No. 2 Putussibai, Kabupaten
Kapuas Hulu 78711
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Juhaeri
Sekretaris Badan Koordinasi Wilayah
Jember
Jl. Kalimantan No. 42 Jember 6812
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Jusman
Head of Lore Lindu National Park
Jl. Prof. Moh. Yamin No. 53 Palu, Sulawesi
Tengah, Indonesia 94124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281281000758

Mr Justianto Agus
Director General Research, Development
and Innovation Agency
Manggala Wanabakti Building Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Karyana Dedi
Head of International Facilitation Section,

Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Karyanto Dody Wahyu
Direktur Pemanfaatan Jasa Lingkungan
Hutan Konservasi, Ditjen KSDAE-
Kementerian Lingkungan Hidup dan
Kehutanan
Jl. Ir. H. Juanda Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Khaeruddin Ismet
Senior Advisor for Biodiversity and Focal
Point for KfW-Forest Programme III
Sulawesi
Jl. Zebra IV No. 57, Kel. Birobuli Utara Kec.
Palu Selatan Palu, Sulawesi Tengah,
Indonesia 94124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281354392662

Ms Kusumawardhani Listya
Director of PIKA,
Manggala Wanabakti Building Blok VII 14th
floor, Jl. Gatot Subroto, Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Lahay Mohammad
Regent of Tojo Una-Una
Jl. Bumi Mas, Uemalingku, Uetanaga Atas,
Tojo Una-Una Ampana, Sulawesi Tengah
94683
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Lasupu Taslim
Secretary of Local Government of Regency
Tojo Una-Una
Jl. Bumi Mas, Uemalingku, Uetanaga Atas,
Tojo Una-Una Ampana, Sulawesi Tengah
94683
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Lihu Imanuel Jaya
Head of Region Conservation II of Malili
Jl. Perintis Kemerdekaan I KM 8 Makasar,
South Sulawesi 90233
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Lukman
Head of KPH Sintuwu Maroso
Jl. P. Alor Poso Kota, Sulawesi Tengah
94118
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281341119233

Ms Lupiyaningdyah Pungki
Secretariat of the Indonesian MAB
Programme National Committee, LIPI
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Juanda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628558303990

Mr M. Nasir Abang
Head of Regional Development Planning
Agency of Kapuas Hulu Regency
Jl. D.I. Pandjaitan No. 22 A Putussibau,
West Kalimantan 78124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Mahmud Arief
Head of Betung Kerihun and Danau
Sentarum National Park
Jalan Banin No. 6 Kedamin, Putussibau
Selatan Kapuas Hulu 78714
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Mallombasang Sri Ningsih
Lecturer/Researcher
Jl. Banteng BTN Bumi Anggur Blok C1 No.
3 Palu, Central Sulawesi 94112
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281354809100

Mr Mangetan Yusak
MAB - jl. Poros Maros - Bone km.12
Bantimurung Maros 90561

Indonesia
tn.babul@gmail.com
+6281314262324 / (0411) 3880252

Ms Marionni A. Hanoum
Directorate of PIKA, Ministry of Environment
and Forestry
Manggala Wanabakti Building Blok VII Lt. 14
Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Martini Neglasari
Head of Stakeholder Engagement APP
Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Martinus Ban ST Marten
Economic and Development Assistant
Frans Sales Lega-Labuan Bajo West
Manggarai Labuan Bajo 86554
Indonesia
martenban@gmail.com
81372030007

Mr Maryanto Ibnu
Professor/Senior Researcher
Cibinong Sciences Center, Jl. Raya Jakarta
- Bogor KM. 46 Cibinong Bogor 16911
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Maryati Sri
Dr. and Executive Director of Belantara
Foundation
Boutique Office, Lt. 3, Jl. Timor No. 6,
Menteng, RT.9/RW.4 Gondangdia,
Menteng, Jakarta Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Megawati Trisia
Deputy GM Program & Partnership on
Sustainability
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350

Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Muhammad Basrie Kamba
Government Affairs Director
Perum Bukit Indah Kav. 3, Jl. Margasatwa
Raya No. 5 Pasar Minggu Jakarta Selatan
12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Mukarom Madani
Head of Department Environmental and
forestry Nusa Tenggara Barat Province
Jl. Majapahit No. 54 Mataram, NTB 83126
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Mulyana Andy
Dean of the Faculty of Agriculture
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Munawaroh Esti
Dra. /Senior Researcher
PKT Kebun Raya Bogor, Jl. Ir. H. Juanda
No. 13 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Murtiningsih Dyah
Directorate of Conservation Area
Manggala Wanabakti Building Blok VII 7th
floor, Jl. Gatot Subroto, Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Muslim Muhammad Sofyan
Staff
Jl. Kramat Raya No. 132 Jakarta Pusat
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nadar
Head of the Tourism of Wakatobi Regency

Jl. Motika Wangi-Wangi Selatan Wangi-
Wangi, Wakatobi 93791
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nasir A. M.
Regent of Kapuas Hulu Regency
Jl. D.I. Pandjaitan No. 22 A Putussibau,
West Kalimantan 78714
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nasir Subriyer
Dean of the Faculty of Engineering
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nawawi Zainuddin
Vice Rector I
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nifinluri Thomas
Head of Natural Resources Conservation
Agency of South Sulawesi
Jl. Perintis Kemerdekaan I KM 8 Makasar,
South Sulawesi 90233
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Noerdin Alex
Governor of South Sumatra
Jl. Kapten A. Rivai No. 3, Sungai Pangeran,
Ilir Timur 1 Palembang, Sumatra Selatan
30121
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Noor Ivan Yusufi
Head of Manusela National Park
Jl. Kelang No. 1 Masohi Kabupaten Maluku
Tengah Maluku 97511
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Nopianti Betha
Communication Staff
Dimo Space Buiding, 3th Floor, Jl. Timor
No. 6 Gondangdia, Menteng Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Noubbie
Belantara Foundation
Boutique Office, Lt. 3, Jl. Timor No. 6,
Menteng, RT.9/RW.4 Gondangdia,
Menteng, Jakarta Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nugroho Hari
Director of Research and Development of
the Indonesian MAB Programme National
Committee, LIPI
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Jaunda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628139627636

Mr Nuralam
Directorate of PIKA, Ministry of Environment
and Forestry - Manggala Wanabakti Building
Blok VII Lt. 14 Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Nuryadi
S. Hut, MP
Kantor Balai Taman Nasional Alas Purwo,
Jalan Brawijaya No. 20 Banyuwangi 68417
Indonesia
kehatitnap@gmail.com
+6281391500406

Mr Nurzaini Roby Rajani
Directorate General of Conservation of
Natural Resources and Ecosystem, Ministry
of Environment and Forestry
Manggala Wanabakti Building Blok I 3th
floor, Jl. Gatot Subroto, Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Oktovianus Oktovianus

Jl. Sungai Bongka Ampana, Central
Sulawesi 94683
Indonesia
okto.agant@gmail.com

mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Pandjaitan Hotmangaradja
Permanent Representative of the Republic
of Indonesia to UNESCO/Ambassador of
the Republic of Indonesia
47-49 rue Cortambert Paris, France 75116
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Praptiwi Radisti
Research Fellow
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Pangul Paulinus
Head of Department Environment and
Cleanliness Manggarai Barat Regency
Jl. Daniel Daeng Nabit-Wae Bo No Labuan
Bajo, NTT 86754
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Prasetya Eko Windu
Regional Development Planning Agency of
Central Sulawesi Province
Palu Palu, Central Sulawesi 94112
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Panjili Rizal
Head of Regional Development Planning
Agency of District Tojo Una-Una
Jl. Bumi Mas, Uemalingku, Uetanaga Atas,
Tojo Una-Una Ampana, Sulawesi Tengah
94683
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Priatna Dolly
Director Program of Planning and Financial
of the Indonesian MAB Programme National
Committee
Gedung Kusnoto Lt. IV, Jl. Ir. H. Juanda No.
18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Panyungan Yusuf
Kepala Sub Bagian Protokol, Setda Kapuas
Hulu
Jl. Antasari No. 2 Putussibai, Kabupaten
Kapuas Hulu 78711
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Puroso Pratono
Head of Berbak Sembilang National Park,
Ministry of Environment and Forestry
Jl. Yos Sudarso KM 4 Sejinjang Jambi,
Indonesia 36149
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6274131257

Ms Pelis Zahrida
Sekretaris Perusahaan
Crown Palace Blok B 16, jl. Prof. Dr.
Soepomo No. 231 Jakarta Selatan 12870
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281285312867

Mr Purwanto Yohanes
Prof. Dr. and Executive Director of the
Indonesian MAB Programme National
Committee, LIPI
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Juanda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628128360011

Mr Perdana Gravinda Putra
Balai Informasi Teknologi, LIPI
Jl. Sangkuriang No. 10 Bandung 40135
Indonesia

Ms Putriatni Dewi J.
Head of Forestry Agency East Java
Province

Jl. Bandara Juanda Surabaya, Jawa Timur
61253
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628666549

Palu Palu, Central Sulawesi 28294
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms R. Iriyanti
Indonesian National Commission Staff for
UNESCO
Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628129856370

Ms Renyaan Veronika A.
Stakeholder Engagement APP Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Rachman Arief
Chairman of Indonesian National
Commission for UNESCO, Ministry of
Education and Culture, Republic of
Indonesia
Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628129343075

Ms Retnaningsih Ekowati
Head of Development Planning Agency of
South Sumatra
Jl. Kapten A. Rivai No. 23, Sungai
Pangeran, Ilir Timur 1 Palembang, Sumatra
Selatan 30127
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Rahajoe Joeni Setijo
Head of Herbarium Bogoriense
Jl. Ir. H. Juanda No. 22-24 Bogor, WestJava
16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Riyadmadji Dodi
Head of Research and Development
Agency, Ministry of Internal Affairs
Jl. Kramat Raya No. 132 Jakarta Pusat
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Rahmadi Cahyo
Dr Senior Researcher
Cibinong Sciences Center, Jl. Raya Jakarta
- Bogor KM. 46 Cibinong Bogor 16911
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Riyanto Sugeng
Head of Environment and Forestry Agency
Central Java Province
Jl. Dr. Setiabudi No. 201, Srandol Kulon
Semarang, Jawa Tengah Indonesia 50263
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Rajab Abdul
Head of SPTN Regent II Jinato Taka
Bonerate National Park
Jl. S. Parman No. 40 Benteng, Kabupaten
Kepulauan Selayar 92812
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628124283990

Mr Rohman Nur
Master of Science
RT.04 RW02 Ngaru-Aru, Banyudono
Boyolali 57373
Indonesia
seksiperlindungan@gmail.com
+81352440362

Mr Rantung Eva
Regional Development Planning Agency of
Central Sulawesi Province

Mr Rudhianto Faat
Head of Taka Bonerate National Park

Jl. S. Parman No. 40 Benteng, Kabupaten
Kepulauan Selayar 92812
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6285395886282

Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Saab Ronna
Research Assistant
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Saleh Hanan
Secretariat Forum of Wakatobi Biosphere
Reserve
Jl. Motika Wangi-Wangi Selatan Wangi-
Wangi, Wakatobi 93791
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Sachrul Cut Sevka
Communication Coordinator
Dimo Space Buiding, 3th Floor, Jl. Timor
No. 6 Gondangdia, Menteng Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Saloma
Lecturer
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sadau Ambrosius
Head of Environment Agency, Housing and
Settlement Area of Kapuas Hulu Regency
Jl. K. S. Tubun No. 108 Putussibau, West
Kalimantan 78124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sandra Bobby
Program and Cooperation Berbak
Sembilang National Park
Jl. Yos Sudarso KM 4 Sejinjang Jambi,
Indonesia 36149
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6274131257

Ms Safitri Lydia
First Secretary
Permanent Delegation of Indonesia to
UNESCO
1 rue Miolis
75015 Paris
France
safitri.lydia@gmail.com
+33633194040

Mr Santoso Heri
Head of Wakatobi National Park
Jl. Dayanu Ikhsanuddin No. 71 Bau-Bau,
Sulawesi Tenggara 93724
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6285280964836

Mr Sagaff Anis
Rector
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Santoso Daryono Budi
Head of UPT Tahura Raden Soerjo
Jl. Simpang Panji Suroso Kav. 144 Malang,
Jawa Timur, Indonesia 65126
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628123287864

Mr. Said Jumrin
PEH Muda, Manusela National Park
Jl. Kelang No. 1 Masohi Kabupaten Maluku
Tengah Maluku 97511

Mr Saputra Daniel
Vice Chairman of LPPM for Research and
Innovation
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662

Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sari Atia
Marketing
Crown Palace Blok B 16, Jl. Prof. Dr.
Soepomo No. 231 Jakarta Selatan 12870
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6282280604546

Mr Saroni
Kepala Bidang Sarana dan Prasarana,
Badan Koordinasi Wilayah Jember
Jl. Kalimantan No. 42 Jember 6812
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Selpiana
Dosen
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Setiawan Deris
Lecturer
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32
Inderalaya Palembang 30662
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Setiyani Ayu Diyah
Delegation of Technical Office for Nature
Resources of Maluku (Balai Konservasi
Sumber Daya Alam Maluku)
Jalan Kebun Cengkeh Ambon 97128
Indonesia
ayu.diyah.s@gmail.com
+62 82197733113

Mr Shabri Hasnul
Head of Sub Division of Agriculture,
Fisheries and Tourism
Jl. D.I. Pandjaitan No. 22 A Putussibau,
West Kalimantan 78124
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Sianturi Hotmauli

Acting Director of Gunung Leuser National
Park
Jl. Selamat No. 137, Siti Rejo III, Medan
Amplas Medan, Sumatra Utara 20219
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Sihotang Vera Budi Lestari
Secretary of the Indonesian MAB
Programme National Committee, LIPI
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Jaunda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628128513056

Mr Sirait Richard Marino
Staff Program and Evaluation Kepulauan
Togean National Park
Jl. Sungai Bangka, Kelurahan Uantanaga
Atas, Kecamatan Ratolindo, Kabupaten Tojo
Una-Una Ampana, Sulawesi Tengah 94683
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Sitohang Emillia Rosa
Direktur Utama
Komplek Liga Mas Indah Blok E4 No. 18
Pancoran Jakarta Selatan 12780
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+62811918990

Mr Soesetyo Muhammad Alkindi
IT and Documentation
Dimo Space Buiding, 3th Floor, Jl. Timor
No. 6 Gondangdia, Menteng Jakarta 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Soewarso
Director APP Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Sritaba Elim
Director of Sustainability and Stakeholder
Engagement APP Sinar Mas

Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia,
Menteng Jakarta Pusat 10350
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Subagiadi Herry
Secretary of Directorate General of
Conservation of Natural Resources and
Ecosystem, Ministry of Environment and
Forestry - Manggala Wanabakti Building,
Blok 1 Floor 3, Jln. Gatot Subroto - Senayan
Jakarta 10207
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sudiyono
Head of Gunung Rinjani National Park,
Ministry of Environment and Forestry
Jl. Arya Banjar Getas Lingkar Selatan Kota
Mataram, Nusa Tenggara Barat, Indonesia
83112
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sugardjito
Director
Jl. Sawo Manila No. 61, Pejaten Jakarta
Selatan 12520
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622178848152

Mr Suhardi Didik
Secretary General of the Ministry of
Education and Culture
Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta
10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sukandar Suyatno
Director of the Conservation Area,
Directorate General of Conservation of
Natural Resources and Ecosystem,
Ministry of Environment and Forestry,
Manggala Wanabakti Building Blok 7 Floor
VII, Jl. Ir. Gatot Subroto Jakarta 10207
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Sukara Endang
Board Member KEHATI Foundation
Jl. Bangka VIII No. 3B, Rt. 01/12, Pela
Mampang, Mampang Prapatan Jakarta
Selatan 12720
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+62811116752

Mr Sukendro Bambang
Head of Baluran National Park, Ministry of
Environment and Forestry
Jl. Raya Situbondo, Desa Wonorejo,
Kecamatan Banyuputih Banyuwangi, Jawa
Timur 68417
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Susanti Rulliyana
Head of Sub Division of Cooperation of
Research Center for Biology of Indonesian
Institute of Sciences
Kusnoto Building 4th floor, Jl. Ir. H. Jaunda
No. 18 Bogor 16122
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281321148857

Ms Susilowati Octavia
Natural Resources Conservation Agency of
South Sumatra, Directorate General of
Natural Resources and Ecosystem
Conservation, MI
Jl. Kol H Burlian Km 6 No 79 Pundi Kayu
Palembang 30153
Indonesia
octavia.susilowati@gmail.com
+6285224202835

Mr Susyaprianto Jefry
Directorate of Conservation Area, Ministry of
Environment and Forestry
Ministry of Environment and Forestry,
Manggala Wanabakti Building Blok 7 Floor
VII, Jl. Ir. Gatot Subroto Jakarta 10207
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6281281952459

Mr Sutapa Ignasius Dwi Atmana
Vice Chairman

Sasana Widya Sarwono Building, Jl.
Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta
Selatan 12710
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Jl. Prof. Moh. Yamin No. 7 Palu, Sulawesi
Tengah, Indonesia 94112
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Tadjuddin Nasruddin
Kepala Bidang Penelitian dan
Pengembangan Bappeda
Benteng Selayar Kab. Kepulauan Selayar
Provinsi Sulawesi Selatan 92812
Indonesia
kakabiaselayar@gmail.com
+6281355589999

Ms Trinita Letisia Yuli
Marketing
Crown Palace Blok B 16, jl. Prof. Dr.
Soepomo No. 231 Jakarta Selatan 12870
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Tangkeallo Agustina
Head of Sub Division of Administration of
UPT Tahura Raden Soerjo
Jl. Simpang Panji Suroso Kav. 144 Malang,
Jawa Timur, Indonesia 65126
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628123387214

Mr Wahyudio Hadi
Kepala Sub Bagian Humas, Setda Kapuas
Hulu - Jl. Antasari No. 2 Putussibai,
Kabupaten Kapuas Hulu 78711
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Tarima La
Head of Regional Development Planning
Agency of District Wakatobi
Jl. Motika Wangi-Wangi Selatan Wangi-
Wangi, Wakatobi 93791
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Wardani Novita Kusuma
Head of Administration of Bromo Tengger
Semeru National Park
Jl. Raden Intan No. 6 Malang, Jawa Timur,
Indonesia 65126
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Tjahjanto Pandji
Head of South Sumatra Forestry Service
Jl. Kol. H. Burlian Pundi Kayu KM 6,5
Palembang, Sumatra Selatan 30127
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Wibatsya Ida Bagus
Manager Government, Advocation, and
Operation Support (GAOS), PGPA &
Security Team
Sentral Senayan II Office Tower, 24th floor,
Jl. Asia Afrika No. 8 Senayan Jakarta 10270
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+628128131828

Mr Tomo Bung
Staf Ahli Bupati Bidang Sumber Daya
Manusia, Setda Kapuas Hulu
Jl. Antasari No. 2 Putussibai, Kabupaten
Kapuas Hulu 78711
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Widagdo Ardiyan
Controlling Forest Ecosystems
Jl. Raden Intan No. 6 Malang, Jawa Timur,
Indonesia 65126
Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Tope Patta
Head of BAPPEDA of Central Sulawesi

Mr Widodo Ronggo Bayu
Directorate of Conservation Area

Manggala Wanabakti Building Blok VII 7th floor, Jl. Gatot Subroto, Jakarta 10270 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Widodo Tjahjo
Kepala Badan Koordinasi Wilayah Jember
Jl. Kalimantan No. 42 Jember 6812 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Widyatmoko Didik
Head of Center for Plant Conservation
Bogor Botanical Garden
Jl. Ir. H. Juanda No. 13 Bogor 16122 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Widyawati
Palu Palu, Central Sulawesi 28294 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Wiharjo Urip
Environment Restoration Manager Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl. M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia, Menteng Jakarta Pusat 10350 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Wiratno
Director General of Conservation of Natural Resources and Ecosystem, Ministry of Environment and Forestry
Manggala Wanabakti Building, Blok 1 Floor 3, Jln. Gatot Subroto - Senayan Jakarta 10207 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Wiriadinata Suhendra
Director APP Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl. M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia, Menteng Jakarta Pusat 10350 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org

+622518325854

Mr Yadi
Ajudan Wakil Kepala LIPI
Sasana Widya Sarwono Building, Jl. Jenderal Gatot Subroto No. 10 Jakarta Selatan 10270 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Yasman Irsyal
Deputy Director APP Sinar Mas
Sinarmas Land Plaza, Tower II, 5th Floor, Jl. M. H. Thamrin No. 51, Gondangdia, Menteng Jakarta Pusat 10350 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Yogi
Ajudan Bupati Kapuas Hulu
Jl. Antasari No. 2 Putussibai, Kabupaten Kapuas Hulu 78711 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Ms Yuniati Rini
Program and Cooperation Berbak Sembilang National Park
Jl. Yos Sudarso KM 4 Sejinjang Jambi, Indonesia 36149 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+6274131257

Mr Zarviyan Muhammad
Staff
Jl. Kramat Raya No. 132 Jakarta Pusat 10270 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Mr Zulkarnain
Vice Rector III
Jl. Palembang-Prabumulih KM. 32 Inderalaya Palembang 30662 Indonesia
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Japan / Japon
Ms Hata Eri

Assistant to Secretary-General, Japanese
National Commission for UNESCO
3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo
100-8959
Japan
e-hata@mext.go.jp
+81-3-6374-2557

Executive Director, CEO
Federal Ministry of Environment
Forestry Research Institute of Nigeria (Frin)
5054 Ibadan
Nigeria
soadepoju2005@gmail.com
adepoju.ao@frin.gov.ng
+2348035868634

Ms Isoda Hiroko, Dr.
Chair of the Japanese National Committee
for MAB
Professor, University of Tsukuba
Tennodai, Tsukuba, Ibaraki, 305-8572
Japan
isoda.hiroko.ga@u.tsukuba.ac.jp

Ms Katagum Mariam Yalwaji
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Nigeria to
UNESCO
1 rue Miollis
Paris 75015
France
dl.nigeria@unesco-delegations.org
+33145682727

Kenya

Mr Arero Jaro
Secretary, Kenya National MAB Committee
16th floor, National Bank Building,
Harambee Avenue Nairobi 200
Kenya
jarero@unesco.go.ke
+254721629846

Mr Egbo Imoh Sunday
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Nigeria to
UNESCO
1 rue Miollis
Paris 75015
France
dl.nigeria@unesco-delegations.org
+33663367798

Mr Kiringi Mwachitu
P O Box 519 Kilifi 8 010
Kenya
mwachitubembuche@yahoo.com
+254 723 652425

Oman

Ms Thuraiya Said AL Sariri Dr.
Assistant Director General of Nature
Conservation
Ministry of Environment and Climate affairs
P.O. Box 323 Pc 100 Muscat 100
Oman
thuraya.alsareeri@meca.gov.om
+968-99435775

Madagascar

Mr Ramangason Guy Suzon
Director General
Madagascar National Parks
Madagascar
mwachitubembuche@yahoo.com
+261 32 05 047 17 – 32 09 400 00
dg@madagascar.national.parks.mg

Mr Al-Bulushi Saud
Head of section
Social and Human Science, Oman National
Commission for Education, Culture and
Science
Muscat P.O BOX 3, PC 100
Oman
saudalbulushi@moe.om
+96899339105

Mexico / Mexique

Mr Guevara Sada Sergio Dr.
Ecology Researcher
Instituto de Ecologia
1a Privada de Loma Escondida 1, La Pitaya
Coatepec 91500
Mexico
sergio.guevara@inecol.mx
+52 2281241436

Peru / Pérou

Ms Barrera Rosario

Nigeria

Mr Adepoju Olatunde Adeshola

Secretaria del Comité Nacional MaB Perú
Calle diecisiete 355 urb el Palomar San
Isidro
Lima 27
Peru
rbarrera@sernanp.gob.pe
+51 968218577
7177500

Republic of Korea / République de Corée

Ms Hwang Seun Mi
Team Member in Suncheonman
Preservation Division of Suncheon City
513-25 Suncheonman gil Suncheon, South
Jeolla Province 58027
Republic of Korea
suaeda@korea.kr
+82 61 749 6081

Mr Jun Young Jai
Deputy Mayor in Suncheon City
30 Jangmyeong ro Suncheon, South Joella
Province 57956
Republic of Korea
junyj9884@korea.kr
+82 61 749 5400

Ms Kim Eun-Young
Director, Korean National Commission for
UNESCO
26 Myeongdong-gil Jung-gu Seoul 4536
Republic of Korea
heidi@unesco.or.kr
+82 10 3260 3917

Ms Kwon Eun Jung
Program Specialist in MAB Secretariat of
Republic of Korea
8th Fl 22 Hyeoksin-ro Wonju, Gangwon
Province 26466
Republic of Korea
candyej@knps.or.kr
+82 33 769 9521

Ms Moon Myung Keun
Director
Partnership Department of Korea National
Park Service
8th Fl 22 Hyeoksin-ro Wonju, Gangwon
Province 26466
Republic of Korea
dhmgmmg@knps.or.kr
+82 33 769 9521

Ms Shim Suk Kyung

Vice-Chairman in MAB National Committee
of Republic of Korea
8th Fl 22 Hyeoksin-ro Wonju, Gangwon
Province 26466
Republic of Korea
hallosks@gmail.com
+82337699521

Mr Song Jun Bu
Team Member in Investment & Attraction
Division of Suncheon City
30 Jangmyeong ro Suncheon, South Jeolla
Province 57956
Republic of Korea
junbu79@korea.kr
+82 61 749 4408

Mr Song Jung-He
Director
UNESCO Division
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of
Korea
Jhsong99@mofa.go.kr

Ms Won Hyelim
Deputy Director
Ministry of Environment
11 Doum 6-ro Sejong 30103
Republic of Korea
hyelim21@korea.kr
+82-10-4542-2785

Mr Won Young Kim
Second Secretary
UNESCO Division
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of
Korea
wnykim07@mofa.go.k

Mr Yang Sung Woo
Assistant Program Specialist in MAB
Secretariat of Republic of Korea
8th Fl 22 Hyeoksin-ro Wonju, Gangwon
Province 26466
Republic of Korea
vitya@knps.or.kr
+82 33 769 9521

**Russian Federation /Fédération de
Russie**

Mr Neronov Valery Dr.
Deputy Chairman
Russian MAB Committee
41, Vavilov Street, of. 7
Moscow 117312

Russian Federation
rusmabcom@gmail.com
+7 499 724 2620

Slovakia / Slovaquie

Ms Fabriciusova Vladimira
Chair of the Slovak MAB Committee
A. Hlinku 35 Zvolen 96001
Slovakia
vladimira.fabriciusova@sopsr.sk
+421905964329

Ms Guziova Zuzana
Executive Secretary of the Slovak MAB
Committee
Žatevna 6 Bratislava 84102
Slovakia
zuzanaguzi@yahoo.com
+421907503844

South Africa / Afrique du Sud

Ms Boshoff Tharina
Director Environmental Policy, Planning and
Coordination
North West READ
Private Bag X2039 Mmabatho 2735
South Africa
tboshoff@nwpg.gov.za
+2718 389 5656

Mr Khumalo Caiphus Ernest
Director
private bag x447 pretoria 1
South Africa
ckhumalo@environment.gov.za
+27740898051

Mr Maringa Vongani Nicolus
Assistant Director
Protected Areas International Governance
473 Steve Biko Street Pretoria Arcadia 83
South Africa
vmaringa@environment.gov.za
+27827702576

Mr Mokaila Poncho Dr.
Head of Department
North West READ
Private Bag X2039 Mmabatho 2735
South Africa
Pmokaila@nwpg.gov.za
+2718 389 5146

Mr Nmutandani Mashudu Lucky
Aquatic Ecologist

North West READ
Private Bag X2039 Mmabatho 2735
South Africa
Mnmutandani@nwpg.gov.za
+2718 389 5525

Ms Ntsonga Nandipha Theresa
Deputy Director
Protected Areas Governance
473 Steve Biko Street Pretoria Arcadia 83
South Africa
NBhengu@environment.gov.za
+27791688649

Mr Ray Schaller
Conservation Planner
Private Bag X2039 Mmabatho 2735
South Africa
Rschaller@nwpg.gov.za
+2718 389 5324 / +27823759934

Ms Van der Merwe Irene Zanti
Marico Biosphere Coordinator
Groot Marico Groot Marico 2850
South Africa
iz2.zanti@gmail.com
+27793531748

Mr Van Der Merwe Daniel Charl Stephanus
Marico Biosphere Coordinator
Groot Marico Groot Marico 2850
South Africa
deltavic9@gmail.com
+27 73 959 5035

Spain / Espagne

Mr Cantos Mengs Francisco José
Secretario del Comité Español MaB
C/ Hernani 59 Madrid 28020
Spain
fjcantos@oapn.es
+34 91 546 82 39

Sudan / Soudan

Ms Abdelhameed Salwa Mansour
Associate Prof. Dr.
Sudanese National MAB Committee
Sudanese National Commission for
UNESCO Khartoum
P.O. Box 2324 Khartoum
Sudan
s.abdelhameed2016@gmail.com
+249 183779888 / Fax +249 183776030

Ms Noureldin Wafaa Sidahmed Mohamed

Assistant Secretary General
Sudanese National Commission for
UNESCO
2324 Khartoum
Sudan
wafaa_natcom2009@yahoo.com
+249 912119778

Sweden / Suède

Ms Mac Taggart Johanna
National MAB Coordinator
Stockholm Resilience Centre, Stockholm
University, Kräftriket 2B Stockholm 10691
Sweden
johanna.mactaggart@biosfarprogrammet.se
+46 70 660 0507

Turkey / Turquie

Mr Erturk Erdogan
MAB ICC Country Focal Point
Member of Turkish MAB Committee
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara 6560
Turkey
erdoganerturk@yahoo.com
+905327014545

Ms Ürün Şule
Expert
Turkish National Commission for UNESCO
UNESCO Türkiye Millî Komisyonu, Reşit
Galip Cad. Gökçek Sok. No:11
Gaziosmanpaşa Çankaya Ankara Türkiye
Ankara 6700
Turkey
suleurun@unesco.org.tr
+90 544 316 56 93

United Arab Emirates

Mr Abdel Mutaal Mohamed Ateeg Mohamed
Engineer
Fujairah Municipality Fujairah
9777 Fuj
United Arab Emirates
m.ateeg@fujmun.gov.ae
+971504300975

Mr Al Hammoudi Ali Hassan Saeed Dr.
Wadi Wurayah National Park Fujairah
9777 Fuj
United Arab Emirates
wwnp@fujmun.gov.ae
a-h-alhmmoudi@hotmail.com
+971506296445

Ms Al Sharary Fatmah Hassan Mohamed
Engineer
Fujairah Municipality Fujairah
9777 Fuj
United Arab Emirates
f.sharary@fujmun.gov.ae
+97192028207 / +971503831233

Mr Majeed Sami Ullah
Safety Inspector
Wadi Wurayah National Park Fujairah
9777 Fuj
United Arab Emirates
smajeed@fujmun.gov.ae
+971567067663

**United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland / Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Mr Bell Andrew
Taw View, North Walk, Barnstaple, Devon,
UK Barnstaple ex311ea
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
andybell33@gmail.com
+447967134149

Mr Price Martin
Perth College, University of the Highlands
and Islands, Crieff Road Perth PH1 2NX
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
martin.price@perth.uhi.ac.uk
+44-1738-877217

Vietnam

Mr Nguyen Hoang Tri, Prof.
Chair
The Vietnam MAB National Committee
144 Xuan Thuy, Cau Gray
Hanoi
Vietnam
hoangtri1951@gmail.com
trihoang1951@gmail.com
+84 4 91 352 7629

Ms Nguyen Thi Thanh Ha, Dr.
Vice Chair
The Vietnam MAB National Committee
Department of Social, Natural and Human
Sciences
Ministry of Science and Technology
113 Tran Duy Hung
Cau Gray, Hanoi
Vietnam

nttha@most.gov.vn
+844 903 293958

Ms Tran Lam Nga
Natural Sciences Team Officer
Vietnam National Commission for UNESCO
2 Le Quang Dao Str, Nam Tu Liem Dist
Hanoi
Vietnam
lamnga75@yahoo.com
+84 988114888
+84 2437995312

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Belgium / Belgique

Mr Beeckman Hans Dr.
Leuvense steenweg 13 Tervuren 3080
Belgium
hans.beeckman@africamuseum.be
+32495682646

Burkina Faso

Mr Dibloni Olo Théophile Dr.
INERA/CNRST
Ouagadougou 03 BP 7047
Burkina Faso
dibloni.o@gmail.com
+22670442375

Mr Hebie Lamoussa
Directeur Général de l'Office National des
Aires Protégées
BP 582 Ouagadougou 01
Burkina Faso
lamoussa_dh@hotmail.fr
+226 70 23 90 64 / +226 79 24 29 53

Mr Namoano Yemboado Georges
Conseiller Technique au projet "Réserve de
Biosphère Transfrontalière du Complexe W-
Arly-Pendjari"
Av. Pr. Joseph Ki Zerbo
Ouagadougou 7044
Burkina Faso
namoano.yg@gmail.com
+226 70 01 62 46

Democratic People's Republic of Korea / République Démocratique de Corée

Mr Kim Myong Gon

Member & Contact person, MAB National
Committee of DPR Korea
Ryonmot-dong, Sosong District
Pyongyang 355
Democratic People's Republic of Korea
arirangip@star-co.net.kp
+850-2-18111 ext 341-8544

Mr Kim Yong Jo
Counselor
Democratic People's Republic of Korea
Embassy in Jakarta
Mr Ryu Kum Hyok
Researcher, Centre for Biodiversity
Ryonmot-dong, Sosong District
Pyongyang 355
Democratic People's Republic of Korea
arirangip@star-co.net.kp
+850-2-18111 ext 341-8544

Ecuador / Équateur

Mr Arcos Torres Inty
Nanegal Distrito Metropolitano De
Quito 170169
Ecuador
inty.arcos@condesan.org
+593984798986

Mr Benalcazar Perez Washington
Nanegalito Distrito Metropolitano De
Quito 170169
Ecuador
mancomunidadnoroccidente@yahoo.es
+593984798986

Mr David Castro Romero
Coordinador de Sistema de Información
Provincial
Conocoto Calle Abdón Calderón
Quito 171202
Ecuador
dcastro@pichincha.gob.ec

Mr David Ontaneda Justicia
Fundación Maquipucuna
Baquerizo E9-153
Quito 170525
Ecuador
info@maquipucuna.org

Ms Erika Almeida Arguello
Asesora Alcaldesa San Miguel de Los
Bancos
Alejandro de Valdez y Nunez de Bonilla
Torres Parque Italia / Torrez

Quito 170102
Ecuador
ericka_almeida@hotmail.com

Ms Escudero Guaranga Lilia
Cuenca 1274 Y Galapagos Quito
Ecuador 170402
liloescudero@gmail.com
+593987849631

Ms Lilián Salazar Tapia
Presidenta Gobierno Parroquial de Mindo -
Consejera Provincial de Pichincha
Mindó - Avenida Quito y Secundaria Mindó
171202
Ecuador

Liliansalazar99@gmail.com
Ms Sulema Pizarro Cando
Alcaldesa Cantón San Miguel de Los
Bancos
Avenida 17 de Julio San Miguel de Los
Bancos 171202
Ecuador
sulypizarroc@gmail.com

Mr Pablo Alberto Bonifaz Arboleda
Ministry of Foreign Affairs
Ecuador
Embecua1@gmail.com

Egypt / Egypte

Ms Abdel Wahab Manal
Professor of Plant Ecology, Faculty of
Science, Alexandria University
Environmental Sciences Dept. Faculty of
Science
Alexandria University, Moharam Bek,
Alexandria 21511
Egypt
dm_fawzy@yahoo.com
+2 012 22288901

Ghana

Ms Sheila Ashong
Chief Programme Officer
Environmental Protection Agency
P.O. BOX M 326
Ghana
sashong@gmail.com
Sheila.ashong@epa.gov.gh
+2332 43557285

Mr Nutefe Kwesi Dra
Programme Officer
Environmental Protection Agency

P.O. BOX M 326
Ministries, Accra
Ghana
nutefe.dra@epa.gov.gh

India / Inde

Mr Wangdi Tashi Dr.
Ministry of Environment, Forest & Climate
Change, Government of India
Member Secretary, Indian National MAB
Committee
New Delhi 110 003
India
tawang73@gmail.com
+9111 24695369 / +91 9810822059

Iran (Islamic Republic of) / Iran (République islamique d')

Mr Vahid Hassan
Director General of Natural Resources and
Watershed management Organization
North Khorassan Province
Iran (Islamic Republic of)
nkh_jangal@yahoo.com
+98 915 44 91 310

Mr Gordmardi Jafarabad Eskandar
Head of Natural Environment section, DOE
North Khorasan Office
Bojnord, North Khorasan, 98583
Iran (Islamic Republic of)
gordmardi.env@gmail.com
+989034250031

Ms Mehrdadi Mehrasa
Advisor for Natural Environment and
Biodiversity Division
Pardisan Eco-Park Tehran 9821
Iran (Islamic Republic of)
mehrada.mehrdadi@gmail.com
+98 (21) 42781915

Mr Motahari Seyed Asghar
General Director of Environment of
North Khorasan Province
General Office of Environment, Dolat blv.,
Bojnord, North Khorasan, Iran Bojnord
+98583
Iran (Islamic Republic of)
motahari1961@yahoo.com
+ 989155843836

Mr Poorisa Majid
Deputy of North Khorasan Governor
General, North Khorasan Province

Defa-Moqadas Sq., Bojnord, North
Khorasan
Bojnord 9417713175
Iran (Islamic Republic of)
m.poorisa@yahoo.com
+ 989111381719

Mr Zohrabi Hamid
Deputy Head for Natural Environment and
Biodiversity Division
Department of Environment
Pardisan Eco-Park Tehran 9821
Iran (Islamic Republic of)
Zohrabi.Hamid@gmail.com

Italy / Italie

Mr Colantoni Mario
Via Francesco Belloni 30
Rome 147
Italy
colantoni.mario@minambiente.it
+ 39 3333936357

Ms Mauriello Valentina
Via Cristoforo Colombo 44
Rome 147
Italy
mauriello.valentina@minambiente.it

Mr Oliviero Montanaro
Ministry of Environment
Via Cristoforo Colombo 44
Roma 100
Italy
montanaro.oliviero@minambiente.it
+ 39 657228487

Ms Puzzo Clelia Maria
Programme Specialist, Globally Important
Agricultural Heritage Systems (GIAHS)
Viale delle Terme di Caracalla 1
Rome 153
Italy
cleliamaria.puzzo@fao.org
+ 39 3471777093

Kazakhstan

Mr Roman Jashenko
Chairman
Kazakhstan National Committee MAB
Professor, Dr of Biological Science
71 al-Farabi Ave
Almaty 050040
Kazakhstan

rjashenko@kazmab.kz
+7701 723 3525

Ms Viktoriya Ilina
Member of Kazakhstan National Committee
MAB
Master of Sciences in Law
71 al-Farabi Ave - Almaty 050040
Kazakhstan
ilina@kazmab.kz
+7776 285 8623

Luxembourg

Ms Beck Simone
President
Luxembourg UNESCO National
Commission
4, blv. Roosevelt
Luxembourg L-2450
simone.beck@education.lu
+ 352621156474

Maldives

Ms Abdul Raman Muhusina
Assistant Director
Ministry of Environment and Energy
Green Building, Handhuvaree Hingun
Male 20392
Maldives
muhsina.abdulrahman@environment.gov.mv
+ 960 7707931

Mr Shibau Abdulla
Managing Director
Baa Atoll Conservation Fund
Baa Atoll Biosphere Reserve
Eydhafushi 20 037
Maldives
abdulla.shibau@environment.gov.mv
+ 9607904707

Republic of Mozambique / République du Mozambique

H.E. Ms Celmira Da Silva
Deputy Minister
Ministry of Land, Environment and Rural
Development
Rua de Kassuende n°167
P.O. Box 2020
Maputo
Republic of Mozambique

celmiradasilva@gmail.com
+258 21492403 / +258 827301886

Mr Mutemba Mateus
General Director
National Administration for Conservation
Areas
Avenida 10 de Novembro, nº 40, Praceta
1196 - Maputo
Republic of Mozambique
mtemba@anac.gov.mz
+258 824380030

Mr Albino Nhusse
Administration of the Quirimbas National
Park
Biaque – Ancuabe
Cabo Delgado Province
Republic of Mozambique
Albinonhusse12@gmail.com
+258 842601275 / +258 861779094

Mr Almiro Figueiredo
Second secretary
Embassy of the Republic of Mozambique
Jl. Karang Asem II Blok C10 No.2-3
Kuningan Timur, Setiabudi
Jakarta Selatan 12950
Indonesia
almirofigueiredo@gmail.com
+62 81617176224 / +62 21 522 7955

Mr Luis Varela
Deputy Minister Assistant
Ministry of Land, Environment and Rural
Development
Rua de Kassuende nº167
P.O. Box 2020
Maputo
Republic of Mozambique
luisvarela66@gmail.com
+258 824072770 / +258 21492403

Myanmar
Mr Mombert Frank
frank.mombert@fauna-flora.org

Panama
Ms Hernandez Patricia
Directora Nacional de Areas Protegidas y
Biodiversidad, encargada
Ministerio de Ambiente

Panama 507
phernandez@miambiente.gob.pa
+ 507 63490731

Ms Lopez Ana Lorena
Enlace de UNESCO en Panama
Ministerio de Ambiente
Panama 507
alopez@miambiente.gob.pa
+507 66742121

Romania / Roumanie

Mr Breaz Valer Daniel
Senator
Calea 13 septembrie 1-3, sector 5
Bucuresti 50711
Romania
lcercel@yahoo.com
+40752181722

Mr Ion Ganea
Senator
Calea 13 septembrie 1-3, sector 5
Bucuresti 50711
Romania
lcercel@senat.ro
+40752181722

Rwanda

Ms Murekatete Emmanuella
Rwanda Environment Management
Authority (REMA)
Kacyiru KG 7 Ave, Kigali
Rwanda
emmanuella.mu@gmail.com
+ 250788423166

Republic of Serbia / République de Serbie

Mr Dragisic Aleksandar, MSc
Dr Ivana Ribara 91
Belgrade 11070
Serbia
aleksandar.dragisic@zzps.rs

Ms Jovic Jasmina
Assistant Minister
Ministry of Environmental Protection
Belgrade 11000
Serbia
jasmina.jovic@ekologija.gov.rs
+ 381 628866907

Mr Krvavac Milivoje
Expert associate

Dr Ivana Ribara 91 Belgrade 11070
Serbia
milivoje.krvavac@zzps.rs
+ 38166381862

Slovenia

Ms Beltram Gordana
Secretary, Chair of the National MAB
Committee
Ministry of the Environment and Spatial
Planning, Dunajska 48
Ljubljana SI-1000
Slovenia
gordana.beltram@gov.si
+386 1 478.73.91

Ms Debevec Vanja
Chair of the IACBR 2018
Kocjan Caves Park
Department for Research and Development
Skocjan 2
St 6215 Divaca
Slovenia

Sri Lanka

Mr Algama Ravindra
Attorney-at-Law
35, Alvis Place, Colombo 3, Sri Lanka
Colombo 300
Sri Lanka
ralgama@sltnet.lk
+94112541257

Thailand / Thaïlande

Mr Khanhaeng Kanjanapun
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation
Bangkok 10900
Thailand
tarutaosatun.go@hotmail.com

Ms Laosuwan Narumon
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation
Bangkok 10900
Thailand
nlaosuwan@hotmail.com

Mr Maknual Chatree
Department of Marine and Coastal
Resources
Bangkok 10210
Thailand
c_maknual@hotmail.com

Ms Nuipakdee Wimonmart
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation
Bangkok 10900
Thailand
nuipakdee@yahoo.com

Mr Pravinvongvuthi Tamanai
Department of Marine and Coastal
Resources
Bangkok 10210
Thailand
tamaguide@hotmail.com

Mr Rinkome Isoon
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation
Bangkok 10900
Thailand
i0_68@hotmail.co.th

Ms Sethapun Tippawan
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation Bangkok 10900
Thailand
tsethapun@gmail.com

Mr Yamprasai Suchart
Department of Marine and Coastal
Resources
Bangkok 10210
Thailand
suchartypi@gmail.com

**United Republic of Tanzania /
République-Unie de Tanzanie**

Mr Kamenya Shadrack Mkole
Director of Conservation Sciences
Jane Goodall Institute
P.O. Box 1182, Kigoma
United Republic of Tanzania
skamenya@janegoodall.or.tz
+ 255-755-762092

Mr Makota Vedast
Acting Director General
National Environment Management Council
(NEMC)
P.O. Box 63154 Mikocheni
Dar es Salaam
United Republic of Tanzania
makota65@gmail.com
+ 255 767 265 672

Mr Mwankunda Joshua
Manager, Department of Cultural Heritage
Ngorongoro Crater
P.O. Box 23119, Arusha
United Republic of Tanzania
joshuamwankunda@gmail.com
+ 255 755159875

Mr Mziray Albert
Senior Park Ecologist
P.O. Box 3134, Arusha
United Republic of Tanzania
abertmziray08@gmail.com
+ 255 784 395826

**United States of America / Etats-Unis
d’Amerique**

Mr Mangan Patrick
National Park Service, US Department of
Interior
USA
patrick.mangan@nps.gov

Institutions

**International Centre on Space
Technologies for Natural and Cultural
Heritage (HIST)**

Mr Natarajan Ishwaran
Visiting Professor
Beijing, China
mab-lipi@mab-indonesia.org
+622518325854

Terra Sana

Mr Schaaf Thomas Dr.
Director of Terra Sana
Guenterstalstrasse 12A
Freiburg 79100
Germany
t.schaaf@terra-sana.org
+49 761 70596556

Within People

Mr Melnyk Jeffrey
230 The Circle London SE1 2JN
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
jeff@withinpeople.com
+447966486103

UNEP

Mr Kieft Johan
Green Economy and Land Use Specialist
Jakarta
Indonesia
johan.kieft@un.org

UNESCO**MAB Secretariat**

Mr Clüsener-Godt Miguel
Ms Baron Sandrine
Ms Bouamrane Meriem
Ms Callens Amandine
Ms Chambon Mouna
Ms Cardenas Tomazic Maria Rosa
Ms Denoyelle Patricia
Mr Diawara Bandiougou
Mr Dogse Peter
Ms Prchalova Marie
Ms Raondry Rakotoarisoa Noëline
Ms Sydeeva Blanc Donara
Ms Taheri-Gauter Sima
Mr Van Ryssegem Vincent

UNESCO Jakarta Office

Mr Khan Shabaz
Ms Rachmania Siti
Mr Thulstrup Hans
Ms Wulandari Adhe Lignita

UNESCO Beijing Office

Mr Pypaert Philippe

UNESCO Cairo Office

Ms Sattout Elsa

UNESCO Dakar Office

Mr Maduekwe Anthony

Annexe 2 : Document SC-18/CONF.230/8

PROPOSITIONS DE DÉSIGNATION DE RÉSERVES DE BIOSPHERE ET D'EXTENSION / MODIFICATION / CHANGEMENT DE NOM DE RÉSERVES DE BIOSPHERE FAISANT DÉJÀ PARTIE DU RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHERE (WNBR)

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) ont été examinées lors de la 24^{ème} réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 5 au 8 février 2018.
2. Les membres du Comité consultatif ont examiné 27 propositions de désignation de réserves de biosphère (dont une re-soumission de propositions de désignation de réserves de biosphère) et trois requêtes pour l'extension/modification et/ou le changement de nom de réserves de biosphère existantes ; ils ont formulé leurs recommandations relatives aux sites spécifiques conformément aux catégories de recommandations suivantes :
 - (1) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Les changements proposés concernant des sites existants sont recommandés pour approbation.
 - (2) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation en attendant la soumission d'informations particulières : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ou les changements proposés pour des sites existants sont recommandés pour approbation **sous réserve** que les informations particulières demandées par le Comité consultatif soient fournies. Si celles-ci parviennent au Secrétariat du MAB avant le 30 juin 2018, le CIC-MAB les examinera à sa 30^e session, qui se tiendra du 23 au 27 juillet 2018, et pourra approuver l'inclusion du site dans le RMRB. Si ces informations parviennent au Secrétariat d'ici au 30 septembre 2018, elles seront évaluées par le CIC-MAB à sa 31^e session, en 2019.
 - (3) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes qu'il est recommandé de différer : il est recommandé de différer l'approbation du nouveau site proposé ou des changements proposés pour des sites existants car ils **ne répondent pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et/ou le Comité consultatif demande d'importants éclaircissements quant à l'application de ce cadre au site proposé. Les autorités nationales concernées sont donc invitées à réviser cette proposition et/ou à fournir les éclaircissements demandés au Secrétariat du MAB dès qu'elles le pourront.
3. Le Secrétariat a reçu six demandes de retrait volontaire de sites: cinq d'Australie (Réserve de Biosphère de Wilsons Promontory, Réserve de Biosphère de Hattah Kulkyne/Murray Kulkyne, Réserve de Biosphère de Yathong, Réserve de Biosphère de Barkindji et

Réserve de Biosphère de Prince Regent) and une des Etats-Unis (Réserve de Biosphère de la Forêt expérimentale de San Dimas).

4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci-jointes, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du MAB-ICC sur tous les sites inclus dans ce document.
5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le WNBR et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le WNBR susceptibles d'être approuvés.
6. Le MAB-ICC est invité à prendre note de la décision des autorités du retrait volontaire de cinq sites d'Australie (Réserve de biosphère de Wilsons Promontory, Réserve de biosphère de Hattah Kulkynne/Murray Kulkynne, Réserve de biosphère de Yathong, Réserve de Biosphère de Barkindji et Réserve de Biosphère de Prince Regent) et une des Etats-Unis (Réserve de Biosphère de la Forêt expérimentale de San Dimas).

Propositions recommandées aux fins d'approbation

7. **Arly (Burkina Faso).** Le Comité consultatif s'est félicité de la proposition bien préparée concernant le site d'Arly, qui se trouve dans les savanes d'Afrique occidentale. Il constitue l'une des trois régions du paysage de W-Arly-Pendjari, et possède un patrimoine naturel unique. La réserve de biosphère proposée comprend une aire centrale de 218 429,651 hectares (ha), une zone tampon de 614 534,06 ha, et une zone de transition de 1 287 715,73 ha. Elle englobe un site Ramsar ainsi qu'un site naturel du patrimoine mondial.
8. La biodiversité observée dans le site proposé est due à la remarquable hétérogénéité de ses formations végétales, accentuée par la présence de la Pendjari, l'une des principales rivières de la région, et de ses affluents. L'un des atouts majeurs de la région réside dans la grande variété des habitats dont elle est composée, des plateaux à croûte gréseuse aux plans d'eau formés par de grandes rivières. Le relief crée des paysages divers qui comptent parmi les principaux sites touristiques de la région. La réserve de biosphère proposée comporte cinq grands types d'habitats : zones humides et herbiers aquatiques, galeries forestières, forêts claires sèches, et savanes arbustives et arborées. Elle offre un habitat naturel à de nombreuses espèces végétales menacées, notamment *Vitellaria paradoxa*, *Azelia africana*, *Khaya senegalensis* et *Adansonia digitata*. Elle abrite également des espèces animales vulnérables et menacées, comme le guépard (*Acinonyx jubatus*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lion (*Panthera leo*), le léopard (*Panthera pardus*), le damalisque (*Damaliscus lunatus korrugum*), le vautour oricou (*Torgos tracheliotos*) et la grue couronnée (*Balearica pavonina*).
9. Les principales activités économiques des 685 814 habitants du site sont l'agriculture et l'élevage. Les cultures pratiquées sont essentiellement les céréales (millet, sorgho), des cultures de rapport (cacaahuète, coton), les pommes de terre et les légumes, tandis que l'élevage peut être asinien, bovin, ovin ou caprin.
10. Le Comité consultatif a salué le caractère hautement participatif du processus relatif à la désignation de la réserve de biosphère, notamment la tenue de plusieurs réunions

d'information dans des villages, qui ont rassemblé leaders d'opinion locaux, chefs traditionnels et dirigeants locaux, d'une réunion régionale d'aménagement du territoire qui a réuni services techniques, ONG et autorités administratives au niveau régional, et l'atelier de validation national.

11. Le Comité consultatif a constaté l'absence de plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère proposée, mais a pris connaissance avec satisfaction des informations fournies sur la composition de l'unité de gestion du site (en particulier sur le rôle des différentes parties prenantes). Le Comité a par conséquent recommandé que la désignation du site d'Arly comme réserve de biosphère **soit approuvée**, et a encouragé les autorités à obtenir les financements requis et établir les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre le plan de gestion. En outre, le Comité consultatif a pris note de la coopération menée entre la réserve de biosphère proposée et la réserve de biosphère de Pendjari, au Bénin, et a encouragé les deux pays à élaborer une proposition de site transfrontière.
12. **Mont Huangshan (Chine).** La réserve de biosphère proposée se trouve au sud de la province de l'Anhui (République populaire de Chine), dans la région vallonnée de la chaîne des Nanling, au sud-est de la Chine. Elle s'étend sur une superficie totale de 42 558,48 ha, et comprend une aire centrale de 7 743,84 ha, une zone tampon de 4 958,35 ha, et une zone de transition de 29 856,29 ha. L'aire centrale et la zone tampon sont inhabitées, et la zone de transition compte une population permanente de 24 782 personnes.
13. Le site a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1990 et désigné géoparc mondial UNESCO en 2004.
14. L'écosystème forestier qu'abrite la réserve de biosphère proposée est resté presque intact depuis la dernière époque glaciaire. En outre, le Mont Huangshan est devenu un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales anciennes à la suite de la période glaciaire du Quaternaire. C'est donc l'un des centres de répartition des espèces anciennes en Asie de l'Est et dans le monde.
15. Grâce à son taux de couverture forestière atteignant 90,51 %, son groupement végétal d'une grande diversité et sa gamme complète de strates verticales, le site constitue une importante banque de matériel génétique et un point chaud de biodiversité animale et végétale.
16. La réserve de biosphère proposée est également une source d'eau importante pour les réseaux hydrographiques du Xin'An, du Qing Yi et du Qiupu. En outre, elle constitue une grande voie de migration entre le nord et le sud de la Chine pour nombre d'organismes, une « balise » essentielle pour les oiseaux migrateurs, une étape importante entre les îles de la côte occidentale de l'Asie-Pacifique et l'Eurasie intérieure, ainsi qu'un point chaud de la biosphère de la côte occidentale du Pacifique datant de l'ère mésozoïque.
17. La zone tampon ne convient pas aux cultures à grande échelle du fait de son relief montagneux. Les sols sont essentiellement utilisés pour la culture du thé, qui est adaptée au climat ou microclimat montagnard et n'a aucune incidence sur la végétation indigène. La culture et les techniques de fabrication traditionnelles du thé témoignent de la compréhension par la population locale de l'harmonie entre l'homme et la nature.
18. Le Comité consultatif a noté que le Mont Huangshan joue un rôle très important dans la conservation des ressources écologiques et le développement économique de la région, et qu'il offre des possibilités pour l'étude ou la mise à l'essai d'un développement durable dans la région. Le développement du site étant essentiellement axé sur le tourisme, le

Comité a encouragé les autorités à envisager d'autres pistes de développement et d'autres objectifs liés à l'utilisation durable de la biodiversité.

19. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'un plan de gestion de la réserve de biosphère du Mont Huangshan avait été élaboré pour la période 2017-2026 et qu'un comité de gestion conjoint avait été constitué.
20. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de désignation, félicité les autorités chinoises pour la grande qualité et la rédaction soignée de ce dossier, et recommandé que la désignation du site du Mont Huangshan comme réserve de biosphère soit approuvée. Le Comité invite les autorités chinoises à fournir une carte indiquant les zones et le zonage du site du patrimoine mondial en vis-à-vis avec ceux de la réserve de biosphère.
21. **Mont Kumgang (République populaire démocratique de Corée).** La réserve de biosphère proposée se trouve au milieu de la grande chaîne du Mont Paektu et englobe des zones marines adjacentes à l'Est. Elle s'étend sur les comtés de Kosong, de Kumgang et de Tongchon, dans la province du Kangwon. La superficie totale du site proposé est d'environ 262 589 ha, dont une aire centrale de 22 213 ha, une zone tampon de 50 651 ha, et une zone de transition de 189 725 ha.
22. Le Mont Kumgang abrite un écosystème forestier relié à des écosystèmes côtiers, agricoles et d'eau douce, et de nombreuses espèces endémiques et espèces rares d'importance mondiale ou nationale : 1 228 espèces végétales et 258 espèces de vertébrés (dont 46 espèces végétales menacées et 42 espèces de vertébrés menacées). La zone côtière et les lacs naturels constituent l'habitat des oiseaux migrateurs qui empruntent la voie de migration Asie-Australasie. L'aire d'hivernage des grues du Japon est protégée par l'État.
23. L'aire centrale couvre environ 8,4 % de la superficie totale du site proposé, et comprend un écosystème unique et vulnérable de forêt alpine qui abrite des espèces menacées et endémiques. Les zones tampons occupent environ 19,3 % de la superficie totale et sont situées dans les parties terrestres et marines du site proposé. La zone de transition couvre environ 72,3 % de la réserve de biosphère. Les activités touristiques menées dans les zones tampons s'appuient sur de solides infrastructures, et l'agriculture, la culture des fruits et la pêche pratiquées dans la zone de transition sont les principales activités économiques à l'intérieur du site.
24. La partie agricole de la réserve de biosphère proposée occupe environ 10,3 % de la superficie du site. Dans la zone de transition, la pêche est une activité économique importante, après l'agriculture, et les activités forestières sont concentrées sur les plantations. En plus de l'exploitation des plantes médicinales, la récolte de fruits sauvages et de plantes comestibles procure des avantages économiques aux populations locales.
25. Le Mont Kumgang est connu comme l'un des six célèbres monts, des huit lieux pittoresques et des trois montagnes sacrées de Corée, à l'échelle nationale et mondiale.
26. Le gouvernement a fixé des objectifs à long terme pour développer la zone touristique internationale de Wonsan-Kumgangsán, dont la région du Mont Kumgang est l'une des composantes essentielles. En conséquence, il a défini un plan de développement de cette zone touristique internationale et s'est employé à le mettre en œuvre.

27. Le plan ou la politique de gestion de l'ensemble du site en tant que réserve de biosphère n'a pas encore été élaboré, et fait actuellement l'objet d'une consultation de toutes les parties concernées.
28. Le Comité a constaté avec satisfaction que des zones marines étaient incluses dans la réserve de biosphère proposée (zone tampon et zone de transition) et qu'elles occupaient 6,4 % de la superficie totale du site proposé.
29. Il a félicité les autorités nationales pour les efforts considérables déployés en vue de la conservation d'une vaste zone composée de montagnes et de zones humides, côtières et marines.
30. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de désignation, félicité les autorités de la République populaire démocratique de Corée pour la grande qualité et la rédaction soignée de ce dossier, et recommandé que la désignation du site du Mont Kumgang comme réserve de biosphère soit approuvée.
31. **Khangchendzonga (Inde).** La proposition de désignation de la réserve de biosphère de Khangchendzonga a été présentée au CIC-MAB à sa session de 2012 et différée. La nouvelle proposition tient compte de toutes les recommandations formulées en 2012 et fournit des informations supplémentaires et actualisées.
32. Le site proposé s'étend sur une superficie de 293 112 ha et se trouve dans l'État du Sikkim, en Inde, à la frontière avec le Népal à l'Ouest et le Tibet (Chine) au Nord-Ouest. La superficie de l'aire centrale couvre 178 400 ha, celle des zones tampons 83 592 ha, et celle des zones de transition environ 31 120 ha. Le site est l'un des 34 points chauds de biodiversité du monde.
33. La réserve de biosphère proposée abrite l'un des écosystèmes les plus hauts du monde, avec des altitudes comprises entre 1 220 et 8 586 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il comprend divers écoclines de type subtropical à arctique, ainsi que de vastes forêts naturelles situées dans différents biomes et composées d'une très grande variété de forêts et d'habitats abritant une biodiversité riche, caractérisée par un taux d'endémisme élevé.
34. L'aire centrale est une zone de protection de la faune transfrontière de premier plan. Le paysage qui occupe la partie sud et le centre (86 %) de l'aire centrale appartient au Grand Himalaya, tandis que la partie nord (14 % de l'aire centrale) présente des caractéristiques transhimalayennes. Le développement des zones tampons est axé sur la promotion de l'écotourisme, et des initiatives de plantation et de conservation des sols sont également mises en œuvre. Parmi les nombreuses plantes médicinales présentes dans la vallée de Dzongu, 118 espèces ont un intérêt ethno-médicinal. La zone de transition est quant à elle utilisée pour des activités d'écodéveloppement, de boisement, de plantation d'herbes médicinales et de conservation des sols. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'horticulture, l'élevage, la pisciculture, la production laitière, l'aviculture, etc. La promotion de l'écotourisme dans la zone de transition est planifiée et encouragée de façon prioritaire afin d'assurer des moyens de subsistance aux populations locales.
35. Les traditions liées à la conservation des forêts et de la faune font déjà partie intégrante de la culture sikkimaise. Les relations entre la réserve de biosphère proposée et les populations locales se sont donc améliorées progressivement, à mesure que celles-ci ont obtenu des droits d'accès aux ressources locales des zones tampons et sauvegardé leur mode de vie traditionnel.

36. Le site proposé est une zone transfrontière de conservation de points chauds de biodiversité qui borde la Chine au Nord et le Népal à l'Ouest, et offre des perspectives de collaboration pour une action transfrontière de conservation des ressources en biodiversité.
37. La réserve de biosphère proposée revêt une grande importance religieuse et culturelle. L'aire centrale – le parc national de Khangchendzonga – a été inscrite au patrimoine mondial en 2016, dans la catégorie « mixte ». Nombre des montagnes et pics, lacs, grottes, roches, stupas (temples) et sources chaudes sont des sites sacrés ou de pèlerinage.
38. Le Comité a salué les efforts de conservation déployés par les autorités indiennes dans les domaines culturel et religieux. Il a noté que le plan de gestion à long terme du site proposé était en cours d'élaboration, et a encouragé les autorités nationales à en établir la version définitive. Il a en outre appelé à poursuivre les activités de conservation transfrontières et à renforcer la coopération transfrontière avec la Chine et le Népal.
39. Le Comité consultatif a félicité les autorités indiennes pour cette proposition de désignation bien préparée, et a recommandé que la désignation du site de Khangchendzonga comme réserve de biosphère **soit approuvée**.
40. **Berbak-Sembilang (Indonésie)**. La réserve de biosphère proposée est située sur la côte sud-est de Sumatra, dans les provinces de Sumatra du Sud et de Jambi, en Indonésie. Elle s'étend sur une superficie totale de 3 819 837,28 hectares (3 667 336,26 ha sur terre et 152 501,02 ha en mer), et comprend une aire centrale de 502 666,97 ha (458 655,23 ha sur terre et 44 011,74 ha en mer), une zone tampon de 922 965,29 ha (814 476,01 ha sur terre et 108 489,28 ha en mer), et une zone de transition de 2 394 205,02 ha (sur terre uniquement).
41. L'aire centrale du site proposé englobe les parcs nationaux de Berbak et de Sembilang, ainsi que deux réserves de faune. Berbak et Sembilang sont deux des sept sites Ramsar que compte l'Indonésie, et abritent 110 000 ha d'écosystèmes intacts de forêts marécageuses de tourbe et 60 000 ha de forêts marécageuses d'eau douce, de mangroves et de forêts de plaine qui s'étendent au bord de rivières, avec des marécages d'une profondeur pouvant atteindre 10 mètres.
42. L'aire centrale comprend des sites Ramsar et abrite des espèces rares et une riche biodiversité, ce qui en fait un habitat adapté pour la flore et la faune variée de Sumatra. Elle remplit donc une fonction importante pour l'Indonésie et le monde en général.
43. La zone tampon de la réserve de biosphère proposée est composée de zones de production forestière, de zones protégées, de plantations forestières industrielles et d'exploitations agricoles locales (agriculture traditionnelle).
44. L'aire de transition est essentiellement occupée par des zones de production, notamment des plantations de palmiers à huile, des plantations de caoutchouc traditionnelles, des plantations forestières industrielles, des exploitations agricoles traditionnelles (rizières, cultures sèches, jardins, etc.), des localités (villages, petites villes), des zones de production forestière, des rivières et de petits lacs.
45. Les zones tampons et de transition sont habitées par les Melayu, un groupe ethnique local, et par des immigrants java, batak, makassar et chinois. Aucun signe de conflit interethnique n'a été observé dans le cadre de l'interaction sociale.

46. Le Comité consultatif a noté que la réserve de biosphère proposée avait élaboré un plan de gestion intégrée pour 2018-2022. À cet égard, il a encouragé les autorités indonésiennes à définir des politiques et des mesures spécifiques de promotion du développement durable au sein du site.
47. Par ailleurs, le Comité a constaté avec satisfaction l'expansion des mangroves. Compte tenu des nombreux obstacles potentiels à la protection de la biodiversité, tels que la conversion d'écosystèmes naturels en plantations de palmiers à huile, il a encouragé les autorités gouvernementales à mettre en place des mesures spécifiques en vue de réduire les menaces actuelles et de remettre en état les écosystèmes dégradés.
48. Le Comité a salué la coopération menée entre diverses organisations et ONG locales, nationales et internationales.
49. Le Comité consultatif a félicité les autorités indonésiennes pour la grande qualité et la rédaction soignée de ce dossier, et a recommandé que la désignation du site de Berbak-Sembilang comme réserve de biosphère **soit approuvée**.
50. **Rinjani-Lombok (Indonésie)**. La réserve de biosphère proposée inclut l'île de Lombok (province de Nusa Tenggara Barat – Petites Îles de la Sonde occidentale) et fait partie de la région des Petites Îles de la Sonde. Son relief est composé de zones côtières relativement plates et de zones vallonnées et montagneuses de différentes altitudes. Le point culminant est le Mont Rinjani, deuxième plus haut volcan d'Indonésie, qui s'élève à 3 726 mètres au-dessus du niveau de la mer.
51. Le site de Rinjani-Lombok s'étend sur une superficie totale de 459 086,62 ha, et comprend une aire centrale de 41 330 ha, une zone tampon de 109 443,30 ha, et une zone de transition de 308 323,32 ha. L'aire centrale, qui abrite une forêt tropicale humide montagneuse, est la zone de conservation du parc national du Gunung Rinjani. La zone tampon englobe quant à elle des forêts protégées, des forêts de production, des zones cultivées et des localités. La zone de transition comprend des rizières, des zones horticoles, des terres agricoles, des plantations, des localités et des zones urbaines.
52. La réserve de biosphère proposée abrite une biodiversité très riche, constituée de différents types de végétation forestière (savane boisée, forêt tropicale humide de plaine et forêt tropicale humide montagneuse). Environ 40 % des forêts du site sont des forêts primaires. La flore et la faune présentes dans la réserve proposée sont des espèces asiatiques et australiennes typiques qui ont un degré d'endémisme élevé, en raison de la localisation du site dans la région de Wallacea.
53. Les zones tampons et de transition se prêtent à la production horticole (légumes et fruits) et céréalière (riz, cultures annuelles), à la culture de plantation (café, cacao) et à l'élevage (bovin laitier, caprin, avicole, etc.). Les activités touristiques du site sont axées sur la beauté des paysages naturels du Gunung Rinjani et sur la culture de la communauté sasak, dont le patrimoine culturel exceptionnel a été préservé au cours des siècles.
54. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités indonésiennes pour remettre en état les forêts dégradées. Il a noté que la réserve de biosphère proposée était un site pilote pour la mise en œuvre du programme de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans l'île de Lombok. Les revenus générés par la compensation carbone pourraient constituer une source de financement durable pour la réserve.
55. Le site proposé est doté d'un plan de gestion intégrée initial. À cet égard, le Comité consultatif a encouragé les autorités indonésiennes à définir des politiques et des

mesures spécifiques pour promouvoir le développement durable dans la réserve. L'instance de coordination de la gestion de la réserve de biosphère de Rinjani-Lombok, établie par le Gouverneur de la province de Nusa Tenggara Barat, sert d'organisme-cadre pour assurer la coordination du développement de la réserve de biosphère à chaque étape, de la planification et la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation, en passant par l'élaboration de stratégies et la mise en place d'innovations.

56. Le Comité a relevé que toutes les zones incluses dans le site proposé étaient terrestres et a souligné l'absence d'écosystème marin. Il a donc demandé aux autorités nationales de décrire le milieu marin voisin du site et les activités de pêche qui y sont pratiquées, et d'expliquer pourquoi les zones marines ont été exclues de la réserve de biosphère. Le Comité a engagé les autorités à envisager d'inclure des zones marines dans le site, y compris des mangroves. Compte tenu des nombreux obstacles à la protection de la biodiversité, il a encouragé les autorités gouvernementales à mettre en place des mesures spécifiques en vue de réduire les menaces actuelles et de remettre en état les écosystèmes dégradés.
57. Le Comité consultatif a félicité les autorités indonésiennes pour la grande qualité et la rédaction soignée de ce dossier, et a recommandé que la désignation du site de Rinjani-Lombok comme réserve de biosphère **soit approuvée**.
58. **Kopet-Dag (République islamique d'Iran)**. La réserve de biosphère proposée couvre une partie de la chaîne montagneuse du Kopet-Dag et abrite de merveilleux paysages naturels et culturels. La chaîne du Kopet-Dag se situe le long de la frontière entre la République islamique d'Iran et le Turkménistan, et s'étend au nord-ouest et au sud-est. L'aire protégée de Golul Sarani (ancien Parc national de Sarani), située dans la chaîne du Kopet-Dag, constitue l'un des plus anciens habitats protégés en République islamique d'Iran.
59. La réserve de biosphère proposée est située à 31 km au nord de Shirvan, et partage une frontière de 30 km avec le Turkménistan. La superficie totale du site proposé est de 34 484 ha. L'aire centrale se compose de deux zones d'une superficie de 1 911 ha et 254 ha (couvrant une surface totale de 2 165 ha). La zone tampon comprend deux zones couvrant 16 432 ha. L'aire de transition s'étend sur 15 887 ha.
60. Les ancêtres sauvages de nombreuses espèces animales et végétales proviennent du Kopet-Dag, et la région est aujourd'hui connue comme étant le centre endémique ou lieu d'origine de plusieurs espèces exclusives. La région écologique du Kopet-Dag est une composante majeure du « hotspot » irano-anatolien, qui a pour principale fonction la conservation de nombreuses espèces menacées dans cette zone. Le site proposé se caractérise par une grande biodiversité et par la diversité de ses groupes et cultures ethniques (haute diversité bioculturelle). Pour ce qui est des liens environnementaux et humains, les communautés de cette région accordent un statut spécial au genévrier et au léopard.
61. On dénombre 19 villages, ainsi que des établissements nomades. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, qui provoquent la dégradation des sols à cause de l'utilisation intensive des terres (indépendamment de leur potentiel). Dans l'aire de transition, les activités agricoles et d'élevage devraient s'attacher à réduire la pression exercée sur les pâturages et les forêts, ainsi qu'à contrôler et atténuer l'érosion des sols.
62. Le Comité consultatif a félicité les autorités iraniennes pour leurs efforts visant à intégrer la conservation de la diversité culturelle et biologique. Il leur a recommandé d'élaborer un plan de gestion intégrée pour la réserve de biosphère, et les a encouragées à prendre

des mesures spécifiques pour réduire les menaces existantes et restaurer les écosystèmes dégradés.

63. Le Comité consultatif a pris note que la République islamique d'Iran avait conduit un projet intitulé « Gestion participative de l'aire protégée de Golul Sarani » afin d'étudier la possibilité de créer un parc de la paix (à confirmer) et une réserve de biosphère. Toutefois, en raison des politiques restrictives en République islamique d'Iran et au Turkménistan, en particulier le long de leurs frontières politiques, les autorités iraniennes ont décidé d'entamer le processus par la création d'une réserve de biosphère et la promotion de la région. Cela pourrait encourager des discussions bilatérales sur la conservation transfrontalière.
64. Le Comité consultatif a félicité les autorités iraniennes pour leur proposition bien rédigée et a recommandé que le site de Kopet-Dag **soit approuvé** comme réserve de biosphère.
65. **Quirimbas (Mozambique)**. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la candidature bien préparée de la première réserve de biosphère du Mozambique. La région des Quirimbas se situe dans la province de Cabo Delgado et englobe l'une des plus grandes aires protégées du pays, le Parc national des Quirimbas. Le parc a été désigné site Ramsar et site du patrimoine mondial, et se compose d'un archipel de 11 îles, d'une combinaison de parcs marins et d'un système d'eau douce, comprenant la rivière Montepuez, ainsi que le lac Bilibiza (une réserve ornithologique).
66. Avec une superficie totale de 1 481 234 ha divisée en une aire centrale de 416 113 ha, une zone tampon de 426 098 ha et une aire de transition de 639 023 ha, la réserve de biosphère proposée combine des écosystèmes marins et terrestres. Ceux-ci abritent 3 000 espèces de fleurs (dont 1 000 sont endémiques), 23 espèces de reptiles, notamment cinq espèces de tortues marines inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, 140 espèces de mollusques, 10 espèces d'amphibiens, 447 espèces d'oiseaux, 375 espèces de poissons, 750 espèces d'insectes, 46 espèces de mammifères terrestres dont quatre des « big five » (éléphant, lion, buffle et léopard) et 8 espèces de mammifères marins, notamment des baleines et des dauphins.
67. La région compte 166 885 habitants dont les principales activités économiques sont la pêche, l'élevage, le tourisme, les arts et l'artisanat et le transport fluvial. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leurs efforts visant à préserver la diversité culturelle locale, notamment les traditions artistiques de la tribu des Makondé.
68. Le Comité consultatif a salué le vaste processus participatif mené durant l'élaboration du dossier de candidature, ainsi que la plate-forme collaborative mise en place pour améliorer la participation des différents acteurs. Le Comité a encouragé les autorités à collaborer et à poursuivre les consultations avec les 700 habitants des villages de Pedreira, Mussemuco et Namitil situés dans l'aire centrale – une situation découlant du statut de Parc national – et à suivre leurs activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la fonction de conservation de l'aire centrale.
69. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour la mise en place de sept stations météorologiques dans la région à l'appui du suivi de l'impact des changements climatiques.
70. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée** et a encouragé les autorités à :
- intégrer la gestion des conflits dans le plan de gestion proposé et envoyer un exemplaire de ce dernier à l'UNESCO une fois achevé ;

- s'efforcer de rétablir le fonctionnement des trois stations météorologiques défectueuses afin de produire des informations sur les changements climatiques ;
- élaborer un système de suivi de la déforestation et des incendies.

71. **Maasheggen (Pays-Bas).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition des Pays-Bas. Le site proposé est un petit paysage fluvial agricole de la vallée de la Meuse situé dans le sud-est des Pays-Bas, façonné par l'interaction constante entre les hommes et la nature. Le site est utilisé pour la production de fourrage et comme pâture pour le bétail, et comprend le plus vaste et le plus ancien réseau de haies naturelles aux Pays-Bas. Le paysage consiste en une mosaïque de petits terrains agricoles entourés de haies, de vieux arbres en têtard, de dunes de sables, de forêts, de lacs (anciens méandres), de prairies humides et de lits de roseaux. Il abrite également des pelouses calcaires de sables xériques et des prairies de fauche de basse altitude. Les principaux risques auxquels le site est exposé sont les risques d'inondation et d'intensification de l'agriculture.

72. La réserve de biosphère proposée a une superficie totale de 6 700 ha. L'aire centrale couvre 665 ha et comprend des sites Natura 2000 et des aires protégées au plan national qui font partie du Nature Network Netherlands (NNN), propriété de l'État et du Brabants Landschap. La majeure partie de la zone tampon, qui couvre 2 735 ha, se situe au sein du NNN et est gérée dans le cadre d'un plan de gestion qui associe l'agriculture et des activités de conservation de la nature autour des réseaux de haies. L'aire de transition couvre 3 300 ha et comprend 11 villages, des routes et un ensemble de cultures. Les zones résidentielles s'étendent sur 825 ha et comptent environ 40 000 habitants vivant au sein et en périphérie du site.

73. L'aire proposée offre une excellente occasion d'explorer et de tester des approches collaboratives du développement et du tourisme durables à l'échelle régionale. L'objectif consiste à faire du site un moteur vert du développement durable en conciliant les impératifs économiques, sociaux et environnementaux – un « espace de mémoires dans le nord de la vallée de la Meuse ». L'accent est mis sur quatre thématiques de développement : systèmes aquatiques, expansion urbaine, récréation et haies humides. Le Comité consultatif a pris note du haut niveau d'engagement des entrepreneurs et des citoyens qui participent de manière inclusive aux initiatives de réduction de la consommation d'énergie pour permettre à la région de devenir autonome sur le plan énergétique.

74. Le Comité consultatif a félicité les autorités néerlandaises pour la qualité de la proposition et ont recommandé que la désignation du site **soit approuvée**.

75. Le Comité consultatif a invité les autorités néerlandaises à fournir des informations plus détaillées sur la façon dont le programme BASICS, le développement de l'activité touristique et la gestion durable des terres agricoles sont financés, mis en œuvre et coordonnés par la réserve de biosphère proposée au sein de la zone tampon et de l'aire de transition.

76. **Réserve de biosphère de Charyn (République du Kazakhstan).** Le territoire de la réserve de biosphère proposée se situe dans le bassin de la rivière Charyn. Ce biogéosystème se trouve dans la partie centrale du bassin intermontagneux d'Ili, au sud-est du Kazakhstan. La réserve englobe la vallée encaissée de la rivière Charyn et sa forêt relique de frênes, des aires adjacentes de déserts au relief exotique et des steppes typiques de l'Asie centrale dans le massif Ulken-Boguty. Une caractéristique

géographique unique du site a trait à la pénétration d'écosystèmes désertiques extrêmement arides dans le territoire de la Chine et de la Mongolie.

77. La diversité floristique de la réserve de biosphère de Charyn proposée inclut un millier d'espèces de plantes supérieures vasculaires appartenant à 426 genres et 90 familles. Elles représentent 18 % de la flore du Kazakhstan (qui regroupe au total 5 600 espèces). La faune de la réserve de biosphère proposée est riche et variée. On dénombre quatre espèces d'amphibiens dépourvus de queue, qui représentent 33 % des batraciens du Kazakhstan, dont deux espèces – le crapaud de Danatina et la grenouille de Sibérie – figurent sur la Liste rouge de l'UICN pour le Kazakhstan (1996). Un grand nombre d'espèces végétales et animales figurent sur la Liste rouge de l'UICN.
78. La superficie totale du territoire de la réserve de biosphère proposée est de 239 731 ha. L'aire centrale occupe 9 427,5 ha, la zone tampon couvre 117 622,5 ha et l'aire de transition représente environ 112 681 ha.
79. Des populations se sont depuis longtemps installées dans l'ensemble de la vallée de la rivière Charyn, en raison de ses riches ressources animales et végétales. Au cours du XX^e siècle, la principale activité était l'agriculture. Aujourd'hui, la zone couverte par la réserve de biosphère proposée accueille la part la plus importante des touristes qui visitent le sud-est du Kazakhstan. L'organisation efficace du tourisme aide à réduire les pressions environnementales exercées sur les zones qui ont le plus de valeur. Le potentiel de la région est lié au développement du tourisme éco-récréatif, ainsi que de l'élevage et de l'horticulture. L'expérience de développement du tourisme éco-récréatif sur le site de la réserve de biosphère pourrait être reproduite avec succès dans d'autres régions du Kazakhstan. Les conditions naturelles de la réserve de biosphère de Charyn proposée et de ses aires adjacentes sont très diverses, et se prêtent ainsi au développement d'activités agricoles et touristiques variées.
80. La région abrite également des monuments naturels célèbres : l'unique forêt relique de frênes en Eurasie (deuxième seulement en taille après une située au Canada) couvrant une surface de 5 000 ha, et les fameux canyons du Kazakhstan des rivières Charyn et Temerlik.
81. La région est gérée par l'administration du Parc national de l'État de Charyn et par le Conseil de coordination de la réserve de biosphère créé en 2017. Le plan de gestion actuel du Parc naturel national de l'État de Charyn présente la gestion de l'aire centrale, de la zone tampon et de la majeure partie des aires de transition. Certains usagers des terres ont élaboré leurs propres plans de gestion conformément au plan de gestion de la réserve proposée. Le Comité consultatif recommande d'élaborer un unique plan de gestion intégrée.
82. Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de clarifier le statut de protection de la partie ouest de la zone tampon.
83. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction du fait que le projet PNUD/FEM a facilité la formation et le développement professionnel du personnel de la réserve naturelle d'État ainsi que l'échange d'expériences à l'échelle nationale et internationale.
84. Le Comité consultatif a félicité les autorités du Kazakhstan pour leur proposition bien rédigée et de grande qualité, et a recommandé que le site de Charyn **soit approuvé** comme réserve de biosphère.
85. **Réserve de biosphère de Zhongar (République du Kazakhstan).** La réserve de biosphère de Zhongar proposée est située sur la pente nord du massif de Zhetysu Alatau

et comprend tout l'éventail des écosystèmes montagneux caractéristiques des monts du Tien Shan et de l'Asie centrale. La réserve proposée couvre une surface totale de 645 548 ha. L'aire centrale occupe 142 927 ha, la zone tampon couvre 312 721 ha et l'aire de transition représente environ 189 000 ha. L'aire centrale et la zone tampon correspondent au territoire du Parc naturel national de l'État de Zhongar. L'aire centrale est strictement protégée sous le régime de la réserve naturelle du parc national, qui englobe le complexe naturel montagneux du massif de Zhetysu.

86. Les principaux secteurs économiques dans l'aire de transition sont l'agriculture et les industries de transformation. Les types de productions industrielles notables sont l'huile de tournesol, la farine et l'eau de source. Les terres sont principalement utilisées comme pâturages et comme prairies de fauche. De petites fermes utilisent les terres pour faire paître leur bétail et cultiver des céréales. Les infrastructures routières dans le territoire de la réserve de biosphère proposée sont surtout des pistes qui cheminent entre les cordons.
87. Aujourd'hui, le territoire de la réserve de biosphère proposée présente une importance mondiale car il abrite la banque de gènes de la pomme sauvage.
88. La réserve de biosphère proposée est gérée par l'administration du Parc national de l'État de Zhongar et par le Conseil de coordination de la réserve de biosphère créé en 2017. Le Conseil de coordination est un organe public collégial créé pour introduire des politiques de gestion efficaces et promouvoir l'utilisation durable des ressources, les activités alternatives et les technologies de conservation et de restauration des ressources.
89. Le Comité consultatif a pris note que le Centre pour le SIG et la télédétection « Terra » a produit une étude sur la situation socioéconomique et l'impact culturel de la réserve de biosphère sur le territoire, dans le cadre du projet PNUD/FEM intitulé « Conservation *in situ* de la biodiversité agricole de montagne au Kazakhstan » et de projets gouvernementaux portant sur la création d'un parc naturel en 2010 et l'extension du territoire de la réserve en 2015.
90. Le Comité consultatif a félicité les autorités du Kazakhstan pour leurs efforts visant à préserver la biodiversité et les paysages du parc national.
91. La combinaison des différents plans de gestion du parc national et des autres zones n'étant peut-être pas suffisante pour garantir la coordination et la gestion efficaces de la totalité de la réserve de biosphère, le Comité consultatif a encouragé les autorités nationales à préparer un plan de gestion unique inclusif couvrant l'ensemble de la réserve dans un avenir proche.
92. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la soumission d'informations supplémentaires concernant les mesures prises pour faire face aux menaces, et a encouragé les autorités du Kazakhstan à appliquer ces mesures de manière efficace.
93. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour la proposition bien préparée et a recommandé que le site de Zhongar **soit approuvé** comme réserve de biosphère.
94. **Réserve de biosphère de Suncheon (République de Corée).** La réserve de biosphère de Suncheon proposée est située à la pointe méridionale de la péninsule coréenne, en Asie de l'Est. Elle comprend les deux plus hautes montagnes à Suncheon City, le Mont Mohusan (919 m) et le Mont Jogyesan (887 m), qui forment ensemble un petit massif montagneux avec différentes crêtes et collines s'étendant jusqu'à la côte au sud-est. Le

Mont Jogyesan abrite par ailleurs des temples traditionnels bouddhistes renommés en République de Corée, qui ont été désignés site touristique national et parc provincial.

95. L'axe écologique du site proposé est divisé en deux zones : des écosystèmes terrestres entourant le Mont Jogyesan, et des écosystèmes de zones humides côtières sous l'influence des marées dans la baie de Suncheonman. Les écosystèmes de rivière fonctionnent comme des couloirs entre les écosystèmes terrestres et côtiers, formant ainsi des réseaux écologiques sains.
96. La réserve de biosphère de Suncheon proposée couvre une surface de 93 840 ha (terrestre : 91 040 ha ; marine : 2 800 ha), comprenant des aires centrales (9 368 ha), des zones tampons (20 985 ha) et une aire de transition (63 487 ha).
97. Il y a deux aires centrales – un écosystème de zone humide composé de la baie de Suncheonman et de l'estuaire de Dongcheon (tous deux désignés zones humides Ramsar), et un écosystème montagneux comprenant le Parc provincial de Jogyesan. Deux zones tampons entourent les aires centrales et comprennent deux bassins proches du Parc provincial de Jogyesan. L'aire de transition se compose principalement de terres agricoles, de zones résidentielles et de forêts privées.
98. Chaque écosystème du site proposé regorge de riches ressources biologiques et paysagères, notamment divers crustacés, poissons et coquillages, herbes médicinales, paysages de temples, communautés de roseaux (*Phragmites communis*) et de plantes halophiles (*Suaeda japonica*), et des ressources paysagères d'écosystèmes aquatiques telles que les bassins du lac Sangsaho et du lac Juamho.
99. Le site proposé est un point chaud de biodiversité qui comprend une multitude d'habitats et d'espèces adaptés à l'environnement naturel unique de Suncheon, notamment les écosystèmes de la côte méridionale, les zones humides intérieures et les montagnes.
100. Les zones tampons et l'aire de transition abritent des villageois ruraux, pêcheurs et montagnards qui utilisent les services écosystémiques pour mener leurs activités économiques, telles que la culture du riz, d'herbes médicinales et de produits spéciaux comme les prunes et les kakis, ainsi que la cueillette de produits forestiers. Ils bénéficient du soutien et des conseils de la municipalité de Suncheon et de l'administration provinciale de Jeollanamdo.
101. La totalité de la région administrative de la ville de Suncheon est proposée comme réserve de biosphère, une administration locale unique étant chargée de la gestion du site proposé. La ville de Suncheon compte 281 389 habitants, avec 104 507 foyers et une densité de population d'environ 304,6/km².
102. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leur approche proactive dans la mise en œuvre d'activités de conservation et de développement durable. Le Comité a noté avec satisfaction l'implication de l'administration locale dans l'ensemble du processus. Il a en outre félicité les autorités nationales pour leurs efforts fructueux visant à restaurer les bas-fonds intertidaux de la baie de Suncheonman au sein des aires centrales et des zones tampons.
103. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour la grande qualité du dossier de candidature et a recommandé que le site de Suncheon **soit approuvé** comme réserve de biosphère.
104. **Montagnes de l'Oural (Fédération de Russie)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Fédération de Russie concernant la réserve de biosphère des

montagnes de l'Oural. Le site proposé couvre une superficie de 173 578 ha et est situé dans le sud de l'Oural, à la frontière entre l'Europe et l'Asie, dans la partie occidentale de la Taïga eurasiennne. Les écosystèmes dominants sont des forêts mixtes de conifères et d'arbres à larges feuilles qui occupent un tiers du site proposé, des forêts secondaires mixtes de conifères et d'arbres à petites feuilles et des forêts d'épinettes et de sapins de taïga montagnaise.

105. La partie centrale du site proposé couvre la section nord des crêtes montagneuses de moyenne altitude du sud de l'Oural. Les chaînes de montagnes (dont les sommets vont de 800 à 1 178 m) et les vallées montagneuses sont reliées par différents cours d'eau rocheux. Un relief escarpé submontagneux et de basse altitude avec des sommets de 500 à 830 m caractérise la partie occidentale du site. La partie orientale se compose d'arêtes assez escarpées et de crêtes montagneuses inclinées (avec des sommets de 500 à 900 m) qui alternent avec des dépressions tectoniques couvertes de lacs et de vallées marécageuses profondément encaissées. Le réseau fluvial est bien développé, et le plus grand lac est le lac Turgoyak. Il y a deux bassins sur le site proposé, qui peuvent contenir une grande quantité d'eau. Le site compte environ 12 000 habitants.
106. Le site a pour principal objectif de passer des industries extractives et de l'exploitation minière à un modèle de développement durable basé sur la gestion durable des ressources naturelles biologiques, le tourisme et l'utilisation secondaire des champs miniers. Il s'agit de réhabiliter les paysages dégradés après l'épuisement des mines et d'assurer la conservation des complexes de taïga montagnaise du sud de l'Oural, ainsi que de veiller au bien-être de la population.
107. Le Comité consultatif a félicité les autorités russes pour la grande qualité de la candidature et a recommandé que la désignation du site **soit approuvée**. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à créer un Conseil de coordination de la réserve de biosphère, comme indiqué dans le formulaire de candidature, où les différentes parties prenantes (y compris les communautés, les entreprises et les ONG) seraient représentées de manière équitable. Le Comité consultatif a demandé des informations actualisées concernant la création de la structure de gestion de la réserve de biosphère axée sur la participation directe des parties prenantes, ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration du plan de gestion global de la réserve de biosphère, avant le 30 septembre 2018.

Propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations spécifiques

108. **Betung Kerihun Danau Sentarum Kapuas Hulu (Indonésie)**. La réserve de biosphère de Betung Kerihun Danau Sentarum Kapuas Hulu proposée est située à l'extrémité orientale de la province de Kalimantan Barat. Le côté nord du site borde Sarawak (Malaisie orientale), et les côtés ouest et sud bordent les régences Sintang et Melawi, respectivement ; le côté est du site borde les provinces du Kalimantan oriental et du Kalimantan central. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 3 115 200,50 ha, comprenant une aire centrale de 944 090,96 ha, une zone tampon de 919 993,36 ha et une aire de transition de 1 251 116,18 ha.
109. La réserve proposée inclut l'ensemble du territoire de la régence de Kapuas Hulu. L'aire centrale se compose de deux parcs nationaux, à savoir le Parc national de Betung Kerihun et le Parc national de Danau Sentarum, et sert d'habitat à plusieurs espèces de flore et de faune endémiques. La zone tampon et l'aire de transition peuvent être utilisées comme surfaces productives pour l'agriculture, la plantation, l'horticulture, la pêche, l'élevage, ainsi que pour d'autres activités productives telles que le tourisme, l'industrie et les industries créatives.

110. La zone tampon comprend des forêts protégées et des forêts de production, des surfaces agricoles et des établissements humains. L'aire de transition comprend des établissements, des surfaces agricoles (rizières, prairies sèches, agrosylviculture, plantations, etc.). Cette région présente un intérêt en termes de développement durable et est un centre d'activités de production.
111. Actuellement, les zones forestières de Kapuas Hulu sont menacées de déforestation en raison des incendies, de l'exploitation du bois et des activités minières. Les acteurs locaux (la communauté locale et les décideurs) s'inquiètent des conséquences de la perte du couvert forestier sur les fonctions hydrologiques du bassin versant, en particulier le niveau de l'eau et la qualité de l'eau.
112. Le Comité consultatif a pris note que des aires non protégées dans la zone tampon et l'aire de transition contiennent des gisements aurifères qui ont été récemment exploités par les populations locales. D'autres ressources minérales présentent un potentiel minier mais n'ont pas été exploitées. Le Comité a donc demandé aux autorités indonésiennes de fournir des documents prouvant que ces activités n'auront aucun impact néfaste sur les conditions environnementales et sur la biodiversité de la réserve de biosphère proposée.
113. Le Comité consultatif a également mis en évidence une partie peu claire dans le dossier qui indique que « le développement de l'aire centrale de la réserve de biosphère proposée adopte plusieurs concepts ». Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de clarifier les informations soumises et de fournir des documents juridiques pertinents garantissant que seules sont menées dans l'aire centrale des activités compatibles avec la fonction de conservation de la réserve de biosphère.
114. Le Comité consultatif a salué l'élaboration du plan de gestion intégrée 2018-2023 par la réserve de biosphère. Il a également encouragé les autorités indonésiennes à mettre en place des politiques et des mesures spécifiques afin de promouvoir le développement durable dans la réserve proposée.
115. Le Comité a félicité les autorités indonésiennes pour le dossier de candidature bien rédigé et de grande qualité, et a recommandé que la désignation du site de Betung Kerihun Danau Sentarum Kapuas Hulu **soit approuvée sous réserve** de la réception des informations suivantes avant le 30 juin 2018 :
- documents prouvant que les activités minières n'ont aucun impact néfaste sur la réserve de biosphère proposée ;
 - document(s) juridique(s) et dispositions légales garantissant que seules sont menées dans l'aire centrale des activités compatibles avec la fonction de conservation de la réserve de biosphère.
116. **Mont Peglia (Italie).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie. Le site du Mont Peglia se trouve au centre de l'Italie et est entouré des confluent de deux systèmes fluviaux, le Tibre à l'est et la Paglia à l'ouest. Au nord, les collines s'étirent au-delà de la municipalité de San Venanzo et rejoignent la plaine du lac Trasimeno.
117. Le site est composé d'une vaste zone forestière et constitue un réservoir naturel important d'espèces de faune, de flore et de champignons qui sont apparues au sein et autour de cet ancien volcan éteint. Ces ressources naturelles permettent la conduite d'activités compatibles avec le développement durable qui visent à préserver et à améliorer le développement socioéconomique futur de la région. Cette approche est

fondée sur une vision sous-jacente selon laquelle chaque chose fait partie d'un tout : *unicum*. Orvieto, la capitale du « slow lifestyle » (*cittàslow*) ainsi que Parrano et le village dynamique de Ficulle en sont des exemples. La population de résidents permanents s'élève à environ 25 660 habitants. La réserve de biosphère proposée couvre 42 342 ha et comprend trois aires centrales, entourées d'une zone tampon formant deux groupes intégrés dans une aire de transition. Les aires centrales sont protégées en tant que forêts domaniales.

118. La coordination de la réserve proposée sera assurée par différentes institutions, y compris l'autorité régionale et les municipalités de San Venanzo, Parrano et Ficulle, ainsi que l'« Association du projet Monte Peglia pour l'UNESCO ». Le Comité consultatif a pris note que l'Association Monte Peglia a été créée pour mettre en œuvre une approche participative durant le processus de candidature et la gestion future de la réserve de biosphère, conformément au mémorandum d'accord conclu avec l'Office des forêts.
119. Les futurs défis de la réserve de biosphère ont trait à la reconstruction de fermes et à l'introduction du tourisme durable, ainsi qu'au développement socioéconomique de la région.
120. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** de la réception, avant le 30 juin 2018, du statut juridique des régions du Sistema Territoriale di Interesse Naturalistico Ambientale (STINA) ainsi que d'un plan de gestion détaillé pour la réserve de biosphère proposée.
121. **Val Camonica – Alto Sebino (Italie)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie. Le site proposé se trouve dans la partie est de la Lombardie et couvre une superficie totale de 135 565 ha. La région est caractérisée par des vallées typiquement alpines et pré-alpines, allant des paysages de fonds de vallées aux plus hauts sommets d'Europe et au glacier Adamello, jusqu'au lac Iseo, l'un des plus grands bassins d'Italie. L'aire centrale se compose de six parties distinctes qui ont été intégrées dans le Réseau écologique européen Natura 2000. La majorité des aires centrales ont été désignées aires naturelles protégées au titre de la réglementation régionale.
122. Les principaux habitats sont des masses d'eaux continentales, des rivières et des lacs, des bois et des forêts, des glaciers, des prés et des prairies. La population résidente représente actuellement 121 022 habitants. Outre la flore et la faune sauvages, de nombreuses espèces sont liées aux traditions agricoles de la vallée. Le val Camonica en particulier possède des traditions ancestrales liées à l'agriculture et à l'élevage. Le principal objectif du site proposé consiste à mettre en œuvre des politiques de développement durable pour la conservation des zones montagneuses, de leurs écosystèmes et de leur biodiversité, et à garantir le bien-être des populations locales en préservant les paysages et les activités traditionnelles d'agriculture et d'élevage.
123. Le « Comitato Permanente per la gestione della Riserva MAB di Valle Camonica – Alto Sebino » (ou Comité permanent) sera chargé de la coordination globale de la réserve de biosphère. Le Comité sera composé de représentants des différentes autorités de gestion, des municipalités et des principales parties prenantes traitant des problématiques naturelles et sociales dans la région.
124. Le Comité consultatif a pris note des informations détaillées concernant l'approche participative adoptée durant la préparation du dossier de candidature. Il a également noté qu'un plan d'action et de coopération décennal avait été préparé.
125. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que des activités de sensibilisation du public avaient été menées durant le processus de candidature. Il a en outre noté que la

conservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère était liée à des connaissances locales traditionnelles et qu'elle offrait ainsi l'opportunité de stimuler l'économie locale.

126. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leur dossier de candidature bien préparé et a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** que les informations suivantes soient soumises par les autorités au plus tard le 30 juin 2018 :
- justification du fait que les parties nord et est de la réserve de biosphère ne sont pas entourées de l'aire de transition.
127. Le Comité consultatif a en outre recommandé que les autorités analysent l'impact du tourisme et conduisent des études socioéconomiques dans la réserve de biosphère proposée, et qu'elles fassent participer les compagnies d'énergie aux activités de la réserve de biosphère.
128. **Tsimanampesotse – Nosy Ve Androka (Madagascar)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette nouvelle proposition soumise par les autorités de Madagascar pour Tsimanampesotse – Nosy Ve Androka, qui comprend deux sites Ramsar situés au sud-ouest du pays.
129. La région est une mosaïque d'écosystèmes terrestres, côtiers et marins et est considérée comme un point chaud de biodiversité car elle abrite de nombreux écosystèmes sensibles, fragiles et prioritaires, tels que des récifs coralliens, des plages, des dunes, des marais salants, des mangroves, une forêt galerie, une forêt côtière, des bosquets xérophiiles et des vestiges de forêts sèches caducifoliées. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 1 777 019 ha, comprenant une aire terrestre de 1 475 069 ha et une aire marine de 30 950 ha (aire centrale : 394 452 ha ; zone tampon : 221 142 ha ; aire de transition : 1 161 425 ha).
130. La partie terrestre du site proposé n'abrite qu'un petit nombre d'espèces de flore et de faune, mais présente un taux d'endémisme élevé allant jusqu'à 90 %. La flore comprend une espèce sérieusement menacée (*Aloe suzannae*) et cinq espèces menacées (*Acacia menabeensis*, *Ehretia decaryi*, *Erythrophysa aesculina*, *Euphorbia decorsei* et *Lemuropisum edule*). L'aire marine protégée abrite 13 espèces de mammifères, dont cinq espèces menacées (*Mirza coquereli*, *Lepilemur leucopus*, *Lemur catta*, *Propithecus verreauxii* et *Galidictis grandidieri*) et quatre espèces vulnérables (*Eidolon dupreanum*, *Lepilemur petteri*, *Cryptoprocta ferox* et *Physeter macrocephalus*).
131. Le Comité consultatif a pris note de l'aire centrale proposée, qui comprend les parcs nationaux de Tsimanampesotse et de Nosy Ve-Androka, et la nouvelle aire protégée d'Amoron'i Onilahy. Cette dernière est une aire protégée de catégorie V de l'UICN située dans la partie nord du site. Elle est gérée par un schéma de zonage spatial spécifique qui établit des zones appelées « noyaux durs » (conservation), « zone tampon » (activités, notamment activités économiques compatibles avec la conservation) et « zone de protection » (établissements, droits d'accès et aires productives). Ces zones peuvent être comparées à l'aire centrale (conservation), à la zone tampon (activités économiques compatibles avec la conservation) et à l'aire de transition (aire de coopération) des réserves de biosphère. Les mêmes désignations sont appliquées aux deux parcs nationaux.
132. La population de l'aire de transition s'élève à un peu plus de 100 000 personnes. Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. D'autres activités telles que le commerce, les transports, la restauration et l'hôtellerie sont menées au sein des grandes agglomérations. Le Comité consultatif a pris note du transfert des

droits de gestion sur les ressources naturelles des terrains publics dans la zone tampon aux communautés locales, conformément à la législation nationale.

133. Le Comité consultatif a également pris note des zones auxquelles ont été octroyés des permis d'exploitation minière ou pétrolière, dont certaines sont situées dans les zones tampons de la réserve proposée. Les autorités malgaches ont indiqué qu'un seul des entrepreneurs miniers dans les zones tampons avait fourni une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE).
134. Le Conseil consultatif s'est félicité de cette proposition de candidature et a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** que les informations suivantes soient reçues et approuvées avant le 30 juin 2018, pour examen par le Conseil du MAB à sa prochaine session :
- un schéma de zonage révisé compatible avec la gestion de l'utilisation des terres des deux parcs nationaux et de l'aire protégée de catégorie V de l'UICN, telle que présentée dans leur décret de création, qui soit conforme aux exigences en termes d'utilisation des terres et d'activités dans l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition de la réserve de biosphère ;
 - des rapports d'EIE pour tous les entrepreneurs miniers opérant dans les zones tampons ou une explication des raisons pour lesquelles ces EIE ne sont pas encore disponibles.
135. **Prout inférieur (République de Moldova).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette première proposition de la République de Moldova concernant une réserve de biosphère située au sud du pays, comprenant la rivière Prout et des lacs de plaines d'inondation. La réserve proposée couvre une superficie de 14 771 ha et compte 70 000 habitants. Deux tiers de la surface du site sont occupés par le lac Belev. Une zone humide Ramsar s'étend sur la rive gauche de la rivière Prout, couvrant environ 8 500 ha d'écosystèmes aquatiques, de prairies, de forêts et de zones humides. La végétation aquatique comprend 14 espèces de plantes vasculaires.
136. La principale activité économique dans la réserve proposée est l'agriculture, qui fournit 90 % des revenus de la population locale. Les activités de développement durable de la réserve incluront le développement de l'agriculture biologique, ainsi que la production de plantes médicinales. Environ 7 000 ha de zones humides dans la région du Prout inférieur seront restaurés pour créer de nouveaux habitats pour la flore et la faune. Concernant l'éducation, les écoles locales et l'université pourront utiliser l'aire proposée pour organiser des cours en plein air. Un musée sera également créé. En termes d'énergie, 6 000 ha pourraient être utilisés pour cultiver des essences d'arbres natifs pour chauffer les maisons. Afin de poursuivre la mise en place du système d'approvisionnement en eau potable, il sera nécessaire de réaliser de nouveaux forages, tout en respectant le régime des zones protégées proches des sources d'eau potable. En ce qui concerne les projets écologiques, la restauration des habitats dans la partie inférieure de la rivière Prout grâce au rétablissement des ceintures de roseaux est à l'examen, afin d'aider à améliorer la qualité de l'eau.
137. Le Comité consultatif a noté la présence d'un gisement pétrolier jouxtant la réserve de biosphère proposée. Bien que le formulaire de candidature indique que le niveau de produits pétroliers dans l'eau est inférieur aux niveaux officiellement permis, et que les autorités chargées de la gestion du gisement fourniront des financements (notamment pour des activités pédagogiques et culturelles), il n'est pas clairement précisé si et

comment ces dernières seront impliquées dans la gestion ou le suivi de la réserve de biosphère.

138. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** que les informations suivantes soient soumises par les autorités avant le 30 juin 2018 :

- un plan de gestion complet de la réserve de biosphère, indiquant précisément comment les autorités chargées de la gestion de l'exploitation pétrolière seront impliquées dans la gestion de la réserve de biosphère.

139. **La rivière Mura (Slovénie)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Slovénie. La réserve de biosphère proposée se situe à l'est de la Slovénie et couvre la région de la rivière Mura (28 652 ha). Le site proposé comprend le plus grand complexe préservé de plaines d'inondation en Slovénie, où l'imbrication de facteurs naturels et de la présence humaine a créé un paysage fluvial culturel exceptionnel.

140. De nombreux paysages historiques et culturels se trouvent le long de la rivière Mura. Des milliers d'années de présence humaine ont contribué à l'apparition d'un grand nombre de races d'animaux d'élevage autochtones et à la culture de différentes variétés de plantes, qui enrichissent la biodiversité dans la réserve proposée.

141. La population humaine s'élève à 37 800 habitants. Les principales sources de revenus sont l'agriculture, l'industrie, l'exploitation forestière et le tourisme. Le tourisme est l'une des activités économiques prioritaires pour la plupart des programmes de développement régionaux et locaux. Des projets tels que la certification et la promotion des services touristiques et des produits agricoles issus de la réserve de biosphère seront envisagés. L'un des principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée est la redynamisation et la modernisation de la gestion des plaines d'inondation.

142. Le Comité consultatif a salué la proposition détaillée et a noté avec appréciation les nombreuses initiatives déjà mises en œuvre dans la région de la réserve de biosphère proposée. Bien que la plupart des zones tampons soient des zones officiellement protégées ou servent de fait de zones tampons (des accords ayant été passés avec les propriétaires terriens s'agissant des restrictions en matière d'utilisation des terres), il semble qu'il y ait dans certains cas une certaine confusion quant à la distinction entre les zones tampons et les aires de transition.

143. Le Comité consultatif a noté le développement des industries au sein ou à proximité de la réserve de biosphère proposée, et prie instamment les autorités responsables de collaborer avec les acteurs du secteur privé concernés pour étudier les moyens de réduire les impacts négatifs de ce développement.

144. Suite à l'examen du dossier de candidature, le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** que les informations suivantes soient soumises par les autorités avant le 30 juin 2018 :

- un projet de plan de gestion complet de la réserve de biosphère, précisant la manière dont les acteurs du secteur industriel pourraient être impliqués dans cette dernière afin de réduire les impacts négatifs ;
- des informations plus détaillées concernant la structure de gestion participative pour la gouvernance globale de l'aire proposée ;

- davantage de précisions sur la distinction entre les zones tampons et les aires de transition, ainsi qu'une justification de l'absence de zones tampons autour de certaines parties des aires centrales.
145. **Marico (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif s'est félicité de la candidature soumise par les autorités nationales concernant cet écosystème d'eau douce unique. La réserve proposée comprend les systèmes fluviaux de Molemane, Molopo et Marico.
146. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 447 268,49 ha (aire centrale de 21 499 ha, zone tampon de 64 350 ha et aire de transition de 361 419 ha) et est rattachée à deux districts administratifs. Elle compte une population permanente de 34 000 habitants et attire un grand nombre de touristes. Les principales activités économiques sont l'agriculture vivrière, l'élevage, l'exploitation du gibier, l'irrigation à petite échelle et le tourisme (pêche et plongée).
147. L'écosystème se caractérise par des zones humides et par un système dolomitique, qui représente une part importante du patrimoine naturel de l'Afrique du Sud et qui constitue le bassin versant principal du système fluvial du Limpopo. Les biomes de savane et de pâturages abritent des espèces de plantes vulnérables telles que la *Searsia maricoana* et la *Searsia ciliate*. La faune endémique comprend 73 espèces de mammifères tels que l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta Africana*), le rhinocéros noir (*Diceros bicornis minor*) et le lion (*Panthera leo*); 31 espèces de poissons, notamment *Enteromius motebensis* (barbillon de Marico) et *Chetia flaviventris* (tilapia à ventre jaune) ; 77 espèces de macro-invertébrés aquatiques, dont 9 espèces de bousiers ; 29 espèces de papillons ; 46 espèces de reptiles, dont le mamba noir et le crocodile du Nil ; 315 espèces d'oiseaux, dont l'alouette mélodieuse (*Mirafra cheniana*) potentiellement menacée et le tisserin du Cap (*Ploceus capensis*) ; et 15 espèces d'amphibiens.
148. Le Comité consultatif a noté les défis liés à la présence d'espèces de poissons invasives et aux infiltrations des mines à travers les eaux souterraines dolomitiques, la pratique de l'agriculture orientée vers la conservation et la présence de 920 résidents dans l'aire centrale. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à remédier à ces difficultés au moyen d'un plan de gestion intégrée et à atténuer les conflits relatifs à l'utilisation des ressources issues des gisements de minerais dans l'aire de transition.
149. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'approche participative employée dans l'élaboration de la candidature de la réserve de biosphère et la structure de gestion proposée compte tenu de la forte proportion de propriétaires privés.
150. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** de la réception des informations suivantes avant le 30 juin 2018 :
- soit une description satisfaisante des activités agricoles axées sur la conservation et de leur compatibilité avec la fonction de conservation de l'aire centrale, ou une révision du schéma de zonage des aires centrales ajoutant ces activités à la zone tampon ;
 - des informations sur la façon dont les impacts du tourisme seront pris en compte dans l'aire centrale.
151. **Ponga (Espagne).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles. La réserve de biosphère proposée se situe dans le sud des Asturies, dans la partie orientale des monts Cantabriques, et englobe le territoire administratif correspondant à la municipalité de Ponga. La réserve de biosphère proposée se trouve entre les réserves de biosphère espagnoles de Redes et des pics

d'Europe. Elle couvre une superficie de 20 506 ha et se compose d'une aire centrale de 10 827 ha, d'une zone tampon de 9 173 ha et d'une aire de transition de 506 ha.

152. La réserve de biosphère proposée est une zone reculée de montagnes et de forêts faiblement peuplée qui relève de la municipalité de Ponga et du Parc naturel de Ponga, et qui se situe sur les pentes nord de la cordillère Cantabrique, dans les Asturies. La chaîne de montagnes est appelée « cordillère de Ponga ». La région est connue pour son terrain escarpé, avec des altitudes allant de 213 m à 2 142 m au-dessus du niveau de la mer. Les profondes vallées verdoyantes grimpent vers des pics vertigineux, en passant par d'immenses forêts de bouleaux. La plupart de la végétation se compose de forêts caducifoliées mixtes comprenant des essences telles que le sycomore, l'aulne, le frêne, le châtaignier, le chêne et le noisetier.
153. La région abrite de nombreuses espèces animales, parmi lesquelles un grand nombre sont protégées. Il s'agit notamment de l'ours brun menacé (*Ursus arctos arctos*) et du grand tétras occidental (*Tetrao urogallus*), qui sont tous deux des emblèmes de la cordillère Cantabrique. Parmi les autres espèces animales, on peut citer le loup gris (*Canis lupus*), l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) et la grenouille arboricole européenne (*Hyla arborea*).
154. La réserve de biosphère proposée ne compte que 655 habitants répartis dans 20 centres, comprenant le village principal, San Juan de Beleño. La démographie se caractérise par une population âgée. Le mode de vie des habitants est axé sur l'utilisation des ressources naturelles, notamment le bétail et le tourisme rural.
155. La région abrite un riche patrimoine culturel. Plusieurs restes archéologiques témoignent d'une occupation à l'âge du bronze. Durant la période de la colonisation romaine, Ponga appartenait au territoire de la Cantabrie. La première référence documentée à Ponga remonte à l'époque d'Alfonso IX de León.
156. Les constructions traditionnelles dans la région utilisent principalement des matériaux indigènes tels que la pierre, le bois et la tuile, qui conservent leurs fonctions originelles. Les greniers de Beyusco, uniques en leur genre, revêtent un intérêt particulier. La région se caractérise également par un folklore, une langue et une cuisine traditionnels uniques, qui ont été transmis de génération en génération et qui restent vivants aujourd'hui.
157. La réserve régionale de chasse de Ponga, qui occupe presque la totalité de l'aire proposée, est gérée par un Plan technique de chasse qui est préparé chaque année par les services techniques du Ministère de l'environnement.
158. Le Comité consultatif a recommandé la mise en place d'une gestion intégrée avec les réserves de biosphère de Redes et des pics d'Europe.
159. Bien que la proposition soit bien préparée, le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** que soient reçues, avant le 30 juin 2018, des informations prouvant que les activités de chasse n'ont aucun impact sur la fonction de conservation de l'aire centrale.
160. **Gombe Masito Ugalla (République-Unie de Tanzanie)**. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la Tanzanie d'avoir soumis cette candidature concernant l'une des principales régions touristiques de l'ouest du pays et un site majeur pour la recherche sur les chimpanzés. Le site englobe le Parc national de Gombe, qui constitue l'aire centrale ; la réserve de terres forestières villageoises à Mtanga, Mwamgongo, Mgaraganza, Bubango et Chankele ; et les réserves forestières des autorités locales à Masito, Tongwe est et Tongwe ouest, qui servent de zones tampons. Le site proposé couvre une

superficie totale de 1 658 466 ha, comprenant une partie du lac Tanganyika, avec une aire centrale de 5 640 ha, une zone tampon de 889 026 ha et une aire de transition de 763 800 ha.

161. La population totale de la réserve de biosphère proposée s'élève à environ 455 000 habitants. La région est une source de plantes médicinales telles que l'*Aspilia pluriseta* et l'*Annona senegalensis*. Elle fournit également du bois de chauffe, de la nourriture, des fibres et des matériaux de construction qui font vivre plus de 311 000 personnes. Les principales activités économiques sont la pêche, l'agriculture, l'élevage et le tourisme.
162. Les espèces animales présentes dans la région comprennent les éléphants d'Afrique, les grenouilles cornues et huit espèces de primates, notamment une sous-espèce menacée de singe bleu (*Cercopithecus mitis doggetti*), une sous-espèce vulnérable de singe Colobe rouge (*Procolobus badius tephrosceles*) et une population viable d'hybrides de singes bleus et de singes à queue rouge (guenons). Les espèces végétales comprennent une espèce découverte à Gombe et qui en porte le nom (*Pleiotaxis gombensis*). La végétation naturelle de Gombe abrite également d'importants bassins hydrographiques, qui réduisent l'ensablement du lac.
163. L'écosystème aquatique fait partie du lac Tanganyika, le lac le plus long et le plus profond d'Afrique et le deuxième plus grand et plus vieux lac du monde, dont l'origine remonte à environ 12 millions d'années. La biodiversité comprend plus de 300 espèces de poissons (dont 250 sont des cichlidés), 250 espèces d'oiseaux et de reptiles tels que le cobra d'eau et le serpent d'eau du Tanganyika.
164. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leurs nombreuses initiatives visant à améliorer les fonctions logistiques de la réserve grâce à un solide réseau d'établissements de recherche et de partenaires donateurs, ainsi qu'à mettre en œuvre le plan existant pour le Parc national de Gombe. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation l'absence d'un cadre de gestion clair et d'une structure de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Il a également noté la présence de camps de réfugiés dans la zone de Mishamo.
165. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** de la réception des informations suivantes avant le 30 juin 2018 :
 - une proposition de structure de gestion pour le site ;
 - des descriptions des camps de réfugiés et des conflits existants entre les réfugiés, l'environnement local et les communautés locales.
166. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à assurer une représentation adéquate et permanente de tous les acteurs dans les décisions de gestion et à intégrer des mesures de gestion des conflits dans le plan de gestion proposé.
167. **Wadi Wurayah (Émirats arabes unis)**. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le dossier de candidature concernant la réserve de biosphère de Wadi Wurayah, qui a été reçu par voie électronique. Le dossier imprimé original est néanmoins obligatoire (comme les autorités émiraties en ont été informées par le Secrétariat du MAB en septembre 2017).
168. Wadi Wurayah se situe dans l'Émirat de Fujairah et constitue une zone de bassin hydrographique en climat aride désignée au titre de la Convention Ramsar, qui fait partie de la chaîne des Monts Hajar. Le site abrite une flore et une faune riches endémiques de

la péninsule arabique. Il s'agit d'un des derniers endroits aux Émirats à avoir conservé les pratiques agricoles traditionnelles. On y trouve un monument d'importance culturelle et historique : la mosquée Al Bidiyah est la plus ancienne mosquée des Émirats encore existante, datant du XV^e siècle.

169. Le Comité consultatif prend acte des efforts substantiels déployés par la réserve de biosphère dans la formation, la recherche et la sensibilisation du public, qui a ciblé les rangers, les écoles et les associations de la jeunesse grâce à l'engagement de la municipalité de Fujairah, du secteur privé et des communautés locales, ainsi qu'à des outils internationaux de conservation tels que le programme SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool).
170. Tout en encourageant la protection des habitats natifs et de leur biodiversité, la réserve de biosphère proposée vise également à améliorer la communication et à accroître la participation des parties prenantes au processus de prise de décision.
171. L'aire centrale (12 000 ha) et la zone tampon (9 950 ha) proposées appartiennent au Parc national de Wadi Wurayah, et l'aire de transition comprend la ville d'Al Bidiyah. La zone tampon contient des infrastructures clés relatives à la collecte de l'eau, ainsi que trois barrages créés avant le Parc national (qui servent principalement à recharger la nappe phréatique et à réduire les risques d'inondation dans les villages avoisinants). L'aire de transition (5 779 ha) n'entoure pas totalement la zone tampon en raison de la construction d'une autoroute le long de la frontière avec l'Émirat de Sharjah.
172. D'ici la fin de l'année 2018, le site de Wadi Wurayah élaborera un plan de gestion basé sur le plan directeur de l'Émirat de Fujairah. Ce plan devrait permettre de développer l'écotourisme, de revitaliser les pratiques traditionnelles en voie de disparition et de renforcer la recherche et la sensibilisation (notamment auprès des chefs religieux et tribaux). Davantage d'attention devrait être accordée à la protection des corridors de faune, à la réhabilitation des zones affectées et à la gestion des déchets. Un « majlis » (centre communautaire) devrait être créé en vue d'accroître la collaboration au sein des communautés avoisinantes, ainsi qu'un conseil consultatif local coordonné par le directeur du parc.
173. La structure sociale de Wadi Wurayah est décrite comme dépendant du leadership et du pouvoir décisionnel masculins. Bien que le dossier de candidature fasse état de changements dans l'accès des femmes à de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi, ainsi que de meilleures opportunités pour les femmes dans l'organisation et la prise de décisions communautaires, il manque des informations concrètes à cet égard. Le futur plan de gestion pour Wadi Wurayah prévoit une série d'initiatives ciblant la représentation adéquate des femmes dans tous les organes consultatifs, ainsi que dans les processus de planification et de gestion du parc.
174. Dans la section « approbation » du dossier de candidature, il manque les signatures des représentants des communautés locales dans les municipalités de Fujairah et de Bidda Fujairah (qui gèrent conjointement l'aire de transition).
175. Le Comité consultatif recommande que la désignation de Wadi Wurayah comme réserve de biosphère **soit approuvée sous réserve** de la réception des informations suivantes avant le 30 juin 2018 :
 - signatures d'approbation des représentants des communautés locales dans les municipalités de Fujairah et de Bidda Fujairah ;

- indicateurs concernant la participation des femmes dans le futur plan de gestion de la réserve de biosphère, en vue de respecter la priorité accordée par l'UNESCO à l'égalité des genres ;
- complément d'information concernant les projets de développement durable prévus dans les secteurs économiques, en plus de l'écotourisme ;
- clarification des mesures (suivi, politiques, etc.) qui seront prises pour remédier aux menaces que font peser les lignes à haute tension ainsi que le nombre de troupeaux de chèvres dans l'aire centrale sur les oiseaux migrateurs.

176. Le Comité consultatif encourage également le site de Wadi Wurayah à élargir l'aire de transition à d'autres municipalités voisines dans un avenir proche, et à envisager l'inclusion d'aires marines.

177. Enfin, les Émirats arabes unis sont invités à établir un Comité national pour le MAB, compte tenu de l'augmentation du nombre de réserves de biosphère dans le pays.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation

178. **Réserve de biosphère de la forêt de Thuringe – extension et changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de Vessertal-Thuringe (Allemagne)).** Cette extension et ce changement de nom de la réserve de biosphère de la forêt de Vessertal-Thuringe sont conformes à la recommandation du Comité consultatif de 2011 d'élargir l'aire afin de répondre aux critères du Cadre statutaire.

179. À l'issue d'un processus participatif intensif qui a réuni un grand nombre de parties prenantes, y compris un soutien externe, l'aire de transition a été élargie de 14 570 ha à 24 697 ha, et cette extension s'est accompagnée d'une augmentation de la surface de la zone tampon. Avec l'extension proposée, le site couvre désormais 34 000 ha et abrite de nombreux écosystèmes et espèces animales et végétales, tout en aidant les communautés locales à créer une région modèle pour le développement durable. La coopération avec des secteurs tels que le tourisme ainsi que la mobilité ont été renforcées durant le processus d'extension. Les secteurs touristiques et forestiers dominent la région. Durant les années à venir, les activités de la réserve de biosphère seront principalement axées sur la conversion des forêts, les changements climatiques, les changements démographiques, la coopération avec le Réseau mondial des réserves de biosphère, la mobilité durable et le développement durable. La population totale s'élève aujourd'hui à 99 522 habitants répartis dans 22 municipalités.

180. Le nouveau nom, « forêt de Thuringe », est le résultat de processus de consultation qui ont été largement soutenus par les municipalités. Il tient compte du doublement de l'aire, renforce l'identification des municipalités et des citoyens à la réserve de biosphère et sera important pour le tourisme.

181. Le Comité consultatif a noté que certaines des aires centrales dans le zonage proposé n'avaient pas de zones tampons. Les autorités ont cependant expliqué que la fonction tampon était assurée par les caractéristiques géomorphologiques du terrain.

182. Le Comité consultatif a félicité les autorités allemandes pour la grande qualité de la candidature et du processus participatif, et a recommandé que l'extension et le changement de nom du site **soient approuvés**. Il a encouragé les autorités à créer un mécanisme de consultation permanent en modifiant le statut du comité de dialogue des

représentants municipaux utilisé lors du processus d'examen de l'extension de la réserve de biosphère.

183. **Réserve de biosphère du Tessin – Val Grande Verbano – extension et changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de la vallée du Tessin (Italie)).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie, qui consiste à élargir et à changer le nom de la réserve de biosphère de la « vallée du Tessin ». La réserve a été reconnue en 2002 et a soumis son examen périodique en 2014. Les zones boisées et semi-naturelles (qui couvrent 154 887 ha de la nouvelle réserve de biosphère élargie) constituent désormais 46,6 % de la totalité du site, contre 36 497 ha (24,3 %) avant l'extension. L'extension accroît également la surface des zones humides et des plans d'eau (0,16 % et 6,6 %, respectivement) par la présence des grands lacs subalpins de l'Insubrie, notamment le lac Majeur et le lac de Varèse.
184. Le site comprend également des sites du patrimoine mondial (les régions des monts sacrés et des sites palafittiques) et des géoparcs mondiaux de l'UNESCO (le géoparc de Sesia Val Grande). Le site a été élargi pour inclure les collines de Novarèse, ainsi que le Parc naturel du Mont Fenera et la réserve naturelle de Baragge. Plusieurs aires protégées vont être ajoutées au territoire du bassin hydrographique du Tessin, pour souligner l'importance du couloir du Tessin et inclure de nouveaux écosystèmes clés dans le territoire du Piémont et de la Lombardie, s'étendant jusqu'à la vallée de la Vacuvia et au Val Veddasca (à l'extrémité nord de la province de Varèse). La population totale compte environ 1 million de résidents répartis dans 217 municipalités, couvrant une superficie de 262 626 ha.
185. Le Comité consultatif a noté que certaines des aires centrales dans le schéma de zonage proposé n'étaient pas entièrement protégées par une zone tampon et qu'elles chevauchaient quelque peu les aires de transition. Les autorités ont expliqué que les aires de transition jouxtant directement les aires centrales étaient soumises à des contraintes réglementaires imposées par les plans de gestion du territoire, et qu'elles pouvaient par conséquent conserver leurs valeurs et leurs caractéristiques naturelles tout en assurant une fonction tampon.
186. Le Comité consultatif a félicité les autorités italiennes pour la grande qualité de la candidature et a recommandé que l'extension et le changement de nom du site **soient approuvés**. Il a encouragé les autorités à utiliser la réserve de biosphère comme un outil pour résoudre les problèmes croissants liés à l'expansion urbaine, à la concentration excessive de visiteurs et à la pollution de l'eau.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation sous réserve de la réception d'informations spécifiques

187. **Réserve de biosphère de la Terre du léopard – changement de nom (anciennement Réserve de biosphère de Kedrovaya Pad (Fédération de Russie)).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Fédération de Russie, qui consiste à changer le nom de la réserve de biosphère de Kedrovaya Pad, désignée en 2004. La « Terre du léopard » s'étend de la côte de la baie de l'Amour près de la frontière entre la Russie et la Chine, aux frontières sud du Refuge de Poltavsky dans la taïga de l'Oussouri, jusqu'à la frontière nationale de la Fédération de Russie marquée par le lit de la rivière Tumannaya. Les forêts couvrent 87 % de la superficie totale. Le site a pour principal objectif de protéger l'aire centrale et la zone tampon des impacts des activités humaines et de les restaurer, avec la participation des communautés locales. Les principales activités de recherche scientifique dans la réserve sont l'étude et le suivi à long terme des populations de léopards de l'Amour (*Panthera pardus orientalis*) et de tigres de

l'Amour (*Panthera tigris altaica*), en vue de les préserver et de les restaurer. Le site abrite également des espèces d'importance mondiale pour la conservation, des environnements menacés et 44 espèces rares et menacées d'animaux vertébrés, ainsi que 150 espèces de plantes.

188. L'un des principaux objectifs du site est le développement du tourisme à travers la participation des membres des communautés locales, dans le but de créer de nouveaux emplois et d'offrir des formations pour mener des activités responsables du point de vue environnemental et économique. Un programme de sensibilisation à l'écologie est proposé aux écoles locales et régionales en association avec le Centre d'éducation écologique. Un certain nombre d'accords de coopération, de coordination et de partenariats sociaux ont été conclus en faveur de la protection, de l'élevage, de la réhabilitation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des animaux, dans le but de créer les conditions d'une coexistence harmonieuse entre les populations et la nature. Une stratégie pour le développement (2017-2022) a également été élaborée afin de permettre à la réserve de biosphère d'assurer ses principales fonctions. Un conseil de coordination sera composé de représentants de plusieurs organismes gouvernementaux et privés, de différents secteurs économiques et groupes de population dont les vies et les activités dépendent directement de cette région unique.
189. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site **soit approuvée sous réserve** de la réception des informations suivantes avant le 30 juin 2018 :
- explication sur le fait qu'il n'y ait pas de zone tampon adjacente à l'aire centrale ou justification de l'absence de fonction tampon.

Propositions recommandées pour un examen différé

190. **Chocó Andino de Pichincha (Équateur).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette nouvelle proposition soumise par les autorités équatoriennes. La réserve de biosphère proposée est située au nord-ouest de l'Équateur, dans la province de Pichincha, au nord-ouest de la capitale, Quito. La réserve couvre une superficie de 286 805,53 ha, avec une aire centrale de 73 897,16 ha, une zone tampon de 94 039,80 ha et une aire de transition de 118 868,57 ha.
191. Le Chocó Andino de Pichincha présente une large fourchette altitudinale, allant de 360 m à 4 480 m au-dessus du niveau de la mer. La région englobe la forêt humide de Chocó-Darien, qui s'étend du Panama à l'ouest de l'Équateur jusqu'aux forêts de montagne du nord des Andes. La fragmentation naturelle des forêts humides à l'ouest ont entraîné l'évolution rapide de nouvelles espèces endémiques. Près de 10 000 espèces de plantes ont été observées, parmi lesquelles 2 500 environ sont endémiques.
192. La région est considérée comme un point chaud de biodiversité, qui abrite quelque 270 espèces de mammifères, 210 espèces de reptiles, 200 espèces d'oiseaux et 130 espèces d'amphibiens, parmi lesquelles l'ours à lunettes (*Tremarctos ornatus*), le singe hurleur à manteau équatorien (*Alouatta palliata aequatorialis*), le pacarana (*Dinomys branickii*) et l'olinguito (*Bassaricyon neblina*), ainsi que des espèces endémiques telles que le toucan du Chocó (*Ramphastos brevis*), la grenouille-fusée de Pichincha (*Hyloxalus toachi*) et la piona pailletée (*Pionus tumultuosus*).
193. L'aire proposée compte environ 880 000 habitants, dont 157 958 vivent dans l'aire centrale, 347 879 dans la zone tampon et 374 856 dans l'aire de transition. Les principales activités économiques sont le commerce de détail et la production industrielle.

La population est également active dans l'agriculture, principalement dans la production de fruits et de légumes, ainsi que dans la culture de la canne à sucre à Pacto et à Nanegal, la pisciculture (notamment l'élevage de truites et de tilapias) et l'élevage de bétail.

194. La région présente de nombreux sites archéologiques liés à la culture Yumbo, qui a prospéré sur les riches flancs du volcan Pichincha. Les Yumbo ont mis à profit leurs compétences de fermiers et de marchands pour se rendre indispensables pour les tribus voisines, mais à l'instar de nombreuses tribus sud-américaines, ils ont été victimes de maladies telles que la variole, qui a décimé leur population durant les deux premières décennies suivant la colonisation européenne. Leur culture a cependant survécu jusqu'à l'éruption du volcan Pichincha en 1660, qui a recouvert Tulipe et ses environs d'une épaisse couche de cendres et entraîné la disparition des Yumbo.
195. Un comité de gestion sera créé une fois la réserve de biosphère approuvée. Il manque un plan budgétaire pour la réserve de biosphère mais les projets appuyés par les municipalités dans la réserve sont mentionnés.
196. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et a recommandé que son examen **soit différé**. Le Comité encourage l'Équateur à soumettre une nouvelle proposition comprenant une révision claire du schéma de zonage, principalement en ce qui concerne les 18 % d'individus (soit 158 000) vivant dans l'aire centrale. Des précisions sur les activités économiques menées dans l'aire centrale sont également demandées.

Annexe 3 : Extrait de la décision sur le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial », du rapport du 29^e Conseil du MAB

Le Conseil du MAB décide de finaliser la « Stratégie de sortie » en 2020 et d'instaurer un « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » afin de s'assurer que les sites servent de modèles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil du MAB décide ce qui suit au sujet des sites concernés par la « Stratégie de sortie » :

1. **Pour les sites qui ont fourni les informations et répondent aux critères**, le Conseil du MAB félicite chaleureusement les États Membres concernés et remercie tous les acteurs qui se sont mobilisés pour ce processus important.
2. En outre, le Conseil du MAB encourage le Secrétariat du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère concernées à transmettre des messages positifs pour informer et pour célébrer ce succès.
3. De plus, le Conseil a pris note de la décision de certains États membres de retirer des sites relevant de leur juridiction du Réseau mondial et les félicite de leur engagement en ce sens.
4. **Pour les réserves de biosphère situées en zones de conflit**, le Conseil du MAB décide que ces sites restent dans le RMRB tant que ces conflits se poursuivent sans obligation d'envoyer un rapport. Le Secrétariat et le RMRB soutiendront la réserve de biosphère concernée dans la mesure du possible. Lorsque le conflit cessera, la réserve de biosphère devrait être soutenue par le Comité national du MAB et le Secrétariat, les réseaux régionaux et le RMRB une évaluation de la situation sera réalisée pour conseiller la réserve de biosphère et le Comité national sur la manière dont le réserve de biosphère peut s'acquitter de ses obligations en référence du cadre statutaire.
5. **Pour les réserves de biosphère transfrontières**, le Conseil MAB adopte le processus suivant :
 - a. Les États membres doivent soumettre le rapport périodique national au plus tard le 30 septembre 2017 ;
 - b. Ce rapport sera évalué par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 ;
 - c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après évaluation par le Comité consultatif ;
 - d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
 - e. Le Secrétariat du MAB et le Réseau mondial soutiendront les réserves de biosphère transfrontières dans leurs défis spécifiques.

6. Pour les réserves de biosphère qui ont fourni des informations complètes, qui ont été évaluées par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB, mais dont le site ne répond pas aux critères, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Les États membres doivent fournir des informations / réponses complémentaires au Secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2017 ou 2018 ;
- b. Cette information sera évaluée par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 et / ou 2019 ;
- c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après l'évaluation par le Comité consultatif ;
- d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 et en 2019 si le site répond aux critères ;
- e. Dans le cas où la réserve de la biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- f. Les États membres auront la possibilité de présenter un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère avant le 30 septembre 2018 ou 2019 ;
- g. Les États membres auront la possibilité de demander une extension du site, au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019, selon le cas ;
- h. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020.

7. Pour les réserves de biosphère qui ont fourni un rapport d'examen périodique ou d'autres informations appropriées mais qui n'ont pas encore été évaluées par le Comité consultatif et le Conseil du MAB, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Le rapport d'examen périodique / l'information reçue sera évalué(e) par le Comité consultatif internationale et ensuite par le Conseil du MAB en 2018 ;
- b. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires avant le 30 septembre 2017 ou après l'évaluation par le Comité consultatif international ;
- c. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
- d. Dans le cas où la réserve de biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- e. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau

entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020 ;

- f. Dans le cas où la réserve de biosphère ne satisfait pas aux critères, son examen ultérieure suivra la procédure telle que décrite au paragraphe 6.

8. Pour les réserves de biosphère qui n'ont fourni aucun rapport d'examen périodique qui permet d'évaluer si la réserve de biosphère satisfait aux critères, le Conseil du MAB décide que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020, et adopte le processus suivant : l'État membre peut soumettre :

- a. Un rapport d'examen périodique d'ici le 30 septembre 2017 qui permettra au site de suivre le processus décrit au paragraphe 7 ; ou
- b. Un engagement formel de l'État membre avec une explication des enjeux et des besoins du site ainsi qu'un plan de travail et un calendrier détaillés, soumis avant le 30 septembre 2017, afin de soumettre le rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019 ; ou
- c. Un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère conformément au cadre statutaire du RMRB le plus tôt possible et avant le 30 septembre 2019, afin d'être évalué en 2020 par le Comité consultatif international puis le Conseil du MAB.

9. Dans les cas où les réserves de biosphère ne peuvent satisfaire aux critères, le Conseil du MAB encourage l'État membre concerné à retirer le site du Réseau conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 9 du Cadre statutaire.

10. En ce qui concerne toutes ces décisions du Conseil, le Secrétariat du MAB communiquera la décision aux niveaux appropriés de l'État membre concerné, avec copie à la Délégation permanente et à la Commission nationale de l'UNESCO, dans les quatre semaines suivant la décision du Conseil, en précisant les exigences pour chaque réserve de biosphère concernée. Les récipiendaires devront confirmer la réception de la communication.

11. Le Conseil du MAB demande au Secrétariat du MAB d'être précis dans toutes les communications, lors de la transmission des recommandations, des décisions, etc.

12. En outre, le Conseil du MAB encourage tous les États membres, les comités nationaux du MAB et les réserves de la biosphère, ainsi que les réseaux régionaux, à partager leur expérience des rapports d'examen périodique au sein du RMRB et à offrir, selon le cas, un soutien à la réserve de biosphère afin de satisfaire aux critères.

13. Le soutien aux sites qui ne répondent pas aux critères ou qui rencontrent des difficultés à rendre compte des résultats de leur processus d'examen périodique est proposé ci-dessous :

- a. Organiser des ateliers techniques spécifiques visant les difficultés telles que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devraient couvrir les coûts de

ces ateliers. De tels ateliers pourraient également être systématiquement organisés et facilités lors des réunions des réseaux régionaux (tels que le réseau EuroMAB avec un atelier de soutien organisé pour les nouvelles propositions de réserve de la biosphère et les rapports d'examen périodique) ;

- b. Encourager les commissions nationales éligibles de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB à demander un soutien financier dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO ;
- c. Solliciter les chaires et centres UNESCO existants (comme ERAIFT, la chaire MAB en France, le Centre UNESCO en Espagne) pour fournir des cours et des modules de formation à la demande de sites et de pays ;
- d. Mobiliser l'expertise et les ressources humaines existantes pour les missions techniques et de soutien, y compris l'invitation des experts du Comité consultatif international (actifs et des mandats précédents), d'autres membres du personnel des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux hors siège de l'UNESCO; chaque fois que cela est possible, les coûts du voyage et de l'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec le soutien de l'UNESCO, et aucun honoraire ne devrait être fourni conformément aux pratiques courantes du programme MAB ;
- e. Utiliser les directives opérationnelles (en préparation) pour partager les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et les solutions en utilisant la diversité du RMRB ;
- f. Utiliser le soutien par les pairs pour l'examen périodique. Une réserve de biosphère qui répond aux critères peut soutenir et guider un site qui rencontre des difficultés à entreprendre le rapport d'examen périodique et à respecter les critères. Ce processus de soutien par les pairs devrait être effectué sur une base volontaire ;
- g. Les États membres pourraient être invités à contribuer à faire un don au Fonds MAB pour soutenir certaines des activités mentionnées ci-dessus, afin que le Réseau mondial soit utilisé comme un outil puissant pour renforcer la crédibilité et la qualité de ses sites et pour démontrer la coopération et la solidarité en action.

Annexe 4 : Document SC-8/CONF.230/10

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trentième session

Palembang, Province de Sumatra du Sud, Indonésie

23 - 28 juillet 2018

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Rapports d'examen périodique et informations de suivi reçus depuis la dernière session du conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)

1. Depuis la dernière session du Conseil du MAB, le Secrétariat a reçu 82 rapports et 57 comptes rendu de suivi de la part de 49 pays, dont 67 rapports et comptes rendu de suivi fournis par 31 pays dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'excellence.
2. Le Secrétariat a également reçu une lettre de retrait volontaire pour la Réserve de biosphère de la forêt expérimentale de San Dimas (États-Unis) et cinq réserves de biosphère australiennes (Barkindji, Hattah-Kulkyne et Murray Kulkyne, promontoire de Wilson, Prince Regent et Yathong).
3. Au cours de sa réunion qui s'est tenue du 5 au 8 février 2018 à Paris, les membres du Comité consultatif ont examiné ces rapports d'examen périodique et les informations relatives au suivi des précédentes recommandations du Conseil du MAB. Les recommandations du Comité consultatif pour chaque site figurent dans les annexes I et II du présent document. Ces recommandations ont été transmises aux États membres concernés pour suivi et toute information complémentaire fournie avant le 30 juin 2018 sera examinée par le Conseil du MAB et son Bureau.
4. À sa dernière session de juin 2017, le Conseil du MAB a adopté le processus d'excellence (voir le document SC-18/CONF.230/9, point 11 de l'ordre du jour provisoire). Le Comité consultatif a clairement indiqué dans ses recommandations le délai fixé pour la soumission d'informations supplémentaires afin d'aligner ce délai sur le calendrier spécifique de ce processus pour les sites concernés et d'informer les pays en conséquence.
5. Le Secrétariat préparera un tableau en couleurs pour résumer les résultats de ces recommandations et aider le Conseil à prendre sa décision (couleur verte pour les sites qui répondent aux critères, couleur rouge pour les sites qui ne répondent pas aux critères, couleur rose pour les sites dont le retrait est recommandé, couleur bleue pour les sites qui doivent envoyer des informations supplémentaires).
6. Le Conseil du MAB est invité à étudier et à approuver les recommandations faites par le Comité consultatif, prenant en compte les modifications éventuelles qui seront proposées par le Bureau du MAB lorsqu'il se réunira pendant la session du Conseil.

**ANNEXE 1 : EXAMEN DES NOUVEAUX RAPPORTS D'EXAMEN PÉRIODIQUE REÇUS
DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DU MAB**

Pays	Nom du site
ARGENTINE	Andino Norpatagonica
	Laguna de Pozuelos
	San Guillermo
BÉNIN	W
BOLIVIE	Beni
	Pilon-Lajas
	Ulla Ulla
CAMEROUN	Dja
CANADA	Arche de Frontenac
	Fundy
	Manicouagan Uapishka
CHILI	Bosques Templados Lluviosos de los Andes Australes
CHINE	Dingushan
	Foping
	Wuyishan
	Xilingol
CUBA	Baconao
	Cuchillas del Toa
	Peninsula de Guanahacabibes
	Sierra del Rosario
République populaire démocratique de Corée	Mont Kuwol
ÉQUATEUR	Podocarpus - El Condor
FRANCE	Mont Ventoux
ALLEMAGNE	Paysage de l'Elbe
GUATEMALA	Maya

Pays	Nom du site
LIBAN	Shouf
MONTÉNÉGRO	Bassin de la rivière Tara
MEXIQUE	Arrecife Alacranes
	Calakmul
	Chamela Cuixamala
	Cuatrociénagas
MEXIQUE	Cumbres de Monterrey
	El Vizcaino
	La Michilia
	La Primavera
	La Sepultura
	Maderas del Carmen
	Mariposa Monarca
	Pantanos de Centla
	Selva el Ocote
	Sistema Arrecifal de Veracruzano
MAROC	RB intercontinentale de la méditerranée
NICARAGUA	Bosawas
	Rio San Juan
POLOGNE	Carpathes orientales (rapport national de la RBT)
	Tatra (rapport national de la RBT)
PORTUGAL	Corvo
	Graciosa
QATAR	Al Reem
ROUMANIE	Pietrosul Mare (Rodna)
	Retezat
RUSSIE	Chernye Zemli

Pays	Nom du site
	Sayano-Shusenskiy
	Lacs de Smolensk
RWANDA	Volcans
SÉNÉGAL	Niokolo Koba
SLOVAQUIE	Tatra (rapport national de la RBT)
	Carpathes orientales (rapport national de la RBT)
ESPAGNE	Intercontinental del Mediterraneo
	Lanzarote
	Rio Eo - Oscos y Terras de Buron
AFRIQUE DU SUD	Cape Winelands
TURQUIE	Camili
OUGANDA	Mont Elgon
UKRAINE	Mer Noire (Chernomorskiy)
	Carpathes orientales (rapport national de la RBT)
ÉMIRATS ARABES UNIS	Marawah Marine
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Central Gulf Coastal Plain
	Glacier Bay-Admiralty Island
	Guanica Forest
	Virginia Coast
	Station biologique de l'Université du Michigan
	Yellowstone-Grand Teton
VIET NAM	Nghe An occidental

Réserve de biosphère d'Andino Norpatagónica (Argentine). Le Comité consultatif a salué le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère d'Andino Norpatagónica, désignée en 2007. Elle est située dans les Andes dans l'écorégion valdivienne, une zone caractérisée par des hautes montagnes, des forêts tempérées, des pâturages et la steppe patagonienne. La réserve abrite l'une des forêts tempérées bien conservées les plus importantes encore présentes sur la planète.

Un Plan stratégique pour la gestion de la réserve de biosphère a été élaboré et approuvé par le Conseil exécutif, qui représente le Comité de gestion, en 2010. Il prévoit une série de scénarios assortis d'actions à court et moyen terme ainsi que des axes de travail et des stratégies à long terme. Ce plan remplit la fonction d'outil de planification pour la gestion précise de cette zone et a contribué à renforcer la vision de la gestion pour le couloir écorégional de la forêt valdivienne.

De nouveaux territoires ont été ajoutés à la zone tampon et à la zone de transition de la réserve de biosphère et incorporés à la nouvelle carte de zonation. La superficie totale actuelle de la réserve de biosphère s'élève désormais à 2 321 786 ha (contre 2 266 942 ha en 2007), soit une augmentation de près de 55 000 ha.

La réserve de biosphère abrite le parc national Los Alerces, inscrit au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO en 2017.

Depuis dix ans, la Réserve de biosphère d'Andino Norpatagónica entretient un dialogue continu avec la réserve de biosphère chilienne de Bosques Templados Lluviosos de los Andes Australes pour échanger des informations et promouvoir la coopération entre les deux réserves. Elles cherchent différents moyens de maintenir et de développer ces échanges à l'avenir.

Durant la même période, plusieurs phénomènes naturels de grande ampleur ont eu lieu, notamment l'éruption de trois volcans – Chaitén, Calbuco et Puyehue – et la destruction de *Chusquea culeou* (variété de bambou) sur une grande superficie (281 193 ha). Ces événements ont affecté les populations de la réserve de biosphère et leur économie. De même, ces dernières années, le dépérissement de forêts a été constaté sur plusieurs sites, touchant notamment les forêts d'araucarias, alors que des feux de forêt ont mis en difficulté la région. En revanche, l'économie locale de la réserve de biosphère connaît une hausse du tourisme.

Le Comité consultatif a considéré que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il recommande le maintien et le renforcement des activités menées de façon conjointe avec la réserve de biosphère de Bosques Templados Lluviosos de los Andes Australes (Chili) et la poursuite des efforts fournis en vue de la création potentielle d'une réserve de biosphère transfrontière avec cette zone.

Réserve de biosphère de Laguna de Pozuelos (Argentine). Le Comité consultatif a salué le second rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Laguna de Pozuelos, désignée en 1990. Cette zone fait partie des hauts plateaux des Andes centrales. La Laguna de Pozuelos est une lagune typique des hauts plateaux, caractérisée par des eaux saumâtres peu profondes et une végétation éparse.

Compte tenu des recommandations précédemment émises par le CIC, une extension de l'aire centrale est proposée pour absorber les zones de la « périlagune » et de la « lagune ». La superficie de l'aire centrale passera alors de 19 000 ha à 57 131,6 ha. La zone tampon est passée de 160 000 ha à 109 394,3 ha, tandis que la zone de transition est passée de 200 000 ha à 210 916,4 ha. Une recommandation pour améliorer la zonation est toujours à l'examen.

Depuis le dernier examen périodique, le manque d'opportunités professionnelles a entraîné une migration vers la zone de Puna, principalement des secteurs ruraux aux centres urbains, ce qui a engendré une perte culturelle dans de nombreux villages de la réserve de biosphère de Laguna de

los Pozuelos. Toutefois, la réserve fait des efforts pour contrer cette tendance en offrant des formations dans le domaine des produits agricoles et de la gestion grâce au soutien financier de différents programmes nationaux, à l'instar de ceux proposés par le Ministerio de Agroindustria, de Trabajo y Desarrollo Social.

Ces dernières années, des accords et des activités de coordination interinstitutionnelle ont été définis entre la *Corporation for the Development of the Pozuelos Basin* (CODEPO) et différentes institutions en vue de promouvoir le développement d'activités agricoles.

Cette réserve de biosphère n'a pas encore de plan de gestion ni de comité de gestion, ce qui complique la gouvernabilité de cette zone.

Compte tenu des informations fournies, le Comité consultatif a estimé que cette réserve de biosphère **ne remplit pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités nationales de préparer les éléments suivants d'ici le 30 juin 2018 :

- un Plan de gestion pour la zone entière, avec des axes d'action en vue de coopérer plus étroitement avec les populations locales pour remédier aux problèmes sociaux ;
- un Comité de gestion pour la réserve de biosphère qui associe tous les décideurs ;
- une carte actualisée de la réserve, sur laquelle figurera l'extension de l'aire centrale compte tenu de la proposition actuelle à l'examen.

Réserve de biosphère de San Guillermo (Argentine). Le Comité consultatif a salué le second rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de San Guillermo, désignée en 1980. Elle est située dans le Nord-Ouest de la province de San Juan et se compose de systèmes montagneux et de hauts plateaux mixtes dans les contreforts et les montagnes des Andes dans l'Ouest des provinces de Catamarca, La Rioja, San Juan et Mendoza.

Cette réserve de biosphère se caractérise par ses nombreux attributs culturels et naturels. Elle abrite également de vastes gisements de métaux exploités : les capitaux investis dans l'extraction minière dans la zone d'influence de la réserve s'élèvent à 3 000 millions de dollars. Toutefois, l'impact cumulé de ces projets miniers suscite des inquiétudes quant aux ressources hydriques de la réserve et à l'intégrité écologique de cette zone.

Les multiples instances juridictionnelles (provinciales et nationales) et les atouts naturels et économiques majeurs de la réserve de biosphère se conjuguent pour conférer à cette zone une énorme valeur écosystémique. Toutefois, les tensions entre exploitation minière et conservation de la biodiversité posent des risques et demeurent sans solution.

Les principales avancées en termes de gouvernance sont l'approbation du Plan de gestion pour le parc national San Guillermo en 2008, qui correspond à l'aire centrale de la réserve, ainsi que le Plan de gestion pour la réserve provinciale et le Plan de gestion pour la réserve de biosphère en 2013. L'élaboration de ces plans a donné lieu à la formation d'un Comité de gestion avec la participation de l'Administration des parcs nationaux, du ministère des Mines, des acteurs locaux et d'une ONG, ainsi que du ministère de l'Environnement et du Développement durable (SAyDS), chargé de la mise en œuvre pour la réserve.

La gouvernance de la réserve de biosphère passe par un accord-cadre entre le SAyDS et l'Administration des parcs nationaux, qui prévoit des activités communes comme la surveillance, la recherche et les contrôles. Certaines activités sont aussi coordonnées par le ministère des Mines, responsable de l'extraction minière, y compris dans la réserve.

Le Comité consultatif reconnaît les menaces importantes posées par l'extraction minière à grande échelle et par un large nombre de projets miniers, l'élevage non réglementé et la chasse illicite.

La réserve de biosphère a soutenu les recherches sur les camélidés et a mis en œuvre le Plan de gestion pour les paramètres biologiques et la qualité de l'eau.

Le Comité consultatif a estimé que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, le Comité consultatif demande aux autorités de transmettre les documents prouvant l'adoption de mesures destinées à garantir l'absence d'impact des activités minières sur la conservation des écosystèmes locaux. D'autre part, le Comité :

- recommande d'intensifier le dialogue avec le ministère des Mines pour coordonner les mesures en question et contrôler les projets miniers dans la réserve ;
- recommande d'encourager la participation des représentants de la population locale, des associations et des ONG au Comité de gestion afin de pouvoir contribuer à la dimension sociale.

Réserve de biosphère transfrontalière W (Bénin). Le Comité consultatif a salué le premier rapport d'examen périodique fourni par les autorités béninoises pour la Réserve de biosphère transfrontalière W. Le paysage est une mosaïque de savane, forêts et zones humides très riches en faune et flore africaines. Cette zone désignée réserve de biosphère en 2002 entre dans le périmètre d'un ensemble de parcs nationaux du Bénin, du Burkina Faso et du Niger et s'étend sur 2 048 313 ha. L'aire centrale couvre 563 280 ha et se compose d'aires protégées. La zone tampon entoure l'aire centrale et est constituée d'aires protégées et de secteurs réservés à la chasse. La zone de transition couvre environ 1 160 000 ha. Les principaux défis rencontrés par la réserve de biosphère sont liés au braconnage et à la gestion des pâturages impliquant les bergers locaux, ainsi que le développement du tourisme et l'expansion des terres cultivées, qui engendrent des conflits avec les éleveurs de bétail.

Le Comité consultatif s'est félicité des avancées obtenues en termes de développement et de mise en œuvre d'une gestion et d'une gouvernance efficaces de la réserve de biosphère, axées sur l'implication des parties prenantes locales et la promotion de la culture et des connaissances traditionnelles pour parvenir au développement durable. Le Comité a encouragé les autorités à clarifier l'impact social du processus de décentralisation compte tenu de la forte croissance démographique et du développement agricole qui s'en suit (en particulier du coton et des cultures de rente), ainsi qu'à clarifier la gestion durable du secteur touristique et les efforts fournis pour développer des études scientifiques et des activités durables collaboratives, en rapport notamment avec le changement climatique.

Le Comité consultatif considère que la réserve de biosphère transfrontalière W du Bénin **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif recommande aux autorités de poursuivre leurs efforts en matière de conservation intégrée et les mesures de développement.

Réserve de biosphère de Beni (Bolivie). Le Comité consultatif a salué le second rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Beni, désignée en 1986. Cette réserve de biosphère est située dans le département de Beni. En raison de son riche biote, mais aussi de la présence d'importants groupes amazoniens indigènes, elle a obtenu le statut de réserve de biosphère afin de promouvoir la conservation pour parvenir à un équilibre entre population et nature.

À partir de 2006, la création de zones stratégiques et de lignes d'action correspondantes ayant pour but d'atteindre les objectifs de la réserve de biosphère ont contribué à une autonomisation accrue des habitants de la région. Un projet de loi actuellement à l'étude vise à préserver le bassin hydrographique de la rivière Maniquí en collaboration avec les communautés Tsimanes indigènes et avec le gouvernement, afin d'empêcher toute implantation illégale dans la région.

Lors de sa session de 2006, le CIC a recommandé que la réserve de biosphère de Beni « envisage d'ajouter des zones tampons aux extrémités nord et sud des aires centrales ainsi qu'une zone de

transition dans la partie australe de la réserve. » D'après la carte des zones jointe, cette recommandation n'a pas été suivie. Les données relatives au zonage sont également absentes de l'examen périodique.

L'examen ne comporte pas de Plan de gestion de la réserve de biosphère. Sur ce point, la direction de la réserve renvoie au Plan d'action national de la Bolivie en matière d'environnement et de changement climatique, intitulé *Vivir Bien en Armonía y Equilibrio con la Madre Tierra* (« Bien vivre en harmonie et en équilibre avec la Terre-Mère »), la démarche étant centrée sur la relation entre les hommes et leur environnement.

Concernant la mise en œuvre des précédentes recommandations du CIC, la réserve de biosphère de Beni a fait remarquer que les retards de communication et d'envoi des documents sont à imputer à la lenteur administrative au niveau ministériel.

Le Comité consultatif considère que ce site **ne remplit pas** les critères du Cadre réglementaire des réserves de biosphère. Il a demandé une carte des zones révisée avec une terminologie correcte et une explication sur le fait que la zone de transition n'entoure pas la réserve de biosphère. Le Comité a également recommandé aux autorités de soumettre un Plan de gestion et un budget précis.

Réserve de biosphère de Pilon-Lajas (Bolivie) Le Comité consultatif a salué le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Pilon-Lajas, désignée en 1977. Pilon-Lajas se situe sur l'arête la plus orientale des Andes. Composée d'un mélange de montagnes et hauts plateaux, de petites collines et de plaines amazoniennes, elle est couverte de diverses forêts : tropicale humide, subtropicale, tropicale, occupant des terrasses alluviales anciennes, montagneuse ou de vallée.

Un Plan de gestion sur dix ans (2007-2017) a été mis en place. Il a permis d'élaborer des mesures pour administrer la réserve de biosphère de façon durable. Ce Plan de gestion part du principe que les autorités locales et la population en général respectent l'intégrité de la réserve, possèdent les capacités nécessaires au respect de leurs engagements et entreprennent des actions concrètes pour contribuer à la viabilité à long terme de la région.

Les modifications suivantes ont été apportées au zonage de la réserve de biosphère : aire centrale de 143 382,89 ha (contre 68 561 ha en 2006) ; zone tampon de 179 966,32 ha (contre 134 340 ha en 2006) ; zone de transition de 62 501,38 ha (contre 198 691 ha en 2006), soit une superficie totale de 385 850,59 ha, contre 401 592 ha en 2006. Les noms indiqués sur la carte des zones ne correspondent pas à ceux cités dans le rapport d'examen périodique. Les aires centrales ne sont pas bien protégées.

Les recommandations émises lors de l'examen périodique précédent portaient notamment sur la clarification des zones. Cette demande a été respectée. Selon la réglementation bolivienne en vigueur, la dénomination des zones dans les aires protégées diffère de celle des réserves.

Le Comité consultatif considère que le site **ne remplit pas** les critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande une carte des zones révisée avec une terminologie correcte et une explication sur le fait que la zone de transition n'entoure pas la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Ulla Ulla (Bolivie) Le Comité consultatif a salué le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Ulla Ulla, désignée en 1977. La réserve de biosphère se trouve à 160 km au nord-ouest de La Paz. Sa limite occidentale longe la frontière péruvienne. Située dans la partie élevée de la Bolivie, elle se compose de diverses formations naturelles : haut plateau, toundra, haute cordillère, montagnes, lacs, cours supérieurs des rivières Euichi et Turiopa, ainsi qu'une zone de neiges éternelles.

Il a été demandé de changer le nom de la Réserve de biosphère de Ulla Ulla en « Area Natural de Manejo Integrado Nacional Apolobamba » (Zone naturelle de gestion intégrée nationale de Apolobamba).

La zonation de la réserve de biosphère n'a pas été modifiée. Sa superficie est de 483 743,80 ha. Cela pose problème dans la mesure où la réserve ne comporte actuellement ni aire centrale, ni zone tampon, ni zone de transition, mais seulement une superficie d'ensemble. La carte des zones jointe distingue toutefois trois secteurs : « Proteccion Estricta », « Zona de Amortiguacion » et « Zona de Aprovechamiento de Recursos Naturales » (zone de protection stricte, zone tampon, zone d'exploitation des ressources naturelles).

Un Plan de gestion, mise à jour du plan de 2006, a été établi. Le Plan envisage des mesures visant à la gestion durable de la réserve et à la création de zones stratégiques pour l'administration de la zone naturelle de gestion intégrée nationale de Apolobamba, considérée comme réserve de biosphère. Ces mesures sont celles mises en œuvre depuis 2006.

Le Comité consultatif considère que le site **ne remplit pas** les critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande une carte des zones révisée avec une terminologie correcte et une explication sur le fait que la zone de transition n'entoure pas la réserve de biosphère (cf. aires centrales en bordure). De plus, les données démographiques sont obsolètes, le dernier recensement remontant à 2001. Pour conclure, la modification du nom de la réserve de biosphère a été officiellement demandée.

Réserve de biosphère du Dja (Cameroun) Le Comité consultatif a salué le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du Dja (526 004 ha), désignée en 1981. Le site englobe la Réserve de faune du Dja, inscrite au Patrimoine mondial en 1987. La Réserve de biosphère du Dja fait partie intégrante des forêts tropicales denses occupant le bassin du Congo. Renommée pour sa biodiversité, elle recèle de nombreuses espèces animales et végétales, dont plusieurs sont menacées à l'échelle mondiale.

La Réserve de biosphère du Dja abrite plus de cent espèces de mammifères, dont au moins quatorze primates sont menacés (par ex. gorille des plaines de l'Ouest, chimpanzé, mangabey à collier blanc, mandrill, drill). La réserve compte également plusieurs espèces phares comme l'éléphant de forêt, qui est menacé, ainsi que le perroquet jaco, le bongo et le léopard, qui ont quasiment disparu. Son écosystème riche et varié reflète un processus d'évolution naturelle propre à ce type d'environnement. La réserve fait aussi partie du bloc forestier de préservation de la biodiversité le plus étendu d'Afrique.

Le Comité consultatif a pris note du rapport présentant l'état de préservation de la Réserve de faune du Dja eut égard à son statut de site classé au Patrimoine mondial. Le Comité a constaté que le rapport ne mentionne pas la zone comme étant une réserve de biosphère, ni ne fait état du respect des critères spécifiques ou ne comporte de description des zones. Le rapport ne peut donc pas être considéré comme un examen périodique dans la mesure où son format et son contenu ne permettent pas d'évaluer la conformité de la zone aux critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif, conformément à la décision du « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial », prise par lors de la 29^e session du Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), demande à l'État membre de lui communiquer :

- le rapport d'examen périodique au format défini au plus tard le 30 septembre 2018 ; ou
- un nouveau formulaire de proposition conforme au Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) dans les meilleurs délais et avant le 30 septembre 2019, en vue de son évaluation en 2020 par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère (CCIRB), suivie par celle du Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB).

Réserve de biosphère de l'arche de Frontenac (Canada). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique fourni par la Réserve de biosphère de l'arche de Frontenac, désignée en 2002. L'arche de Frontenac est un axe Nord-Sud situé entre le Bouclier canadien et les forêts des Adirondacks et appalachienne. Le site s'étend également sur la zone de rencontre de la vallée du Saint-Laurent et du bassin des Grands Lacs. En 2007, la réserve a été agrandie et renommée avec le soutien de la communauté.

Sa taille a environ doublé pour atteindre 284 km². Un réseau social pour le développement durable a été créé et promu au sein du site. Il interagit avec d'autres réseaux riches et complexes constitués de plusieurs organisations chargées de la protection de la nature, de la gestion et de la planification des eaux, entre autres. L'aire centrale de la réserve de biosphère (composée principalement de parcs provinciaux et nationaux) a vu sa surface augmentée, passant de 34 km² à 44 km². La zone tampon, quant à elle, est passée de 50 km² à 52 km². La taille de l'aire de transition a diminué, passant de 200 km² à 187 km².

Le Comité consultatif a noté les progrès réalisés concernant la mise en œuvre d'activités pédagogiques et le développement d'une stratégie touristique. Il est recommandé à l'autorité de coordination de poursuivre ses efforts pour une coordination accrue afin de mener à bien des actions de conservation et de développement.

Le Comité consultatif considère que la réserve de biosphère de l'arche de Frontenac **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) concernant le zonage. Des éclaircissements sont nécessaires concernant le zonage de la réserve de biosphère et son fondement. D'autres éléments justificatifs sont également nécessaires concernant la coordination des activités de la réserve de biosphère par rapport aux autres activités qui n'ont pas été entreprises par la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Fundy (Canada). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique fourni par la Réserve de biosphère de Fundy, désignée comme telle en 2007. Le site inclut une forêt acadienne riche, des rivières, des cours d'eau et des terres humides, des zones humides intertidales et des estrans plats. La zone désignée comme telle concerne une surface d'environ 4 300 km² de la partie supérieure de la baie de Fundy dans le Nouveau-Brunswick. La réserve de biosphère est le résultat d'une initiative communautaire, rassemblant des particuliers et des représentants de plusieurs groupes de parties prenantes, d'organisations et de communautés locales. Le Parc national de Fundy (20 600 ha) représente l'aire centrale de la réserve. La zone tampon (environ 26 100 ha) est composée de plusieurs zones non continues protégées par des contrats, des projets d'intendance ou des titres de propriété foncière. L'aire de transition couvre 365 670 ha (en plus des 9 940 ha de zone de transition en mer) et inclut une mosaïque de villages, de terres agricoles et d'industries.

Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction les progrès réalisés en matière de développement et de mise en œuvre d'une structure de gestion et de gouvernance efficace, qui intègre des parties prenantes locales, malgré un contexte économique difficile. Le Comité a recommandé à l'autorité de poursuivre ses efforts concernant des actions intégrées de conservation et de développement.

Le Comité consultatif considère que la Réserve de biosphère de Fundy **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) concernant le zonage et son fondement, en particulier l'absence de zone tampon autour de l'aire centrale. Des détails supplémentaires sont demandés concernant les impacts des parcs éoliens et des industries extractives sur la biodiversité et le paysage locaux. D'autres informations sont également nécessaires concernant les interactions entre le développement en cours de zones marines protégées (MPA) et leurs abords.

Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka : extension (Canada). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique fourni par la Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka, désignée comme telle en 2007. La zone concernée couvre

environ 54 800 km² de forêts et de rivières dans la région du Québec. La réserve de biosphère résulte d'une initiative communautaire, rassemblant des particuliers et des représentants de plusieurs groupes de parties prenantes, d'organisations et de communautés locales. Dans le contexte de nouvelles lois relatives à la protection, portant sur l'amélioration de la situation du caribou des bois, le rapport propose l'agrandissement de la taille de l'aire centrale passant ainsi de 302 270 ha à 431 264 ha, et de la zone tampon passant ainsi de 846 266 ha à 1 296 880 ha, au détriment de l'aire de transition, qui constituerait après cette modification environ 68 % de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a évalué le fondement de la répartition des zones, y compris l'explication donnée concernant l'absence de zone tampon pour certaines aires centrales.

Le Comité consultatif est conscient des progrès réalisés concernant le développement et la mise en œuvre d'un partenariat public-privé efficace, l'impressionnant processus de gouvernance participative qui intègre les parties prenantes locales, et la contribution de la réserve de biosphère à des réseaux internationaux tels que NordMAB, notamment concernant les questions autochtones. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour le travail accompli, la mobilisation de fonds, la création de partenariats, l'aide et l'implication des communautés locales, ainsi que la qualité du processus de gestion participative. Il a également reconnu ses réalisations en matière de communication. Il est recommandé que le rapport soit partagé en tant que modèle par le Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).

Le Comité consultatif considère que la Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).

Réserve de biosphère des Bosques Templados Lluviosos des Andes Australes (Chili). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique fourni par la Réserve de biosphère des Bosques Templados Lluviosos des Andes Australes, désignée en 2007. Elle abrite une biodiversité extraordinairement riche d'importance mondiale. Son territoire se situe au cœur de l'écorégion des forêts tempérées valdiviennes, classée parmi les plus grands vestiges écologiquement intacts de la planète.

La réserve de biosphère travaille en étroite collaboration avec la réserve de biosphère argentine d'Andino Norpatagónica. Les deux sites envisagent la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontalière.

La zone a mis en œuvre plusieurs activités intéressantes, qui impliquent notamment des jeunes dans l'entretien de leurs parcs nationaux. Cependant, ces activités sont menées uniquement dans l'aire centrale de la réserve de biosphère.

La répartition des zones et la cartographie de la réserve de biosphère sont satisfaisantes. Chacune des aires protégées formant une partie de l'aire centrale dispose d'un plan de gestion. Toutefois, la gouvernance de la réserve est inexistante en l'absence de plan de gestion, d'un comité de gestion ou d'un budget alloué à la réserve.

Le Comité consultatif a estimé que le site **ne remplit pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il demande la mise en œuvre des points suivants :

- formation d'un comité de gestion compétent,
- plan de gestion pour toute la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Dinghushan (Chine). Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises à l'occasion de la présentation du deuxième rapport d'examen périodique pour la Réserve de biosphère de Dinghushan. Ce rapport contenait une réponse aux recommandations de 1998 du CIC et louait l'action entreprise par la Chine pour mettre en œuvre les recommandations du premier examen périodique en 1998. Le Comité a noté que, malgré la présentation de ce rapport en 2017, le Conseil du MAB (CIC-MAB) était alors dans l'incapacité de prendre une décision étant donné que le Comité consultatif n'avait pas encore examiné le rapport périodique. Le site en question fait partie

du Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

La Réserve de biosphère de Dinghushan est située dans la province du Guangdong, dans le Sud de la Chine. Cette zone se distingue par les basses montagnes et les collines de la chaîne des Dayunwu. Dinghushan est la première réserve naturelle de la Chine (créée en 1979). Au cours des quarante dernières années, elle a joué un rôle important dans la conservation des écosystèmes. Sa superficie totale est de 1 100 ha et l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition occupent respectivement 750 ha, 220 ha et 130 ha.

Le Comité consultatif a loué les efforts de protection et de conservation des autorités chinoises, notant que le couvert végétal avait été maintenu au-dessus d'un seuil de 98 % de la superficie totale. La zone de forêt de mousson constituée de feuillus sempervirents à larges feuilles s'est étendue chaque année jusqu'à atteindre 220 ha. Le Comité a également noté que les processus de suivi étaient opérationnels et fonctionnels.

Le Comité a pris acte avec satisfaction de la mise en place et du bon fonctionnement des mécanismes de communication, notamment une plateforme publique WeChat et un bulletin d'information électronique semestriel intitulé « Window of Dinghushan » (Fenêtre sur le Dinghushan).

Le Comité a salué les bons résultats des autorités chinoises en matière de conservation et de logistique. Le Comité a cependant noté l'absence de progrès en termes de développement. Une zone de transition fait partie de la réserve nationale et aucun village n'y est inclus. Environ vingt-cinq ménages vivent au sein du Dinghushan, avec seulement cent résidents permanents enregistrés dans la zone de transition.

Le Comité consultatif a également constaté la faible participation des autorités et des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère. En outre, le plan de gestion soumis n'est qu'une synthèse d'objectifs.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité a encouragé les autorités chinoises à agrandir la zone de la réserve de biosphère et à inclure ainsi les villages et populations locales concernés. Il a recommandé l'élaboration d'un plan de gestion à long terme et la participation des autorités locales ainsi que de toutes les parties prenantes concernées aux processus de consultation et à la gestion de la réserve de biosphère.

Étant donné que le site fait partie du Processus d'excellence et de renforcement, le Comité a demandé aux autorités chinoises de communiquer les informations suivantes d'ici le 30 juin 2018 :

- révision du plan de zonation de façon à agrandir la zone de la réserve de biosphère pour y inclure les villages et populations locales concernés ;
- mesures prises pour associer les autorités et les communautés locales, ainsi que toute autre partie prenante, à la gestion de la réserve de biosphère ; informations détaillées sur les mécanismes mis en œuvre pour faciliter leur engagement ;
- interventions destinées à renforcer le développement durable.

Réserve de biosphère de Foping (Chine). Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises à l'occasion de la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de Foping.

La Réserve de biosphère de Foping est située dans la province du Shanxi, au sud des monts Qinling. Il s'agit de l'un des trois principaux habitats du panda géant en Chine. Le site se caractérise par des écosystèmes forestiers et des paysages montagneux typiques où se rencontrent la zone nord subtropicale et la zone tempérée chaude, avec une riche biodiversité et un patrimoine naturel

représentés par le panda géant. Cette zone regorge également d'importantes plantes médicinales et dispose d'un fort potentiel en matière d'écotourisme et de recherche scientifique.

Le Comité consultatif a salué les efforts de protection et de conservation des autorités chinoises. Il a noté qu'en termes de changement des paysages ou de l'utilisation de l'habitat, le couvert forestier est passé de 87 % à 98,5 % lors de la création de la réserve. Les variétés de plantes sont passées de 1 765 à 1 802 espèces réparties entre 235 familles et 755 genres. De 399 espèces, les vertébrés sauvages sont passés à 400 espèces représentant 30 ordres, 83 familles et 229 genres.

Pour ce qui est du développement économique local, la réserve a développé un partenariat avec les communautés riveraines afin de résoudre les conflits entre la conservation des ressources et le développement économique et social des communautés, conformément au principe de « développement intellectuel, soutien technique et financement approprié ». Le Comité s'est félicité des nouvelles constructions au nombre desquelles figurent cinq petites centrales hydroélectriques, trois ponts de pierre en arc, plus de trente kilomètres de chaussées reliant les villages, quinze ponts à chaînes permettant l'acheminement de diverses commodités pour les populations locales, ainsi que des systèmes publics de distribution d'eau qui alimentent plus de cent foyers en eau pour un coût revenant à plus de sept millions de yuans.

Le Comité a pris acte des actions de sensibilisation du public et d'une stratégie globale de communication pour le site.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Wuyishan (Chine). Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises à l'occasion de la présentation du deuxième rapport d'examen périodique pour la Réserve de biosphère de Wuyishan. Le Comité a salué les mesures prises par la Chine pour mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite du premier examen périodique en 1999. Ce site fait partie du Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

Cette réserve de biosphère est située dans le nord-ouest de la province du Fujian au sud-est de la Chine. La zone désignée comporte divers types de végétation qui varient en fonction de l'altitude (de 200 à 2 158 mètres au-dessus du niveau de la mer). Le type de végétation le plus abondant et le plus important est probablement la forêt de feuillus sempervirents à larges feuilles, qui abrite certaines des plus vastes parcelles de forêts subtropicales humides au monde. En tant qu'habitats, les communautés *Taxus chinensis* (if de Chine) et la forêt naine de moyenne montagne présentent un intérêt particulier en termes de conservation.

Le Mont Wuyi offre un paysage de toute beauté, protégé depuis maintenant plus de douze siècles. Il abrite plusieurs sites archéologiques exceptionnels et figure au Patrimoine mondial.

Le Comité consultatif a pris acte avec satisfaction du fait que les autorités nationales ont procédé à l'amélioration de l'actuel mécanisme commun de conservation. Depuis 2002, la réserve met en œuvre un mécanisme de délimitation et de compensation pour la forêt écologique non commerciale. Depuis 1998, la réserve ne pratique plus l'abattage du sapin de Chine et du *Pinus massoniana* pour les besoins des villages au sein de la zone de production délimitée dans la zone expérimentale. La réserve a également introduit un système de gestion des quotas de coupe pour les îlots restants de bambou Moso.

En ce qui concerne le bambou Moso et les plantations de thé noir dans la zone de transition, le Comité a encouragé les autorités nationales à mettre en place des politiques adaptées à ces plantations de façon à éviter tout impact négatif sur la biodiversité forestière.

Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises pour leurs mesures de promotion d'un écotourisme plus durable à la place d'un tourisme de masse et les ont encouragées à poursuivre dans ce sens.

Le Comité a toutefois remarqué que certaines parties des aires centrales ne sont pas entourées de zones tampons ou de transition.

À la suite de l'examen des documents fournis par les autorités chinoises, le Comité consultatif **n'a pas pu conclure si le site répond ou non** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a par conséquent demandé aux autorités de justifier le fait que les aires centrales ne sont pas entourées de zones tampons et de transition pour garantir leur protection effective. Ces informations sont à communiquer au Secrétariat du MAB d'ici le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère de Xilin Gol (Chine). Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises à l'occasion de la présentation du deuxième rapport d'examen périodique pour la Réserve de biosphère de Xilin Gol ainsi que pour les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite du premier examen périodique. Ce site fait partie du Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

La Réserve de Xilin Gol est située dans la Région autonome de Mongolie-Intérieure, à environ 600 km au nord de Pékin. Désignée en 1987, elle constitue la première réserve de biosphère de prairies en Chine, destinée à protéger la biodiversité d'un écosystème de steppe typique et à développer des modèles d'utilisation durable des ressources de prairies afin d'améliorer le bien-être des populations locales. La prairie de Xilin Gol englobe la partie principale des prairies naturelles de la Mongolie-Intérieure. Il s'agit de l'authentique steppe tempérée la plus représentative qui se compose de touffes d'herbe et de rhizomes et de la partie la plus intègre de la sous-région d'Asie de l'Est comprise dans la région des steppes d'Eurasie, très précieuse en termes de conservation et de recherche scientifique.

Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises pour leurs efforts de promotion d'un développement durable, avec notamment la construction d'infrastructures communautaires qui a contribué à multiplier par 5,2 le revenu disponible par éleveur sur dix ans.

Le Comité consultatif a salué les autorités qui ont mené à bien des projets de conservation et de restauration des prairies ainsi que de promotion du développement durable dans la réserve naturelle nationale. Il a encouragé le déploiement de ces projets dans les zones de transition et leur diffusion à d'autres prairies de Chine. Le Comité a en outre encouragé l'extension de l'aire centrale et de la zone tampon afin d'harmoniser les trois fonctions de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a pris acte avec satisfaction de la présentation d'une carte de zonation de plus haute résolution pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a toutefois demandé aux autorités nationales de fournir une carte de zonation avec le nom des localités en anglais, jusqu'alors donnés en chinois. Le Comité a encouragé les autorités chinoises à établir un nouveau plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère dans un avenir proche et de le soumettre au Secrétariat du MAB.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Baconao (Cuba). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Baconao, désignée en 1987. La réserve de biosphère est située dans la région néotropicale des Grandes Antilles, au sud-est de Cuba, entre Santiago de Cuba et la province de Guantanamo. Cette dernière se compose de trois zones biogéographiques bien définies : la « Meseta de Santiago », la « Sierra de la Gran Piedra » et la « Meseta Santa Maria de Loreto ».

Au cours des dix dernières années, le modèle économique cubain a évolué, entraînant de nombreux changements significatifs pour la réserve de biosphère, tels que l'octroi des terres en usufruit et l'établissement de petites entreprises privées. Des efforts sont déployés afin de trouver des sources de financement pour évaluer et atténuer les impacts négatifs de ces nouvelles activités et pour associer ces nouveaux acteurs à l'utilisation durable des ressources de la réserve de biosphère.

En 2012, le territoire a été frappé par l'ouragan Sandy, qui a considérablement affecté la réserve de biosphère, ses éléments naturels et les activités économiques de la population locale.

La réserve de biosphère a été intégrée au couloir biologique des Caraïbes (CBC), une initiative conjointe de Cuba, de la République dominicaine et d'Haïti qui fournit un cadre de coopération entre ces pays pour la protection de la diversité biologique dans la région des Caraïbes et la région néotropicale américaine.*

Des précisions supplémentaires concernant la zonation sont nécessaires : la superficie totale est estimée à 94 416 hectares à la page 5 du rapport d'examen périodique, tandis qu'elle est estimée à 82 330 hectares à la page 81 dudit rapport.

Le Plan de gestion de la Réserve de biosphère de Baconao est actualisé tous les cinq ans. En outre, chacune des zones centrales est gérée selon un plan de gestion indépendant. Ces documents ont été élaborés selon la méthodologie des Plans de gestion pour le système national d'aires protégées et définissent les priorités en matière de conservation pour chacune des zones (y compris les priorités à l'échelle de la réserve de biosphère et au niveau local pour chacune des aires centrales).

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Cuchillas del Toa (Cuba). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Cuchillas del Toa, désignée en 1987. La réserve de biosphère est située dans les Grandes Antilles, au nord-est de Cuba, et comprend la région montagneuse de Sagua-Garacoa, dans le parc national Alejandro de Humboldt.

Conformément aux recommandations du Conseil du MAB à la suite du premier rapport d'examen périodique, un Plan de gestion a été établi pour la période 2014-2020. Des représentants de la population locale ont contribué à toutes les phases d'élaboration de ce plan de gestion en participant à des réunions et à des ateliers avec les dirigeants des communautés locales, des organisations environnementales et les représentants de gouvernements locaux.

L'aide internationale pour l'augmentation des ressources a été apportée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ces ressources supplémentaires ont permis de former des agriculteurs, des spécialistes, des gestionnaires de réserves de biosphère et des décideurs. Elles ont également permis l'exécution de programmes de recherche et de surveillance relatifs à des espèces clés et à des écosystèmes prioritaires ainsi que l'évaluation des services écosystémiques.

La superficie totale de la réserve reste la même. Cependant, quelques modifications ont été apportées au niveau du zonage. L'intégration du site de Salto Fino a augmenté la superficie de l'aire centrale et de la zone tampon tout en diminuant légèrement la zone de transition. Ces modifications ont été apportées lors de l'élaboration du nouveau Plan de gestion.

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la péninsule de Guanahacabibes (Cuba). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de la péninsule de Guanahacabibes, désignée en 1987. La péninsule de Guanahacabibes est le point le plus occidental de Cuba. Elle est située dans la province de Pinar del Río, dans la municipalité de Sandino et est très peu peuplée.

Conformément aux recommandations du Conseil du MAB à la suite du premier rapport d'examen périodique, un Plan de gestion a été établi pour les périodes 2007-2011 et 2012-2016. Des représentants de la population locale ont contribué à toutes les phases de préparation de ce plan de gestion, en participant à des réunions et à des ateliers avec les dirigeants des communautés locales, des organisations environnementales et les représentants de gouvernements locaux.

L'aide internationale pour l'augmentation des ressources a été apportée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ces ressources supplémentaires ont permis de former des agriculteurs, des spécialistes, des gestionnaires de réserves de biosphère et des décideurs. Elles ont également permis l'exécution de programmes de recherche et de surveillance relatifs à des espèces clés et à des écosystèmes prioritaires ainsi que l'évaluation des services écosystémiques.

La superficie totale de la réserve augmentera de 36 000 hectares. Cette augmentation concerne principalement l'aire centrale et la zone tampon. La superficie de l'aire centrale a augmenté quand le parc national de Guanahacabibes a été déclaré aire protégée en 2001, avec la création du « Refugio de Fauna Ciénaga de Lugones » et de la zone protégée de « Banco de San Antonio » en 2012. La superficie de la zone tampon a augmenté à la suite d'ajustements apportés lors de l'élaboration du Plan de gestion pour la période 2012-2016. La zone de transition a été réduite pour la même raison.

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois demandé à ce que les documents suivants lui soient communiqués avant le 30 juin 2018 :

une carte de zonation révisée comprenant une zone tampon marine continue ;
le plan de gestion pour la période en cours.

Réserve de biosphère de la Sierra del Rosario (Cuba). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de la Sierra del Rosario, désignée en 1984. Cette réserve de biosphère est située dans la partie orientale de la cordillère de Guaniguanico, entre les provinces cubaines de *Pinar del Río* et de La Havane et peut être vue depuis les côtes septentrionales et méridionales.

Conformément aux recommandations du Conseil international de coordination après le premier rapport d'examen périodique, un Plan de gestion a été établi pour les périodes 2006-2010 et 2011-2015. Des représentants de la population locale ont contribué à toutes les phases de sa préparation, en participant à des réunions et à des ateliers avec les dirigeants des communautés locales, des organisations environnementales et les représentants de gouvernements locaux.

L'aide internationale pour l'augmentation des ressources a été apportée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ces ressources supplémentaires ont permis de former des agriculteurs, des spécialistes, des gestionnaires de réserves de biosphères et des décideurs. Elles ont également permis l'exécution de programmes de recherche et de surveillance relatifs à des espèces clés et à des écosystèmes prioritaires ainsi que l'évaluation des services écosystémiques.

La superficie totale de la réserve reste la même. Cependant, quelques modifications ont été apportées au niveau du zonation. L'aire centrale a augmenté lorsque que « El mulo » et « El Salon »

ont été déclarées respectivement réserve naturelle et réserve écologique. La superficie de la zone tampon a augmenté à la suite des ajustements apportés lors de l'élaboration du Plan de gestion pour la période 2011-2015. La zone de transition a été réduite pour la même raison.

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois demandé à ce que le plan de gestion de la période en cours lui soit communiqué avant le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère du mont Kuwol (Corée du Nord). Le Comité consultatif a félicité les autorités nord-coréennes pour ce premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du mont Kuwol.

La Réserve de biosphère du mont Kuwol est située sur la côte ouest de la République populaire démocratique de Corée, à 100 km au sud-ouest de Pyongyang. Elle se compose d'une montagne de 954 m, de ses zones humides côtières adjacentes, de lagunes et d'estuaires de rivières ainsi que de zones agricoles. L'aire centrale et la zone tampon font toutes deux partie de la réserve naturelle du mont Kuwol, désignée en 1976.

La Réserve de biosphère se caractérise par ses écosystèmes variés : écosystème forestier dans l'aire centrale, écosystème agricole qui couvre une grande partie de la zone de transition et écosystème de zones humides qui s'étend le long de la côte, des rivières, des torrents et des bassins. Les types d'habitat et de couverture terrestre peuvent être classés en trois types : forêt, terres cultivables et zone humide.

Le Comité consultatif a noté l'absence d'écosystème marin spécifique et a donc demandé aux autorités nationales de décrire l'environnement marin adjacent ainsi que l'utilisation durable des ressources marines, y compris la pêche. Le Comité a encouragé les autorités à envisager d'inclure les aires marines et côtières adjacentes. Par ailleurs, il a salué les efforts déployés pour surveiller les oiseaux migrateurs.

Le Comité consultatif se réjouit de constater que la stratégie de communication pour la réserve de biosphère et sa mise en œuvre via le Centre d'échange (CHM) est actuellement à l'examen. Plusieurs progrès significatifs ont déjà été réalisés. En 2007, le Centre d'échange sur la biodiversité a été fondé afin que les réserves puissent échanger des informations relatives à la gestion scientifique grâce à la création de pages d'accueil sur la biodiversité reliées à des réseaux nationaux. En 2007, *l'Atlas des réserves de biosphère de la RPDC* a été publié et distribué. 2011 a vu la création d'une base de données sur la faune et la flore des réserves comprenant les données relatives aux réserves de biosphère du mont Kuwol, du mont Paektu et du mont Myohyang.

Le Comité consultatif a également noté que deux recherches ont été récompensées par la Bourse MAB pour les jeunes scientifiques : « *Study on the possibility of extending the core area of the coastal wetland in Mt. Kuwol Biosphere Reserve* » (Étude sur l'extension potentielle de l'aire centrale de la zone humide côtière dans la réserve de biosphère du Mont Kuwol) (2007) et « *Application of 3S in monitoring Mt. Kuwol Biosphere Reserve* » (Application de l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité pour la surveillance de la réserve de biosphère du Mont Kuwol) (2009-2010).

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère Podocarpus-El Condor (Équateur). Le Comité consultatif se félicite de ce premier examen périodique de la Réserve de biosphère Podocarpus-El Condor, désignée en 2007. La réserve est située dans le Sud de l'Équateur et englobe le parc national de Podocarpus, considéré comme l'un des plus importants sites de biodiversité dans le monde. On y dénombre 3 500 espèces de plantes dont 40 % sont endémiques ou limitées à cette zone, notamment de nombreuses espèces d'orchidées, de broméliacées, de fougères et d'arbres.

Au cours des dix dernières années, d'importants progrès en matière de conservation ont été réalisés grâce à la reconnaissance (en vertu d'un accord ministériel) d'une catégorie de gestion garantissant une meilleure conservation des aires centrales. D'autre part, la réserve de biosphère a investi dans le développement de marques de produits locaux ainsi que dans la mise en œuvre et le démarrage de plusieurs projets d'énergie propre destinés aux communautés locales.

La gestion de la réserve de biosphère a longtemps été liée à des outils existants de planification territoriale nationale comme le Plan national « Buen Vivir » (Bien vivre), la Stratégie territoriale nationale et le Plan stratégique régional pour l'environnement. Cependant en 2016-2017, les outils de planification et les aires de zonation ont initié un processus pour renforcer la gestion de la réserve. Un plan établi, développé et validé par les acteurs locaux définit une vision, une mission, des objectifs et des activités à réaliser sur le long terme.

Le comité consultatif considère que le site **remplit** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et félicite les autorités de la qualité de cet examen périodique.

Réserve de biosphère du Mont Ventoux (France). Le Comité consultatif a salué ce deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Mont Ventoux. Il a félicité les autorités pour la qualité irréprochable de l'examen périodique, résultat d'une participation importante des parties prenantes.

Le Comité consultatif s'est réjoui de constater que les recommandations sur l'extension de l'aire centrale, émises après le dernier examen périodique (2006), ont été mises en œuvre. L'aire centrale a bénéficié d'une extension importante, tandis que les zones tampon et de transition conservent une taille importante.

Le Comité consultatif a salué les initiatives prises pour faire de la réserve de biosphère un forum de discussion sur la gestion des conséquences de la hausse démographique dans la zone de transition. Le Comité consultatif s'est également réjoui des initiatives lancées pour lutter contre le changement climatique grâce à la foresterie (notamment la mobilisation des propriétaires de forêts privés), ainsi que des nombreux festivals culturels organisés pour promouvoir la participation du public.

Le Comité consultatif a pris acte des plans visant à adapter la gouvernance de la réserve de biosphère à l'évolution du contexte social et institutionnel et à explorer de nouveaux moyens pour encourager la participation du public. Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur l'impact de la création du parc naturel régional sur la gouvernance, la coordination et la gestion de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour son rapport d'examen périodique détaillé et conclu que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère d'Ipasa-Makokou (Gabon). À la suite des recommandations sur les examens périodiques, émises lors de la 29^e session du Conseil international de coordination du Programme MAB, le Comité consultatif a pris acte de l'engagement formel des autorités nationales de soumettre le rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère d'Ipasa-Makokou au plus tard le 30 septembre 2019 aux fins d'évaluation par le CCIRB et le Conseil du MAB en 2020.

Le Comité consultatif, conformément à la décision d'instaurer un « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial », prise lors du 29^e conseil du MAB, souhaite rappeler que l'État membre peut soumettre un nouveau formulaire de proposition respectant le Cadre statutaire du RMRB dès qu'il le pourra, au plus tard le 30 septembre 2019, aux fins d'évaluation par le CCIRB et le conseil du MAB en 2020.

Réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe (Allemagne). Le comité consultatif a félicité les autorités pour leur rapport d'examen périodique détaillé de la Réserve de biosphère du paysage

fluvial de l'Elbe, fondé sur un nombre impressionnant de réunions avec différentes parties prenantes et d'enquêtes parmi différentes parties prenantes.

Le comité consultatif a salué l'extension des aires centrales permettant d'améliorer la fonction de conservation de la réserve de biosphère, tout en maintenant d'importantes zones tampons et aires de transition.

Le comité consultatif a apprécié l'établissement d'un réseau de partenaires afin de promouvoir le développement durable de la réserve de biosphère. Il a noté les conflits entraînés par l'augmentation des inondations et apprécié les efforts consentis pour maintenir un équilibre entre la conservation et la protection des habitants et de leurs moyens de subsistance.

Le comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour sa contribution au Réseau mondial des réserves de biosphère en entretenant des contacts et des échanges auprès d'autres réserves de biosphère, notamment en Autriche, Éthiopie, Roumanie et avec la Fédération russe.

Le comité consultatif espère que la réserve de biosphère sera en mesure de combler son manque de personnel afin de sauvegarder ses fonctions logistiques essentielles. Le comité consultatif a salué les tentatives entreprises pour accroître la coopération entre les autorités régionales, en particulier celle relative aux projets d'infrastructures et à la gestion des risques d'inondation.

Le comité consultatif a demandé des informations complémentaires pour comprendre pourquoi certaines aires centrales ne sont pas adjacentes ou entourées de zone tampon. Ces informations devraient être soumises au secrétariat du MAB au plus tard le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère Maya (Guatemala). Le Comité consultatif a salué le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Maya, désignée en 1990. La réserve est située dans la province du Petén, au nord du Guatemala. Avec les forêts mayas du Belize et du Mexique, elle représente l'une des plus vastes étendues de forêt tropicale au nord de l'Amazonie, et constitue la forêt tropicale la plus septentrionale de l'hémisphère occidental. Elle abrite un site mixte inscrit au Patrimoine mondial et deux zones humides inscrites sur la liste de Ramsar. La réserve de biosphère couvre environ 20 % (2 090 000 ha) du Guatemala et contient plus de 60 % de l'ensemble des aires protégées déclarées du pays.

Le Comité consultatif a estimé que le site de **ne remplit pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande aux autorités guatémaltèques d'utiliser les formulaires officiels de l'examen périodique accessibles sur le site Web du Programme MAB de l'UNESCO, ainsi que la terminologie et la zonation officiels. Le rapport ne contenait aucune référence aux précédentes recommandations émises par le Conseil international de coordination ou aux activités réalisées dans la réserve depuis le dernier examen périodique (2001).

Réserve de biosphère du Chouf (Liban). Le Comité consultatif se félicite de ce premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Chouf, un paysage de montagne arborée situé dans la région aride du Moyen-Orient et qui comprend plusieurs sites exceptionnels. La zone couvre une chaîne de montagne homogène qui peut atteindre 2 000 mètres d'altitude, au sud-est du Liban. Désignée en 2005, la réserve de biosphère du Chouf est relativement petite, d'une superficie totale de 44 800 ha, comprenant une aire centrale de 16 100 ha (36 % de la surface totale), une zone tampon de 5 400 ha (12 %) et une zone de transition de 23 360 ha (52 %). La réserve naturelle des cèdres du Chouf constitue l'aire centrale de la réserve de biosphère et son espèce emblématique, le cèdre du Liban (*Cedrus libani*), est le symbole du pays. Avec sa forêt de cèdres de 620 ha, la réserve de biosphère abrite 25 % des forêts de cèdres du pays. Les précipitations moyennes annuelles sont supérieures à 1 000 mm.

La réserve abrite 520 espèces végétales et plus de 250 espèces d'oiseaux. Environ 70 000 habitants résident dans la réserve de biosphère. Ces communautés locales emploient des méthodes et des recettes traditionnelles pour élaborer 70 produits différents, vendus au centre touristique. La réserve

pratique l'écotourisme et a mis en œuvre des programmes d'éducation environnementale bien développés. Les activités de la réserve de biosphère sont menées de façon efficace en collaboration avec les institutions publiques/gouvernementales et la société civile, y compris dans le contexte de projets de coopération internationale.

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, bien que le site soit représentatif d'une catégorie de réserves de biosphère où la durabilité est garantie sur le long terme, on pourrait se demander dans quelle mesure il contribue activement au processus de développement.

Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (Maroc, rapport national). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, désignée en 2006. La partie terrestre de la réserve inclut des écosystèmes exceptionnels caractéristiques de la zone biogéographique de la Méditerranée, avec une aire centrale de 64 600 ha, une zone tampon de 282 500 ha et une zone de transition de 123 500 ha. La zone marine contient des habitats abritant une faune et une flore riches et variées ; elle est couverte par une zone de transition de 18 854 ha. La réserve compte 45 municipalités, toutes impliquées dans le processus participatif de l'examen périodique.

Le Comité consultatif a pris note de la mise en place et du fonctionnement d'un Comité conjoint officiel de coordination et de surveillance entre les deux pays (Maroc et Espagne).

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales de renforcer l'implication des communautés locales dans la gestion de la réserve.

Réserve de biosphère d'Arrecife Alacranes (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère d'Arrecife Alacranes, désignée en 2006. Arrecife Alacranes est la plus grande structure corallienne du golfe du Mexique, et le seul récif corallien connu et observé dans l'État du Yucatan.

En 2008, l'aire naturelle protégée d'Arrecife Alacranes a été désignée zone humide d'importance internationale par la convention de Ramsar. Depuis 2007, la réserve conduit des programmes de suivi d'espèces emblématiques, comme la tortue verte (*Chelonia mydas*).

Au cours des dix dernières années, la réserve de biosphère a encouragé le développement de micro-entreprises durables par le biais de projets subventionnés par le gouvernement fédéral. Ces micro-entreprises sont dirigées en majorité par des femmes au foyer. La réserve a également mis en œuvre un accord de coordination avec des agences fédérales pour assurer une surveillance maritime et des inspections de navires. Pour ce qui est du tourisme, la réserve a entrepris une étude pour déterminer la capacité de transport de touristes par bateau sur l'île Pérez, qui s'avère être de 111 visiteurs par jour.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de Calakmul (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Calakmul, désignée en 2006.

La Réserve de biosphère de Calakmul est située dans la partie sud de la péninsule du Yucatan. Elle englobe la plus grande zone de forêt tropicale du Mexique, qui se caractérise par un climat, un sol et une végétation uniques. L'ensemble des couverts forestiers denses ou moyens, des forêts

tropicales humides de plaine temporairement inondées et de la végétation aquatique abrite près de 90 % des espèces végétales observées dans l'État de Campeche. Pour ce qui est de la faune, la réserve abrite six des sept espèces de marsupiaux répertoriées dans le pays, deux des trois espèces de primates et cinq des six espèces de félins. Bien qu'il n'y ait pas de vertébrés endémiques, on y trouve des espèces considérées comme rares, menacées ou en danger d'extinction.

La réserve comprend également une zone archéologique de la culture maya des plus exceptionnelles, avec les sites de Calakmul, El Ramonal, X'pujil, Becan, Chicanna, Hormiguero, Carrizal, Balam Kú et Naadzkan, parmi plus de 6 250 structures archéologiques, dont beaucoup n'ont pas été répertoriées. Elle est considérée comme l'une des archives préhispaniques les plus précieuses.

En 2014, Calakmul a été déclaré site mixte du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

À travers la Commission nationale des aires naturelles protégées, la réserve met en œuvre divers programmes de promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Les programmes suivants ont pour objectif d'atténuer les impacts des activités humaines ou des catastrophes naturelles, et sont subventionnés par le gouvernement fédéral : Programme de conservation pour le développement durable (PROCOCODES), Programme pour le travail temporaire (PET), Programme de conservation du maïs Criollo (PROMAC) et Programme de vigilance de la communauté (PROVICOM).

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de Chamela Cuixmala (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Chamela Cuixmala, désignée en 2006. La réserve de biosphère abrite une grande variété d'écosystèmes, qui en fait l'un des paysages les plus diversifiés et hétérogènes de la côte pacifique des Amériques.

Au cours des dix dernières années, la région a été soumise à divers processus qui ont transformé sa dynamique économique et environnementale, avec l'émergence et le développement d'une activité touristique qui devient un facteur important.

Durant cette période, la Réserve de biosphère de Chamela Cuixmala a consolidé sa gestion et orienté ses actions de façon à atteindre ses principaux objectifs. Le Comité consultatif technique a développé un Programme opérationnel annuel (AOP) qui prévoit une évaluation des actions définies dans le précédent Programme opérationnel annuel, tout en harmonisant les actions proposées pour l'année suivante avec le Programme de gestion.

Une zone de transition marine supplémentaire a été ajoutée à la réserve de biosphère, augmentant la superficie totale de 2 600 ha.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de Cuatrociénagas (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de

Cuatrociénagas, désignée en 2006. L'*Area de Protección de Flora y Fauna de Cuatrociénagas* est une zone aride qui abrite environ 500 points d'eau avec des formes et des nuances de bleu variées ; elle est entourée de montagnes où des espèces uniques se sont développées.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de Cumbres de Monterrey (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Cumbres de Monterrey, désignée en 2006. Le Parc national de Cumbres de Monterrey est situé dans la province de la Sierra Madre orientale et les sous-provinces de la Grand Sierra Plegada.

Au cours des dix dernières années, l'étalement urbain de la ville de Monterrey s'est développé significativement, affectant des parties de la Réserve de biosphère de Cumbres de Monterrey. En outre, des implantations précaires et plusieurs maisons ont vu le jour à l'intérieur de la zone protégée. Les menaces d'incendies et de maladies forestières ont augmenté en même temps que le nombre de visiteurs, touchant des secteurs de l'aire naturelle protégée. Pour faire face à ces nouveaux défis, la direction de la réserve a décidé une hausse conjointe des effectifs et du budget alloué.

En 2014, le Programme de gestion a été mis à jour ; il est en cours de publication. La nouvelle édition offre des informations précieuses sur la planification et les activités potentielles. Dans le même temps, la « Estrategia Regional Noreste y Sierra Madre Oriental », un instrument qui définit les priorités pour des projets et des actions de conservation et le développement communautaire, a été mise en place et est actuellement à l'œuvre. Un Programme d'action relatif au changement climatique et un Programme opérationnel annuel (AOP) sont en phase avec les documents mentionnés ci-dessus.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère; cependant il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère d'El Vizcaino (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le second rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère d'El Vizcaino, désignée en 1993. El Vizcaino est situé dans la partie centrale de la péninsule de Basse-Californie, dans la région de Sebastian Volcano, entre le golfe de Californie et l'océan Pacifique.

Les autorités mexicaines ont pris en compte les recommandations faites par le Conseil du MAB. Pour une conformité totale avec les statuts de la Stratégie de Séville, elles ont introduit une zone de transition (à la fois marine et terrestre) en coopération avec les communautés locales. Cela augmentera la superficie totale de 1 640 000 ha.

Au cours des dernières années, un certain nombre de phénomènes liés au changement climatique ont affecté la pêche locale, qui constitue le principal soutien économique de la région. L'un de ces événements est la mortalité en masse des ormeaux (*Haliotis* spp.).

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère; cependant il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de La Michilia (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le second rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de La Michilia, désignée en 1977. Michilia est située à 75 km au sud de Durango, dans la Sierra de Michis, une branche de la Sierra Madre occidentale. La Sierra de Michis est constituée de roches magmatiques de l'ère tertiaire. La topographie de la réserve est caractérisée par un relief escarpé.

Conformément aux recommandations émises par le Conseil du MAB après le premier examen périodique, les autorités ont fait en sorte de renforcer le développement. Des avancées ont été réalisées en termes d'équipement et de personnel formé pour la gestion de la réserve. Les autorités ont également défini un zonage clair pour la réserve de biosphère, et les communautés locales ont participé au développement du plan de gestion.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion pour la réserve de biosphère en incluant la zone de transition.

Réserve de biosphère de La Primavera (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de La Primavera, désignée en 2006. La diversité des écosystèmes dans la Réserve de biosphère de La Primavera est influencée par la localisation géographique de sa zone forestière, qui couvre deux provinces floristiques : la Sierra Madre occidentale et les Sierras méridionales, ou axe volcanique (connu aussi sous le nom de ceinture de feu).

Au cours des dix dernières années, le paysage a été modifié par plusieurs développements de constructions, qui constituent une menace pour les processus écologiques, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve de biosphère. La construction d'une autoroute (« Macrolibramiento ») notamment met en péril trois des quatre corridors biologiques d'Ahuisculco.

Le Programme de gestion sert d'orientation à la réserve de biosphère puisqu'il établit les stratégies de conservation pour les aires naturelles protégées. Ce document est en cours de mise à jour. Le Plan institutionnel est un autre document essentiel, qui anticipe les changements prévus.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de La Sepultura (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de La Sepultura, désignée en 2006. La Sepultura abrite différents types d'écosystèmes et d'habitats naturels représentatifs des grandes régions biogéographiques, couplés avec des formes traditionnelles de propriété foncière au niveau local qui déterminent les différentes formes de gestion et de conservation du site.

Pour une conformité totale avec les statuts de la Stratégie de Séville, la direction de la réserve de biosphère a introduit une zone de transition en coopération avec les communautés locales. Cela augmentera la superficie totale de 100 960 ha.

Au cours des dix dernières années, les autorités ont développé une série d'actions visant à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles. L'utilisation du bois de pin dans la municipalité de Villaflores en est un exemple : un plan d'exploitation à faible impact a été défini par le biais de la

gestion forestière, permettant d'améliorer les programmes de prélèvement, d'éviter les impacts sur l'environnement naturel et d'augmenter le revenu des familles locales.

Un plan de gestion et un comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale ; toutefois, la zone de transition de la réserve de biosphère n'y est pas incluse.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition.

Réserve de biosphère de Maderas del Carmen (Mexique). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Maderas del Carmen, classée en 2006. La réserve de biosphère est située dans le nord de l'état mexicain de Coahuila. Maderas del Carmen englobe une partie de la Sierra del Carmen, située au nord de la chaîne orientale de Sierra Madre.

La zone tampon et les zones de transition qui entourent la réserve ont été renforcées dans le cadre d'un processus institutionnel fondé sur le renforcement de la connectivité à l'échelle du paysage. Au total, la zone de transition a gagné un million d'hectares. En outre, plusieurs réunions de travail ont eu lieu de 2011 à 2013 entre le SEMARNAT (secrétariat mexicain de l'Environnement et des Ressources naturelles) et le département de l'Intérieur des États-Unis en raison de la proximité de la réserve avec la réserve de biosphère voisine de Big Bend aux États-Unis. Ces réunions ont abouti à l'ouverture d'un passage frontalier officiel entre les deux pays à travers les deux réserves de biosphère.

Un Plan de gestion et un Comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale, mais ils n'intègrent pas la zone de transition de cette réserve.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition. Le Comité a également demandé des explications plus précises sur les deux aires protégées situées dans la zone de transition.

Réserve de biosphère Mariposa Monarca (Mexique). Le Comité consultatif salue le premier examen périodique de la Réserve de la biosphère Mariposa Monarca, classée en 2006. La réserve de biosphère est située dans une région où la conservation du patrimoine naturel est un défi en raison de ses caractéristiques physiques, géomorphologiques, climatiques, hydrologiques et biogéographiques uniques, mais surtout parce que chaque année, des millions de papillons monarques (*Danaus plexippus*) venant du Canada et des États-Unis y achèvent leur cycle migratoire.

À la suite des recommandations émises par le CIC du MAB au sujet du statut de réserve de biosphère, les autorités ont renforcé leur coopération avec les autorités canadiennes et américaines sur les principaux sites des pays traversés par les routes migratoires du papillon monarque. Un « Plan pour la conservation du papillon monarque en Amérique du Nord » a été élaboré pour contribuer à la conservation de l'habitat de ce papillon au niveau des trois pays. Un séminaire tripartite sur le suivi du papillon, intitulé « Monarque Trinational Monitoring Workshop » a ensuite été organisé afin d'échanger des informations et de renforcer les connaissances.

Un Plan de gestion et un Comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale, mais ils n'intègrent pas la zone de transition de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition.

Réserve de biosphère Pantanos de Centla (Mexique). Le Comité consultatif salue le premier examen périodique de la Réserve de biosphère Pantanos de Centla, classée en 2006. La réserve est située dans la province physiographique de « Llanura Costera del Golfo Sur » et dans la sous-province « Llanuras y Pantanos Tabasqueños ». Le paysage est caractérisé par des formations topographiques de plaines de cordon littoral (plages) en allant vers la côte et au niveau des plaines inondables côtières.

Afin de satisfaire pleinement aux statuts de la Stratégie de Séville, les gestionnaires des réserves de biosphère ont introduit une zone de transition en collaboration avec les autorités locales. Cela permettra d'augmenter la surface totale de 44 000 ha.

Au cours des dix dernières années, l'expansion des zones agricoles a contribué à la déforestation des essences forestières et des mangroves. La population a également fortement augmenté, passant de 16 000 à 24 500 habitants.

Un Plan de gestion et un Comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale, mais ils n'intègrent pas la zone de transition de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition.

Réserve de biosphère Selva El Ocote (Mexique). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Selva El Ocote, classée en 2006. C'est l'une des deux régions du pays qui possède une grande étendue de forêts de moyenne altitude et de hauts plateaux, caractéristiques des régions tropicales humides mexicaines.

La zone de transition sera étendue de près de 100 000 ha, afin de maintenir des interactions sociales, économiques et écologiques.

Au cours des dix dernières années, la réserve de biosphère a souffert de plusieurs feux de forêt qui ont touché environ 22 000 ha. Grâce à la coordination de la « Dirección General de la Reserva a través del Centro Regional de control de incendios forestales » (CRIF), l'impact des feux de forêt a diminué récemment. La réserve de biosphère coopère directement avec plus de cinquante collectivités pour la gestion des incendies, la surveillance et la gestion communautaire, la gestion des bovins et des ovins, le tourisme écologique, la conservation de l'agrobiodiversité et du café. Ces progrès ont généré des changements positifs des conditions naturelles, notamment la restauration écologique de la région, ainsi qu'une plus grande sensibilisation et une plus grande participation de la société et des organisations sociales, et l'amélioration de l'économie locale.

Un Plan de gestion et un Comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale, mais ils n'intègrent pas la zone de transition de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition.

Réserve de biosphère Sistema Arrecifal de Veracruzano (Mexique). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Sistema Arrecifal de Veracruzano, classée en 2006. Le système de récifs coralliens de Veracruz est composé de bas-fonds, d'îles et de récifs situés sur la partie intérieure du plateau continental allant jusqu'à une profondeur de près de 40 m. Cette zone régule le climat et agit comme barrière contre les vagues et les tempêtes. La réserve de biosphère héberge des poissons résidents, des poissons migrateurs et des poissons de passage.

Des modifications importantes du zonation sont proposées. En raison de l'évolution des conditions environnementales, l'aire centrale émergée a été incluse dans la zone de transition. l'aire centrale marine a été réduite de 5 000 ha à 1 000 ha, en raison d'une confusion sur ses limites et de conflits avec l'industrie locale de la pêche. En revanche, la zone tampon augmentera de près de 20 000 ha. En outre, la zone de transition a été étendue de la zone urbaine à la zone d'utilisation traditionnelle, vers le sud, à la suite de la recommandation du CIC. Cette extension agrandit la zone de transition de 28 700 ha à 895 750 ha.

Un Plan de gestion et un Comité de gestion ont été établis pour la réserve de biosphère nationale, mais ils n'intègrent pas la zone de transition de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif considère que ce site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ; cependant, il recommande aux autorités d'établir un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne la zone de transition.

Réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara (Monténégro). Le Comité consultatif apprécie la réception du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara, désignée en 1976.

Le bassin de la rivière Tara est situé dans la partie sud-est des Alpes dinariques et est constitué de plateaux carbonatés, de canyons et des gorges les plus profondes d'Europe. Le canyon de la Tara mesure 80 km de long et s'étend d'une altitude de 433 m à 2 522 m au-dessus du niveau de la mer. La région se distingue par une forte diversité d'espèces et de riches habitats dont des forêts alpines, des rivières et des lacs, des landes alpines et subalpines, des tourbières de transition, des tourbières et des pierriers. La réserve de biosphère comprend le parc national de Durmitor, qui a été classé site du patrimoine mondial en 1980, le parc national de Biogradska Gora et le parc régional de Piva. Deux sites présentant des pierres tombales médiévales situées à Žabjak et Plužine ont été inscrits dans la liste indicative du Patrimoine mondial en 2016.

Les aires centrales couvrent 19 300 ha, les zones tampons 24 938 ha et l'aire de transition 138 651 ha. La réserve de biosphère est habitée par 18 202 personnes, qui travaillent principalement dans l'agriculture, l'élevage et les activités pastorales. L'examen périodique a été préparé dans le cadre d'un processus participatif avec l'aide du Bureau de l'UNESCO à Venise et le PNUD au Monténégro.

Le Comité consultatif a apprécié les informations sur le processus utilisé pour établir une structure de gestion appropriée sous la forme d'un organe permanent de coordination, qui sera composé de représentants du ministère du Développement durable et du Tourisme, le ministère de la Culture et de la Commission nationale du Monténégro pour l'UNESCO, ainsi que les municipalités et les parcs nationaux du Monténégro. Il a noté que l'organe de coordination mettra également en œuvre le Plan d'action établi sur une période de deux ans et qui doit être achevé en octobre 2017.

La conservation est mise en œuvre conformément à la législation nationale et à travers plusieurs nouvelles zones protégées. Les programmes de recherche et de surveillance sont en place pour les forêts et les espèces telles que l'ours brun, la chèvre sauvage, le grand tétras, le chamois, les oiseaux, et les autres espèces endémiques et protégées. Le Comité consultatif a noté que des instances socioéconomiques ont été créées dans les parcs nationaux pour introduire des processus de planification et de gestion participatives. Le développement durable est orienté vers une agriculture et un tourisme durable.

Le Comité consultatif a noté que les secteurs clés dans le nord, l'ouest et au centre de la réserve de biosphère, ainsi que les aires centrales du sud ne sont pas entourées de zones tampons. Il a également été noté que la zonation sera examinée dans le futur, en lien avec le nouveau Plan d'action de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a, en outre, encouragé les autorités à réaliser des recherches dans les domaines de l'hydrologie, la spéléologie et la socioéconomie, à surveiller l'impact du tourisme, à

promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, à favoriser l'éducation, et à s'efforcer de faire participer activement les communautés locales et les parties prenantes dans les processus de prise de décisions.

Afin d'évaluer si le site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, le Comité consultatif a demandé à ce que les autorités nationales communiquent les informations suivantes avant le 30 juin 2018 :

Les signatures de tous les membres participant à l'Organe de coordination et un exemplaire du protocole de coopération ;

Justifier pourquoi certaines aires centrales ne sont pas entourées de zones tampons dans la partie nord et sud ;

Soumettre une nouvelle carte de zonation montrant la réduction de la taille du parc national de Durmitor et les zones nouvellement protégées ;

Le plan d'action de la réserve de biosphère.

Réserve de la biosphère de Bosawas (Nicaragua). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de la biosphère de Bosawas, classée en 1997. La réserve de biosphère de Bosawas est située dans le nord du pays, à la frontière avec le Honduras. Avec trois aires protégées voisines du Honduras, elle constitue le « cœur du biocorridor méso-américain », le plus grand complexe d'aires protégées de forêts humides tropicales de montagne au nord du bassin amazonien.

Il manque des informations cruciales, car le formulaire d'examen périodique officiel de l'UNESCO n'a pas été utilisé.

Le Comité consultatif considère que le site **ne remplit pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande aux autorités nicaraguayennes :

- de réviser le plan de zonation afin d'inclure une zone de transition ;
- d'élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère ;
- d'établir un comité de gestion ;
- d'utiliser les formulaires d'examen périodique disponibles sur le site Web du MAB.

Réserve de biosphère Río San Juan (Nicaragua). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Río San Juan, classée en 2003. La réserve de biosphère de Río San Juan est composée de sept aires protégées et de territoires voisins. Elle couvre une grande variété d'écosystèmes représentatifs de zones humides et de forêts tropicales humides, de marais littoraux, de lagunes côtières et d'estuaires, qui servent de refuges essentiels à des animaux rares ou menacés et à des ressources phylogénétiques des zones tropicales méso-américaines.

Il manque des informations cruciales, car le formulaire d'examen périodique officiel de l'UNESCO n'a pas été utilisé.

Le Comité consultatif considère que le site **ne remplit pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande aux autorités nicaraguayennes :

- de réviser le plan de zonation afin d'inclure une zone de transition
- d'élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère
- d'établir un comité de gestion
- d'utiliser les formulaires d'examen périodique disponibles sur le site Web du MAB.

Réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales (Pologne). Le Comité consultatif a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport national polonais pour la réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales, désignée en 1992. Le rapport national permet au Comité consultatif de déterminer si le site national répond ou non aux critères définis, et complète le rapport concernant la coopération transfrontalière. Le Comité consultatif a noté que les critères du Cadre

statutaire s'appliquent uniquement à la réserve de biosphère. Les Recommandations de Pampelune, quant à elles, portent sur la coopération transfrontière.

Le site se trouve à l'extrémité occidentale des Carpates orientales, à la frontière entre la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine. La partie polonaise de la réserve inclut le parc national de Bieszczady, le parc paysager Ciśniańsko-Wetliński et le parc paysager de la vallée du San. Cette zone très peu peuplée bénéficie d'efforts de conservation et d'un soutien logistique importants, bien que son développement pourrait être amélioré.

Le Comité consultatif a reconnu la modification de la taille des zones centrales, due à la diminution de l'aire centrale strictement protégée du parc national de Bieszczady. Toutefois, la répartition des zones présentée par les autorités est incompatible avec les exigences du Cadre statutaire. En effet, comme l'indique la carte fournie, certaines aires centrales importantes manquent de zones tampons et sont en contact direct avec certaines aires de transition.

Le Comité consultatif a noté que, en dépit des efforts de la part des autorités pour impliquer des parties prenantes, aucun élément de preuve ou exemple pratique n'a été fourni concernant leur participation à la gestion de la réserve de biosphère. Par conséquent, il a été demandé aux autorités de communiquer des éléments de preuve fournis par les représentants des communautés et entreprises locales concernant leur participation directe à la conception et à la mise en œuvre de la gestion de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a indiqué que le plan ou la stratégie de gestion nationale devrait être établi(e) conformément au Cadre statutaire, et complété(e) par un plan de coopération pour la réserve de biosphère transfrontalière. Il a également indiqué qu'une structure de gouvernance nationale devrait être créée.

Le Comité consultatif a conclu qu'il lui était **impossible d'évaluer** si la partie polonaise de la réserve de biosphère transfrontalière des Carpates orientales répond ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB). Par conséquent, il a demandé aux autorités de lui communiquer les éléments suivants au plus tard le 30 juin 2018 :

- des informations expliquant pourquoi certaines aires centrales ne sont pas entourées /adjacentes à des zones tampons appropriées conformément au Cadre statutaire, ou expliquant plus précisément l'absence de zones tampons ;
- des informations détaillées sur le développement de la réserve et l'implication des communautés locales à cet effet, ainsi que sur la gestion de la partie polonaise de la réserve, y compris à travers la possible extension aux communautés vivant en dehors des zones protégées afin d'en renforcer le développement.

Réserve de biosphère transfrontière de Tatra orientale (Pologne). Le Comité consultatif a pris connaissance de ce rapport national polonais pour la réserve de biosphère transfrontière de Tatra, désignée en 1993. Le site se trouve à la frontière entre la Pologne et la Slovaquie. La partie polonaise de la réserve de biosphère comprend un parc national. Son rôle est d'assurer la protection du caractère alpin de la région de hautes montagnes de la chaîne des Carpates.

La réserve de biosphère est gérée par l'Administration du parc national de Tatra. Le Comité consultatif a pris note du fait que toutes les fonctions de la réserve de biosphère sont intégrées dans le « Plan d'action commun de la réserve de biosphère transfrontière de Tatra », et que le nouveau Plan de gestion du Parc national de Tatra n'a pas encore été approuvé par le Ministère de l'Environnement.

Le comité consultatif a également remarqué que les autorités de gestion se focalisaient largement sur les questions de conservation de la nature. Elles ont pris des mesures pour étudier des moyens de consolider les avantages du tourisme durable pour les populations locales et ont mené des recherches approfondies sur les ressources biologiques et la biodiversité.

Le comité consultatif a remarqué que seuls des représentants des autorités de conservation de la nature ont participé au processus d'examen. Le comité consultatif a souligné l'importance de différencier l'identité du parc national de celle de la réserve de biosphère et que les avantages de la réserve de biosphère pour les communautés locales et les partenaires devraient être mieux valorisés.

Le comité consultatif s'est réjoui de la création du comité de pilotage de la réserve de biosphère transfrontière des Tatras, et de la structure du conseil scientifique du parc national des Tatras, qui pourrait servir de modèle pour l'organe de gouvernance des réserves de biosphère transfrontières.

Le comité consultatif a indiqué que le plan/la politique de gestion national(e) devrait être établi(e) conformément au cadre statutaire et complété(e) par un plan de coopération pour la biosphère transfrontière. Il a également indiqué qu'une structure de gouvernance nationale devrait être établie.

Le comité consultatif a conclu qu'il **n'était pas en mesure d'évaluer** si la réserve de biosphère répondait ou non aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande par conséquent aux autorités d'entreprendre les actions suivantes au plus tard le 30 juin 2018 :

Soumettre une version préliminaire d'un plan/d'une politique de gestion exhaustif(ve) relatif(ve) à la réserve de biosphère ;

Établir un organe de coordination de la réserve de biosphère associant les autorités, des représentants des communautés locales et d'autres parties prenantes, ainsi que des représentants d'entreprises ;

Envisager une révision du schéma de zonation élargissant l'aire de transition aux régions inhabitées contiguës à la réserve de biosphère afin de favoriser le développement.

Réserve de biosphère de l'île de Corvo (Portugal). Le Comité consultatif a salué le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de l'île de Corvo, désignée en 2007. Corvo est la plus petite île des Açores, située à l'extrême nord-est de l'archipel. La réserve comprend l'intégralité de la zone terrestre et la zone marine environnante.

L'examen périodique concerne les deux Réserves de biosphère des Açores (Corvo et Graciosa). Toutes les parties prenantes locales qui font partie des organismes de gestion ou des organes consultatifs, ou qui sont associées de près ou de loin à l'une des deux biosphères y ont participé.

En ce qui concerne le tourisme, l'élargissement de la gamme d'hébergements touristiques entre 2013 et 2015 s'est accompagné d'une augmentation de la demande. Les deux dernières années ont été marquées par une stabilisation de l'offre et une hausse modérée des séjours, ainsi que par une augmentation régulière des taux d'occupation.

D'après le recensement de 2011, l'île de Corvo a vu sa population augmenter légèrement de 1,2 % par rapport à la décennie précédente.

La réserve de biosphère est administrée par un Conseil de gestion autonome, en charge de fournir des conseils sur le plan de gestion et sa mise en œuvre, de superviser la gestion, de promouvoir et d'autoriser l'utilisation de la marque de la réserve et des logos associés dans des produits et services, et de proposer des actions et des projets visant à renforcer et promouvoir les objectifs fixés pour la réserve de biosphère.

La Réserve de biosphère de l'île de Corvo met à jour son plan d'action en adoptant un modèle participatif qui implique les principaux acteurs locaux et prévoit une phase de débat public. Dès lors, les principes et propositions formulées dans la nouvelle Stratégie du MAB et dans le Plan d'action de Lima seront intégrés au futur plan d'action. Le Conseil de gestion de la réserve de biosphère de l'île de Corvo a adopté une vision et une mission pour la période 2018-2024.

Le Comité consultatif a estimé que ce site **remplit** aux critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de l'île de Graciosa (Portugal). Le Comité consultatif s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de l'île de Graciosa, désignée en 2007. Graciosa est l'île la plus septentrionale du groupe central de l'archipel des Açores et la deuxième plus petite île de la région.

L'examen périodique concerne les deux Réserves de biosphère des Açores (Corvo et Graciosa) et tous les acteurs locaux qui font partie des organes de gestion ou consultatifs ou qui sont associés de quelque façon que ce soit à l'une ou l'autre réserve de biosphère ont participé à sa production.

La connaissance et la sensibilisation à l'importance des espèces endémiques et indigènes, aux habitats, paysages et ressources naturelles ont progressé devenant un facteur d'attraction pour la recherche et de soutien à l'écotourisme ainsi qu'à d'autres activités socio-économiques touchant aux ressources naturelles.

La Réserve de biosphère de l'île de Graciosa met à jour son plan d'action en adoptant un modèle participatif qui implique les principaux acteurs locaux et prévoit une phase de débat public. Dès lors, les principes et propositions formulées dans la nouvelle Stratégie du MAB et dans le Plan d'action de Lima seront intégrés au futur plan d'action. La réserve de biosphère jouit d'une structure de gestion autonome, le Conseil de gestion, présidé par le directeur du Parc naturel de Graciosa. Le Conseil de gestion a adopté une vision et une mission pour la période 2018-2024.

Le Comité consultatif a estimé que ce site **remplit** les critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère d'Al Reem (Qatar). Le Comité consultatif s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère d'Al Reem, située le long du littoral nord-ouest de la péninsule du Qatar dans un paysage aride peuplé de gazelles et d'oryx d'Arabie.

En milieu désertique, les différences entre aire centrale, zones tampon et de transition ne sont pas évidentes. Dans le cas d'Al Reem, les aires centrales s'étendent principalement autour de points sensibles de végétation nommés *Rawda* (jardin). Au regard de la rareté des espaces verts et des ressources en eau, des mesures de conservation assez strictes sont requises : la chasse au gibier est contrôlée et la chasse associée à l'élevage est uniquement autorisée dans le cadre de la fauconnerie traditionnelle. En 2011, le Conseil suprême a émis un décret interdisant le pâturage des chameaux et des chèvres dans l'aire centrale et la zone tampon.

La réserve de biosphère a été désignée en 2007 sur la base du Parc national créé en 2005. La zone de transition a été créée dix ans plus tard, en 2017. La réserve couvre une superficie de 125 480 ha et abrite une population totale de 2 530 habitants. Entre 2007 et 2017, le budget alloué aux réserves de biosphère a été relevé de 500 000 dollars à 3,2 millions de dollars. Al Reem abrite également le seul site du Qatar inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité, Al Zubarah, qui constitue le site archéologique majeur du pays.

Conformément au Plan de gestion de la réserve, les services d'infrastructure ont été améliorés afin de desservir les implantations existantes. 2016 a vu la création du Comité consultatif d'Al Reem afin de favoriser l'implication des acteurs dans la gestion de la réserve de biosphère. Ce Comité traduit l'évolution vers la gestion décentralisée des aires protégées au Qatar et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'environnement. Le Comité consultatif se félicite de l'inclusion des femmes au processus comme le mentionne le chapitre du plan de gestion sur le développement économique. D'une manière générale, le Comité consultatif salue les efforts engagés par les autorités en faveur de la conservation et du développement durable et en conclut que le site est engagé dans un processus d'adhésion aux critères.

De façon générale, le Comité consultatif se félicite des efforts engagés en faveur de la conservation et du développement durable ainsi que de l'amélioration du zonage, et considère ainsi que le site **remplit** les critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif invite le Qatar à soumettre le plan de gestion complet de la réserve de biosphère avec l'aval des autorités compétentes au Secrétariat du MAB. Afin d'appuyer la mission de développement durable incombant au site, le Comité consultatif encourage les autorités à envisager une extension supplémentaire de la zone de transition, en incluant la possibilité d'intégrer d'autres établissements humains.

Réserves de biosphère de Pietrosul Mare (Rodna) et de Retezat (Roumanie). Le Comité consultatif s'est félicité de la lettre rédigée par le Président de l'Agence nationale pour la Protection des Aires Naturelles Protégées (ANANP) et le Directeur de l'ANANP, relative au statut des réserves de biosphère de Pietrosul Mare (Rodna) et de Retezat.

Le Comité consultatif partage les conclusions mises en évidence dans la lettre concernant l'évaluation actuelle du non-fonctionnement des deux sites. Le Comité consultatif a pris note de l'agenda proposé pour le processus d'examen et recommandé l'inclusion d'acteurs locaux plus en amont dans le processus d'examen afin de contribuer à la mise en place d'une réserve de biosphère bénéficiant d'une plus large reconnaissance et d'un meilleur partage.

Les deux sites sont concernés par le Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB). Par conséquent, le Comité consultatif a invité les réserves de biosphère et les autorités roumaines à remplir et soumettre les deux examens périodiques d'ici le 30 septembre 2019 au plus tard, et/ou deux formulaires de nouvelle nomination d'ici le 30 septembre 2019 comme mentionné aux paragraphes 8 b) et c) du processus. Le Comité international consultatif sur les réserves de biosphère IACBR et le Conseil du MAB examineront ces rapports d'examens périodiques et/ou ces formulaires de nomination à évaluation en 2020 avant de prendre une décision finale. Le Comité consultatif a également invité les autorités à requérir un soutien auprès du Secrétariat du MAB tout au long du processus d'examen.

Réserve de biosphère de Tchernye Zemli (Fédération de Russie). Le Comité consultatif s'est félicité du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de Tchernye Zemli, désignée en 1993. Ce site occupe les basses-terres précaspiniennes et englobe prairies tempérées, déserts et semi-déserts aux hivers froids. Cette aire englobe également le lac Manytch-Goudilo, désigné zone humide Ramsar. Un objectif majeur de la réserve est la protection de l'antilope saïga (*Saiga tatarica*) dans la zone de prairie.

Le Comité consultatif souligne le haut niveau de conservation atteint dans la réserve, ainsi que la mise en œuvre réussie de certaines fonctions logistiques. Toutefois, son développement demeure limité malgré les négociations fructueuses entamées avec un certain nombre d'acteurs économiques majeurs. Le plan de gestion est en cours d'élaboration.

Le Comité consultatif note que l'examen périodique contient des informations contradictoires ou confuses, les données fournies dans le rapport électronique divergeant de celles figurant sur la version papier. Il a également constaté que si les zones et la superficie totale ont considérablement augmenté, aucune justification n'a été fournie pour expliquer cette hausse, alors que la superficie totale varie tout au long du rapport. Le nombre d'habitants est censé être nul, or les autorités font état d'activités réalisées avec des municipalités locales situées dans la réserve de biosphère.

Concernant la participation des acteurs, le Comité consultatif s'est félicité des efforts déployés pour impliquer les conseils municipaux dans la réserve de biosphère. Il a également noté que le rôle de ces conseils demeure principalement consultatif. Bien que chaque zone dispose d'un organe de gestion désigné, une structure de gouvernance générale où les différents acteurs soient représentés à égalité fait défaut. Enfin, le Comité consultatif a fait part de ses vives préoccupations concernant le zonage actuel dans la mesure où, d'après la carte fournie, de larges parcelles des aires centrales ne sont pas entourées de zones tampons.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **ne remplit pas** les critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Ce site étant rattaché au Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère, le Comité a demandé que l'autorité de gestion communique les éléments suivants d'ici le 30 juin 2018 :

- un projet de plan et de politique de gestion complets portant sur l'intégralité de réserve de biosphère ;
- les actions entreprises pour mettre en place un organe de coordination global pour la réserve de biosphère associant les autorités, les communautés locales et d'autres acteurs, accompagnées d'informations détaillées sur les mécanismes mis en œuvre pour favoriser leur implication ;
- la révision du schéma de zonage avec une zone tampon efficace pour les aires centrales ou la justification de son absence, ainsi qu'une carte de zonage claire indiquant les limites de la réserve.

Réserve de biosphère de Saïano-Chouchensk (Fédération de Russie). Le Comité consultatif s'est félicité du troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Saïano-Chouchensk, désignée en 1984. Le premier examen périodique a eu lieu en 1999 et le second en 2017. Ce site est situé dans le kraï de Krasnoïarsk en Sibérie. L'aire centrale couvre 390 368 ha, la zone tampon s'étend sur 106 000 ha et une zone de transition étendue couvre désormais 650 000 ha. La réserve englobe de vastes forêts de conifères et mixtes, de prairies subalpines et alpines, de toundra de montagne, de steppe de montagne, de taïga, de cours d'eau et de marais. Actuellement, 23 731 habitants vivent dans la réserve de biosphère, dont 1 962 dans le village de Verkhneusinkoïé. Les activités principales des habitants sont l'agriculture et la chasse.

L'examen périodique a été préparé en coopération avec les autorités administratives et les organisations de protection de la nature à travers des ateliers, des concertations et des tables rondes.

La gestion de la réserve de biosphère est mise en œuvre par un organe constitué de représentants de la réserve, d'acteurs et de la communauté locale. Deux conseils publics du village de Verkhneusinkoïé et du district de Sut-Kholsky ont vu le jour pour coordonner la mission.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que l'implication de la population locale dans la mission de la réserve de biosphère se reflète dans les programmes éducatifs, la conservation environnementale et les travaux saisonniers. Des compromis ont été trouvés pour répondre aux exigences de conservation tout en respectant les besoins de la population locale, tels que la création d'une zone spécifique pour la chasse afin de réduire le braconnage. Un accord a également été conclu concernant l'utilisation de l'eau de la source d'Arzhaan-Uru qui présente des propriétés balnéologiques. La réserve de biosphère soutient les améliorations à la qualité de vie de la population locale grâce à la construction, la reconstruction, l'entretien des infrastructures et l'électrification. Les autorités régionales ont également instauré des programmes de crédit pour soutenir les activités agricoles et encouragent les PME locales. Le tourisme a progressé au cours des dernières années et des actions de développement du tourisme rural sont prévues. La création d'une réserve de biosphère unique englobant le kraï de Krasnoïarsk, la République de Khakassie et la République de Touva a été proposée pour assurer la protection continue du léopard des neiges.

Le Comité consultatif a noté que la zone tampon est étroite et ne cerne pas la partie sud de l'aire centrale. Il n'existe aucune zone de transition dans la partie nord-ouest de la réserve.

Le Comité consultatif a conclu qu'**il lui est impossible d'évaluer** si la réserve de biosphère remplit ou non les critères formulés dans le Cadre statutaire. Il est donc demandé aux autorités de fournir les éléments suivants d'ici le 30 juin 2018 :

- confirmation de l'extension de la zone de transition ;
- justification du zonage actuel ;
- inclusion des communautés locales depuis le dernier rapport datant de 2017.

Réserve de biosphère des Lacs de Smolensk (Fédération de Russie). Le Comité consultatif s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Smolensk, désignée en 2002.

La réserve de biosphère est située au nord-ouest de la région de Smolensk, dans le district de Casablanca-Zapadnodvinskogo sandrovo-morenoa. Elle englobe 35 lacs, confinés dans les moraines latérales du glacier et couverts de marais, rivières et forêts. La réserve abrite 345 espèces de vertébrés et 2 000 espèces d'invertébrés. Ce site est également répertorié comme territoire ornithologique clé d'importance internationale, en raison des 243 espèces d'oiseaux observées, dont 187 espèces y nidifient. La réserve de biosphère a une superficie totale de 146 237 ha. L'aire centrale couvre 26 261 ha, la zone tampon, 85 537 ha et la zone de transition, 34 438,2 ha. Environ 3 800 personnes habitent dans la réserve.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction l'approche participative adoptée pour gérer la réserve de biosphère à travers le Conseil de coordination. Cet organe est constitué de représentants des autorités locales et régionales, de la communauté locale et d'entreprises, ainsi que du Parc national des lacs de Smolensk. Un partenariat à but non lucratif, le « Club des amis du Parc national des lacs de Smolensk », est également associé à la prise de décision, qui touche principalement à la coopération avec des partenaires externes. La région de Smolensk est impliquée dans le financement et le développement du tourisme, et la coopération avec le secteur privé à travers le Conseil de coordination sous l'autorité du Gouverneur régional.

Les mesures de conservation sont bien établies. Les principaux projets consistent notamment à reconstituer la population de *Bison bonasui* et à restaurer la forêt de conifères et de feuillus latifoliés. Des programmes de surveillance ont été mis en place pour évaluer la faune et la flore, la qualité de l'eau et le climat. Une coopération avec d'autres réserves de biosphère russes, ainsi que bélarusses, françaises, allemandes et polonaises est en cours pour mener des recherches et obtenir des informations sur la contamination environnementale de fond. La collaboration continue avec la Réserve de biosphère de Berezinsky, au Bélarus, s'articule autour d'activités de recherche scientifique, de conservation et d'exploitation durable des aires protégées.

La fonction de développement s'exerce principalement par le biais du tourisme durable avec le soutien des secteurs de l'agriculture, du bois et de la menuiserie. Les activités de la réserve de biosphère contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la construction d'infrastructures, la restauration du patrimoine culturel et la création d'emploi, le nombre de postes étant estimé à 250.

Le Comité consultatif a de nouveau encouragé les autorités à mener des recherches socio-économiques et à évaluer l'incidence du tourisme, à continuer la coopération internationale et à poursuivre ses efforts en vue de la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec le Bélarus.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de justifier le zonage et la révision des zones en fournissant une carte en anglais où figurent clairement les zones de la réserve de biosphère, au plus tard le 30 juin 2018, afin de déterminer la conformité du site aux critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère des volcans (Rwanda). Le Comité consultatif a salué le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère des volcans, au Rwanda, désignée en 1983. Seule réserve de biosphère du Rwanda, elle se situe dans le rift Albertin, qui traverse l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. La réserve de biosphère est mondialement reconnue pour ses initiatives en faveur de la protection du gorille de montagne (*Gorilla beringei*). Elle abrite plus de 115 espèces de mammifères, dont le singe doré (*Cercopithecus mitis kandti*), l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), le buffle (*Syncerus caffer*), l'éléphant (*Laxodonta africana*), le céphalophe à front noir (*Cephalophus nigrifrons*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) et le daman (*Dendrohyrax arboreus*).

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la participation active des parties prenantes à la gestion du site, pour leurs efforts de promotion de la culture locale dans le cadre de la cérémonie nationale annuelle de baptême des gorilles (*Kwita Izina*), et pour la création du « Forum de la conversation sur la conservation », organisé conjointement avec les communautés locales et les parties prenantes concernées. Les autorités ont également mis en place un dispositif de partage des bénéfices visant à accélérer le développement de communautés dans la zone de transition. Les communautés locales exploitent la zone de transition dans le cadre de l'agriculture, principale activité économique de la réserve. Les cultures principales sont la pomme de terre, le maïs, le haricot et le pyrèthre. Le Comité consultatif a noté que la région fait partie de l'écosystème des Virunga, transfrontalier avec l'Ouganda et la République démocratique du Congo, conformément au traité signé par les trois pays.

Le Comité consultatif a loué les efforts d'amélioration du statut des communautés au moyen de différentes associations communautaires et de jeunes. On leur doit notamment la distribution de 250 vaches aux familles pauvres, la construction de 34 maisons pour les familles vivant à proximité de l'aire centrale, la construction de 30 maisons et le soutien aux projets d'élevage de volaille pour les survivants du génocide, le soutien aux activités en faveur de la biodiversité tels que les projets agricoles (par ex. champignon, fruit de la passion, bambou, graine de pomme de terre, avocat, etc.), des projets artisanaux, la construction d'infrastructures (salles de classe, routes, bureaux régionaux et locaux, dispensaires, etc.), le recrutement actif de gardes forestiers et de guides au sein de la population, et la construction de barrières de protection pour éviter la confrontation entre animaux sauvages et habitants de l'aire centrale.

Le Comité consultatif a noté que la Parc national des volcans englobe l'aire centrale, soit 15 065 ha, séparée de l'aire de transition (16 000 ha) par une zone tampon étroite de 6 à 12 m consistant en une haie d'arbres et un mur en pierres. Le Comité a également relevé que la politique de développement touristique et le Plan de gestion concernent uniquement le parc national. Il est toutefois envisagé d'élargir la zone tampon à un kilomètre. Le Comité consultatif a reconnu l'importance symbolique du programme de protection des gorilles, en termes de contribution à l'économie du Rwanda, d'intérêt politique et de soutien au site.

Le Comité consultatif en a conclu que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités à élargir la zone tampon à un kilomètre et à lui adresser une carte des zones révisée et indiquant clairement la nouvelle zone tampon ainsi que les secteurs couverts par chacune des trois zones d'ici le 30 septembre 2019.

Le Comité consultatif a remarqué que les données concernant l'aire centrale et la zone tampon et l'aire de transition divergent entre les documents principaux et l'annexe du rapport d'examen périodique. Il est demandé aux autorités de clarifier la superficie de chaque zone de la réserve de biosphère d'ici le 30 juin 2018 au plus tard.

Réserve de biosphère de Niokolo-Koba (Sénégal). Le Comité consultatif a salué le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Niokolo-Koba, désignée en 1981. Située dans la région soudano-guinéenne, la réserve combine les écosystèmes exceptionnels de la zone bioclimatique soudanaise, a notamment des cours d'eau majeurs (la Gambie, le Sereko, le Niokolo, la Koulountou), des forêts galeries, des plaines inondables de savane herbacée, des étangs, des forêts sèches denses ou claires, des pentes et des collines rocheuses ainsi que des

« Bowés » dénudés. Cette diversité explique la richesse de la faune : éland de Derby (la plus grande antilope africaine), chimpanzés, lions, léopards et éléphants, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Le site fait néanmoins l'objet de nombreuses pressions, dont le braconnage, les feux de forêt, l'assèchement prématuré des étangs, la prolifération des plantes envahissantes et la dégradation des habitats. Cela explique son inscription en 2007 sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

La Réserve de biosphère de Niokolo-Koba possède une aire centrale de 913 000 ha, une zone tampon de 365 725 ha et une aire de transition de 765 196 ha.

Le Comité consultatif a eu la satisfaction de noter l'amélioration de la conservation du site, avec notamment grâce à l'accroissement des ressources logistiques et financières et la mise en place d'un dispositif de surveillance de l'environnement, à l'origine d'une augmentation de la population animale.

Le Comité consultatif a également noté favorablement la délimitation efficace et fonctionnelle des zones ainsi que la préparation et la mise en œuvre d'un Plan de gestion avec le concours de la population locale et des différentes parties prenantes. Les résultats d'études menées conjointement avec des équipes universitaires ont été appliqués à la gestion de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif en a conclu que le site **répond** aux critères du Cadre Statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère des Carpates orientales (Slovaquie, rapport national). Le Comité consultatif prend connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des Carpates orientales, désignée en 1992. La région se caractérise par sa diversité de types de forêts qui traduit des différences mésoclimatiques de plus de 1000 m d'altitude. Une grande variété de communautés végétales non forestières a été observée dans les pousses, les mares, les bourbiers, les prairies, les pâturages et les pâturages alpins à la limite forestière des prairies des Poloniny.

L'aire centrale de la réserve de biosphère, la zone tampon et la zone de transition couvrent respectivement 2 628,09 ha, 14 481,37 ha et 23 589,47 ha. En 2007, une partie de l'aire centrale a été classée au Patrimoine mondial. Initialement nommé « Forêt primaire de hêtres des Carpates », le site a été agrandi en 2011 et 2017 et renommé « Forêt primaire et ancienne de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe ». La réserve de biosphère comprend également plusieurs sites Natura 2000. Le site englobe en outre des éléments significatifs du patrimoine culturel tels que l'église en bois de Ruská Bystrá, l'une des églises en bois de la partie slovaque de la région montagneuse des Carpates qui a été classée au Patrimoine mondial en 2008. Depuis 1998, le site fait partie d'une réserve transfrontalière créée en coopération avec la Pologne et l'Ukraine.

Actuellement, 2 299 personnes habitent dans la réserve de biosphère et vivent d'activités économiques en lien avec la foresterie et l'agriculture.

La réserve de biosphère est gérée par la direction du parc national des Poloniny qui joue le rôle de bureau de coordination. Le Conseil de coordination a été établi afin de permettre à la réserve de biosphère de participer activement à la coopération transfrontalière. Le Conseil est composé de représentants de la population locale, des municipalités et des gestionnaires de terres ; des activités de gestion sont mises en œuvre conformément au Plan de gestion du parc national des Poloniny pour la période 2017-2026 et au Plan de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière, tous deux adoptés par le Conseil de coordination transfrontalier.

Des dispositions particulières ont été prises pour protéger le réservoir de Starina, l'un des plus grands bassins de retenue d'eau douce en Europe centrale. Plusieurs projets de conservation ont

également été mis en œuvre avec succès, tels que « Réalisation du programme de sauvetage des bisons européens ».

Les activités de développement sont liées aux mesures de conservation et associent la population locale. Parmi ces activités, il y a, par exemple, la gestion de la conservation des prairies, la gestion durable des forêts, des initiatives touristiques locales ainsi que des initiatives écologiques afin de promouvoir la gestion durable des municipalités. Un programme d'éducation en matière d'environnement et de développement durable est en place et des efforts sont déployés pour préserver la valeur culturelle de la région, en organisant, par exemple, des événements principalement destinés à une audience jeune et plus large. Des travaux scientifiques et des recherches sont menés avec le soutien d'universités et d'institutions scientifiques ainsi que de partenaires de la réserve transfrontalière. Il existe divers programmes de recherche sur la foresterie, la faune et la flore et l'agriculture. Des études ethnographiques approfondies ont été menées et de nouvelles collectes de données sont prévues afin de procéder à une évaluation de la situation socio-économique. Un programme de surveillance permet de suivre l'évolution des espèces, des habitats, du climat, de l'eau ainsi que de la structure et des dynamiques démographiques. Le système de zonage est en place, bien que certaines aires centrales ne soient pas entièrement entourées de zone tampon.

Le Comité consultatif a conclu qu'il **n'est pas en mesure d'évaluer** si la réserve de biosphère satisfait ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il a donc demandé aux autorités de soumettre les éléments suivants avant le 30 juin 2018 :

- justification du fait que l'aire centrale au centre et au sud de la réserve de biosphère n'est pas entourée d'une zone tampon.

Réserve de biosphère transfrontière des Tatras (Slovaquie, rapport national). Le Comité consultatif prend connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère transfrontière des Tatras désignée comme telle en 1992.

La réserve de biosphère comprend le parc national des Tatras, 28 réserves naturelles nationales, 24 réserves naturelles et un monument naturel. Plusieurs sites Natura 2000 font également partie de cette zone. La loi slovaque sur la conservation de la nature et la préservation du paysage reconnaît la réserve de biosphère comme zone d'importance internationale.

La superficie totale de la Réserve de biosphère de Tatras recouvre 113 251 ha avec une aire centrale de 49 663 ha, une zone tampon de 23 744 ha et une aire de transition de 39 844 ha. La direction du parc national des Tatras a également le rôle de bureau de coordination de la réserve de biosphère. La population humaine s'élève à 128 570 habitants, la majorité vivant à la frontière sud de la réserve de biosphère. Il y a également 3,4 à 4 millions de visiteurs saisonniers.

Le Comité consultatif note que le nouveau zonage a été proposé à la suite de la restitution des droits de propriété aux propriétaires initiaux. Il note également que les modifications prévues pour ces trois zones auraient pour conséquence la diminution de la superficie totale qui passerait de 113 251 ha à 101 818,5 ha. Le ministère de l'Environnement n'a pas encore approuvé le zonage proposé. Le Comité consultatif note également que le plan de gestion du parc national et le plan d'Action de la réserve de biosphère devraient bientôt être approuvés.

Les programmes de conservation sont en place et ont récemment adopté le plan de gestion national pour l'ours brun, le lynx et le loup. Les programmes éducatifs se concentrent sur l'éducation en matière d'environnement.

Le Comité consultatif reconnaît avoir reçu toutes les informations en matière de développement. Les municipalités situées dans la réserve de biosphère transfrontière des Tatras se sont engagées dans un programme qui vise à améliorer les infrastructures et les mesures en matière d'adaptation au

changement climatique. Les activités principales sont liées au divertissement et au tourisme, à l'industrie de la construction, à la gestion forestière et à l'agriculture.

Le Comité consultatif demande aux autorités de lui communiquer les informations suivantes avant le 30 juin 2018 :

- Un justificatif expliquant pourquoi la partie occidentale de l'aire centrale n'est pas intégrée à une zone tampon ;
- Un résumé en anglais du plan d'Action ;
- Des informations supplémentaires concernant l'engagement des parties prenantes locales dans la gouvernance de la réserve de la biosphère.

Réserve de biosphère de Lanzarote (Espagne). Le Comité consultatif prend connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Lanzarote, désignée en 1993. La réserve comporte l'île la plus septentrionale de l'archipel des îles Canaries. L'île, d'origine volcanique, est relativement plate. Elle est constituée de vastes champs de lave, les malpais, et d'un grand nombre de cratères dans le parc national de Timanfaya.

La population de Lanzarote a doublé depuis la création de la réserve en 1993 et s'élève aujourd'hui à 145 000 habitants. Chaque année, un million de touristes se rendent sur l'île, ce qui a provoqué un boom économique. Le Plan de gestion n'a pas été actualisé durant cette période, mais la biosphère travaille actuellement sur sa mise à jour. Le projet de biosphère « Colegios de biosfera » informe les écoliers sur la réserve et ses fonctions.

Le rapport d'examen périodique comprend un Plan d'action bien développé pour la période 2014-2020, intitulé *Estrategia Lanzarote 2020*, ainsi qu'une évaluation des services environnementaux.

Le Comité consultatif félicite le Comité de gestion pour l'excellente qualité de son examen périodique et considère par conséquent que le site **remplit** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (Espagne, rapport national). Le Comité consultatif a salué et félicité l'Espagne pour son premier examen périodique de la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, créée en 2006. Cette réserve est la première de ce type à être désignée par le Programme MAB. Elle comprend la péninsule tingitane au Maroc et le sud de la péninsule ibérique d'Andalousie.

La Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée est constituée d'une grande diversité d'habitats et d'écosystèmes. Les différents types de mésoclimats et microclimats, la richesse de la topographie et sa situation entre l'Afrique et l'Europe expliquent la richesse de la biodiversité. Un grand nombre d'écosystèmes méditerranéens convergent dans ce territoire, tandis que le détroit de Gibraltar forme un corridor écologique entre les deux rives.

Les deux pays sont situés dans une région biogéographique de forêts décidues et de broussailles sclérophylles sempervirentes au sein de la zone bioclimatique méditerranéenne.

La réserve de biosphère a fait l'objet d'études botaniques, forestières, ornithologiques, entomologiques et spéléologiques menées par différentes institutions nationales (ministères de l'Éducation, de la Science et de l'Environnement, Junta de Andalucía, universités de Cadix, Grenade, Séville, Madrid et Almería, Musée des sciences naturelles, station biologique de Doñana et instituts botaniques), ainsi que par des instituts de recherche internationaux d'Allemagne, du Portugal et du Royaume-Uni.

Les deux pays dont les territoires constituent la réserve ont participé à des projets de développement durable dans les domaines du tourisme, de l'artisanat et de la biodiversité (Bioeconomy,

Transhabitat, Poctefex). La réserve a également initié des activités pour développer des produits d'écotourisme ainsi que des centres et des salons de promotion de l'artisanat. Une augmentation conséquente du tourisme a été constatée, notamment dans le cadre d'activités liées à la randonnée, à l'observation des oiseaux et des cétacés, à l'alpinisme, à l'observation de la flore, à la géomorphologie, la spéléologie et la culture.

Des campagnes d'information et de sensibilisation sur la réserve sont mises en œuvre parallèlement à des programmes d'éducation à l'environnement.

La réserve de biosphère a mis en place le Comité de coordination conjoint de la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, constitué de huit membres (quatre représentants espagnols et quatre représentants marocains). Ce comité est chargé de suivre et d'évaluer les actions entreprises sur le territoire. Il est également chargé de promouvoir le développement de mécanismes et d'accords de coopération entre les deux pays afin de mettre en place des activités communes.

Le Comité consultatif félicite les autorités pour cet excellent rapport et pour les nombreuses activités menées dans la réserve de biosphère. Il conclut que le site **remplit** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de Biosphère Río Eo, Oscos y Terras de Burón (Espagne). Le Comité consultatif a salué ce premier rapport examen périodique de la Réserve de biosphère de Río Eo, Oscos y Terras de Burón, désignée en 2007. La réserve est située à la frontière des Asturies et de la Galice, au nord-ouest de l'Espagne. Le fleuve Eo est le plus grand cours d'eau de la réserve, parmi bien d'autres rivières comme le Navia, le Porcía et le Miño.

La zonation a subi quelques modifications mineures : la zone tampon a augmenté, passant de 21 478 ha à 30 406 ha et la zone de transition a diminué, passant de 122 113 ha à 113 455 ha. Le nombre d'habitants a diminué notamment dans la zone de transition, mais a légèrement augmenté dans la zone tampon. Le Plan de gestion a été établi et définit différents objectifs.

Le comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère des vignobles du Cap (Afrique du Sud). Le Comité consultatif a salué la remise de ce premier examen périodique de la Réserve de biosphère des vignobles du Cap, désignée en 2007. L'examen a été réalisé par la réserve avec l'assistance du département des Affaires environnementales et du département des Affaires environnementales et de la Planification du développement du Cap-Occidental par le biais de plusieurs réunions du conseil d'administration et neuf réunions consultatives avec différentes parties prenantes de la réserve.

La réserve de biosphère des vignobles du Cap s'étend sur un territoire de 322 030 ha et se caractérise par une mosaïque unique d'écosystèmes et de modes d'utilisation des terres. Elle comprend différents environnements physiographiques comme des systèmes fluviaux, des zones forestières, des montagnes et une végétation arbustive indigène. Cette mosaïque abrite des habitats variés avec des populations animales uniques ainsi que des types de végétation endémiques adaptées au climat méditerranéen qui domine dans la région.

L'aire centrale couvre 99 459 ha et comprend des écosystèmes complets et des sites d'importance scientifique majeure. La zone tampon s'étend sur 133 844 ha. La zone de transition couvre 88 727 ha, composés d'environnements (culturels) humains où les terres sont exploitées à des fins de consommation et où la densité de population est la plus élevée. L'utilisation des terres est associée à des zones de peuplement humain, avec des activités non consommatrices (comme l'écotourisme) et des activités industrielles consommatrices. Bien que ces dernières constituent des risques potentiels pour la biodiversité, de fragmentation de l'habitat et de dégradation de l'environnement, des efforts ont été consentis pour intégrer des mesures de développement durable

à différentes activités, notamment dans les domaines du tourisme, de l'agriculture et de l'éducation à l'environnement. Il a été noté que plusieurs activités de conservation menées au sein de la réserve sont liées à des questions de développement ou les ont intégrées.

Il a également été noté que l'examen périodique a détaillé les principales évolutions qui ont affecté la structure gouvernementale, la population, les projets, etc., de la réserve de biosphère au cours des dix dernières années. La réserve bénéficie d'un plan-cadre spatial agréé conforme à la Loi n°6 de 2011, qui guide le processus de candidature pour les réserves de biosphère de la province, et assure la gestion et l'élaboration de plans-cadres spatiaux. À la suite de la désignation de la réserve de biosphère, un comité de pilotage a été établi en 2008 afin de fournir des orientations à la réserve biosphère. Aucun changement n'a été constaté quant aux autorités administratives des différentes zones.

Le Comité consultatif a reconnu les efforts consentis au cours des dix dernières années pour améliorer la gouvernance et la santé environnementale et la vie de la population. La réserve de biosphère des vignobles du Cap a élaboré un business plan et un plan stratégique pour atteindre les Objectifs de développement durable. Elle soutient également différentes initiatives et projets consacrés à l'environnement et au développement durable.

La réserve participe à de nombreux projets visant à promouvoir le développement communautaire au travers d'initiatives autosuffisantes et appuie les projets existants.

Les recherches scientifiques se sont intensifiées au fil des ans, un nombre croissant d'étudiants et de chercheurs s'intéressant à la Réserve de biosphère des vignobles du Cap. La réserve coopère avec des universités et des instituts de recherche afin d'étudier les fonctions structurelles et les processus de succession des écosystèmes écologiques sur le site à travers divers projets. La réserve favorise également un programme d'échanges d'étudiants étrangers avec des écoles européennes, financé par des gouvernements étrangers.

D'après les renseignements contenus dans le rapport, le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif recommande aux instances nationales d'encourager l'agriculture biologique en réduisant l'utilisation d'engrais et de pesticides et en contrôlant mieux les activités industrielles pour limiter les risques potentiels.

Réserve de biosphère de Camili (Turquie). Le Comité consultatif salue la mise à jour du rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Camili, présenté en 2017.

Le Comité consultatif a noté que l'une des aires centrales de la carte de zonage n'est pas entièrement entourée d'une zone tampon, et demande donc aux autorités de fournir une justification du zonage actuel d'ici le 30 juin 2018.

Le Comité consultatif n'est toujours **pas en mesure d'évaluer si le site répond ou pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité a encouragé la création d'une structure de gouvernance formelle pour la réserve de biosphère qui réunirait les autorités responsables de l'aire centrale et des zones tampons, ainsi que d'autres acteurs locaux (p. ex. Union de villages) qui participeraient directement à la gestion et à la prise de décisions.

Réserve de biosphère du Mont Elgon (Ouganda). Le Comité consultatif salue le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du Mont Elgon, classée en 2005. Elle se constitue d'une aire centrale (parc national du Mont Elgon) de 79 375 ha, d'une zone tampon de 32 742 ha et une zone de transition de 103 030 ha.

La réserve de biosphère partage une frontière internationale avec le Kenya et contribue à la conservation de plus de 296 espèces d'oiseaux, 171 espèces de papillons, 71 espèces de papillons

de nuit et 30 espèces de mammifères, dont l'éléphant africain, le buffle, le léopard, l'hyène et des primates. La végétation unique est composée d'espèces d'arbres telles que le teck d'Elgon (*Olea welwechii*), la bruyère et landes de la caldeira landes, des lobélies et des immortelles.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour les mesures prises afin d'assurer la gestion participative au moyen d'accords prévoyant la restauration collaborative des forêts avec le district de Bududa. Les communautés ont pu participer à la restauration de zones dégradées en plantant de jeunes arbres tout en développant des cultures saisonnières (système d'exploitation agricole Taungya). Grâce à cette initiative, 776 ha de zones dégradées ont été restaurés.

Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés pour améliorer le bien-être des communautés locales par la différentes mesures : création d'une plantation forestière de subsistance dans la zone tampon et la zone de transition avec le soutien du programme de la Commission du bassin du lac Victoria, versement de 20 % du prix des entrées des touristes aux collectivités pour la mise en œuvre de l'agroforesterie ; installation de poêles économes en énergie, la mise en place d'élevages laitiers, de ruchers, de travaux de conservation des sols et des eaux, construction de salles de classe par le biais de protocoles d'accords et scolarisation de 2 500 élèves, promotion de festivals culturels, recrutement de membres de la collectivité comme guides touristiques et soutien à dix organismes communautaires pour la gestion de fonds renouvelables.

Le Comité consultatif a apprécié le fait que les autorités ont mis en œuvre le Plan de gestion du parc national parallèlement à d'autres stratégies nationales, et reconnu l'amélioration générale de l'infrastructure et du tourisme depuis la création de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif s'inquiète du remplacement de la couverture forestière de la zone de transition par *Eucalyptus* sp. et de la multiplication des modifications apportées à la gestion des terres dans la zone de transition, qui pourrait conduire à l'intensification de glissements de terrain et de coulées de boue qui avaient entraîné des décès et la destruction d'infrastructures.

Le Comité consultatif a conclu que la région **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et encourage les autorités à :

- s'assurer de l'utilisation d'espèces indigènes dans l'ensemble des programmes de reboisement ;
- mettre en œuvre des programmes à long terme pour régler les conflits entre la population et la faune sauvage ;
- intensifier la formation des populations à la bonne gestion de des terres pour contrôler l'agriculture sur les versants, grâce à des associations communautaires.

Réserve de biosphère de Chernomorskiy (mer Noire - Ukraine). Le Comité consultatif salue l'examen périodique de la Réserve de biosphère de Chernomorskiy (mer Noire), classée en 1983. La réserve est située dans le sud de l'Ukraine et comprend cinq zones aquatiques et terrestres situées dans les baies et les îles de Tendra et Yagorlitsky. La réserve est une combinaison remarquable de steppes, de forêts, d'îles, de composantes de steppe boisée et de zones humides d'importance internationale.

L'aire centrale terrestre conserve la même surface avec 14 820 ha, alors que l'aire centrale marine a diminué de 75 681 ha à 64 013 ha. La zone tampon terrestre a augmenté, passant de 8 014 à 22 000 ha et la zone tampon marine est passée de 18 620 ha à 30 288 ha. L'aire de transition terrestre a augmenté, passant de 500 ha à 5 000 ha, alors qu'une aire de transition marine nouvellement créée couvre 15 000 ha.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que les activités de conservation sont activement mises en œuvre dans la réserve de biosphère. Des programmes d'éducation environnementale sont disponibles dans le centre d'information écologique et des renseignements sur l'impact négatif de la pollution sur les zones voisines sont donnés. Des plans ont également été réalisés pour établir des centrales éoliennes et solaires. Le Comité consultatif a apprécié les informations soumises sur

l'implication des populations locales dans le Conseil de coordination. À l'heure actuelle, il y a 119 personnes vivant dans la région ; leurs représentants sont membres du conseil scientifique et technique dans lequel ils ont un rôle consultatif.

Le Comité consultatif a noté que la fonction de développement est encore faible dans la réserve de biosphère. En outre, le zonage de la réserve n'est pas clair — aucune des deux versions fournies n'est conforme au Cadre statutaire.

Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répond pas aux** critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage et la justification de l'évolution de la surface des différentes zones, ainsi qu'une analyse sur la façon de renforcer le développement dans ce contexte à faible densité de population.

Réserve de biosphère transfrontière des Carpates de l'Est (Ukraine, rapport national). Le Comité consultatif salue le premier rapport national ukrainien pour la Réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales, classée en 1998. Le site est situé dans la partie occidentale de l'Ukraine sur la frontière avec la Slovaquie, et se compose du parc national d'Uzhansky et du Parc naturel régional de Nadsiansky.

Le rapport national permet au Comité consultatif d'évaluer si le site national remplit ou non les critères. Il complète le rapport sur la coopération transfrontière. Le Comité consultatif a noté que les critères du cadre statutaire du RMRB ne s'appliquent qu'à la réserve de biosphère, alors que les recommandations de Pampelune s'appliquent à la coopération transfrontière.

Le Comité consultatif a déclaré qu'un plan ou une politique de gestion nationale devait être établi conformément au cadre statutaire, et être complété par un plan de coopération pour la réserve de biosphère transfrontière. Il a également déclaré qu'une structure de gouvernance nationale devait être établie.

Les fonctions de conservation et de soutien logistique de la réserve sont bien établies dans le cadre du Parc national et du Parc paysager régional, mais ses efforts de développement se concentrent principalement sur le tourisme, et pourraient être élargis et renforcés. Le Comité consultatif note qu'il manque une carte globale de zonage, et que seul un schéma de zonage du Parc national d'Uzhansky a été fourni.

Le Comité consultatif regrette que, malgré les efforts de la part des autorités pour impliquer les différents acteurs, aucune preuve ni aucun exemple pratique de leur participation à la gestion de la réserve de biosphère n'ait été fourni. Le Comité consultatif encourage les autorités à créer un organisme global pour la gestion de la réserve de biosphère. Le Conseil de coordination du Parc naturel national d'Uzhansky, qui est constitué de représentants de tous les principaux utilisateurs des terres du Parc naturel national, des autorités locales, des producteurs et des entreprises touristiques du secteur, pourrait servir de modèle à cet effet.

Le Comité consultatif a conclu être **incapable de déterminer** si la Réserve de biosphère des Carpates orientales remplit ou non les critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a par conséquent demandé aux autorités d'effectuer les actions suivantes pour le 30 juin 2018 :

- fournir une carte globale de zonage de la réserve de biosphère conformément au cadre statutaire ;
- fournir des informations détaillées sur l'implication des communautés locales dans les efforts de développement et la gestion de la réserve de biosphère ;
- fournir l'ébauche d'un plan ou politique de gestion globale pour la réserve de biosphère ;
- envisager la mise en place d'un organisme de coordination global pour la partie réserve de biosphère de la réserve transfrontière, en impliquant les autorités, ainsi que les communautés

locales et les autres acteurs, dont des représentants des entreprises, sur la base du modèle utilisé par le Conseil de coordination du Parc naturel national d'Uzhansky.

Réserve de biosphère marine de Marawah (Émirats arabes unis). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport, instructif et d'excellente qualité, de la réserve de biosphère marine de Marawah, désignée en 2007. Situé sur le littoral occidental des Émirats arabes unis, Marawah est le premier site marin du golfe Persique à être désigné réserve de biosphère. La réserve concentre ses efforts sur les espèces menacées, comme les dugongs, les tortues marines et les petits cétacés, dont les dauphins, ainsi que les oiseaux. La réserve de biosphère offre aussi aux animaux des possibilités de se ravitailler et de se reproduire, contribuant ainsi à la stabilité de leurs populations. La réserve marine inclut des récifs coralliens importants et en bonne santé, qui représentent 40 % des habitats coralliens du pays. Les récifs ont bien résisté au phénomène de blanchissement qui a affecté les récifs de corail partout dans le monde. Selon le rapport, seuls 1 % des récifs coralliens de la réserve de biosphère marine de Marawah ont été touchés par le blanchissement. Les herbiers marins du site sont aussi en bonne santé et représentent 40 % de l'ensemble des écosystèmes d'herbiers du pays.

La réserve de biosphère a une superficie totale de 425 500 ha, avec une zone marine vingt-quatre fois plus grande que la zone côtière terrestre, utilisée uniquement pour la logistique, le suivi scientifique et l'exploitation des ressources. L'administration de la réserve de biosphère et la communauté scientifique assurent activement la surveillance et la protection du site, à un niveau scientifique et technologique élevé. L'équipe de gestion locale a privilégié la coopération scientifique et technologique avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Le programme de gestion est très complexe et couvre un large spectre d'activités, telles que la récolte traditionnelle des perles, l'écotourisme inspiré de l'expérience des Galapagos, le développement du front de mer et l'exploitation offshore de pétrole et de gaz. Avant d'obtenir le statut de réserve de biosphère, le site était exploré pour son potentiel pétrolier et gazier depuis plusieurs décennies déjà. Les compagnies pétrolières présentes dans la région ont accepté le concept de réserve de biosphère et appliquent les normes environnementales les plus strictes dans leurs opérations. Les programmes de développement prévoient aussi des usines de désalinisation et de transformation des produits de la mer respectueuses de normes internationales de haut niveau. Les équipes administratives et scientifiques, qui incluent des femmes de grande compétence, gèrent des programmes de suivi pour veiller à ce que les initiatives de développement économique soient durables d'un point de vue environnemental et compatibles avec le concept de réserve de biosphère. Marawah est donc un exemple assez unique de réserve de biosphère qui cherche à combiner le renforcement du développement économique avec la conservation en vue d'une production plus propre.

Le Comité consultatif considère que le site **remplit** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif invite les autorités à tenir le Secrétariat du MAB dûment informé de toute modification majeure des plans d'exploration pétrolière et gazière actuels ou futurs, qui pourrait avoir un impact sur la réserve de biosphère, notamment sur ses aires centrales. Le Comité consultatif invite également les autorités à renforcer leur collaboration avec les réseaux régionaux du MAB.

Réserve de biosphère de la Plaine de la Côte du Golfe Centrale (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le second examen périodique de la Réserve de biosphère de la Plaine de la Côte du Golfe Centrale, désignée en 1983. Située le long de la courbe

de la péninsule de Floride, la réserve couvre la zone de la réserve nationale de recherche estuarienne d'Apalachicola. La superficie totale de la réserve est de 828 701 ha, avec une aire centrale de 94 983 ha, une zone tampon de 445 441 ha et une aire de transition de 288 277 ha. La variété des habitats marins et terrestres assure des zones d'alimentation et de nidification essentielles pour un ensemble diversifié d'espèces terrestres, côtières et estuariennes, dont plus de 300 espèces d'oiseaux, 1 300 espèces végétales, 40 espèces d'amphibiens, 80 espèces de reptiles, 50 espèces de mammifères et 180 espèces de poissons. L'estuaire très productif soutient une industrie historique des produits de la mer qui emploie environ 5 000 personnes.

Le Florida Department of Environmental Protection et la National Oceanic and Atmospheric Administration gèrent la réserve de biosphère avec la coopération de plusieurs agences locales, de l'État et fédérales. En outre, le Comité consultatif de la réserve implique des dirigeants des administrations locales, des représentants des agences du poisson et de la faune sauvage, des producteurs locaux de fruits de mer, des membres du conseil de développement touristique et de l'industrie privée, des représentants des universités locales, d'organisations non gouvernementales et du National Sea Grant College Program, des enseignants et le public. Ces acteurs sont aussi impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère par le biais de plusieurs structures.

La réserve de biosphère remplit bien sa fonction de conservation. Les programmes de recherche et de suivi sont axés sur la gestion durable des ressources naturelles. Des programmes pédagogiques sont en place, dont un programme spécifique de formation côtière centré sur la conservation, le développement durable, les infrastructures vertes, la protection naturelle du littoral par opposition au renforcement du littoral, les services écosystémiques, le carbone bleu, les meilleures pratiques de gestion des pêches et le renforcement de la résilience communautaire en général.

Le Comité consultatif a noté la volonté des autorités de désigner une réserve de biosphère conformément au Cadre statutaire et a reconnu les efforts entrepris de manière concertée pour la préparation de l'examen périodique.

Le Comité consultatif a demandé à ce que les autorités nationales clarifient l'absence d'une zone tampon autour de l'aire centrale dans certaines parties de la zone est et le long de la zone terrestre à l'ouest et au nord de la réserve de biosphère d'ici le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère de la Baie des Glaciers-Île Admiralty (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la lettre du Surintendant et du Garde Forestier de District. Le Comité a pris acte des préoccupations formulées par le directeur de la réserve de biosphère à propos des problèmes de zonage. Le Comité consultatif a ensuite confirmé qu'il existe une certaine flexibilité au niveau du zonage de la réserve de biosphère, à condition que des exposés raisonnés argumentent clairement en faveur d'une configuration géographique spécifique qui ne limite pas la mise en œuvre des trois fonctions de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a noté que la Réserve de biosphère de la Baie des Glaciers-Île Admiralty est à l'évidence un site clé au sein du Réseau mondial de réserves de biosphère et que le Secrétariat du MAB est disponible pour apporter son soutien en ce qui concerne les problèmes de zonage. Étant donné que la réserve de biosphère fait partie du processus d'excellence et de valorisation du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB), le Comité consultatif a convié la réserve de biosphère et les autorités des USA à présenter des informations supplémentaires et à compléter l'examen périodique et le zonage d'ici le 30 septembre 2018. Le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et le Conseil du MAB (CIC-MAB) procéderont ensuite à l'évaluation de ce rapport en 2019.

Réserve de biosphère de la forêt de Guánica (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le second examen périodique de la Réserve de biosphère de la forêt de Guánica, dont la désignation remonte à 1981. Ce site est situé à Porto Rico, île des Grandes Antilles. Il s'agit d'une des forêts sèches subtropicales les mieux préservées au monde. La réserve de biosphère s'étend sur 4.400 ha de terres et sur un peu moins de 21 km de zones côtières protégées.

Le Comité consultatif a loué l'avancement en matière de gestion participative, et plus particulièrement l'accord de cogestion établi avec la communauté locale, qui constitue un élément clé de la gestion du site depuis 2015. Le site a développé les trois fonctions d'une réserve de biosphère (conservation, développement et soutien logistique).

Sur la base de cet examen, le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il a toutefois convié les autorités à fournir les éléments suivants d'ici le 30 juin 2018 :

- une clarification à propos de la superficie de chaque zone, étant donné l'incertitude existant à ce sujet dans l'examen périodique ;
- des informations plus détaillées sur la gestion des 700.000 touristes qui visitent l'aire centrale chaque année et sur l'impact qu'ils ont sur la réserve de biosphère ;
- le plan/la politique de gestion de la réserve de biosphère ou au moins les bases de son cadre et un programme pour son élaboration.

Réserve de biosphère de la Côte de Virginie (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la nouvelle proposition du premier examen périodique de la réserve de biosphère de la Côte de Virginie, dont la désignation remonte à 1979. La superficie totale du site est de 13.500 ha. La Côte de Virginie est l'une des dernières régions côtières sauvages de la côte est et l'une des plus importantes haltes pour les oiseaux migrateurs en Amérique du nord. La population totale dépasse les 45.000 résidents.

La fonction logistique de la réserve de biosphère est exécutée conjointement avec divers partenaires, y compris des universités, des instituts de recherche et des agences gouvernementales. Depuis 1987, la réserve de biosphère opère en tant que site de recherche écologique à long terme dont les activités sont dirigées par l'université de Virginie et centrées sur les inventaires biotiques, les espèces menacées d'extinction et d'autres points de recherche. Le programme d'animation pédagogique encourage l'intendance du système côtier au travers d'activités pédagogiques, de bénévolat et d'animations avec la communauté, le tout ayant été bien accueilli.

Les efforts de conservation visent la régénération fructueuse de la zostère marine, qui commence elle-même à contribuer à la régénération du pétoncle de baie, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau dans les lagunes côtières, et ce grâce à une aquaculture durable des huîtres et palourdes.

Les activités de développement durable sont liées à l'aquaculture de la palourde à grande échelle et l'organisation de conservation de la nature et ses partenaires collaborent étroitement avec les marins locaux pour promouvoir les meilleures pratiques de gestion, mais aussi afin d'assurer la disponibilité des sites appropriés pour leurs activités. Les activités touristiques à faible impact sur l'environnement sont aussi prévues et font partie des entreprises affichant la croissance la plus rapide au sein de la réserve de biosphère. Qui plus est, la petite agriculture de céréales réalise des progrès constants grâce à l'adoption des meilleures pratiques de gestion, plus particulièrement avec les zones tampons de champs qui améliorent la qualité de l'eau.

L'organe de gestion du site, l'organisation de conservation de la nature, est une organisation privée et non gouvernementale qui fonctionne à titre de propriétaire et de directeur au sein de l'aire centrale. Les partenaires (entités fédérales, nationales et locales) regroupent les propriétaires et les directeurs des zones tampons et aires de transition. De nouvelles stratégies sont mises en place pour contribuer à une collaboration plus étroite avec la communauté en matière de gestion et de coordination ainsi qu'en termes d'engagement communautaire en général. Un nouveau plan d'action de conservation est également introduit.

Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des informations fournies au sujet du zonage. Il a toutefois remarqué que les aires centrales sont dépourvues de zone tampon, se retrouvant ainsi directement adjacentes à l'aire de transition.

Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif s'est déclaré **dans l'impossibilité d'évaluer** si la réserve de biosphère de la Côte de Virginie répondait ou non aux critères, du fait que le zonage n'était pas conforme aux critères requis. Le Comité consultatif a réclamé une clarification quant aux raisons pour lesquelles certaines des aires centrales ne sont pas correctement protégées ou bien une explication relative à l'absence de zones tampons d'ici le 30 juin 2018.

Station biologique de l'université du Michigan (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier examen périodique pour la station biologique de l'université du Michigan, dont la désignation remonte à 1979. La réserve est située à la pointe nord de la péninsule inférieure du Michigan sur la rive sud du lac Douglas.

La réserve de biosphère est située au sein de l'écosystème de la forêt septentrionale de feuillus et se compose de forêts de hêtres et d'érables ainsi que de zones successives de forêts de trembles, de chênes et de pins sur les sols les mieux drainés. Les habitats plus humides accueillent des forêts d'épicéas, de sapins et de cèdres. Les zones humides sont composées de tourbières, de marais, de marécages et de nombreux lacs. C'est une région au caractère rural, généralement peu peuplée, dont la principale industrie est le tourisme.

L'histoire de la réserve de biosphère remonte à de longues années de recherche lors de sa création initiale en 1909 en tant que station biologique.

L'aire totale de la réserve de biosphère comprend 4 199 ha, avec une aire centrale de 1 876 ha, une zone tampon de 1 501 ha et une aire de transition de 831 ha. La réserve de biosphère englobe également des terrains de la propriété du Conseil d'administration de l'Université du Michigan. L'Université du Michigan agit également en tant qu'autorité de gestion. Une coopération a été engagée avec des organismes locaux tels que Tip of the Mitt Watershed Council, Douglas Lake Improvement Association, et Burt Lake Preservation Association, qui collaborent avec la Station biologique de l'Université du Michigan pour la gestion des lacs et du littoral au sein de la réserve.

La population locale est faible et varie selon les saisons, en évoluant de quatre personnes en hiver à un effectif de 275 l'été. Le Comité consultatif a reconnu le niveau élevé de la recherche et de l'éducation qui prennent place dans la réserve de biosphère. Toutefois, il a également noté que les efforts engagés en matière de développement restent faibles. Les communautés locales sont impliquées dans les projets de recherche dans ce secteur mais il n'existe aucun processus participatif visant à les impliquer dans la gestion de la réserve de biosphère ou pour encourager le développement durable et soutenir l'économie locale.

Les parties nord, ouest, est et certaines parties sud de l'aire centrale ne sont pas entièrement intégrées dans la zone tampon. En outre, la partie centrale de la zone tampon n'est pas cernée par la zone de transition.

Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales de retirer le site du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).

Aire de biosphère de Yellowstone-Grand Teton (extension et changement de nom, anciennement appelée « Réserve de biosphère du Parc national de Yellowstone ») (État-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif s'est félicité du second examen périodique de la réserve de biosphère de Yellowstone-Grand Teton, désignée en 1979. Ce rapport constitue une resoumission du formulaire d'examen périodique datant de 2013, et contient des informations additionnelles requises concernant le formulaire d'examen périodique officiel. Il inclut également une extension de l'aire de biosphère (anciennement appelée « Parc national de Yellowstone ») pour inclure le Parc national de Grand Teton ; National Elk Refuge; John D. Rockefeller, Jr. Memorial Parkway ; et les communautés de Colter Pass-Cooke City-Silver Gate, Gardiner, et Yellowstone Ouest, Montana ; et Jackson, Wyoming. L'aire centrale est constituée de zones protégées et couvre 889 368 ha, la zone

tampon couvre 171 927 ha et les aires de transition sont centrées sur deux petites zones au nord et au sud de l'aire centrale et couvrent 4 663 ha.

Le Comité consultatif tient à rendre hommage au progrès accompli dans la clarification de la cartographique et dans les logiques de zonage, ainsi que dans l'élaboration d'un plan de gestion qui tient compte de la Stratégie de Séville et des stratégies de l'agence de gestion foncière de la réserve de biosphère. Sur la base de ce rapport, le Comité consultatif a conclu que la Réserve de biosphère de Yellowstone-Grand Teton **répond aux critères** formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et a recommandé d'accepter le changement de nom.

Réserve de biosphère de l'Ouest de Nghe An (Vietnam). Le Comité consultatif a félicité les autorités vietnamiennes pour la présentation du premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de l'Ouest de Nghe An, désignée en 2007. La réserve de biosphère est située au centre du Vietnam dans une contrée montagneuse et enclavée difficile d'accès. Il s'agit de la plus grande réserve du pays, située dans une région abritant la flore et la faune les plus variées du Vietnam.

La réserve de biosphère possède trois aires centrales, avec un parc national et deux réserves naturelles. Ces territoires englobent différents types de forêt tropicale et divers habitats, notamment des montagnes, des zones humides et des rivières.

Une zone de forêt primaire borde la frontière avec le Laos. Environ 2 500 espèces végétales ont été identifiées récemment, dont près de 2 000 espèces (74 %) appartenant aux Phanérophytes.

Actuellement, on y dénombre 130 espèces de petits et grands mammifères, 295 espèces d'oiseaux, 54 espèces d'amphibiens et de reptiles, 84 espèces de poissons et 39 espèces de chauves-souris. La réserve abrite également 14 espèces de tortues, 305 espèces de papillons et des milliers d'espèces d'autres insectes. Elle compte 295 espèces d'oiseaux, notamment des oiseaux locaux et migratoires, et 22 espèces menacées et en voie de disparition dans le monde.

Le Comité consultatif félicité les autorités nationales pour leurs efforts de conservation des trésors culturels traditionnels et historiques, comme les caractéristiques culturelles traditionnelles de six groupes ethniques (Kinh, Thai, Tho, Kho Mu, O Du et Mong) qui s'expriment à travers le langage, les costumes, la cuisine, les coutumes, les croyances et les fêtes.

Le Comité a relevé en outre que la réserve de biosphère de l'Ouest de Nghe An a systématiquement œuvré à l'identification, la reconnaissance et la promotion des pratiques indigènes et du savoir des communautés locales pour la conservation, le développement durable et la gestion du site. En témoigne la mobilisation des connaissances autochtones en matière de gestion de la forêt, illustrée par l'utilisation de la gestion communautaire de la forêt dans le village Ho de la commune de Dien Lam, dans le district de Quy Chau. La réserve de biosphère a rassemblé, documenté et diffusé le savoir indigène sur l'usage des plantes médicinales, l'herboristerie traditionnelle pour le traitement des maladies et l'expérience accumulée dans l'élevage et la culture.

Le Comité a recommandé aux autorités de finaliser le plan de gestion général pour la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **répond** aux critères formulés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

ANNEXE 2 : EXAMEN SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DU MAB (CIC-MAB) CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE

Pays	Nom du site
ARGENTINE	Delta de Parana
	Mar Chiquito
	Pereyra Iraola
	Yaboti
AUSTRALIE	Sans nom
	Uluru (Ayers Rock-Mount Olga)
	Kosciusko
	Riverland
	Croajingolong
	Promontoire de Wilson
	Hattah-Kulkyne et Murray Kulkyne
	Yathong
	Prince Regent
BRÉSIL	Cerrado
BULGARIE	Alibotush
	Bistrishko Branishte
	Bayuvi Dupki-Dzhindzhiritsa
	Chuprene
	Mantaritsa
	Parangalitsa
CHILI	Juan Fernandez
	Laguna San Rafael
	Lauca
	Torres del Paine
CHINE	Xishuangbanna

Pays	Nom du site
CONGO	Dimonika
	Odzala
CROATIE	Massif du Velebit
DANEMARK	Groenland oriental
ÉQUATEUR	Yasuni
ÉGYPTE	Omayyed
FRANCE	Delta du Rhône
GHANA	Bia
ALLEMAGNE	Haute Lusace et paysage d'étangs FU
HONDURAS	Rio Platano
HONGRIE	Kiskunsag
	Pilis
KENYA	Mont Kenya
KIRGHIZISTAN	Issyk-Kul
MEXIQUE	Islas del Golfo de California
MONGOLIE	Dornod Mongol
POLOGNE	Slowinski
RUSSIE	Astrakhanskyi
	Katunskiy
	Kenozersky
	Kronotsky
	Complexe de Moyenne-Volga
	Oskiy
	Pechoro-Ilychskiy
	Rostovskiy
	Sikhote-Alin
	Sokhondinskiy
	Taimirsky
	Teberdinskiy
	Tsentralnosibirsky
	Tsentral'no-Chernozemny
	Tsentral'nolesnoy
	Ubsurnurskaya Kotlovina
Valdaiskiy	

	Voronezhsky
SLOVAQUIE	Slovak Karst
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Denali
	Everglades et Dry Tortugas
	San Joaquin
OUZBÉKISTAN	Chatkal
VENEZUELA	Alto Orinoco Casiquaire

AUTRES

FRANCE	Bassin de la Dordogne
--------	-----------------------

Réserve de biosphère du delta du Paraná (Argentine). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités nationales à la demande du Conseil du MAB. Le plan de gestion transmis par les autorités était clair et complet, et comportait des directives pour aider à résoudre les difficultés majeures rencontrées dans le site. Le Comité consultatif a également bien accueilli les fichiers Shape fournis, lesquels contenaient des informations complémentaires sur le zonage de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère Mar Chiquito (Argentine). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités nationales. Ces dernières ont indiqué qu'une zone de transition marine d'un mille marin avait été incluse dans la réserve de biosphère. Conscientes que cette zone devrait être plus étendue, elles ont évoqué dans les informations fournies certains des problèmes rencontrés en essayant de l'agrandir.

Les autorités ont en outre donné une liste et une description complètes des espèces et paysages présents dans le site.

Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités et les a encouragées à poursuivre le processus d'extension de la zone de transition marine.

Réserve de biosphère Pereyra Iraola (Argentine). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la lettre des autorités nationales demandant un délai supplémentaire pour la soumission du rapport d'examen périodique. Les autorités ont expliqué que le rapport était en cours de rédaction, et qu'un groupe inter institutions avait été constitué pour compiler et analyser les données disponibles à cette fin.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de fournir tous les renseignements requis avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère Yabotí (Argentine). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités, mais celles-ci ne répondaient malheureusement pas à la demande formulée par le Comité consultatif et le Conseil du MAB en 2017. Par conséquent, le Comité a demandé à nouveau aux autorités de soumettre, avant le 30 septembre 2018, un plan de gestion clair de la réserve de biosphère ainsi qu'un zonage correspondant aux données communiquées.

Recommandations générales à l'Australie

Le Comité consultatif a pris note de la lettre officielle du Gouvernement australien donnant des informations actualisées sur 12 réserves de biosphère et informant le Comité des mesures de suivi prises relativement au processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que de sa demande officielle de retirer plusieurs sites.

Dans cette lettre, les autorités australiennes ont exposé la raison d'être du travail mené en continu avec les autorités sous-nationales et les parties prenantes concernées pour accompagner certaines réserves de biosphère australiennes (les cinq sites inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB), et rendu compte de l'état d'avancement de ce travail. Elles ont également formulé une demande officielle visant à retirer cinq sites du Programme MAB et de son RMRB, dont quatre sont inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB. En outre, elles ont informé le Comité de leur intention de présenter un rapport d'examen périodique pour deux sites non inclus dans le processus d'excellence.

Réserves de biosphère sans nom, d'Uluru (Ayers Rock-Mount Olga) et de Croajingolong (Australie).

Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités australiennes pour poursuivre les importantes discussions menées entre les propriétaires aborigènes traditionnels et d'autres acteurs clés concernant l'avenir des réserves de biosphère suivantes, incluses dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB : réserves de biosphère sans nom, d'Uluru (Ayers Rock-Mount Olga) et de Croajingolong. Le Comité a noté que ces sites revêtaient une importance culturelle et rappelé que des consultations rigoureuses devaient être menées afin d'établir des dispositifs de gouvernance appropriés. Les autorités australiennes prévoyaient que ces réserves de biosphère achèvent le processus d'examen périodique avant le 30 septembre 2019, conformément à la décision relative au processus d'excellence et de renforcement du RMRB adoptée par le CIC-MAB à sa session de 2017.

Réserves de biosphère de Riverland et de Kosciusko (Australie).

Le Comité consultatif a félicité l'Australie pour les informations actualisées fournies au sujet des réserves de biosphère de Riverland et de Kosciusko. Il a noté que des discussions étaient en cours avec ces sites et que les autorités australiennes prendraient des mesures avant le 30 septembre 2019 afin de régler les questions en suspens, conformément à la décision relative au processus d'excellence et de renforcement du RMRB adoptée par le CIC-MAB à sa session de 2017.

Réserves de biosphère du promontoire de Wilson, Hattah Kulkyne et Murray Kulkyne, de Yathong, de Barkindji et de Prince Regent (Australie). Le Comité consultatif a noté qu'à la suite de la consultation des gestionnaires de ces réserves de biosphère, les autorités australiennes avaient demandé le retrait des réserves de biosphère du promontoire de Wilson, Hattah Kulkyne et Murray Kulkyne, de Yathong, de Barkindji et de Prince Regent du Programme MAB et de son RMRB, ces sites n'étant pas en mesure de répondre aux critères requis pour jouer efficacement leur rôle de réserve de biosphère. Les sites concernés sont inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

Réserves de biosphère de Noosa et de Great Sandy (Australie). Le Comité consultatif a noté que la Réserve de biosphère de Noosa procédait actuellement à un examen périodique qui serait présenté en septembre 2018, et que la Réserve de biosphère de Great Sandy devait effectuer cet examen d'ici à septembre 2019 et s'efforçait de respecter cette échéance.

Réserve de biosphère du Cerrado (Brésil). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités nationales. Comme demandé par le Conseil du MAB, elles

ont présenté un rapport sur l'activation du comité de gestion ainsi qu'une carte de zonage révisée présentant des limites géoréférencées claires (y compris la superficie totale de l'aire centrale, de la zone tampon et de la zone de transition).

Les informations fournies ont permis d'établir clairement que les cinq États qui font partie de la réserve de biosphère travaillent désormais de manière unifiée. Les autorités nationales ont aussi donné des précisions concernant les méthodes utilisées pour assurer la participation effective de la société civile et d'autres parties prenantes à la gestion de la réserve de biosphère.

Recommandation générale à la Bulgarie

Le Comité consultatif s'est félicité des efforts entrepris avec succès par les autorités bulgares pour obtenir l'adhésion des populations locales au processus d'examen, et ce dans nombre des réserves de biosphère qu'abrite le pays. Le Comité a insisté sur l'importance de la participation des parties prenantes au processus de mise à niveau des sites, et a pris note des efforts déployés en matière de communication.

Réserve de biosphère d'Alibotouch (Bulgarie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la réponse des autorités bulgares exposant en détail le processus d'examen de la réserve de biosphère en cours. Le document transmis contenait en outre une lettre de la municipalité de Sandanski, dans laquelle elle dit vouloir envisager de procéder à un examen de la réserve de biosphère d'Alibotouch et demande un délai d'un an pour travailler à la mise à niveau du site.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Bistrishko Branishte (Bulgarie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations de suivi fournies par les autorités bulgares en réponse aux recommandations formulées par le Conseil du MAB à sa session de 2017. Ces informations comprenaient en outre une déclaration de la municipalité de Sofia-Stolichna indiquant sa volonté de poursuivre le processus d'examen de la réserve de biosphère de Bistrishko Branishte et demandant un délai supplémentaire d'un an pour travailler à la mise à niveau du site.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Bayuvi Dupki-Dzhindzhiritsa (Bulgarie). Le Comité consultatif a pris note des informations fournies sur le désaccord relatif à l'inclusion de la municipalité de Bansko dans la zone de transition. Il a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Chuprene (Bulgarie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport de suivi fourni par les autorités bulgares. Il s'est félicité de l'évolution du processus d'examen de la réserve de biosphère de Chuprene évoquée dans la lettre de la municipalité de Belogradchik, laquelle s'est également dite prête à poursuivre la mise à niveau du site et a demandé un délai supplémentaire d'un an pour travailler à ce processus.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le

30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Mantaritsa (Bulgarie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport de suivi fourni par les autorités bulgares. Il s'est félicité des progrès accomplis dans le processus d'examen de la réserve de biosphère, ainsi que du travail mené avec les parties prenantes pour répondre à leurs préoccupations quant à la mise à niveau du site. Le document comprenait en outre une déclaration de la municipalité de Rakitovo, dans laquelle elle dit accepter de participer à la mise à niveau du site et demande un délai supplémentaire d'un an pour travailler à ce processus.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Parangalitsa (Bulgarie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la réponse des autorités bulgares ainsi que les mesures prises pour tenir compte des intérêts des parties prenantes dans l'établissement d'un site post-Séville.

Le Comité a pris acte des efforts déployés pour négocier avec les populations locales. La réponse fournie incluait une lettre des représentants de la municipalité de Blagoevgrad confirmant leur volonté de poursuivre la mise à niveau de la réserve de biosphère et demandant un délai supplémentaire d'un an pour travailler à ce processus.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer des informations complémentaires actualisées ainsi que des preuves de l'adhésion des populations locales avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère de Juan Fernandez (Chili). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités chiliennes, notamment un zonage approprié comprenant une extension importante de la zone de transition. Cependant, il n'existait à ce jour ni comité ni plan de gestion. Une demande de changement de nom a été formulée pour ce site en vue de le rebaptiser « Archipel de Juan Fernandez ». Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités de présenter une demande officielle d'extension et de changement de nom (ainsi que d'établir un comité et un plan de gestion) avant le 30 juin 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2018.

Réserve de biosphère de Laguna San Rafael (Chili). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités chiliennes. Un zonage révisé a été transmis, mais il n'existait pas à ce jour de zone tampon entre l'aire centrale et la zone de transition à l'est de la réserve de biosphère. Le cahier des charges du plan de gestion a été fourni, mais le comité de gestion n'avait pas encore été créé. Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir un complément d'information sur le zonage ainsi que d'établir un comité et un plan de gestion avant le 30 juin 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2018.

Réserve de biosphère de Lauca (Chili). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités chiliennes. Ces dernières ont transmis le zonage approprié demandé, et fait savoir qu'un plan et un comité de gestion étaient en cours d'établissement. Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités de faire parvenir au Secrétariat du MAB le plan de gestion ainsi que des renseignements sur l'établissement du comité de gestion avant le 30 juin 2018,

conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2018.

Réserve de biosphère de Torres del Paine (Chili). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités chiliennes. Un zonage révisé a été transmis, mais aucune explication n'a été donnée quant à l'absence de zone tampon dans la partie nord-ouest de la réserve. En outre, aucun élément relatif à l'établissement d'un plan et d'un comité de gestion n'a été communiqué.

Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir un complément d'information sur le zonage ainsi qu'un plan de gestion et des renseignements sur l'établissement d'un comité de gestion avant le 30 juin 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2018.

Réserve de biosphère de Xishuangbanna (République populaire de Chine). Le Comité consultatif a salué les mesures prises par la Chine pour appliquer les recommandations émises à l'issue du premier examen périodique de cette réserve ainsi que les recommandations formulées par le CIC-MAB à sa session de 2016. Le site est inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

La réserve de biosphère de Xishuangbanna est située à l'extrémité sud-ouest de la province du Yunnan, au sud-ouest de la Chine. Limitrophe du Laos à l'Est et de Myanmar à l'Ouest, elle se trouve dans la région du Mékong ou bassin supérieur du Mékong. Elle abrite la forêt tropicale la plus vaste et la plus complète ainsi que la biodiversité la plus riche du pays, du fait de sa géographie et de son climat uniques. On y trouve 4 000 espèces de plantes vasculaires, 102 espèces de mammifères, 400 espèces d'oiseaux, 63 espèces de reptiles, 38 espèces d'amphibiens et 100 espèces de poissons. Plus de 90 % de la population d'éléphants sauvages du pays vit dans la région.

En plus de cette diversité biologique, la réserve de biosphère de Xishuangbanna se distingue par sa diversité ethnique. Ses 880 000 habitants comprennent des populations dai, ahka, lahu, jinuo, yi, yao et bulan, qui sont présentes dans la région depuis des générations et ont conservé leur religion, leur culture et leur langue (lesquelles ont des points communs avec celles de pays voisins tels que le Laos, Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam).

La plupart de ces groupes ethniques tirent leurs revenus monétaires de la culture du riz et des fruits, des plantations de thé et de caoutchouc, et de certains produits forestiers autres que le bois. Pour régler les conflits et favoriser le développement économique, la réserve de Xishuangbanna aide des villages pilotes à mettre en pratique des modèles de développement durable, dans le cadre d'une stratégie visant à associer développement durable des populations locales et conservation des ressources naturelles.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction qu'une carte de zonage avec une meilleure résolution et représentant l'ensemble de la réserve de biosphère avait été transmise. Il a toutefois demandé aux autorités nationales de fournir une version de cette carte contenant les noms des localités en anglais. Le Comité a encouragé les autorités chinoises à établir, dans un proche avenir, un nouveau plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère et à le transmettre au Secrétariat du MAB.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répondait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Recommandation générale à la République du Congo

À sa 28^e session, le CIC-MAB avait demandé aux autorités de fournir une carte de zonage révisée selon la terminologie appropriée (aire centrale, zone tampon et zone de transition) pour les deux

sites congolais (réserves de biosphère de Dimonika et d'Odzala), car la terminologie employée n'était pas conforme au Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité a noté avec préoccupation que ce problème n'était pas traité dans les informations de suivi fournies en 2018, et a réaffirmé qu'il importait de se référer à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère pour tout ce qui concernait les réserves de biosphère, et en particulier les critères (chapitre IV du Cadre statutaire).

Réserve de biosphère de Dimonika (Congo). À sa 29^e session, en 2017, le CIC-MAB avait conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB, mais avait demandé aux autorités de fournir une carte de zonage accompagnée d'une légende révisée.

Le Comité consultatif a examiné la carte de zonage révisée, qui présentait une aire centrale, deux zones tampons et une « zone d'influence », et constaté que la légende comportait encore une erreur de typographie.

Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités de fournir une carte de zonage accompagnée d'une légende claire ainsi qu'un plan ou une politique de gestion avant le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère d'Odzala (Congo). À sa 29^e session, en 2017, le CIC-MAB avait estimé que les renseignements fournis dans le rapport d'examen périodique n'étaient **pas suffisants pour permettre de déterminer si ce site répondait ou non** aux critères du RMRB. Le CIC-MAB avait donc demandé aux autorités nationales de transmettre au Secrétariat du MAB :

- des explications complètes sur le changement de nom du site, notamment la justification de cette demande, et, le cas échéant, sur la modification des limites de la réserve de biosphère depuis sa désignation en 1977 ;
- une carte de zonage révisée selon la terminologie appropriée (aire centrale, zone tampon et zone de transition) ;
- des informations sur la participation des populations locales à la gestion de la réserve de biosphère et sur les incidences des conflits touchant la région.

S'agissant de la demande visant à rebaptiser le site « réserve de biosphère de Kokoua-Odzala », le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des explications détaillées fournies par les autorités et a recommandé que ce changement de nom soit approuvé.

Concernant les informations sur la participation des populations locales à la gestion de la réserve de biosphère et les incidences des conflits touchant la région, le Comité a remercié les autorités pour la réponse satisfaisante fournie.

Le Comité consultatif a estimé que le zonage révisé n'était toujours pas satisfaisant et que par conséquent, le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage accompagnée d'une légende claire, conformément aux critères du Cadre statutaire du RMRB, ainsi qu'un plan ou une politique de gestion avant le 30 septembre 2018, afin qu'ils soient évalués par le Comité consultatif international puis par le Conseil du MAB en 2019.

Réserve de biosphère du massif du Velebit (Croatie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations de suivi fournies par cette réserve de biosphère. Le plan de gestion et l'accord portant création du conseil de coordination de la réserve de biosphère devraient aider les autorités croates à revoir le zonage de la réserve et à étendre la zone de transition, en coopération avec les usagers locaux du site et ses habitants.

Le Comité consultatif a invité les autorités croates à fournir une nouvelle carte de zonage et la justification correspondante avant le 30 juin 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2018.

Réserve de biosphère du Nord-Est du Groenland (Danemark). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la lettre du Ministère de la nature et de l'environnement, qui contenait des renseignements actualisés et des informations sur le processus en cours. Le site étant inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Comité consultatif a invité la réserve de biosphère et les autorités à fournir un complément d'information ainsi qu'à remplir le formulaire d'examen périodique avant le 30 septembre 2018, de façon à présenter le rapport pour examen au Comité consultatif international puis au Conseil du MAB à leur session de 2019.

Réserve de biosphère de Yasuni (Équateur). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies en réponse aux demandes et recommandations du Conseil du MAB. Ce dernier avait demandé une extension de la réserve, ainsi qu'une carte de zonage appropriée indiquant la localisation exacte des sites d'extraction pétrolière situés dans la réserve. Un complément d'information sur les incidences des éventuelles activités d'extraction pétrolière devrait être transmis avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère d'Omayed (Égypte). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations de suivi fournies par la réserve de biosphère d'Omayed en réponse à ses recommandations de 2017. Une carte de zonage du site avait été demandée, ainsi que des renseignements détaillés sur les incidences des principaux projets de conservation des écosystèmes de la réserve, les parties prenantes impliquées, la nature des projets de développement socioéconomique et l'étendue du soutien qu'ils apportent à la population locale, et les projets de recherche et leurs résultats. Dans ses recommandations précédentes, le Comité avait en outre encouragé les autorités d'Omayed à associer les populations locales à la conception et au fonctionnement de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement le nouveau zonage proposé sur la carte fournie. La participation des populations locales était partiellement prévue dans le nouveau plan de gestion.

Le Comité consultatif a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), sous réserve que les autorités compétentes fournissent des informations complémentaires décrivant la valeur des nouvelles aires centrales en termes de conservation. Il a indiqué qu'un statut de protection juridique devait être accordé aux nouvelles aires centrales afin de prévenir des dégradations telles que celles qui avaient touché les précédentes aires centrales. En outre, le Comité a demandé un complément d'information sur les dispositifs mis en place pour renforcer la participation des parties prenantes locales aux activités de développement durable. Il a également demandé aux autorités de faire parvenir au Secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2018, des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau plan de gestion, y compris le statut de protection juridique des aires centrales.

Réserve de biosphère de Camargue – Delta du Rhône (France). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités sur les débats organisés par les communes, les accords conclus avec des partenaires privés et les projets scientifiques mis en œuvre au sein du site, ainsi que la liste de la faune et la flore présentes dans la réserve de biosphère. Il a pris note avec satisfaction du futur accord entre les deux organes de gestion, selon lequel leurs membres occuperont en alternance les postes de président et vice-président du Comité de gestion. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de transmettre une copie de l'accord entre les deux organes de gestion une fois qu'il serait signé.

Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (France). Le Comité consultatif a pris acte du projet de construction d'une nouvelle infrastructure routière dans l'aire centrale du site, visant à créer une déviation. Il a également pris note du système d'indemnisation en place, de l'évaluation de

l'impact sur l'environnement et de l'approbation du projet par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Le Comité a relevé que l'association « Sauvegarde de la vallée de la Dordogne » et les habitants avaient déposé plusieurs plaintes sérieuses relatives à l'impact du projet sur le paysage et la qualité de vie.

Sur la base des informations fournies et d'un point de vue technique, le Comité consultatif a estimé que toutes les lois et procédures nationales étaient appliquées, et que le CNPN avait émis des avis positifs concernant le processus de mitigation et les mesures compensatoires. Le Comité a encouragé le Comité national français du MAB à aider, au besoin, le coordonnateur de la réserve de biosphère à améliorer le dialogue avec les parties concernées ainsi qu'à évaluer les incidences sociales, économiques et politiques de cette nouvelle infrastructure. Ce dialogue et ces nouvelles évaluations viendraient alimenter le prochain rapport d'examen périodique et éclairer la réflexion sur le nouveau zonage qu'il faudra peut-être définir.

Réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou (Gabon). Le Comité consultatif a pris acte de l'engagement formel, pris par les autorités nationales suite aux recommandations relatives à l'examen périodique émises par le CIC-MAB à sa 29^e session, de soumettre le rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2019, afin qu'il soit évalué en 2020 par le Comité consultatif international puis par le Conseil du MAB.

Le Comité consultatif a indiqué que l'État membre souhaiterait peut-être, en application de la décision relative au processus d'excellence et de renforcement du RMRB adoptée par le Conseil du MAB à sa 29^e session, soumettre un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère conforme au Cadre statutaire du RMRB, le plus tôt possible et avant le 30 septembre 2019, afin qu'il soit évalué par le Comité consultatif international puis par le Conseil du MAB en 2020.

Réserve de biosphère de Bia (Ghana). Le Comité consultatif a noté que la demande d'extension de la superficie totale de la réserve de biosphère n'avait pas encore été soumise, alors que les autorités nationales avaient formulé une demande officielle visant à repousser la date limite du 30 septembre au 31 octobre 2017.

Le Comité a rappelé une communication selon laquelle le dossier était presque complet et devait être soumis en février 2018.

Le Comité consultatif a recommandé que le dossier soit soumis avant le 30 juin 2018.

Réserve de biosphère de landes et d'étangs de Haute-Lusace (Allemagne). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par les autorités à l'issue du premier examen périodique effectué en 2017, lequel était conforme aux critères fixés par le Cadre statutaire.

Les autorités ont donné des informations détaillées sur les activités mises en œuvre dans l'aire centrale dans la partie nord du site, et ont confirmé que celles-ci respectaient la législation en vigueur et n'avaient pas d'incidence négative sur les objectifs de conservation de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère du Río Plátano (Honduras). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités honduriennes. Un nouveau zonage a été transmis, mais aucune explication n'a encore été donnée quant à l'absence de zone de transition dans la partie est du site. Un plan de gestion plus détaillé est également demandé. Le Comité consultatif a donc prié les autorités de communiquer un plan de gestion détaillé ainsi que des informations supplémentaires concernant la zone de transition.

Réserve de biosphère de Kiskunság (Hongrie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport d'étape fourni par les autorités hongroises. Il a salué les progrès accomplis dans la collecte des signatures des municipalités situées dans la zone de transition, et invité les autorités à poursuivre ce processus pour obtenir une zone de transition fonctionnelle correspondant à la zone

tampon et à l'aire centrale. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction : (i) la création d'une instance destinée à renforcer la coopération entre la direction du parc national et les municipalités concernées ; (ii) le lancement d'un concours des réserves de biosphère visant à encourager l'excellence dans diverses activités durables ; et (iii) l'exécution du plan de gestion, en s'appuyant sur l'implication des parties prenantes.

Le Comité consultatif a félicité les autorités hongroises pour les efforts déployés en vue d'améliorer le fonctionnement de la réserve, et les a invitées à fournir la carte de zonage définitive d'ici au 30 juin 2018.

Réserve de biosphère de Pilis (Hongrie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport d'étape fourni par les autorités hongroises. Ces dernières ont fait savoir que le système de zonage avait été modifié et la zone tampon et les zones de transition étendues à l'issue d'un long processus de négociation avec les municipalités locales. Un accord de coopération avait été conclu entre les parties prenantes, ONG et municipalités locales et l'organe de gestion de la réserve. La nouvelle carte fournie montrait une importante réduction de la superficie de l'aire centrale et un agrandissement, en contrepartie, de la zone tampon et des zones de transition.

Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de l'intégration des parties prenantes et des autorités locales dans les activités et les processus décisionnels de la réserve de biosphère. Il a également apprécié la qualité de la version révisée et actualisée du plan de gestion.

Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère de Pilis répondait aux critères du Cadre statutaire.

Réserve de biosphère du Mont Kenya (Kenya). Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités nationales pour fournir certaines des informations demandées, notamment le plan de gestion de l'écosystème du Mont Kenya (qui reste inachevé) et des éléments relatifs aux sources de financement et à la gestion des savoirs traditionnels.

En revanche, le Comité a constaté que le formulaire de demande d'extension du site n'avait pas été fourni, comme recommandé, alors que le plan de gestion récemment achevé couvrait la période 2010-2020.

Le Comité consultatif a recommandé que la demande d'extension du site soit présentée avant le 30 septembre 2019, accompagnée d'une explication de l'écart constaté avec la durée de validité du plan de gestion.

Réserve de biosphère d'Issyk-Kul (Kirghizistan). Cette réserve de biosphère est située au nord-est du Kirghizistan et a été désignée en 2001. Le site s'étend sur une superficie totale de 4 311 588 hectares. L'aire centrale reste strictement protégée et aucune activité n'y est exercée, hormis à des fins de recherche scientifique. Les populations locales tirent leurs moyens de subsistance de la vente d'objets aux touristes, d'artisanat notamment. Le tourisme a été décrit comme une importante source de revenus pour ces dernières.

Le premier rapport d'examen périodique a été examiné en 2013. Le site ne répondait que partiellement aux critères du Cadre statutaire des réserves de biosphère, et a donc été inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

Le Comité consultatif a félicité les autorités kirghizes d'avoir fourni un plan de travail détaillé ainsi qu'un calendrier concernant le rapport d'examen périodique à soumettre d'ici au 30 septembre 2018, conformément à la décision relative au processus d'excellence et de renforcement du RMRB adoptée par le CIC-MAB à sa session de 2017.

Réserve de biosphère Islas del Golfo de California (Mexique). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités mexicaines sous la forme d'un document détaillé contenant des renseignements complets sur le site, notamment des cartes.

La zone tampon était désormais bien délimitée, mais il n'existait toujours pas de zone de transition. Celle-ci devait être établie dans la partie littorale du site. La réserve de biosphère englobait deux réserves de biosphère nationales, ce qui pouvait prêter à confusion.

En réponse à la deuxième recommandation, les autorités ont transmis une liste détaillée des programmes et projets impliquant les populations locales ainsi que des zones gérées de manière participative.

Le Comité consultatif, bien qu'il ait reconnu les efforts déployés par les autorités, a indiqué que la réserve de biosphère devait encore mettre en place une zone de transition et que, par conséquent, le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité a demandé aux autorités d'établir une zone de transition et de transmettre une nouvelle carte de zonage, y compris une description de la zone de transition et de son plan de gestion, avant le 30 septembre 2018, conformément au délai fixé par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, et de façon à présenter le rapport pour examen au Conseil du MAB à sa session de 2019.

Réserve de biosphère mongole de Dornod (Mongolie). Le Comité consultatif a félicité la Mongolie d'avoir donné suite aux recommandations émises par le CIC-MAB à sa session de 2017, à l'issue du premier examen périodique du site.

La réserve de biosphère mongole de Dornod a été désignée en 2005. Elle est située dans la grande zone géomorphologique d'Asie centrale et la sous-zone de Nukht Davaa, à l'est de la Mongolie. Le relief est caractérisé par des basses montagnes de steppe de taille moyenne, entre 890 et 1 099 mètres d'altitude, des collines, des buttes traversées par d'étroites vallées recouvertes de stipes, et quelques plaines. Le site abrite une riche biodiversité, notamment diverses espèces d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens, et le loup et la gazelle de Mongolie.

À sa session de 2017, le CIC-MAB avait salué les approches utilisées pour promouvoir le développement durable de la région, notamment l'établissement de partenariats avec les populations locales, l'organisation de formations sur la gestion des prairies ainsi que de camps éducatifs, et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation en milieu scolaire (en particulier par l'intermédiaire du « Club des jeunes naturalistes »). Il avait également apprécié la démarche de promotion des valeurs autochtones et des relations avec les populations locales menée en mettant les parties prenantes en mesure de protéger les sources locales, en créant un centre d'information employant des locaux, et en élaborant une loi relative aux coûts négociés pour la chasse au loup. Le Conseil avait en outre pris note de la collaboration mise en place avec la Chine et la Fédération de Russie.

Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que les autorités nationales avaient fourni la justification de la réduction proposée de la superficie de la réserve de biosphère, qui était en cours d'approbation par le Gouvernement central. Il a également noté que la carte de zonage correspondante avait été transmise. Le Comité a remarqué que la superficie des trois zones n'était pas la même dans la demande initiale et dans le premier examen périodique, et a donc prié les autorités mongoles d'apporter des éclaircissements sur ce point.

Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répondait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Slowinski (Pologne). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités pour donner suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'étape détaillé concernant la participation des parties prenantes locales à la réserve de biosphère, dans le cadre notamment de débats sur le programme

et le zonage du site. Il a noté que les parties prenantes locales avaient signé un accord relatif à l'extension de la réserve, ce qui avait été suivi de la création d'un comité directeur. Les négociations seraient supervisées par l'Office maritime de Slupsk et la municipalité de Smoldzino.

Le Comité consultatif a pris connaissance du plan de gestion de la réserve de biosphère de Slowinski pour 2018-2020, qui visait à mettre en place une gestion intégrée du site. Il a relevé que le plan avait été préparé dans le cadre d'un processus participatif. Il contenait des informations sur les aspects suivants : activités éducatives axées sur la communauté locale ; bienfaits scientifiques, économiques, culturels et écologiques et processus de partage de ces bienfaits ; recherche sur la biodiversité et le changement climatique ; investissements en faveur de l'environnement et mesures de prévention du changement climatique, d'adaptation à ce phénomène et d'atténuation de ses effets ; producteurs, produits, culture et folklore locaux et histoire de la région ; définition d'un zonage fonctionnel ; participation à la mise en place de réseaux et de partenariats ; et protection efficace et à long terme des zones naturelles d'intérêt.

Le Comité consultatif a remercié les autorités d'avoir communiqué ce plan de gestion ainsi que des informations détaillées sur l'implication des parties prenantes et des populations locales.

Réserve de biosphère d'Astrakhanskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Les autorités ont transmis des informations actualisées sur l'extension de la réserve de biosphère en direction de Damchilskiy, à l'Est, et d'Obzhorovskiy, à l'Ouest, en vue de créer un site unique d'ici à 2020. Elles ont précisé que le processus serait long et se sont engagées à fournir des informations actualisées dès qu'il aurait avancé. La réponse reçue comprenait également une carte du zonage actuel.

Aucune autre information n'ayant été communiquée, le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir, avant le 30 septembre 2018, les chiffres de la population présente actuellement dans la réserve de biosphère ainsi que des renseignements actualisés sur le plan de gestion du site, notamment les mesures prises pour surveiller les effets du tourisme.

Réserve de biosphère de Katunskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Les autorités ont donné des explications claires et satisfaisantes sur le statut des zones d'utilisation traditionnelle des terres et des zones de développement des loisirs. Ainsi, les zones de loisirs avaient été établies dans les parties les plus visitées du site afin de créer des conditions propices au développement d'un tourisme durable, et les zones d'utilisation traditionnelle des terres visaient à favoriser la conservation par les populations locales des pratiques traditionnelles. Les deux types de zones avaient été approuvés par le Gouvernement de la République de l'Altaï à travers les règlements régissant le parc naturel Belukha, et relevaient du régime et du statut de la zone de transition de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Kenozersky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris connaissance des informations communiquées sur la création de zones protégées dans la partie sud-est de l'aire centrale, et a noté que la zone protégée de Leksmohl devait être établie avant la fin de 2018. Le Comité a également pris note des renseignements détaillés fournis sur la population, selon lesquels les trois municipalités de la réserve de biosphère comptent 1 841 habitants en tout.

Le Comité a noté qu'un plan de gestion du site du patrimoine mondial « Testament du lac Kenozero », inclus dans la réserve de biosphère, était en cours de finalisation. Même si ce plan de gestion comprenait des mesures visant la conservation du paysage, de la diversité biologique et du patrimoine historique et culturel, un plan de gestion global portant sur l'ensemble de la réserve de biosphère restait nécessaire pour attester qu'elle remplit les trois fonctions.

Par ailleurs, le Comité a relevé le recours à des permis délivrés par les autorités pour réguler le flux de touristes, ainsi qu'à l'enregistrement mensuel des touristes visitant les infrastructures éducatives et autres.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer le plan de gestion de la réserve de biosphère avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère de Kronotsky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris connaissance avec satisfaction du plan de gestion pour la période 2017-2021 ainsi que d'un plan d'action pour la création de partenariats locaux.

Réserve de biosphère du complexe de Moyenne-Volga (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations supplémentaires fournies par les autorités pour donner suite au premier examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 2006.

Les autorités ont transmis des extraits du document de réflexion relatif à l'aménagement de l'agglomération de Samara-Tolyatti. Ce document abordait plusieurs aspects du développement de la région, notamment l'aménagement de l'espace, l'industrie et les transports. Le Comité consultatif a apprécié le complément d'information fourni sur les services écosystémiques assurés par la réserve de biosphère, et accueilli avec satisfaction les renseignements communiqués sur les nouveaux réseaux de coopération. Des indications détaillées ont été données sur la création de nombreux conseils communautaires, mais aucun élément n'a été fourni quant au rôle joué par ces derniers et/ou par les représentants des communautés et parties prenantes locales dans la gestion de la réserve de biosphère et le processus d'examen. Le Comité a exprimé des préoccupations quant à la représentation des populations locales dans l'aménagement et la gestion du site.

Sur la base des informations supplémentaires fournies, le Comité consultatif a estimé qu'il n'était toujours **pas en mesure** de déterminer si le site répondait ou non aux critères. Par conséquent, il a demandé aux autorités de communiquer les informations suivantes avant le 30 septembre 2018 : des explications détaillées concernant la structure de gestion globale de la réserve de biosphère et la participation des différentes parties prenantes, y compris les populations locales, à la gestion du site.

Réserve de biosphère d'Okskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités en réponse aux demandes formulées par le Conseil du MAB à sa session de 2017. S'agissant de l'absence de zone tampon en bordure de l'aire centrale ou adjacente à cette dernière, les autorités ont indiqué que l'instabilité économique du pays avait entraîné des changements constants de propriétaires des terrains bordant l'aire centrale. Par conséquent, il était actuellement impossible de signer des accords de transfert de terres. Les autorités ont fait savoir qu'elles collaboreraient avec les propriétaires sur la question des transferts de terres pendant les deux à trois prochaines années.

Le Comité consultatif a recommandé que des zones tampons soient créées par la négociation et le consensus avec les propriétaires actuels, comme cela a été fait dans des situations analogues, au Canada par exemple, et a encouragé les autorités à chercher des exemples de ce type de démarche au sein du RMRB.

Le Comité consultatif a indiqué qu'il n'avait pas encore reçu de plan de gestion ni d'informations sur les activités scientifiques menées dans la réserve de biosphère, hormis sur la science citoyenne. Il a donc demandé aux autorités de communiquer le plan de gestion ainsi que des éléments attestant d'une coopération scientifique de grande ampleur avant le 30 juin 2018, le site étant inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

Réserve de biosphère de Pechoro-Ilychskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a apprécié la réponse apportée aux demandes formulées par le Conseil du MAB à sa session de 2017, à savoir communiquer un plan de gestion et des informations détaillées sur l'exercice de la fonction de développement. Le Comité a noté que le plan de gestion de la réserve de biosphère avait été élaboré et présenté pour approbation au Ministère des ressources naturelles et de l'écologie de la Fédération de Russie. Le document approuvé n'étant pas disponible, le Comité consultatif a estimé qu'il n'était toujours **pas en mesure** de déterminer si le site répondait ou non aux critères.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer le plan de gestion ainsi que des éléments relatifs à la fonction de développement avant le 30 juin 2018, le site étant inclus dans le processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

Réserve de biosphère de Rostovskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Les autorités ont donné des renseignements détaillés sur plusieurs réseaux de coopération établis à l'aide de la plate-forme des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a relevé, en particulier, la coopération mise en place avec les autorités locales, les Cosaques et les établissements d'enseignement des districts d'Orlovskiy et Remontnenskiy en vue d'améliorer l'image de la réserve auprès du public. Ces institutions fourniraient des informations sur le rôle qu'elles jouent en faveur de la conservation de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes régionaux par le renforcement de l'éducation à l'écologie et le soutien des cultures locales (y compris celles des groupes ethniques). Le Comité consultatif s'est félicité de la coopération menée avec des écoles locales et a apprécié la description de divers projets impliquant les parties prenantes (« Ruban vert », « Sauvons les plantes à floraison précoce » et le Festival régional de l'écotourisme).

Réserve de biosphère de Sikhote Alin (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir une copie de l'analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités, menaces) mentionnée dans l'examen périodique, laquelle avait mis en évidence des lacunes dans le système de gestion. Les autorités ont soumis un document intitulé « Rapport de synthèse CATS sur la situation du site : Réserve naturelle de Sikhote Alin, Russie extrême-orientale », mais le Comité a indiqué qu'il ne contenait pas d'analyse SWOT en tant que telle. Toutefois, les informations contenues dans ce document donnaient un meilleur aperçu du site et permettraient à ses gestionnaires de se pencher sur les points à améliorer dans leurs futurs travaux.

Réserve de biosphère de Sokhondinskiy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information sur le plan de gestion fourni par les autorités à l'issue de l'examen périodique effectué en 2017, lequel était conforme aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés pour élaborer un plan de gestion couvrant la période 2018-2021, notamment l'évaluation des activités menées ces cinq dernières années et la définition d'actions prioritaires pour la future mise en œuvre du plan. Cependant, il a relevé que la

carte incluse dans le document ne respectait pas la terminologie normalisée des zones fixée par le Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer, avant le 30 septembre 2018, un plan de gestion accompagné d'une carte de zonage utilisant la terminologie normalisée (aire centrale, zone tampon et zone de transition) définie par le Cadre statutaire.

Réserve de biosphère de Taimyrsky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité a accusé réception des informations actualisées relatives à la participation des parties prenantes locales à la gestion de la réserve de biosphère. Il a pris note de l'accord de coopération signé entre les autorités de gestion et l'administration du village de Khatanga. En outre, des activités professionnelles, des formations à l'artisanat, des activités de suivi communes et des projets en faveur de la préservation de l'artisanat traditionnel avaient été mis en œuvre. La tenue d'une première table ronde ayant rassemblé les autorités administratives et de gestion, les parties prenantes locales et les entreprises industrielles avait permis d'encourager une coopération future.

Le Comité consultatif a également noté avec satisfaction que le Conseil de coordination de la réserve de biosphère avait commencé à planifier des activités conjointes.

Réserve de biosphère de Teberda (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires fournies par les autorités en réponse à la demande (concernant la soumission d'un plan de gestion au Secrétariat du MAB) formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a accusé réception d'une lettre officielle signée du Directeur de la réserve de biosphère de Teberda, annonçant l'approbation du plan de gestion par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie.

Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise au point du plan de gestion et a demandé aux autorités de le communiquer avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère de Tsentralnosibirsky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement la réponse apportée aux demandes et à la recommandation formulées par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni sur les corrections apportées aux cartes, lesquelles indiquaient désormais clairement l'aire centrale et la zone tampon. Il a également salué la création de deux nouveaux groupes consultatifs en vue de renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Tsentral'no-Chernozemny (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a félicité les autorités de gestion pour avoir de nouveau reçu, en 2017, le diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe.

Il a pris connaissance des informations relatives au changement d'utilisation et de couverture des terres à l'intérieur et en dehors de la réserve de biosphère, d'après lesquelles 450 hectares de la zone tampon avaient vu leur utilisation changer en vertu d'une décision des autorités locales,

passant de terres à usage agricole à terrains de construction. Le Comité a également pris note de la description d'activités liées au développement durable fondées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles, un tourisme rural et la fourniture de revenus.

Le Comité consultatif a pris connaissance des informations fournies concernant le processus d'approbation par les parties prenantes qui était en cours, et indiqué qu'il fallait les traduire en anglais. Il a aussi pris connaissance des renseignements relatifs à la création d'un conseil de coordination chargé d'assurer la coordination des six groupes ainsi qu'aux accords de coopération et de développement durable conclus entre le site et les municipalités concernées.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer un plan de gestion avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère de Tsentral'nolesnoy (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB à sa session de 2017. Lors de cette session, le Conseil avait estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris connaissance des informations relatives aux 23 000 habitants de la réserve de biosphère. Il a relevé que la terminologie normalisée du Cadre statutaire (aire centrale, zone tampon et zone de transition) avait été adoptée dans la description du zonage et la présentation de la carte.

Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise au point du plan de gestion, lequel avait été présenté pour approbation au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie.

Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer le plan de gestion avant le 30 septembre 2018.

Réserve de biosphère d'Ubsunurskaya Kotlovina (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations actualisées fournies concernant le processus de désignation d'une réserve de biosphère transfrontière entre le bassin d'Ubs Nuur (Mongolie) et la réserve de biosphère d'Ubsunurskaya Kotlovina (Fédération de Russie), laquelle **répondait aux critères** du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris connaissance des informations reçues sur la coopération entre les deux sites, notamment en matière de conservation, de recherche, de surveillance et d'éducation.

Il a félicité les autorités pour le nouveau plan commun à ces réserves de biosphère voisines du bassin d'Ubs Nuur qui a été élaboré en 2017 pour la période 2018-2022.

Réserve de biosphère de Valdaisky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités à l'issue du premier examen périodique du site, selon lequel le site répondait aux critères fixés par le Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris connaissance du complément d'information transmis concernant l'amélioration de la structure de gestion de la réserve de biosphère sur le plan de la participation directe des parties prenantes.

Réserve de biosphère de Voronezhsky (Fédération de Russie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations actualisées concernant le bilan de la réserve de biosphère fournies à l'issue du dernier examen périodique effectué en 2017, selon lequel le site répondait aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a pris note du développement des activités d'écotourisme, qui avait entraîné une augmentation des ressources financières, de l'octroi du statut de zone protégée à la réserve de

Voronej, et du projet de créer une nouvelle unité relative au patrimoine culturel. Il a félicité les autorités pour la coopération menée avec des établissements d'enseignement en vue d'organiser la conférence intitulée « Usmansky Bor – C'est notre forêt ».

Réserve de biosphère de Slovak Karst (Slovaquie). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport de suivi fourni par les autorités slovaques. Le système de zonage a été clarifié, et le plan de gestion adopté par le Conseil de coordination du site traitait les trois fonctions des réserves de biosphère. Les avenants signés par les représentants siégeant au Conseil de coordination qui avaient été demandés ont été fournis, de même que des explications détaillées de la participation de ces représentants à la gestion du site. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des nombreuses informations supplémentaires communiquées. Il a estimé que la réserve de biosphère **répondait aux critères** requis.

Réserve de biosphère de Denali (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport d'étape transmis par les autorités américaines. La justification du système de zonage a été fournie et représentée sur des cartes, et les fonctions de l'aire centrale, de la zone tampon et de la zone de transition bien expliquées. En outre, une liste des accords de coopération en vigueur avec les parties prenantes locales figurait en annexe.

Le Comité consultatif a apprécié la qualité des informations contenues dans le rapport. Par conséquent, il a estimé que la réserve de biosphère de Denali répondait aux critères fixés par le Cadre statutaire du RMRB.

Réserve de biosphère des Everglades et de Dry Tortugas (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport d'étape et le complément d'information fournis par les autorités américaines. Il a compris l'importance accordée par les autorités locales aux mesures d'intervention et de relèvement visant à réparer les dégâts provoqués par l'ouragan Irma dans le sud de la Floride. Le Comité consultatif a apprécié la qualité des informations actualisées fournies, notamment les précisions concernant le zonage et la gouvernance. Il a estimé, par conséquent, que la réserve de biosphère de Denali **répondait aux critères** fixés par le Cadre statutaire du RMRB.

Réserve de biosphère de San Joaquin (États-Unis d'Amérique). Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités américaines, et a vivement encouragé le site à transmettre le complément d'information demandé lors de l'évaluation du précédent examen périodique. Cette réserve de biosphère étant incluse dans le processus d'excellence et d'amélioration du RMRB, le Comité consultatif a invité le site et les autorités nationales à soumettre le rapport de suivi révisé d'ici au 30 septembre 2018. Le Comité consultatif international puis le Conseil du MAB évalueront le rapport en 2019.

Réserve de biosphère du Chatkal (Ouzbékistan). Cette réserve de biosphère désignée en 1978 occupe l'extrémité sud-ouest de la chaîne du Chatkal, dans la partie occidentale du massif du Tien Shan. Elle abrite divers habitats, parmi lesquels steppes montagneuses, forêts, roches, prairies alpines, vallées et forêts alluviales, ainsi qu'une riche biodiversité. Le site est également reconnu sur le plan archéologique pour ses gravures rupestres datant de 1000-2000 avant notre ère.

Le deuxième examen périodique a été évalué en 2015, mais le site ne répondait pas aux critères fixés par le Cadre statutaire du RMRB.

Le Comité consultatif a félicité les autorités ouzbèkes d'avoir fourni un plan de travail détaillé, y compris un calendrier, et de s'être engagées à soumettre le prochain examen périodique d'ici au 30 septembre 2019, conformément à la décision relative au processus d'excellence et de renforcement du RMRB adoptée par le CIC-MAB à sa session de 2017.

Réserve de biosphère d'Alto Orinoco Casiquaire (République bolivarienne du Venezuela). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités vénézuéliennes. Un zonage révisé a été reçu, ainsi qu'un plan d'action et une description du Comité

de gestion. Par conséquent, le Comité consultatif a estimé que le site **répondait aux critères**. Il a cependant recommandé d'assurer la représentation des populations locales, du secteur privé et de la communauté scientifique au sein du Comité de gestion de la réserve de biosphère.

Annexe 5: Déclaration de Palembang

Déclaration de Palembang

23 juillet 2018, Palembang, Sumatra du Sud, Indonésie

Rappelant le rôle des parties prenantes dans la gestion intégrée des ressources naturelles en relation avec le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action de Lima ;

Soulignant la nécessité de modalités appropriées et de ressources suffisantes pour améliorer les capacités et les technologies, assurer une bonne gouvernance et prendre en compte le développement durable dans la gestion des réserves de biosphère ;

Réaffirmant que les écosystèmes fournissent toutes sortes de biens et de services dont dépendent les populations ;

Reconnaissant les défis liés à l'utilisation des ressources naturelles et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes avec pour résultats la perte de biodiversité, le changement climatique et la pollution ;

Conscients que la pollution – en particulier la **pollution par les matières plastiques – a des conséquences sur nos mers et sur la vie marine, mais aussi sur la chaîne alimentaire humaine et sur notre santé en général ;**

Réaffirmant la nécessité d'une collaboration de toutes les parties prenantes pour réduire les conséquences de la consommation de matières plastiques et encourager un style de vie respectueux de l'environnement.

Ayant à l'esprit la Stratégie du MAB pour 2015-2025, et notant en particulier que celle-ci appelle à :

- préserver la biodiversité, restaurer les services écosystémiques et veiller à leur durabilité, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- contribuer à la construction d'économies et de sociétés durables, saines et équitables et d'établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère ;
- promouvoir la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités ; et
- soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et autres aspects du changement environnemental mondial.

Réaffirmant les engagements pris au Congrès de Lima de 2016 de diffuser et partager efficacement l'information pour assurer la mise en œuvre du Programme MAB aux niveaux local, régional et mondial à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

Nous, participants à la Conférence internationale de 2018 sur les réserves de biosphère : engager les parties prenantes vers l'autonomisation des communautés, nous engageons à :

Élaborer des stratégies et des plans d'action adaptés aux contextes nationaux et régionaux et contribuant au Programme MAB à travers la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, afin de mobiliser davantage de soutiens financiers pour la lutte contre la pauvreté, d'intensifier le renforcement des capacités et d'accélérer la réalisation des ODD ;

Promouvoir en priorité la participation des parties prenantes et l'autonomisation accrue des communautés en faveur de la mise en œuvre du Programme MAB, ainsi que des autres conventions et partenariats mondiaux relatifs à l'environnement ;

Accélérer l'application du Plan d'action de Lima, ainsi que la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des ODD, en particulier dans les domaines suivants :

- i. Le renforcement des stratégies de développement nationales et des cadres opérationnels correspondants en vue de soutenir la protection des espèces sauvages rares, menacées ou en péril et des écosystèmes essentiels et d'une importance critique (tels que les zones humides, mangroves, récifs coralliens et karsts) qui fournissent des services importants pour nos moyens de subsistance et notre bien-être, et pour nos ressources d'eau potable et nos systèmes d'assainissement, tout en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales et des peuples autochtones, ainsi que des populations pauvres et vulnérables.
- ii. L'amélioration de la gouvernance, de la coordination à de multiples niveaux, de la collaboration et du travail en réseau dans le cadre du Programme MAB et du RMRB (y compris les réseaux sous-régionaux).
- iii. L'harmonisation du Programme MAB avec d'autres programmes de l'UNESCO et l'établissement de synergies entre eux.
- iv. Le soutien aux économies communautaires locales et la promotion d'une mise en valeur durable des ressources naturelles.
- v. L'établissement de partenariats externes efficaces afin d'assurer la viabilité à long terme du RMRB, d'obtenir au niveau mondial de nouveaux appuis pour que celui-ci atteigne ses cibles, et de mettre en œuvre un mécanisme de communication et de révision périodique efficace de telle sorte que tous les membres du Réseau adhèrent à ses normes en matière de suivi et d'évaluation
- vi. L'amélioration et l'actualisation de l'inventaire de la biodiversité dans les États membres de l'UNESCO au moyen d'évaluations périodiques des bases de données.
- vii. La définition de mesures et de normes de performance et de transparence aux fins du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme MAB dans les États membres.

Prendre des mesures concrètes et efficaces pour relever les défis persistants, notamment :

- i. Donner la priorité aux questions transversales relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets de façon à améliorer la résilience des communautés.
- ii. Accroître les capacités institutionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement axées sur les résultats.
- iii. Renforcer les systèmes de suivi mesurable et vérifiable, y compris en normalisant la recherche méthodologique (exactitude, cohérence, comparabilité et exhaustivité).
- iv. Consolider le partage des bases de données.

- v. Améliorer la mobilité afin de faciliter la mise en œuvre du Programme MAB et du Plan d'action de Lima aux niveaux mondial, régional et local, à l'appui des ODD.
- vi. Accroître au niveau mondial les soutiens et les mesures d'incitation en vue de renforcer la communication et la mise en réseau pour atteindre les cibles et partager les leçons de l'expérience en matière de gestion des réserves de biosphère.

Annexe 6 : Document SC-18/CONF.230/15 - Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB); Feuille de route (mai 2018 – août 2020)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB)

Trentième session

**Palembang, Province de Sumatra Sud, Indonésie
23 - 28 Juillet 2018**

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : DIRECTIVES TECHNIQUES POUR LES
RESERVES DE BIOSPHERE (DTRB) –
RAPPORT D'ÉTAPE**

1. Depuis l'adoption en 1995 de la Stratégie de Séville et du cadre statutaire du Réseau Mondial des Réserves de Biosphère (RMRB), le nombre de site appartenant à ce dernier a presque doublé. L'augmentation du nombre d'États membres et des sites impliqués dans le Programme entraîne une augmentation de la diversité des situations écologiques et socioéconomiques, d'où la nécessité de fournir des orientations techniques claires aux praticiens du MAB et à ceux qui veulent se joindre au réseau.
2. C'est pourquoi, à sa 28^e session, le Conseil international de coordination (CIC) du MAB a décidé de mettre au point un nouvel outil, qui compléterait en particulier la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du RMRB, notamment en ce qui concerne l'élargissement du RMRB ; il aidera les États membres à mettre en œuvre le concept de Réserve de biosphère et favorisera la mise en œuvre du Plan d'action de Lima (2016-2025).
3. A sa 29^e session, les membres et observateurs du CIC du MAB ont examiné et discuté une proposition relative aux " Directives Opérationnelles pour le Réseau Mondial de Réserves de Biosphère", préparée par le Secrétariat du MAB¹. De nombreux États membres et observateurs ont pris la parole pour accueillir favorablement ce nouvel outil et féliciter le Secrétariat pour cette proposition. Ils ont en outre exprimé leurs vues sur les points pour lesquels le Conseil du MAB a été invité à réfléchir.
4. Le CIC du MAB a révisé le titre de l'outil comme suit: « Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB) » et a approuvé son format qui sera un document électronique vivant ouvert en ligne, compilant des contributions et des expériences de la communauté MAB sur des éléments spécifiques.
5. Le CIC du MAB a décidé de créer des groupes de travail par thèmes et d'approuver les TdRs proposés. Le CIC a invité les États membres à désigner des noms d'experts à un ou plusieurs groupes de travail selon quatre domaines prioritaires : zonage de la réserve de biosphère ;

¹ SC-17/CONF/229.13

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/SC_17_CONF_229_13_Operational_guidelines_Fr.pdf

gouvernance des réserves de biosphère ; politiques, gestion et plans d'affaires ; gestion et surveillance des données. Un cinquième groupe de travail a été prévu pour réfléchir aux questions soulevées dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'excellence, ce qui pourrait aider à identifier des éléments supplémentaires à inclure dans les DTRB.

6. Le CIC du MAB a confié la compilation des listes d'experts au Secrétariat du MAB et, à son Bureau, la validation de la composition des groupes de travail.
7. Prenant en compte les décisions de la 29^e session du CIC MAB², le Secrétariat du MAB a adressé une lettre circulaire aux États membres leur demandant de proposer des experts pour les groupes de travail. Tel que demandé, le Secrétariat du MAB a compilé les quarante-sept (47) candidatures reçues de vingt-trois (23) États membres et a établi une liste d'experts par thème, en tenant compte de la distribution régionale, de l'expertise, du thème souhaité (lorsqu'il est indiqué) et de l'équilibre entre les sexes.
8. Un groupe de travail distinct sur les questions soulevées dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'excellence n'a pas été retenu parce qu'il y avait peu de candidatures dans ce domaine et, en outre, le Secrétariat du MAB a estimé qu'il s'agissait d'une question transversale et que, de ce fait, elle devrait être discutée dans chaque groupe de travail.
9. Suivant la directive du CIC du MAB, le Secrétariat du MAB a envoyé la composition des groupes de travail au Bureau du MAB pour approbation. La composition des groupes de travail, telle qu'approuvée par le bureau, figure à l'annexe 1 du présent document. Certains experts n'ont pas encore confirmé leur disponibilité au 25 juin 2018. Cette liste sera révisée au fur et à mesure de la réception des confirmations jusqu'à la 30^e session du CIC du MAB.
10. Les groupes de travail travailleront en ligne à partir du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de deux ans. Le Secrétariat du MAB présentera le modus operandi proposé et la feuille de route des groupes de travail à la 30^e session du CIC du MAB.
11. Le Conseil international de coordination du MAB est invité à approuver la composition des groupes de travail et à fournir ses directives et recommandations concernant le modus operandi et la feuille de route des groupes de travail.

² Rapport final 29eme session CIC MAB

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/FINAL_29_MAB_ICC_REPORT_FR_rev_2017.pdf

Annexe 1

Composition des groupes de travail pour l'élaboration des directives techniques pour les réserves de biosphère

PRIORITY AREA/THEME PRIORITAIRE	N°	COUNTRY/PAYS	REGION	NAME/NOM	SURNAME/PRENOM	GENDER/SEXE	CONFIRMATIONS
ZONATION OF BIOSPHERE RESERVES/ ZONAGE DES RB	1	Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M	ok
	2	Cameroon	AFR	TS AKEM	Samuel Christian	M	ok
	3	Burkina Faso	AFR	DIBLO NI	O llo Théophile	M	ok
	4	Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M	ok
	5	France	ENA	CIBIEN	Catherine	F	ok
	6	France	ENA	BIORET	Frédéric	M	ok
	7	Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M	ok
	8	Portugal	ENA	CARQUEIJEIRO	Eduardo	M	ok
	9	Romania	ENA	ACIMOV	Zoran	M	Not confirmed as of 25 June
	10	Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F	ok
	11	United States of America	ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M	ok
	12	Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M	ok
GOVERNANCE OF BIOSPHERE RESERVES/ GOUVERNANCE DES RBs	13	Burkina Faso	AFR	BELEMOUEDRAOGO	Mamounata	F	ok
	14	Kenya	AFR	WANYAMA	Wekesa Boniface	M	ok
	15	South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Niculus	M	ok
	16	Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M	ok
	17	Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F	ok
	18	Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M	ok
	19	France	ENA	JARDIN	Mireille	F	ok
	20	Romania	ENA	IRIMA	Cristina	F	Not confirmed as of 25 June
	21	Ukraine	ENA	CHE RINKO	Pavlo	M	ok
	22	United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M	ok
	23	Slovakia	ENA	FABRICIUSOVA	Vladimíra	F	ok
	24	Brazil	LAC	RUEGGER DE ALBUQUERQUE	João Lucilio	M	Not confirmed as of 25 June
POLICY AND MANAGEMENT & BUSINESS PLANS/ POLITIQUE, GESTION ET PLAN d'AFFAIRES	25	Cameroon	AFR	NJIANG	Antoine	M	ok
	26	Rwanda	AFR	NSABIMANA	Donat	M	ok
	27	South Africa	AFR	POOL-STANVLIE T	Ruida	F	ok
	28	Burkina Faso	AFR	HEBIE	Lamoussa	M	ok
	29	Morocco	AFR	FASSI	Driss	M	ok
	30	Japan	ASPAC	YOSHIDA	Kentaro	M	ok
	31	Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M	ok
	32	Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M	ok
	33	Canada	ENA	MESSIER	Jean-Philippe L.	M	ok
	34	Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M	ok
	35	Belarus	ENA	RYBIANETS	Natalia	F	Not confirmed as of 25 June
	36	Portugal	ENA	DOMINGOS DE SOUSA ABREU	António	M	ok
	37	Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M	ok
DATA MANAGEMENT AND MONITORING/ GESTION DES DONNEES ET SUIVI	38	Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F	Not confirmed as of 25 June
	39	Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M	ok
	40	Kenya	AFR	ARERO	Jaro	M	ok
	41	China	ASPAC	LUO	Ze	M	Not confirmed as of 25 June
	42	Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F	ok
	43	Ireland	ENA	ROCHE	Jenni	F	ok
	44	France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M	ok
	45	Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio M. F. M.	M	ok
	46	United States of America	ENA	GALLO	Kirsten	F	ok
	47	Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M	ok



En référence au document SC-18/CONF 230/13

Directives techniques pour les Réserves de biosphère (DTRB)

Groupe de travail

Termes de Référence

Conformément à la décision de la 29ème session du Conseil international de coordination du MAB (CIC du MAB), un groupe de travail informel, établi sur une base volontaire, aidera le CIC du MAB à élaborer des directives techniques pour les réserves de biosphère (DTBR) en coopération avec le Secrétariat du MAB. Ce document contient les termes de référence pour le groupe de travail et ses sous-groupes thématiques.

1. Objectifs de ce groupe de travail

Le groupe de travail (GT) est responsable de la préparation de la structure et du contenu des DTBR en appui au Secrétariat du MAB.

Les DTBR sont un outil technique qui permettra aux États membres et au CIC du MAB de répondre de manière plus appropriée et en temps opportun aux différents défis pratiques et questions techniques rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Les DTBR aident principalement les États membres à désigner de nouveaux sites et à gérer et surveiller les réserves de biosphère en fournissant des informations critiques et des éclaircissements sur le RMRB; elles encouragent également la mise en œuvre de la stratégie actuelle du MAB (2015-2025) et du Plan d'action de Lima (PAL) (2016-2025) ainsi que des stratégies et plans d'action futurs.

Les DTBR seront inscrits dans un document en ligne, libre d'accès et accessibles sur le site Web de l'UNESCO / MAB. C'est un document vivant composé d'un ensemble de modules sur des thèmes spécifiques, qui seront progressivement complétés comme requis par les décisions du CIC du MAB. Cette structure évolutive et dynamique, basée sur des modules et des annexes indépendants, tiendra compte des ajouts et des changements futurs du document qui seront requis par le CIC du MAB.

Les DTBR ne devraient pas reproduire le travail déjà établis mais plutôt s'appuyer autant que possible sur les matériaux existants pertinents. Le processus de rédaction des modules des DTBR assure une contribution collective de la communauté MAB, en particulier les praticiens des sites et les acteurs impliqués dans le développement et la gestion des réserves de biosphère, afin de capturer

l'expérience réelle des personnes sur le terrain et leurs meilleurs pratiques. Le cas échéant, les éléments des TGBR incluent des exemples pertinents recueillis du RMRB présentant la grande variété de situations et d'approches de chaque réserve de biosphère ainsi que la flexibilité, la créativité et l'esprit de coopération du programme MAB.

2. Mandat du GT:

Afin de remplir son mandat, le groupe de travail sera organisé suivant le schéma suivant :

Groupe de travail (GT)

Les membres du GT sont des experts dont la nomination est approuvée par le Bureau. Le GT doit préparer la structure et le contenu des DTRB. Le mandat du groupe de travail est de deux ans. Les membres peuvent se retirer du groupe avec un préavis de 3 mois. Leurs remplaçants seront nommés de la même manière que les nominations initiales.

Sous-groupes thématiques (TSG)

Lors de sa session, le CIC du MAB définit les thèmes de travail pour le GT. Par conséquent, le GT sera divisé en Sous-groupes thématiques (TSG). Leur nombre dépendra des tâches assignées par le CIC du MAB. Les TSG seront dissous lorsque leur thème sera complété et approuvé par le CIC du MAB. Les membres des TSG pourront se voir assigner d'autres thèmes dans le cadre de leurs mandats (2 ans) si le TSG auquel ils appartenaient a été dissous.

3. Membres des groupes :

Les groupes de travail sont établis comme suit :

- a. **Expertise et qualification requises pour les membres du GT :** chercheurs expérimentés, gestionnaires de site, législateurs, spécialistes de la conservation qui connaissent les théories et pratiques du MAB et des réserves de biosphère, en particulier la Stratégie de Séville, le cadre statutaire, la Stratégie du MAB 2015-2025 et le Plan d'Action de Lima 2016-2025. Un bref résumé des CV seront disponibles sur la page internet du MAB.
- b. **Processus de nomination du GT :** Les Etats membres sont invités à nommer des experts pour un ou plusieurs TSG.
- c. **Composition des TSG :** Le Secrétariat du MAB rassemblera les nominations et préparera une liste des membres des sous groupes en prenant en compte la distribution par région, l'expertise et l'équilibre homme-femme. La taille de chaque TSG n'excédera pas 15 membres.

d. **Approbation des GT/TSG** : le Bureau du MAB examinera la liste préparée par le Secrétariat du MAB et l'approuvera au nom du CIC du MAB.

4. Méthode du travail : par principe, la méthode de travail doit rester aussi flexible que possible dans le cadre général qui a été approuvé.

- **Organisation du GT** : l'ensemble du groupe d'experts compose le GT. Le GT aura un Bureau (Bureau du GT) pour une période de deux ans et sera composé d'un Président (élu), un rapporteur (élu) et d'un membre de chaque TSG en activité (désigné par les membres du TSG).
- **Organisation des TSG** : Les membres de chaque TSG éliront un président et un rapporteur pour la période de leur mandat (Bureau des TSG). Ils désigneront leur représentant au Bureau du GT.
- **Secrétariat** : Le Secrétariat du MAB sera le Secrétariat du GT et des TSG.
- **Moyens de communication et réunions** : le GT et chaque TSG utiliseront principalement les messageries électroniques et autre moyens de communication en ligne pour communiquer et se réunir.
 - o Le GT et les TSG se rencontreront virtuellement suivant le calendrier établis par la feuille de route générale.
 - o Le Président du GT et les présidents des TSG, en consultation avec le Secrétariat du MAB, organiseront les réunions, établiront et diffuseront un programme prévisionnel des réunions aux membres de leurs groupes respectifs au moins 15 jours ouvrables avant chaque réunion.
 - o Les membres sont invités à contribuer à l'agenda s'ils le souhaitent.
 - o Le quorum pour chaque réunion sera atteint si la moitié des membres du GT ou TSG se réunissant sont présents.
 - o Le Rapporteur du GT/TSG, assisté par le Secrétariat du MAB, et en consultation avec les Présidents respectifs, fera circuler les minutes de chaque réunion à chaque membre, en incluant les points d'actions et les responsabilités, dans un délai d'une semaine suivant la réunion.
 - o Le Bureau du GT se réunira tous les deux mois avec un programme qui inclut un rapport du progrès par rapport aux objectifs établis par le GT et les TSG, les problèmes et défis rencontrés le cas échéant et les exemples de bonnes pratiques. Ces réunions seront annoncées avant au moins 15 jours ouvrables.
- **Réunions face à face** : Des réunions informelles du GT et ses TSG peuvent être organisées par le Secrétariat du MAC pour coïncider avec le CIC du MAB. Les Etats membres doivent prendre en charge financièrement les frais de participation des experts.

Le programme de ces réunions sera établi par le Bureau du GT et sera circulé au moins un mois avant le CIC du MAB.

- **Rapport** : Le GT devra rendre compte au Bureau du MAB, qui s'est vu confier l'approbation des travaux du GT par le CIC du MAB. Après accord du Bureau du GT et du Bureau du MAB, le Secrétariat apportera les documents préliminaires sous la forme de documents CIC du MAB pour sa considération.
- **Langue de travail** : La langue principale du GT et des TSG est l'anglais.
- **Budget** : Il est attendu que la participation aux activités des groupes de travail soit couverte par les contributions volontaires des Etats membres. L'UNESCO ne financera aucun frais de trajets ou autre.

5. Objectifs et résultats attendus

Les objectifs et résultats attendus du GT et des TSG sont de préparer les Directives techniques pour les Réserves de biosphères pour approbation du Bureau du MAB suivant les actions suivantes :

5.1 Groupe de travail :

- i. Examiner la structure et le sommaire du prototype des DTRB préparé par le Secrétariat du MAB pour la 29^{ème} session du CIC du MAB <https://en.unesco.org/op-wnbr> fondé sur les discussions tenues par le CIC du MAB lors de ses 29^{ème} et 30^{ème} sessions et préparer la première version de la structure et du sommaire des DTRB ;
- ii. Faire circuler, à travers le Secrétariat du MAB, préparer la première version de la structure et du sommaire des DTRB pour avis et commentaires des comités nationaux du MAB ;
- iii. Préparer des versions mises à jour de la structure et du sommaire des DTRB suivant les avis et commentaires reçus des Comités Nationaux du MAB et consolidés par le Secrétariat du MAB ;
- iv. Préparer la version finale de la structure et du sommaire des DTRB pour examen et approbation du Bureau du MAB ;
- v. Examiner et approuver la version préliminaire des objets complétés des DTRB et la soumettre au Bureau du MAB ;
- vi. Superviser la production du contenu des DTRB et statuer sur le besoin potentiel d'avis et de commentaires additionnels des comités nationaux du MAB.
- vii. Travailler en étroite synergie avec le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère (IABCR) afin de tirer parti de l'expérience et des connaissances des membres de l'IABCR et solliciter leurs conseils, commentaires et contributions autant que de besoin.

5.2 Sous-groupes thématiques:

- i. Préparer la version préliminaire du contenu des 4 priorités identifiées suivant une contribution proposée par le Secrétariat :
 1. Zonage des RB
 2. Gouvernance des RB
 3. Politique, gestion et plan d'affaire business des RB
 4. Gestion des données et Suivi

Et incluant une réflexion spécifique sur des thèmes transversaux concernant la Procédure d'Excellence.

Si le CIC du MAB décide d'ajouter de nouveaux thèmes, des nouveaux TSG correspondant peuvent être établis.

Si besoin est, des nouveaux experts peuvent être nommés et sélectionnés selon la procédure décrite ci-dessus dans le cadre de la durée du mandat du GT.

- ii. Faire circuler, à travers le Secrétariat du MAB, préparer la première version du contenu des DTRB pour avis et commentaires des comités nationaux du MAB ;
- iii. Préparer des versions mises à jour du contenu des DTRB suivant les avis et commentaires reçus des Comités Nationaux du MAB et consolidés par le Secrétariat du MAB ;
- iv. Préparer la version finale du contenu des DTRB pour examen par le WG et ensuite par le Bureau du MAB et pour son approbation, dans la limite d'un mois avant la session du CIC du MAB de l'année de fin de mandat du GT.

5.2 Cohérence du travail

Au cours de son mandat, le Bureau du GT examiner le travail des TSG et s'assurera de la cohérence de l'ensemble du document.

Pour s'assurer que les travaux du GT sont conformes aux pratiques mondiales et, en particulier, pour tirer parti de la somme des connaissances et de l'expérience accumulées par les membres du Comité consultatif international des réserves de biosphère sur les questions relatives au Réseau Mondial des Réserves de Biosphère, le GY sollicitera conseils et contributions du IABCR à ses travaux, selon que de besoin.